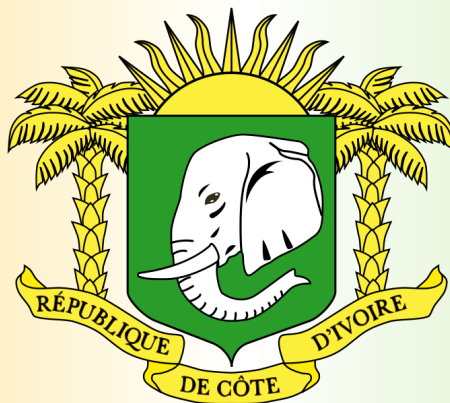




Union - Discipline - Travail

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local

ATLAS NATIONAL DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Financé par l'Etat de Côte d'Ivoire

Novembre 2020

TABLE DES MATIERES

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
Liste des cartes.....	5
Liste des photos.....	7
Liste des tableaux.....	8
Liste des figures.....	9
AVANT-PROPOS	10
INTRODUCTION	11
Méthodologie	13
Les différentes thématiques.....	13
L'approche méthodologique de la collecte de données	13
Collecte des données	13
Analyse et traitement des données	13
CHAPITRE I : CADRE ET ENVIRONNEMENT GENERAL DU TERRITOIRE	14
I- Localisation, découpage administratif et ethnique de la Côte d'Ivoire	15
1- Organisation administrative et zones géoéconomiques.....	16
1.1 Administration déconcentrée	16
1.2 Administration décentralisée	17
1.3 District Autonome : entité territoriale particulière.....	17
1.4 Zones géoéconomiques et Pôles Economiques Compétitifs (PEC)	17
2- Grands groupes ethniques	19
II- Environnement physique : Atouts et contraintes	21
1- Géologie et mine	21
2- Relief, hydrographie et bassins versants	22
3- Climat	23
4- Végétation	26
5- Pédologie et aptitudes culturales	28
6- Feux de brousse	29
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION	30
I- Evolution et caractéristiques de la population	32
1- Taille de la population.....	33
2- Densité brute	34
3- Structure de la population.....	35
3.1- Rapport de masculinité.....	35
3.2- Répartition de la population selon le sexe et l'âge (pyramide des âges)	35
3.3- Analyse des groupes d'âges fonctionnels	36
4- Identification et état civil	39
5- Répartition de la population selon le milieu de résidence	41
6- Niveau d'instruction de la population.....	42
7- Pauvreté par région.....	43
8- Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux.....	44
9- Taille moyenne des ménages.....	45
II- Etat et dynamique de la population	46
1-Taux de croissance intercensitaire.....	47
2-Taux d'urbanisation	48
CHAPITRE III : CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN-ETRE SOCIAL.....	50
I- Santé	51
1- Offre sanitaire	51
1.1 Infrastructures sanitaires/ Centres de santé spécialisés.....	51
1.2 Ambulances et blocs opératoires par région	54
1.3 Nombre d'habitants par type de personnel soignant.....	55
2- Etat des lieux de l'utilisation des services de santé	57

2.1	Distance parcourue pour se rendre dans un ESPC	57
2.2	Taux d'utilisation des services de santé	58
3-	Etat de l'amélioration de la santé et de la mortalité.....	59
3.1	Accouchement assisté par un personnel qualifié	59
3.2	Incidence du paludisme sur la population globale et sur les enfants de moins de 5 ans	60
II-	Education/formation.....	61
1-	Education de base	62
1.1	Couverture et capacité d'accueil au primaire public.....	62
1.3	Distance parcourue par les élèves	64
1.4	Accès et scolarisation.....	65
1.5	Qualité de l'encadrement	67
2-	Enseignement technique et formation professionnelle.....	69
2.1	Accès à l'enseignement technique et professionnelle	69
2.2	Qualité de l'enseignement technique	71
3-	Enseignement supérieur et recherche scientifique	72
3.1-	Enseignement supérieur	72
2.3	Recherche scientifique : centres et instituts de recherche	74
III-	Employabilité	75
1-	Main d'œuvre et sous-utilisation de la main d'œuvre	75
2-	Situation de l'emploi de la population active	75
3-	Situation des femmes sur le marché de l'emploi	76
4-	Situation des Jeunes sur le marché de l'emploi et Jeunes à risques	76
IV-	Accès à l'eau potable et à l'électricité	77
1-	Accès à l'eau potable	78
1.1	Hydraulique urbaine	78
1.2	Hydraulique rurale	79
2-	Accès à l'électricité	81
VI-	Autres commodités.....	84
1-	Logements.....	85
2-	Equipements des ménages	88
3-	Moyens de cuisson.....	89
1-	Lieu d'aisance.....	90
2-	Evacuation des eaux usées des ménages	91
3-	Evacuation des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA).....	92
CHAPITRE IV :	ACTIVITES ECONOMIQUES	93
1-	Secteur agricole.....	94
1.1-	Agriculture vivrière.....	95
1.2-	Agriculture d'exportation.....	96
1.3-	Sécurité alimentaire.....	97
2-	Ressources animales et halieutiques	98
2.1-	Ressources animales	98
2.2-	Ressources halieutiques	100
a-	La pêche industrielle	101
b-	La pêche artisanale	101
c-	L'aquaculture	101
3-	Economie forestière.....	102
4-	Ressources minières	103
4.1-	Permis de recherche	104
4.2-	Permis d'exploitation	104

4.3- Production de substances de mines et de carrières	104
4.4- Emplois et chiffres d'affaires générés par l'activité minière	105
4.5- Lutte contre l'orpaillage clandestin	105
4.6- Création de Chantiers-Ecoles	106
5- Hydrocarbures	107
5.1 Production des hydrocarbures	107
5.2 Distribution des hydrocarbures.....	108
6- Industrie.....	109
7- Petite et Moyenne Entreprise (PME)	110
8- Commerce	111
8.1 Commerce intérieur	111
8.2 Commerce extérieur	111
9- Economie numérique.....	113
1- Réseau de la poste	114
2- Couverture du réseau de téléphonie mobile et de la fibre optique.....	115
3- Radio de proximité	117
4- Banques et microfinances	119
4.1 Banques	119
4.2 Microfinances	121
10- Tourisme et culture.....	123
1- Tourisme.....	123
1.1- Offre d'hébergement	124
1.2- Atouts touristiques naturels.....	124
1.3- Attraites touristiques de l'artisanat	124
1.4- Circuits touristiques	125
2- Culture	125
2.1 Patrimoine culturel.....	125
2.2 Industries culturelles et créatives	126
CHAPITRE V : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET FLUX.....	128
1- Réseau routier et flux	129
1.1 Les gares routières.....	131
1.2 Le transport urbain	131
1.3 Infrastructures ferroviaires et flux.....	131
2- Transport aérien	132
3- Transport maritime et lagunaire	134
CHAPITRES VI : JUSTICE, DEFENSE ET SECURITE	135
I. Justice	136
1.1 Structure de Juridictions.....	136
1.2 Etablissements pénitentiaires.....	137
II. Défense et sécurité.....	139
1- Défense	139
2- Sécurité	141
2.1 Police nationale	141
2.2 La protection civile.....	142
CHAPITRES VII : GRANDES REALISATIONS ET PERSPECTIVES	143
I. Bilan des réalisations.....	144
1- Education.....	144
2- Santé	146
3- Eau potable	147
4- Electricité	148

5- Réseau de communication149

II. Perspectives : vision du futur.....150

1- Education.....151

2- Santé151

3- Eau potable152

4- Electricité152

5- Transport152

EQUIPE TECHNIQUE DE LA REALISATION DE L'ATLAS NATIONAL155

BIBLIOGRAPHIE157

SIGLES ET ABREVIATIONS.....160

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des cartes

Carte 1: Présentation de la Côte d'Ivoire en Afrique	15
Carte 2: Organisation administrative de la Côte d'Ivoire	16
Carte 3: Zones géoéconomiques	18
Carte 4: Les grands groupes ethniques	19
Carte 5: Répartition des grands groupes ethniques	19
Carte 6: Géologie.....	21
Carte 7: Potentiel minier	21
Carte 8: Relief.....	22
Carte 9: Hydrographie et bassins versants	22
Carte 10: Volume de précipitation de 1961 à 1990	23
Carte 11: Volume de précipitation de 1971 à 2000	23
Carte 12: Volume de précipitation de 1981 à 2010	23
Carte 13: Végétation.....	26
Carte 14: Parcs et réserves de Côte d'Ivoire.....	27
Carte 15: Pédologie	28
Carte 16: Aptitudes culturelles.....	28
Carte 17: Point de feux actifs de décembre 2000 à Mars 2001	29
Carte 18: Point de feux actifs de décembre 2009 à Mars 2010	29
Carte 19: Point de feux actifs de décembre 2019 à Mars 2020	29
Carte 20: Volume de population	33
Carte 21: Densité de population	34
Carte 22: Rapport de masculinité	35
Carte 23: Enfants de 0-5 ans par départements	36
Carte 24: Jeunes de 15 à 34 par département.....	36
Carte 25: Personnes âgées de 60 ans et plus par département.....	37
Carte 26: Femmes en âge de procréer (15-49 ans) par département.....	37
Carte 27: Rapport de dépendance	38
Carte 28: Ratio population/ centre d'état civil	39
Carte 29: Enregistrement des naissances par centre d'état civil.....	40
Carte 30: Population selon le milieu de résidence	41
Carte 31: Population selon le niveau d'instruction.....	42
Carte 32: Pauvreté par région	43
Carte 33: Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux	44
Carte 34: Taille moyenne des ménages	45
Carte 35: Taux d'accroissement moyen annuel	47
Carte 36: Taux d'urbanisation.....	48
Carte 37: Infrastructures sanitaires et centres de santé spécialisés	51
Carte 38: Ambulances et blocs opératoires par région	54
Carte 39: Ratio Population-médecin.....	55
Carte 40: Ratio population- infirmiers	55
Carte 41: <i>Ratio femme en âge de procréer-sage-femme</i>	56
Carte 42: Accessibilité aux centres de santé.....	57
Carte 43: Taux d'utilisation des centres de santé	58
Carte 44: Accouchement assisté par un personnel qualifié	59
Carte 45: Incidence du paludisme sur la population globale	60
Carte 46: Incidence du paludisme sur les enfants de moins de 5 ans	60
Carte 47: Salles de classe au primaire par département	62
Carte 48: Collèges de proximité par département.....	63
Carte 49: Proportion d'élèves selon la distance parcourue	64
Carte 50: Kits scolaires disponibles par région	65
Carte 51: Taux net d'admission dans le primaire	65
Carte 52: Taux brut de scolarisation au primaire.....	66
Carte 53: Ratio élèves/Salle de classe au préscolaire	67
Carte 54: Ratio élèves/salle de classe au primaire	68
Carte 55: Ratio élèves/ salles de classe au secondaire	68
Carte 56: Etablissements d'enseignement technique	69
Carte 57: Ratio élèves/ Enseignants de l'enseignement technique	71
Carte 58: Etablissements d'enseignement supérieur.....	72
Carte 59: Universités et grandes écoles selon le statut	73
Carte 60: Grandes écoles selon le statut	73
Carte 61: Main d'œuvre selon le sexe	75

Carte 62: Ration emploi/population	75
Carte 63: Taux d'emploi des femmes	76
Carte 64: Jeunes ni en emploi, ni à l'école ou en formation (Neets)	76
Carte 65: Etat des équipements hydrauliques en milieu urbain par départements hydrauliques	78
Carte 66: Desserte en eau potable des quartiers précaires et périurbains de la ville d'Abidjan	79
Carte 67: Localités desservies en HVA, Châteaux d'eau et exploitation privée d'eau	79
Carte 68: Ménages ayant accès à l'eau courante	80
Carte 69: Ménages utilisant l'eau de surface	80
Carte 70: Réseaux de transports d'énergie électrique de la Côte d'Ivoire à fin 2019	81
Carte 71: Accès à l'électricité	82
Carte 72: Couverture en l'électricité	82
Carte 73: Ménages ayant accès à l'électricité	82
Carte 74: Ménages utilisant la lampe champêtre	82
Carte 75: Structures immobilières par département	87
Carte 76: Ménages disposant d'un téléphone fixe	88
Carte 77: Ménages disposant d'un téléphone mobile	88
Carte 78: Ménages disposant d'un poste radio	88
Carte 79: Ménages disposant d'un poste téléviseur	88
Carte 80: Ménages utilisant le bois de chauffe comme moyen de cuisson	89
Carte 81: Ménages utilisant le gaz comme moyen de cuisson	89
Carte 82: Le Water Closet (WC) pour lieu d'aisance	90
Carte 83: La nature pour lieu d'aisance	90
Carte 84: Taux de défécation à l'aire libre	90
Carte 85: Evacuation des eaux usées dans la nature	91
Carte 86: Evacuation des eaux usées dans les fosses septiques	91
Carte 87: Evacuation des ordures dans la nature	92
Carte 88: Effectif de parcelles de cultures vivrières	95
Carte 89: Effectif d'exploitants de cultures vivrières	95
Carte 90: Effectif de parcelles de cultures d'exportation	96
Carte 91: Effectif d'exploitants de cultures de rente	96
Carte 92: Sécurité Alimentaire	97
Carte 93: Effectif d'éleveurs	98
Carte 94: Pêcheurs et exploitants aquacoles selon le sexe	100
Carte 95: Exploitants aquacoles et des aquaculteurs	101
Carte 96: Substances de mine exploitées	103
Carte 97: Chantier-école	106
Carte 98: Blocs pétroliers	107
Carte 99: Stations-services par région	108
Carte 100: Consommation de gaz domestique par région	108
Carte 101: Consommation de carburant par région	108
Carte 102: Zones industrielles et types d'industries par région	109
Carte 103: Répartition des marchés par région	112
Carte 104: Réseau de la poste	114
Carte 105: Couverture en réseau National Haut Débit	115
Carte 106: Radios de proximité	117
Carte 107: Banques	119
Carte 108: Caisses d'épargnes	121
Carte 109: Attraits touristiques et effectif des chambres d'hôtel	123
Carte 110: Routes Bitumées et ponts	129
Carte 111: Aéroports internationaux ouverts et locaux	132
Carte 112: Les juridictions et les établissements pénitentiaires	136
Carte 113: Postes de gendarmerie et armée de Côte d'Ivoire	139
Carte 114: Répartition des commissariats et des centres de secours d'urgence	141
Carte 115: Bilan de construction de salles de classe au primaire de 1960 à 2019	144
Carte 116: Enfants refusés au CP1 en milieu urbain	144
Carte 117: Enfants refusés au CP1 en milieu rural	145
Carte 118: Bilan des infrastructures d'éducation	145
Carte 119: Bilan des infrastructures sanitaires	146
Carte 120: Bilan de réalisation de centres de santé de 1960 à 2019	146
Carte 121: Bilan de l'alimentation en eau potable	147
Carte 122: Bilan de réalisation en équipements hydrauliques	147
Carte 123: Bilan de réalisation en infrastructures d'électricité	148
Carte 124: Bilan de l'électrification des villages de 1960 à 2020	148
Carte 125: Bilan de réalisation des infrastructures de communication	149

Liste des photos

Photo 1: Hôtel du District Autonome d'Abidjan.....	17
Photo 2: Hôtel du Conseil Régional du Hambol	17
Photo 3: Préfecture de Grand-Bassam	17
Photo 4: Sous-préfecture de Jacqueville.....	17
Photo 5: Mairie de Kong	17
Photo 6: Danse traditionnelle en pays Malinké	20
Photo 7: Danse Boloye en pays Sénoufo	20
Photo 8: Danse de réjouissance en pays Yacouba.....	20
Photo 9: Danse traditionnelle Dan (Thémathé)	20
Photo 10: Cérémonie de 10e enfant en pays Abouré	20
Photo 11: Fleuve Sassandra	22
Photo 12: Dent de Man.....	22
Photo 13: Mont Korhogo.....	22
Photo 14: Inondations à Abidjan (Carrefour Indénié)	24
Photo 15: Inondations à Grand-Bassam	25
Photo 16: Inondations à Abidjan (Yopougon).....	25
Photo 17: Parc national de la Comoé.....	27
Photo 18: Parc national de la Comoé.....	27
Photo 19: Reserve partielle de DALIHA FLEURS	27
Photo 20: Plantation de cacao.....	28
Photo 21: Plantation de coton	28
Photo 22: CHU de Bouaké ; Source : DGATDRL 2019.....	52
Photo 23: Elèves au préscolaire.....	67
Photo 24: Elèves au primaire.....	68
Photo 25: Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ; Source : MESRS.....	73
Photo 26: Université Péléforo Gon Coulibaly	73
Photo 27: Institut Pasteur de CI – Laboratoire P4-1 ; Source : MESRS (maquette)	74
Photo 28: INP-HB-CI ; Source : MESRS	74
Photo 29: Château d'eau d'Angré.....	80
Photo 30: Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).....	80
Photo 31: Pylône électrique.....	83
Photo 32: Logement social à Ebimpé.....	86
Photo 33: Logement social sur la route de Grand-Bassam.....	86
Photo 34: Siège de la SICOGL, MIRADOR.....	87
Photo 35: Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Kossihouen	92
Photo 36: Abattoir de Port-Bouet; Source: DCSIG	99
Photo 37: Société Ivoirienne de Raffinage (SIR).....	107
Photo 38: Matière première en conditionnement pour l'exportation ;	112
Photo 39: Pilonne de télécommunication	116
Photo 40: Potier en Côte d'Ivoire.....	125
Photo 41: Tisserand de Yamoussoukro	125
Photo 42: Pagne Baoulé (Kita)	125
Photo 43: Bâtiment colonial de la ville historique de Gd-Bassam	125
Photo 44: Masque Zaouli.....	126
Photo 45: Orchestre de Djéguélé	126
Photo 46: Le Gbofé d'Affoukaha	126
Photo 47: Autoroute Abidjan-Yamoussoukro	130
Photo 48: Route Boundiali-Tengrela	130
Photo 49: Air Côte d'Ivoire	133
Photo 50: Aéroport international Felix Houphouet Boigny d'Abidjan.....	133
Photo 51: Bateau bus de la SOTRA.....	134
Photo 52: Transport maritime	134
Photo 53: Mise à l'eau du bateau bus de la compagnie Aqualines,	134
Photo 54: Bateau bus de la compagnie STL	134
Photo 55: Palais de justice d'Abidjan (Plateau); Source: AIP.....	138
Photo 56: Brigade de gendarmerie de Guiglo	140
Photo 57: Commissariat du 1er arrondissement d'Abidjan (Plateau); Source AIP	142
Photo 58: Centre de secours d'urgence du SUD-COMOE.....	142
Photo 59: Flotte aérienne Air Côte d'Ivoire.....	149
Photo 60: Maquette du village universitaire d'Adiaké.....	151
Photo 61: Maquette du métro d'Abidjan	152

Liste des tableaux

Tableau 1: Liste des parcs et réserves de Côte d'Ivoire	27
Tableau 2: Données démographiques	31
Tableau 3: Répartition des centres d'état civil par région.....	39
Tableau 4: Evolution du taux net d'admission par sexe de 2014 à 2020	65
Tableau 5: Evolution du TBS de 2015-2016 à 2019-2020	66
Tableau 6: Population active par sexe et le chômage par sexe	75
Tableau 7: Evolution du Nombre de localités, d'abonnées et de la production en HU	78
Tableau 8: Dimensionnement et critère d'éligibilité du domaine de l'hydraulique urbaine	78
Tableau 9: Dimensionnement et critère d'éligibilité du domaine de l'hydraulique rural	79
Tableau 10: Nombre de logements construits (SICOGI),	85
Tableau 11: Logements réalisés, par catégorie, dans le cadre du programme des logements sociaux (fin 2016)	85
Tableau 12: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux	85
Tableau 13: Evolution du cheptel national par espèces (nombre de têtes.....	99
Tableau 14: Part de l'industrie du bois dans le PIB de 2010 à 2016,	102
Tableau 15: Récapitulatif des permis de recherche délivrés et en cours de validité par substance minière 2016 à 2019	104
Tableau 16: Permis d'exploitations délivrés par substances délivrés 2016 à 2019	104
Tableau 17: Récapitulatif des titres miniers et autorisations délivrés 2016 à 2019.....	104
Tableau 18: Zone industrielle de l'intérieur du pays	110
Tableau 19: Zone industrielle d'Abidjan.....	110
Tableau 20: Balance commerciale Cote d'Ivoire-Reste du monde (valeur en million de FCFA)	111
Tableau 21: Taux de couverture du territoire en réseaux mobiles	116
Tableau 22: Répartition du tourisme (interne et international) par motifs.....	124
Tableau 23: Répartition hôtelière par Direction Régionale du tourisme	124
Tableau 24: Liste des différents musées de Côte d'Ivoire.....	126
Tableau 25: Fréquentations et recettes des salles de Cinéma	127
Tableau 26: Liste du patrimoine culturel immatériel	127
Tableau 27: Liste des routes interurbaines renforcées de 2011-2019	130
Tableau 28: Routes neuves (2011-2019)	130
Tableau 29: Types de routes de 1960 à 2016.....	130
Tableau 30: Réseau routier par classe.....	130
Tableau 31: Juridictions de second degré.....	137
Tableau 32: Travail des trois (03) Cours d'Appel pour la période 2018-2019	137
Tableau 33: Charge de travail des 11 TPI et 27 SD pour la période 2018-2019	137
Tableau 34: Bilan salles de classe	144
Tableau 35: Evolution de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain de 2011 à 2018	147
Tableau 36: Routes neuves en construction	153
Tableau 37: Voiries urbaines en construction	154

Liste des figures

Figure 1: Diagramme ombro-thermique24

Figure 2: Population selon la nationalité ; Source : RGPH 2014.....32

Figure 3: Pyramide des âges en 2014.....35

Figure 4: Pyramide des âges en 1998.....35

Figure 5: Déclarations de naissances pour trois mois et pour douze mois40

Figure 6: Variation du taux d'accroissement moyen annuel de 1975 à 2014 ; Source : RGPH.....46

Figure 7: Evolution de la population en Côte d'Ivoire 1920-2014.....46

Figure 8: Effectifs d'élèves selon le sexe et le statut de l'école, Source : DSPS, 201870

Figure 9: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux86

Figure 10: Tonnage des cultures vivrières ; Source: MINADER95

Figure 11:Tonnage de cultures de rente; Source : MINADER96

Figure 12: Répartition des éleveurs par espèce.....99

Figure 13: Evolution de la production de diamant à 2015-2019105

Figure 14: Production pétrolière nationale de 2014 à 2017.....107

Figure 15:Vente de la SIR en 2018107

Figure 16: Valeur des exportations de biens culturels par type (milliers FCFA)126

Figure 17: Valeur des importations de biens culturels par type (milliers FCFA)127

AVANT-PROPOS

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée sur le chemin de l'émergence. Les nombreux progrès réalisés au niveau économique, social et culturel suite à la mise en œuvre des PND 2012-2015 et 2016-2020 l'attestent.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement met à la disposition du public, le présent **Atlas National de l'Aménagement et du développement du Territoire**. Il est riche en informations sur les nombreux travaux réalisés dans le domaine de l'aménagement et du développement des Territoires aux plans National, Régional et Local.

Ce document est destiné non seulement aux cadres de l'Administration, aux représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'extérieur, mais aussi aux Collectivités Territoriales, aux Universitaires, aux Chercheurs, aux Etudiants, et aux Partenaires au développement.

Ce document est réalisé essentiellement par une expertise nationale. Il est appelé à être complété et actualisé, et devra couvrir les différentes régions et localités du pays au fur et à mesure de l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement du territoire ainsi que des plans de développement locaux.

Cet Atlas se veut donc un outil d'aide à la décision et un document de référence en matière de connaissances sur le niveau de développement de nos territoires.

J'adresse mes vives félicitations à tous les experts nationaux issus des différents ministères et structures, qui ont contribué activement à la collecte des données et à l'élaboration de cette étude.

Je souhaite un bon usage de l'Atlas National de l'Aménagement et du Développement du Territoire à tous ses utilisateurs.



Nialé KABA

INTRODUCTION

Dès son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une politique d'aménagement du territoire caractérisée par deux orientations principales :

- la mise en valeur volontariste axée sur des opérations de développement au travers des programmes fondés sur une politique de redistribution des revenus ;
- la mise en valeur des ressources et potentialités régionales.

Ces orientations répondaient à deux préoccupations majeures : la recherche de l'autosuffisance en de nombreux domaines et la nécessité de réduire ou de limiter les disparités interrégionales, en particulier entre les régions de la zone forestière et celles de la zone dite des savanes, mais aussi entre la partie Sud-Est du territoire et la partie Ouest.

Pour atteindre ces objectifs, de nombreux plans successifs ont été élaborés pour servir de guide.

- Le premier plan a porté sur « les perspectives décennales de développement économique, social et culturel 1960-1970 », puis ont suivi les trois plans quinquennaux suivants :
- le plan quinquennal 1971-1975 ;
- le plan quinquennal 1976-1980 ;
- le plan quinquennal 1981-1985.

Au travers de ces plans, divers mécanismes ont été développés :

- les politiques sectorielles avec le développement de programmes selon les centres d'intérêt : les programmes d'hydraulique humaine, d'électrification, d'habitat rural, d'éducation, de routes, etc.
- les opérations de grande envergure à travers les sociétés d'Etat dédiées (SODESUCRE, SODEPALM/PALMINDUSTRIE, SODERIZ, SODEPRA, SODEFEL, SAPH, SATMACI, CIDT, etc.) pour l'aménagement et le développement des régions ;
- plus spécifiquement en ce qui concerne la réalisation des équipements de proximité en milieu rural, la création des Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (FRAR) en 1973 et des Fonds d'Intervention et d'Aménagement Urbain (FIAU) en 1992 ;
- les programmes d'urgence considérés comme un effort volontariste déterminant pour réduire les disparités ;
- les programmes des fêtes tournantes de l'indépendance. Chaque fête de l'indépendance permettant de doter la ville d'accueil en équipements et en infrastructures publics importants. ;
- les opérations intégrées : l'Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama (AVB) et l'Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest (ARSO).

Le pays a connu une relative prospérité pendant les deux premières décennies (1960-1980) de son indépendance, comparativement aux pays de la sous-région. En effet, grâce à cette politique volontariste d'aménagement du territoire et une politique de redistribution des revenus, de nombreuses infrastructures structurantes ont été bâties et font encore la fierté de la Côte d'Ivoire (Cité administrative, Postel 2001, immeuble SCIAM, barrages de Kossou et de Taabo, autoroute Abidjan-Singrobo, etc.).

Cependant, cette politique va connaître un arrêt brutal avec l'avènement des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) liés à la crise économique des années 1980 :

- le PAS de Redressement de la situation financière et de création des conditions de la reprise économique de 1981 à 1983 ;
- le PAS consacré à la réduction du déficit budgétaire et à l'augmentation des recettes publiques de 1984 à 1985 ;
- le PAS dédié à la résorption de la hausse du chômage de 1986 à 1988 ;
- le PAS dit «de stabilisation financière» de 1990 à 1992.

Parallèlement aux PAS, la politique de décentralisation s'est progressivement affirmée avec une multiplication rapide des acteurs et des visions du développement du territoire.

En 2011, face aux nombreux défis qui se présentaient, notamment, le rétablissement de la cohésion sociale effritée ; le renforcement de la réconciliation nationale ; le rétablissement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens ; la relance de l'économie ; la réhabilitation des services sociaux de base, le Gouvernement a initié le Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) suivi de l'élaboration en juin 2011, d'un Plan National de Développement (PND) 2012-2015.

L'objectif du PND (2012-2015) était de mettre en place, sur cette période, les fondements de la Côte d'Ivoire émergente à l'horizon 2020. Il s'agit de mettre le pays sur le sentier d'une croissance forte, soutenue, solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement, fournir un cadre de référence pour le dialogue politique et la mobilisation des ressources. Le PND 2012-2015 a connu un succès et a permis de remettre l'économie sur la voie d'une croissance forte, avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Ces performances économiques ont été soutenues par un renforcement des infrastructures économiques et ont permis de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Ivoiriens.

Malgré ces avancées, des efforts restaient à faire pour consolider le chemin vers l'émergence. Un second PND est alors élaboré pour la période 2016-2020, avec pour ambition de mener le pays vers l'émergence à l'horizon 2020, avec une base industrielle solide, la réduction de la pauvreté et une meilleure redistribution des fruits de la croissance, surtout pour les plus défavorisés et les plus vulnérables.

Ainsi, le PND 2016-2020 met l'accent sur l'amélioration du taux de transformation des matières premières agricoles et sur la diversification de l'appareil productif industriel, avec la promotion d'une industrie manufacturière. Il mettra également l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment par le développement d'infrastructures économiques de qualité prenant en compte les préoccupations liées à l'aménagement du territoire et à la préservation de l'environnement.

La mise en œuvre de ces deux plans nationaux a mis le pays résolument sur la voie vers l'atteinte du statut d'un pays émergent. Les récentes performances économiques enregistrées par le pays en donnent les preuves.

En effet, en 2016, première année de mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2016-2020, la Côte d'Ivoire a affiché un taux de croissance de 8,8%, en dépit d'une conjoncture internationale moins favorable et d'une faible pluviosité. Cette performance a été soutenue par la réalisation d'investissements publics structurants et le dynamisme du secteur privé qui a bénéficié d'une nette amélioration des crédits à moyen et long terme de 28,6% et du climat des affaires. Cette tendance s'est poursuivie en 2017, avec une croissance de 8,0% tirée par l'investissement privé et la consommation intérieure, malgré la chute brutale des cours du cacao et les revendications sociales. En outre, le Gouvernement, pour consolider les résultats atteints, a mis en place le Programme Social du Gouvernement (PSGouv) en 2018 pour faire en sorte que la programmation, l'exécution, le résultat et la redevabilité vis-à-vis des populations soient plus renforcés, a aussi mis en place les Projets à Impact Rapide des Régions (PI2R) en 2020 pour des actions à effet immédiat sur les populations.

Le présent atlas dédié à l'aménagement et au développement du territoire national ambitionne d'illustrer tous ces progrès réalisés, mais également les défis qui demeurent et qu'il faudra relever. Ce document qui se veut un outil d'aide à la décision présente donc la situation de l'aménagement et du développement du territoire au moment de la collecte des données et de l'élaboration de l'atlas.

Méthodologie

L'Atlas National du Développement présente la répartition spatiale de certaines caractéristiques géographiques et socio-démographiques de la population, élaborée à partir des données des structures sectorielles, de l'Institut National de la Statistique et de données plus anciennes issues de l'Atlas de Côte d'Ivoire, élaboré par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et l'Institut de Géographie Tropicale de l'Université d'Abidjan.

Sa réalisation s'est faite par étapes successives :

1. Définir des thématiques en fonction des différentes préoccupations identifiées ;
2. Définir l'approche méthodologique de la collecte des données ;
3. Réaliser la collecte ;
4. Traiter les données collectées ;
5. Rédiger l'atlas.

Les différentes thématiques

Les thématiques ont été identifiées relativement aux différents domaines de l'aménagement du territoire. Ainsi, le document est structuré en sept (07) grands chapitres que sont :

- 1- Cadre et environnement général du territoire ;
- 2- Caractéristiques de la population ;
- 3- Capital humain et promotion du bien-être social ;
- 4- Activités économiques ;
- 5- Transport et Flux ;
- 6- Justice, sécurité et défense ;
- 7- Grandes réalisations et perspectives.

L'approche méthodologique de la collecte de données

La confection de ce document s'est effectuée en plusieurs étapes :

- Identification des données ;
- Identification des structures concernées ;
- Elaboration d'une fiche technique de collecte de données ;
- Elaboration d'un courrier de demande de données et de désignation d'un point focal ;
- Centralisation des données fournies par les différents points focaux ;

Collecte des données

La collecte s'est faite auprès des structures sectorielles, d'octobre 2017 à décembre 2017, puis de façon ponctuelle (2018, 2019, 2020) selon des besoins complémentaires identifiés. Les données spatiales des couches administratives, les données géophysiques et climatiques, ont été acquises auprès de certaines structures spécialisées dans la production de ces données.

Analyse et traitement des données

Le traitement a consisté à analyser les données et à réaliser des cartes thématiques, selon que l'indicateur ou la donnée se prête à un mode de présentation. Ainsi, les données géophysiques ont permis de produire des cartes portant sur les éléments naturels du territoire (climat, sol, relief, etc.).

Les statistiques, ont été spatialisées au niveau départemental, soit en implantation zonale ou ponctuelle. Quelques fois, au regard de la disponibilité des données, elles ont été spatialisées au niveau régional.

Pour ce qui est de la détermination des classes, la méthode de discrétisation de Huntsberger a été utilisée. Elle consiste à définir le nombre de classes en tenant compte de l'effectif d'entités.

Au-delà de l'aspect purement statistique, cette méthode tient compte des règles de la perception visuelle afin de transmettre une information géographique efficace et de qualité.

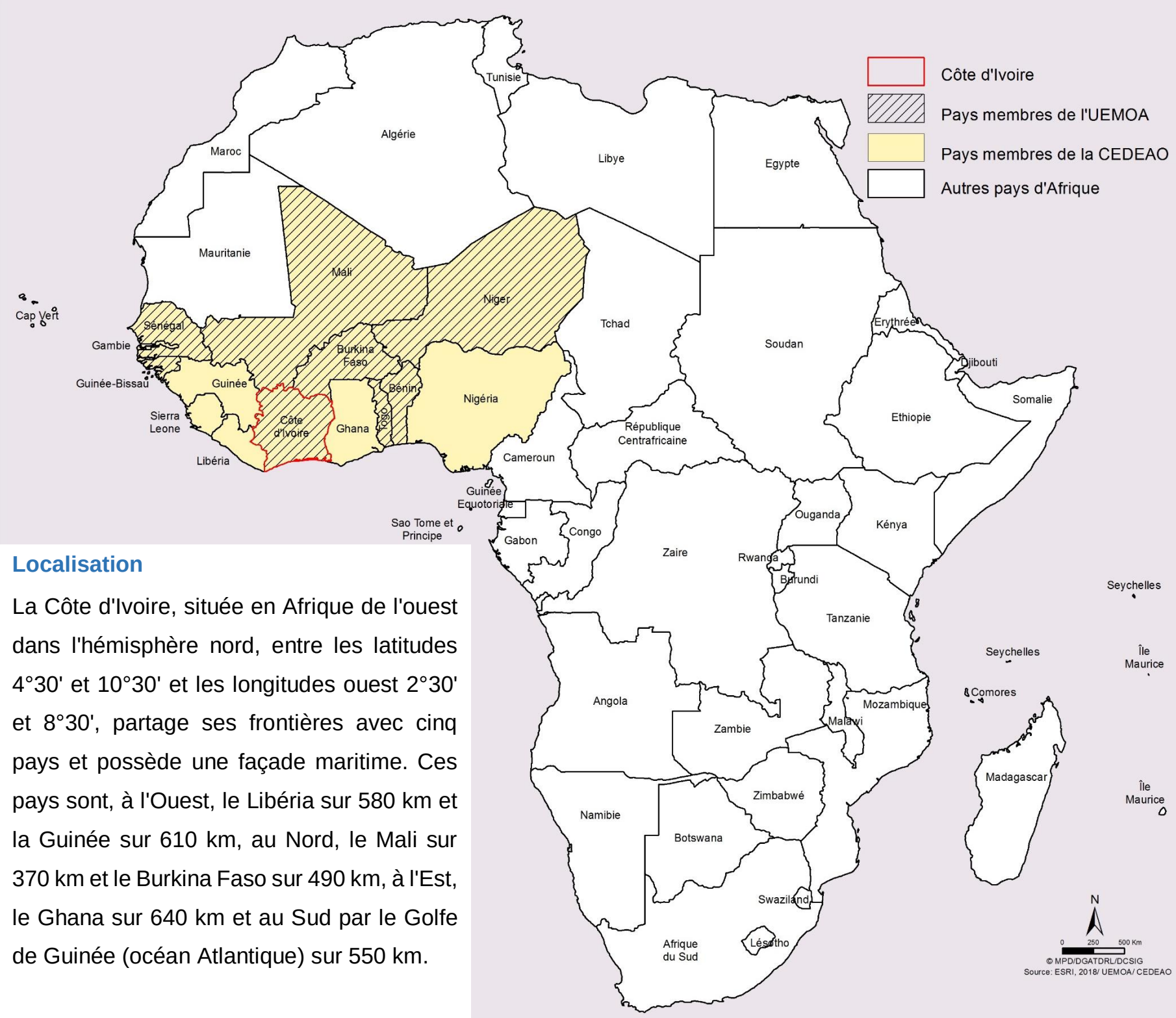
A la suite des cartes, des esquisses d'analyses ont été réalisées, pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre le phénomène présenté sur la carte. Les commentaires sont accompagnés de tableaux, de graphiques et de photos, qui apportent des informations complémentaires aux cartes.

CHAPITRE I : CADRE ET ENVIRONNEMENT GENERAL DU TERRITOIRE

Ce chapitre présente la situation géographique, l'histoire, l'organisation administrative et la géophysique de la Côte d'Ivoire. Les données de ce chapitre permettent d'introduire l'analyse de plusieurs phénomènes récents en matière de peuplement, de migration et d'économie, qui seront détaillés dans les chapitres suivants.

Les cartes géophysiques présentées dans ce chapitre proviennent de l'atlas de l'ORSTOM réalisé entre 1971 et 1980, à la demande du Ministère du Plan. Quant aux données climatiques et du découpage administratif, elles proviennent respectivement de la SODEXAM et du Ministère chargé de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Les cartes générées dans le cadre de cette étude, ont été actualisées sur la base du découpage administratif actuel (2 districts autonomes, 31 régions et 108 départements).

I- Localisation, découpage administratif et ethnique
de la Côte d'Ivoire



Localisation

La Côte d'Ivoire, située en Afrique de l'ouest dans l'hémisphère nord, entre les latitudes 4°30' et 10°30' et les longitudes ouest 2°30' et 8°30', partage ses frontières avec cinq pays et possède une façade maritime. Ces pays sont, à l'Ouest, le Libéria sur 580 km et la Guinée sur 610 km, au Nord, le Mali sur 370 km et le Burkina Faso sur 490 km, à l'Est, le Ghana sur 640 km et au Sud par le Golfe de Guinée (océan Atlantique) sur 550 km.

Carte 1: Présentation de la Côte d'Ivoire en Afrique

Données clés

Date d'indépendance :	7 Août 1960
Superficie :	322 462 Km ²
Population en 1960 :	3 558 988 hab*
Population en 2014 :	22 671 331 hab
Forme institutionnelle :	Régime présidentiel
Divisions administratives :	02 Districts Autonomes et 31 régions
Monnaie :	Francs CFA
Langue officielle :	Français
Capitale économique :	Abidjan
Capitale politique :	Yamoussoukro depuis 1983
Grands groupes ethniques :	Akan, Krou, Mandé nord, Mandé sud, Gur (Voltaïque)

*(Source : Banque mondiale)

Les différents chefs de gouvernements

1 ^{er} président :	Félix Houphouët BOIGNY 1960-1993
2 ^{ème} président :	Henri Konan BEDIE 1993-1999
3 ^{ème} président :	Le général Robert GUEI 1999-2000
4 ^{ème} président :	Laurent GBAGBO 2000-2010
5 ^{ème} président :	Alassane OUATTARA 2011 à nos jours
1 ^{er} Vice-président :	Daniel Kablan DUNCAN 2016-2020
1 ^{er} Premier ministre :	Alassane OUATTARA 1990-1993
2 ^{ème} Premier ministre :	Daniel Kablan DUNCAN 1993-1999
3 ^{ème} Premier ministre :	Seydou Eliman DIARRA 1999-2000
4 ^{ème} Premier ministre :	Affi N'GUESSAN 2000-2003
5 ^{ème} Premier ministre :	Seydou Eliman DIARRA 2003-2005
6 ^{ème} Premier ministre :	Charles Konan BANNY 2005-2007
7 ^{ème} Premier ministre :	SORO K. Guillaume 2007-2012
8 ^{ème} Premier ministre :	Jeannot Kouadio-AHOUSOU 2012
9 ^{ème} Premier ministre :	Daniel Kablan DUNCAN 2012-2016
10 ^{ème} Premier ministre :	Amadou Gon COULIBALY 2018-2020
11 ^{ème} Premier ministre :	Ahmed Bakayoko 2020 à nos jours

1- Organisation administrative et zones
géoéconomiques



Carte 2: Organisation administrative de la Côte d'Ivoire

Le pays a connu plusieurs découpages administratifs depuis l'indépendance. Depuis 2014, la loi n° 2014-451 du 05 août 2014 stipule que l'Administration Territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome.

Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationales.

deconcentration, de la décentralisation et de l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome.

1.1 Administration déconcentrée

L'Administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont :

- les Régions, au nombre de trente une (31), administrées par des Préfets de Région ;
- les Départements, au nombre de cent onze (111) dont

cent huit (108) fonctionnels, administrés par des Préfets ;

- les Sous-Préfectures, au nombre de cinq cent neuf (509) dont quatre cent soixante-quinze (475) fonctionnelles, administrées par des Sous-préfets ;

- les Villages, au nombre de huit mille cinq cent soixante-seize (8576), dirigés par des Chefs de village.

Les photos 3 et 4 montrent des bâtiments de structures déconcentrées.

1.2 Administration décentralisée

L'Administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont :

- les Régions, au nombre de trente une (31) dirigés par des Présidents ;

- les Communes, au nombre de deux cent une (201), dirigés par des Maires.

Les photos 1,2 et 5 montrent des bâtiments de structures décentralisées.

1.3 District Autonome : entité territoriale particulière

Le District Autonome est une entité territoriale particulière. Il est régi par des règles de la déconcentration et de la décentralisation.

On en dénombre deux (02) : le District Autonome d'Abidjan et le District Autonome de Yamoussoukro.

1.4 Zones géoéconomiques et Pôles Economiques Compétitifs (PEC)

Les zones géoéconomiques (ou bassin de production) sont des bassins de vie économique, de taille suffisamment significative pour générer des économies d'échelle substantielles et garantir la rentabilité des investissements. Elles ne sont ni des circonscriptions administratives, ni des collectivités territoriales.

La Côte d'Ivoire compte quatre (04) zones géoéconomiques :

La zone Nord-Ouest comprenant les régions du PORO, du TCHOLOGO, de la BAGOUE, du KABADOUGOU, du FOLON, du WORODOUGOU, du BAFING et du BERE ;

La zone Sud-Ouest comprenant les régions du TONKPI, du CAVALLY, du GUEMON, du HAUT-SASSANDRA, de la MARAHOUE, de SAN PEDRO, du GBOKLE, de la NAWA, du GOH et du LOH-DJIBOUA ;



Photo 1: Hôtel du District Autonome d'Abidjan



Photo 2: Hôtel du Conseil Régional du Hambol



Photo 3: Préfecture de Grand-Bassam



Photo 4: Sous-préfecture de Jacqueville



Photo 5: Mairie de Kong

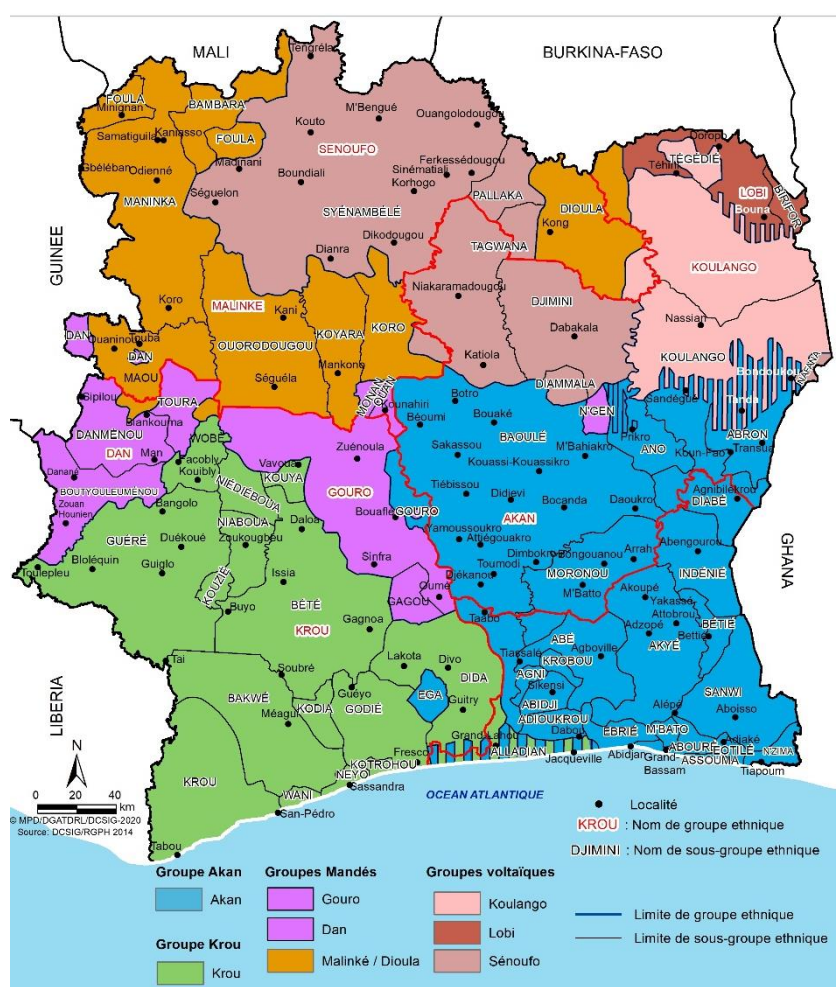


Carte 3: Zones géoéconomiques

La zone Sud-Est composée des régions de L'INDENIE-DJUABLIN, du SUD-COMOE, des GRANDS-PONTS, de l'AGNEBY-TIASSA, de la ME et du DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN ;

La zone Centre Nord-Est composée des régions de GBEKE, du HAMBOL, du BELIER, du N'ZI, du IFFOU, du MORONOU, du GONTOUGO, du BOUNKANI et du DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO. Chaque zone géoéconomique abrite des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) structurés en PEC principaux (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, San Pedro, Korhogo, Man, Bondoukou), PEC secondaires (Odienné, Séguéla, Dimbokro, Bouna, Daloa, Abengourou, Aboisso), et PEC locaux (les dix-sept autres chefs-lieux de région).

2- Grands groupes ethniques



Carte 4: Les grands groupes ethniques

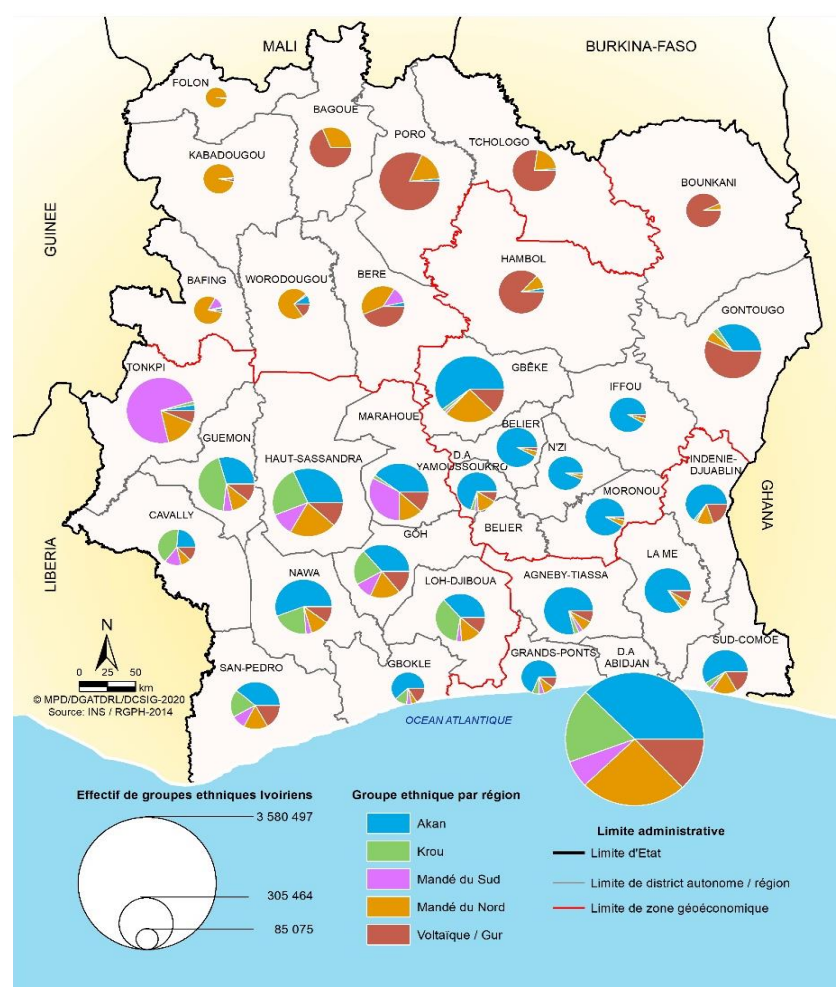
Avec la colonisation de l'Afrique Occidentale au début du 19^e siècle et les revendications territoriales des différents gouvernements s'accaparant les différents espaces, le mouvement des populations à travers les paysages de montagnes, de forêts et de savane, s'est arrêté et a produit un paysage ethnoculturel de la Côte d'Ivoire. Un paysage composé d'une diversité ethnique et linguistique issue d'une longue histoire et de mélange de peuples (carte 4). Ainsi, quatre grands groupes se partagent le territoire ivoirien :

- 1- Les Akan ;
- 2- Les Gur ou Voltaïques ;
- 3- Les Krou ;
- 4- Les Mandé.

A ces quatre grands groupes, sont associées des ethnies apparentées.

AKAN et apparenté : Akyé, Abidji, Abouré, Gwa, Abbey, Adioukrou, Ehotilé, Avikam, Alladian, Baoulé, Ega, Ebrié, Elomouin, Essouma, N'zima, Bron, Agni, Yowré.

L'aire akan est composée de plusieurs ethnies. On retrouve les Akan dans les DISTRICTS D'ABIDJAN et de YAMOOUSSOUKRO, les régions du GBEKE, de l'INDENIE-DJUABLIN, du BELIER, de l'IFFOU, du N'Zi, du MORONOU, de l'AGNEBY-TIASSA, des GRANDS-PONTS, de la ME, du SUD-COMOE, et une partie du GONTOUGO. Ils ont en commun une racine linguistique, le twi.



Carte 5: Répartition des grands groupes ethniques

GUR et Apparenté : Gbin, Niarafolo, Ténéwéré, Koulango, Nafana, Tiembara, Degha, Lohon, Tagouana, Lobi, Djamala, Djimini, Birifor, Samassogo, Djafolo, Camara, Lohron.

L'aire des Gur/voltaïques est composée de plusieurs ethnies. En Côte d'Ivoire, on les retrouve dans les régions du HAMBOL, du PORO, du TCHOLOGO, de la BAGOUE, une partie du KABADOUGOU, du BOUNKANI et une partie du GONTOUGO.

KROU et Apparenté : Wobé, Bakwé, Bété, Dida, Godié, Guéré, Kroumen, Kousié, Niaboua, Néyo, Wini.

L'aire Krou est composée de plusieurs ethnies qu'on retrouve dans les régions suivantes : SAN-PEDRO ; GBOKLE, LOH-DJBOUA ; GOH, NAWA, HAUT-SASSANDRA, GUEMON, CAVALLY et une partie des GRANDS-PONTS.

MANDE et Apparenté : Mahou, Malinké, Mangoro, Nomou, Gouro, Koyaka, Wan, Gagou, Toura, Dan. L'aire Mandé est composée de plusieurs ethnies appartenant à deux sous-groupes : Mandé du Nord et Mandé du Sud.

On retrouve les Mandé du Nord dans les régions du BERE, du WORODOUGOU, du BAFING, du KABADOUGOU, du FOLON et une partie du TCHOLOGO ; et les Mandé du Sud dans les régions du TONKPI, une partie du BAFING, du BERE, de la

MARAHOUÉ, une partie du HAUT-SASSANDRA, une partie du GOH, une partie de l'IFFOU.

En termes de répartition spatiale, ces différents peuples cohabitent indifféremment selon les départements.

Les enclaves ethniques recroquevillées sur elles-mêmes pendant la période précoloniale, se sont ouvertes sur l'extérieur avec la colonisation.

Les transformations économiques introduites par l'administration coloniale ont ouvert véritablement les régions forestières du Sud aux régions de Savane du Nord.

Le mouvement sera amplifié avec l'indépendance de sorte que tout le territoire connaît un brassage ethnique et culturel. Ce brassage culturel paraît plus accentué dans les régions du Sud que celles de la moitié nord du territoire ivoirien.

Au regard de la carte 5, chaque groupe est majoritaire dans son espace géographique d'origine, les Mandé du nord et Gur, au Nord, les Mandé du Sud à l'Ouest ; les Akan occupant majoritairement le Centre, l'Est et le Sud-Est. Seules les aires krou du Sud-Ouest, qui sont des zones de destination en matière de migration parce que constituant des zones de production des principales cultures d'exportation (cacao et café), ne sont plus majoritaires dans leurs aires culturelles d'origine.



Photo 8: Danse de réjouissance en pays Yacouba



Photo 9: Danse traditionnelle Dan (Thémathé)



Photo 10: Cérémonie de 10e enfant en pays Abouré



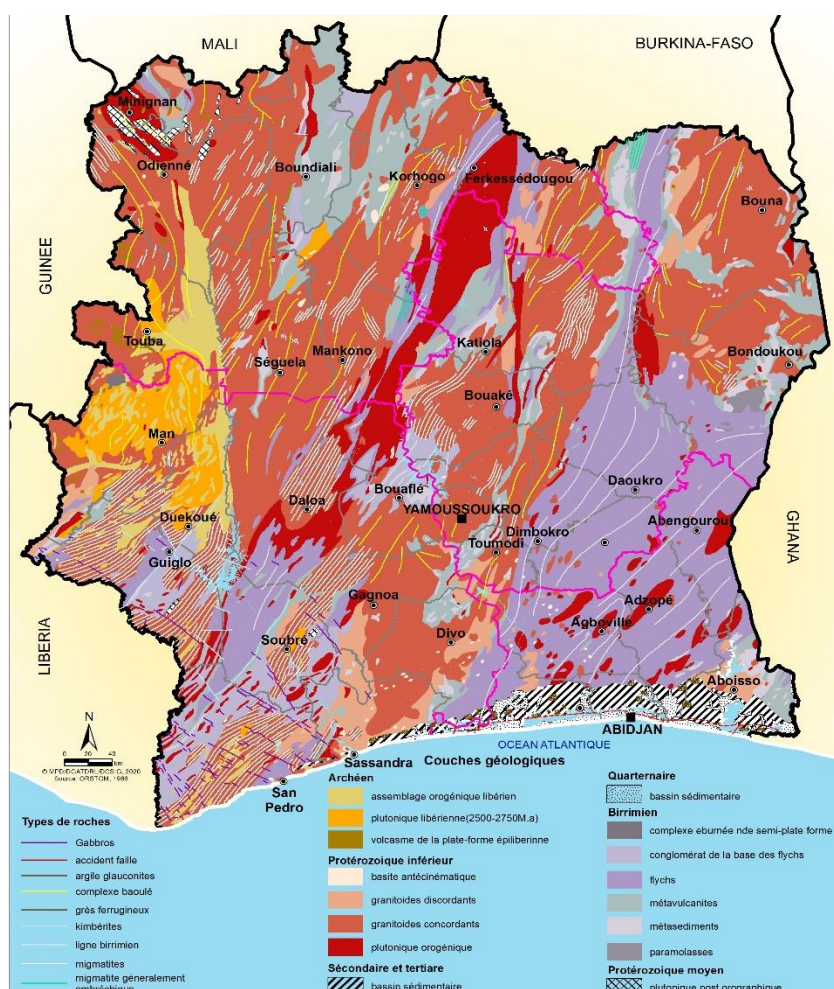
Photo 6: Danse traditionnelle en pays Malinké



Photo 7: Danse Boloye en pays Sénoufo

II- Environnement physique : Atouts et contraintes

1- Géologie et mine



Carte 6: Géologie

La géologie permet de connaître l'histoire, l'évolution des couches externes, les processus qui l'ont façonné, la structure et la composition de la croûte terrestre et une partie du manteau supérieur de la surface terrestre. La formation des roches de la Côte d'Ivoire date de deux périodes : La phase libérienne, appartenant à l'archéen (2300 millions d'années) La phase éburnéenne (entre 2300 et 1500 millions d'années). Cette géologie offre à la Côte d'Ivoire de nombreux atouts (Cf carte 6).

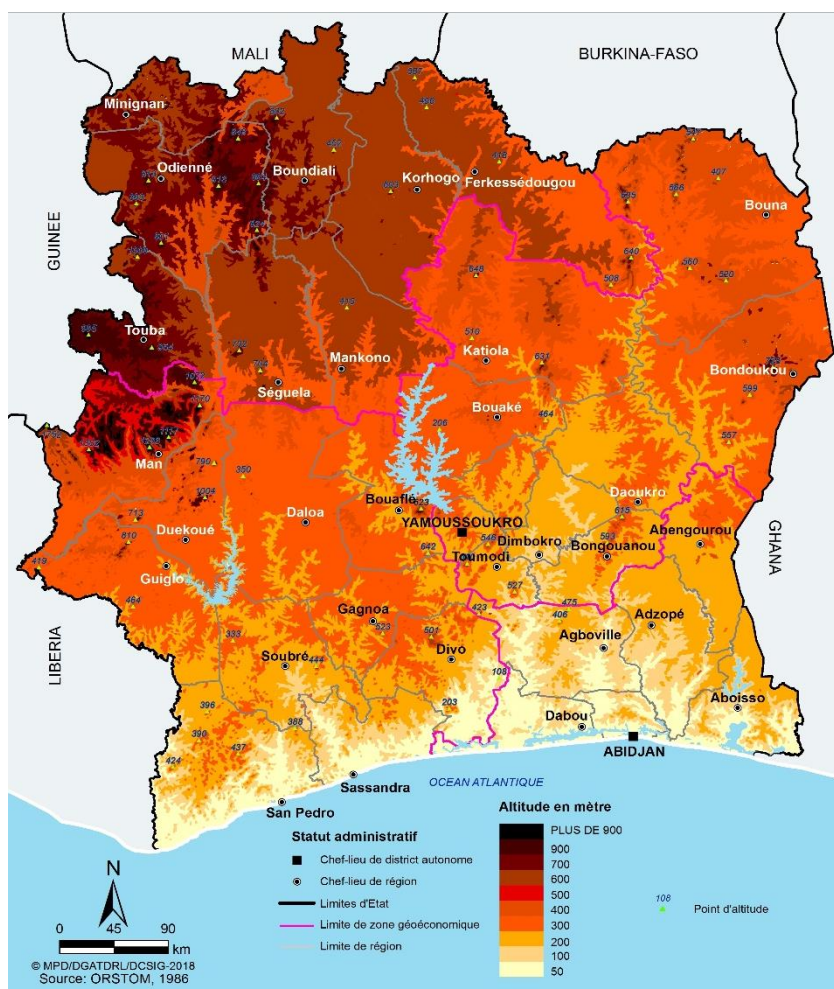
En effet, elle est composée de nombreuses ressources naturelles, notamment, le pétrole, les minerais tels que l'or, le diamant, la bauxite, le nickel, le fer... (Cf Carte 7), les pierres précieuses et semi-précieuses et l'eau.

Ces minerais et pierres précieuses se retrouvent dans plusieurs districts et régions de la Côte d'Ivoire : AGNEBY-TIASSA (Or), BAFING (Or, cuivre, manganèse), BAGOUE (Or, tantalite, sable quaternaire), BELIER (Or, diamant, colombo tantalite), DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO (Or, granite, sable gravier), GUEMON (Or, fer), HAUT SASSANDRA (Or, tantalite), NAWA (Or), TONKPI (Or, fer, nickel, cuivre), WORODOUGOU (Or, cuivre, diamant), (Cf carte 7) etc. En ce qui concerne l'eau, la nappe phréatique est suffisamment riche et rend chaque région autonome.



Carte 7: Potentiel minier

2- Relief, hydrographie et bassins versants

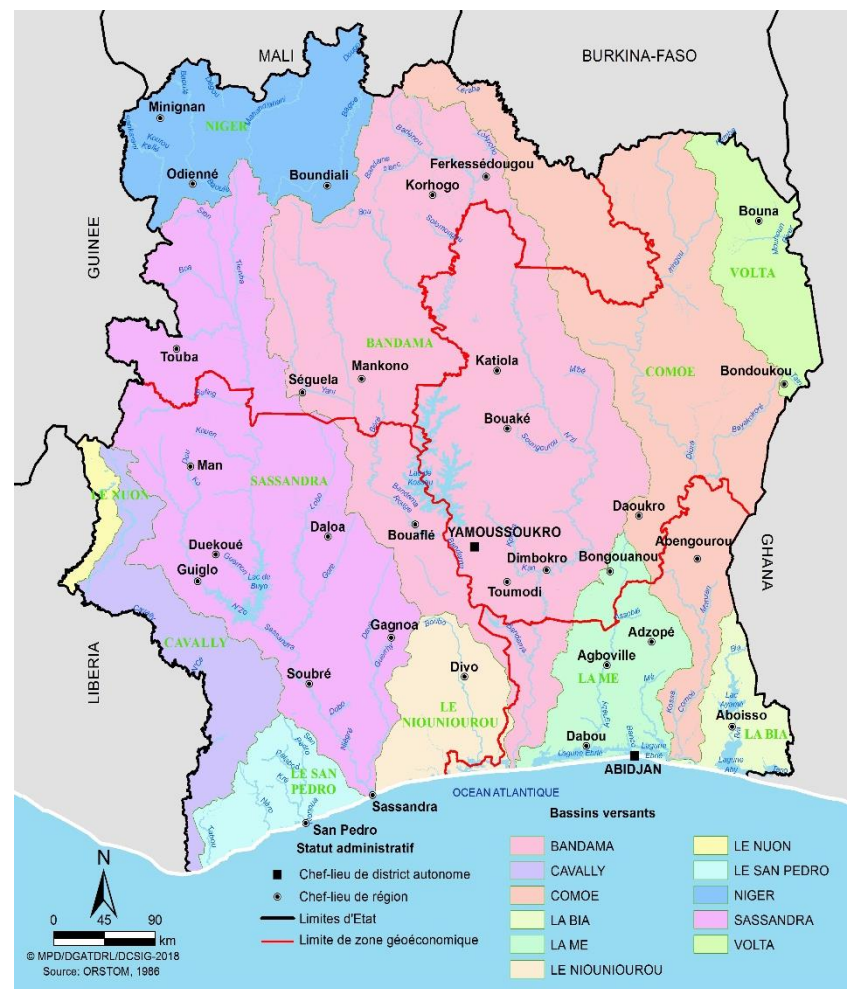


Carte 8: Relief

Le relief est l'ensemble des irrégularités du sol, qui se mesurent par rapport au niveau moyen de la mer.

Le relief ivoirien est plat et peu marqué dans l'ensemble, à l'exception de l'ouest où il est montagneux (massif de Man), avec des paysages mamelonnés du massif des Toura et du massif des Dan (Cf carte 8). En effet, il est composé de plaines côtières au Sud (0 à 200 m) et de plateaux progressivement élevés en allant au nord (200 à 700 m), qui succèdent aux plaines. Ces plateaux sont parsemés de collines, dont la chaîne de collines de 500 à 600 m de hauteur, appelée chaîne baoulé, formant un V au sud de Yamoussoukro. A ce relief, se superposent quatre grands fleuves qui coulent du nord au sud avant de se jeter dans la mer et onze bassins versants. Ces bassins arrosent tout le territoire grâce au chevelu très dense, constitué par les cours d'eau.

Cette organisation du relief, de l'hydrographie et des bassins versants (Cf carte 9), facilite l'installation humaine, la mise en valeur du territoire (agriculture), la construction des infrastructures de communication, d'adduction et d'exploitation d'eau et des infrastructures hydro-électriques (barrages) pour la production de l'électricité. Cependant, l'ouest montagneux est encore faiblement exploité, bien que pouvant constituer une zone touristique économiquement rentable et attractive.



Carte 9: Hydrographie et bassins versants



Photo 11: Fleuve Sassandra

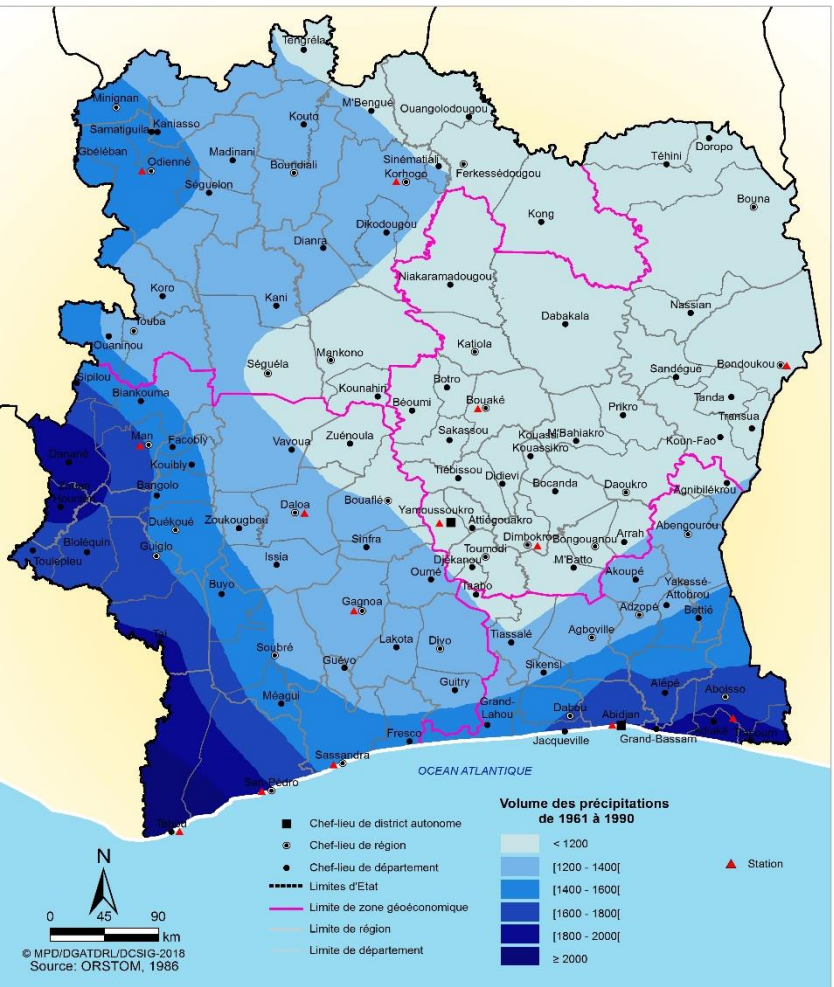


Photo 12: Dent de Man



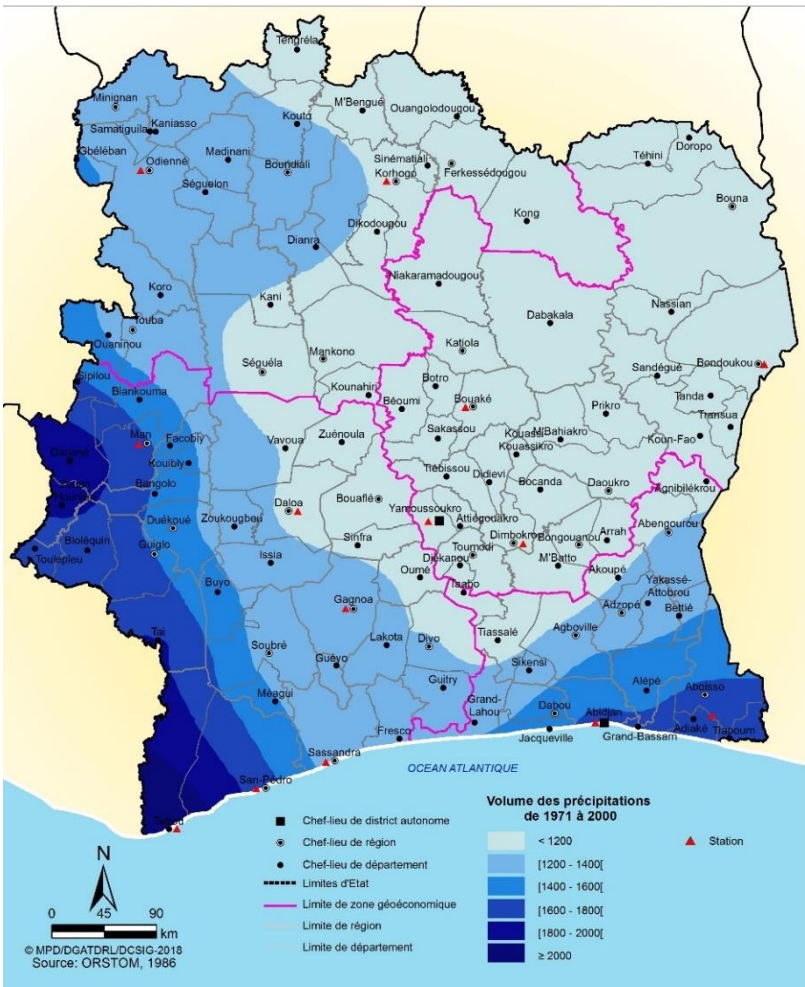
Photo 13: Mont Korhogo

3- Climat



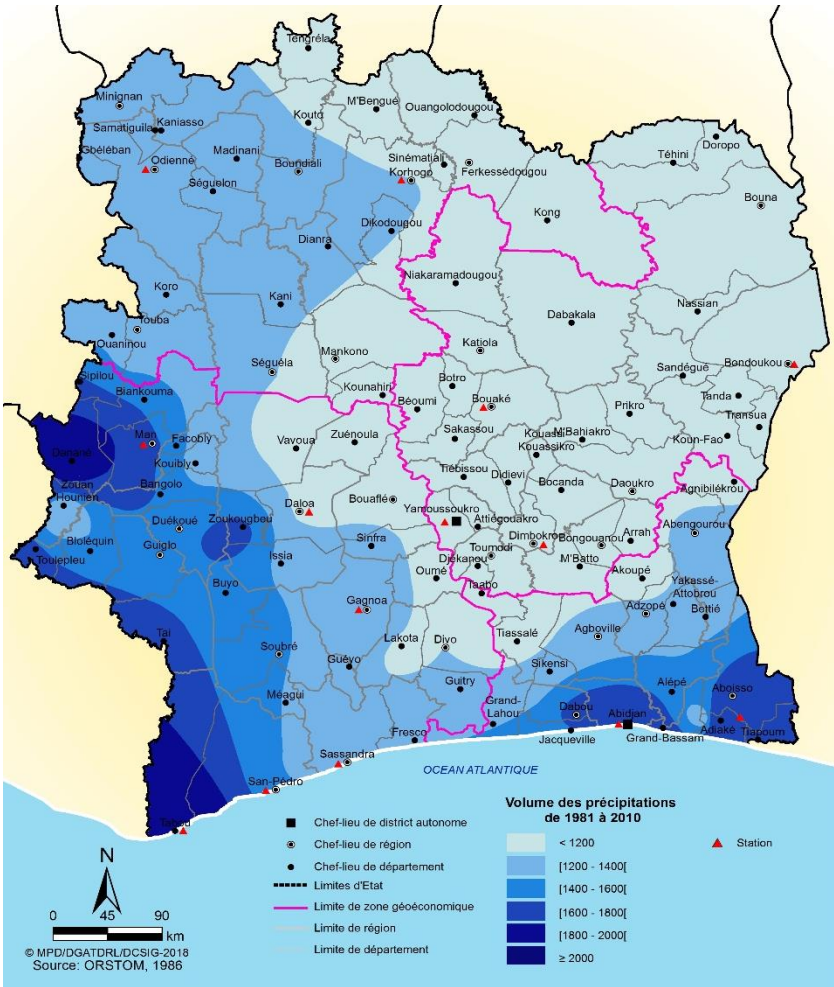
Carte 10: Volume de précipitation de 1961 à 1990

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), les normales climatiques sont des moyennes calculées pour une période uniforme et relativement longue comprenant au moins trois périodes consécutives de dix (10) ans. L'OMM considère qu'une période de trente (30) ans est assez longue pour éliminer les variations interannuelles. Ainsi, les cartes 10, 11 et 12 ont été réalisées à partir de trois (03) normales (1961-1990, 1971-2000 et 1981-2010). Elles spatialisent les écarts pluviométriques mesurés par 189 stations pluviométriques issues de la Société de Développement et d'Exploitation Aéronautique, Aéroportuaire et Météorologique (SODEXAM). Ces cartes



Carte 11: Volume de précipitation de 1971 à 2000

mettent en évidence une différence notable dans les hauteurs de pluie. Ces hauteurs varient de façon générale du Nord-Est au Sud-Ouest de 1 200 mm à plus de 2 000 mm sur les cartes. Cependant, dans le détail, les courbes isohyètes supérieures à 2 000 mm couvrant le Sud-Ouest (région de SAN PEDRO) sur les cartes 10 et 11 disparaissent sur la carte 12 (1981-2010) et cèdent la place aux isohyètes de 1 800 à 2 000 mm. Cela révèle une régression des précipitations et une extension des isohyètes inférieures à 1 200 mm vers le Sud-Ouest. Ces isohyètes moins étendues sur la carte 10 couvrent de nombreuses régions dont l'AGNEBY-TIASSA, du



Carte 12: Volume de précipitation de 1981 à 2010

LOH-GUIBOUA, du HAUT-SASSANDRA et de la MARAHOUE sur la carte 12. Les précipitations de 1 600 à 1 800 mm se sont étendues et couvrent les régions intérieures (NAWA, GUEMON, etc.) et le compartiment ouest montagneux (TONKPI, CAVALLY) qui antérieurement étaient couverts par des précipitations comprises entre 1 400 et plus de 2 000 mm sur la carte 10.

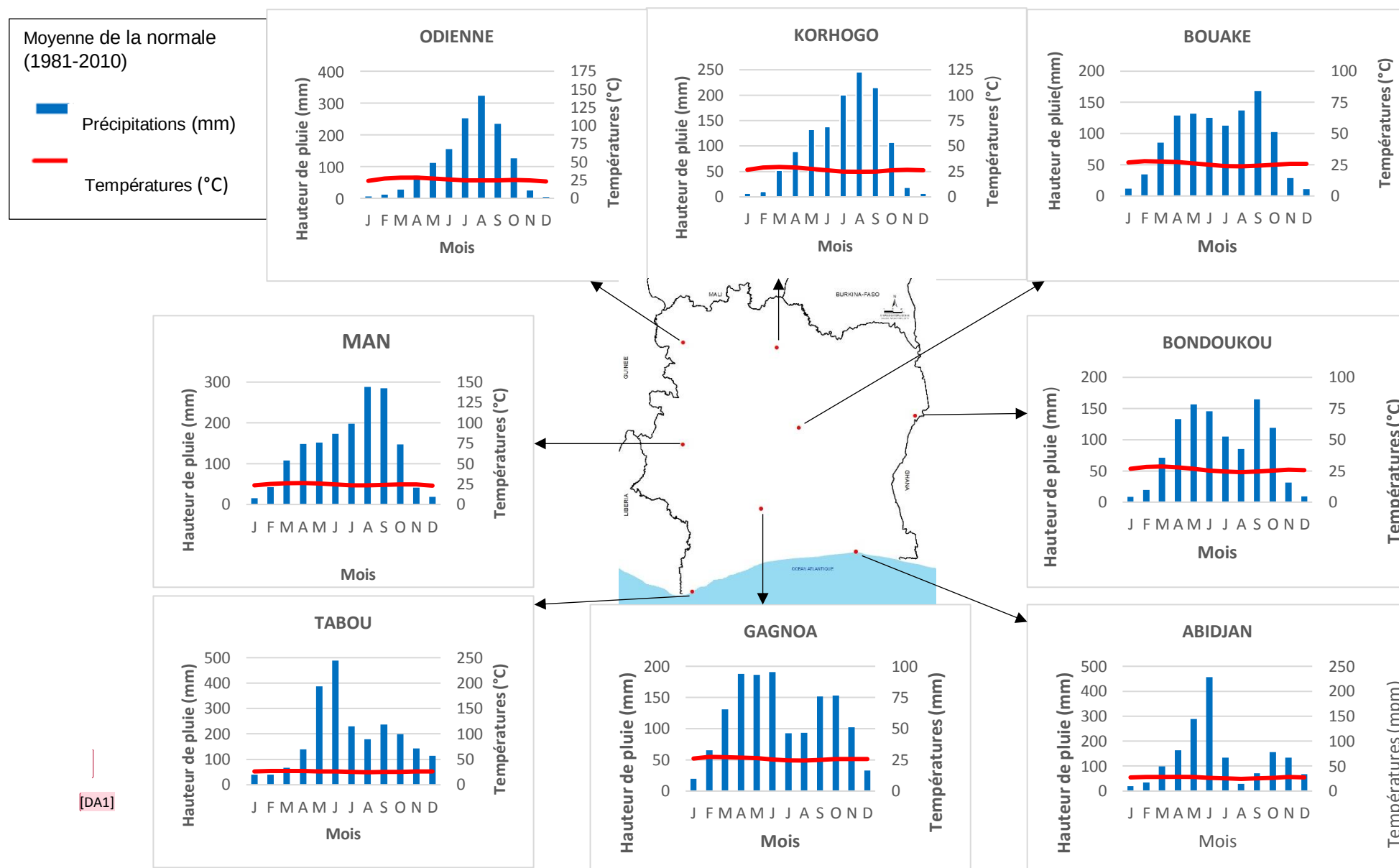


Figure 1: Diagramme ombro-thermique

La figure 1 présente les variations temporelles des précipitations et des températures de la période 1981-2010 à Odienné, Korhogo, Bouaké, Man, Bondoukou, Tabou, Gagnoa et Abidjan. Pour toutes ces zones, les températures normales annuelles varient globalement entre 26 et 27°C de novembre à avril et 25°C de mai à octobre. Quant aux hauteurs normales annuelles deux (02) régimes sont identifiés (un régime bimodal et régime unimodal).

Le régime bimodal (deux saisons de pluie) avec un maximum principal en juin et un maximum secondaire en septembre couvre les zones de Bondoukou, Bouaké, Tabou, Gagnoa et Abidjan. Le minimum principal est observé en janvier alors que le minimum secondaire apparaît en août.

Le régime unimodal (une saison de pluie) couvrant les zones d'Odienné, Korhogo et Man admet un maximum en août et un minimum en janvier.

Aussi, faut-il noter que ces dernières années, la manifestation de nombreux aléas sont en forte croissance : inondations, tempêtes, glissements de terrains, sécheresses baisse du débit des fleuves et de la hauteur des pluies, érosion côtière. Ces aléas ont des impacts socio-économiques désastreux, notamment des

pertes matérielles (Cf Photos 14, 15 et 16) et des pertes en vies humaines.

Cette énorme quantité d'eau (plus de 700 mm/an) par endroit, alimente la nappe souterraine et permet ainsi à chaque région d'être autonome et facilite l'alimentation des populations grâce à la construction d'infrastructures d'hydrauliques. (Forages, châteaux d'eaux, pompe à motricité humaine, etc.).



Photo 14: Inondations à Abidjan (Carrefour Indénié)

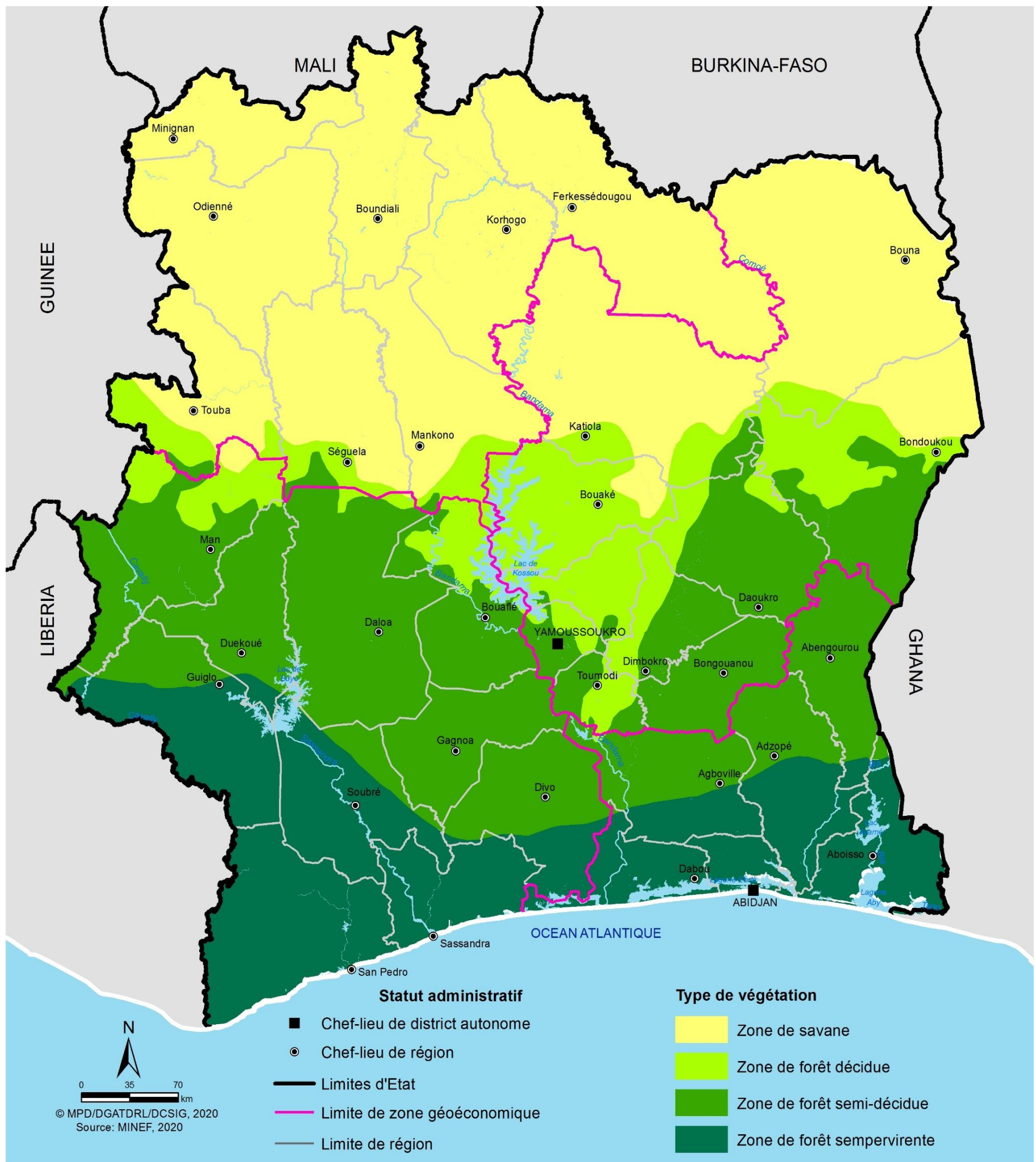


Photo 15: Inondations à Grand-Bassam



Photo 16: Inondations à Abidjan (Yopougon)

4- Végétation



Carte 13: Végétation

La Côte d'Ivoire comprend deux (02) grands types de végétation, la forêt au sud et la savane dans la partie nord (Cf Carte 13). La forêt est composée de forêt dense (zone de forêt sempervirente), forêt arborée (zone de forêt semi-décidue) et de forêt claire (zone de forêt décidue) ; quant à la savane, elle est composée de savane arborée, savane herbeuse, forêt galerie le long des cours d'eau.

Cette végétation riche en flore a énormément évolué à cause de l'agriculture de plantation qui a aidé à l'essor de

l'économie ivoirienne. La forêt, qui s'étendait sur toute la partie sud du pays, a vu sa surface fortement diminuer dans les dernières décennies, selon le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) (2017), la forêt ivoirienne est passée de 16 millions d'hectares, au début du 19^e siècle, à 7 850 864 hectares en 1990 puis à 3 401 146 en 2015. Aujourd'hui, il y a à peine 2 millions d'hectares de forêt naturelle.

En effet, l'agriculture extensive ; la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre (bois de service et bois de travail ou d'industrie) et bois énergie (bois de chauffe, charbon de

bois), l'urbanisation galopante ; l'orpailage clandestin ; les feux de brousse, l'infiltration massive et clandestine des aires protégées, ont abouti à une déforestation mettant en péril l'équilibre écologique du pays.

Les conséquences néfastes de ce recul de couverture forestière sur le climat (émission massive de gaz à effet de serre), les sols (fragilisation des sols) et sur la biodiversité (menace de la biodiversité) ont conduit l'Etat ivoirien à mener des actions en faveur de la reconquête, de la conservation et de l'accroissement des forêts. Il s'agit entre autres de la création de huit (08) parcs et sept (07) réserves, des forêts classées, de l'adhésion de la Côte d'Ivoire, en 2011, au mécanisme REDD + (Réduction des Émissions issues à la Déforestation et à la Dégradation forestière) créé lors de la Conférence des Parties (UNFCCC) pour inciter économiquement les grands pays forestiers tropicaux à éviter la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que de la définition d'une stratégie de reconquête, de conservation et d'accroissement des forêts. Cette stratégie est renforcée par la définition d'une nouvelle politique forestière dont l'objectif est de restaurer la couverture forestière nationale à hauteur de 20%, à l'horizon 2030.

Tableau 1: Liste des parcs et réserves de Côte d'Ivoire

AIRES PROTÉGÉES	SUPERFICIE (HA) PHYTOGÉOGRAPHIE	VILLE (S) À PROXIMITÉ
Parc national d'Azagny	19400 (Littoral)	Grand Lahou
Parc national du Banco	3438 (Forêt sempervirente)	Abidjan
Parc national de la Comoé	1 148 756 (Savane soudanienne)	Boua
Parc national des Iles Eholié	722 (Littoral)	Adiaké
Parc national de la Marahoué	101 000 (Transition forêt-savane)	Bouaflé
Parc national du Mont Péko	34 000 (Forêt de montagne)	Duékoué
Parc national du Mont Sangbé	97 554 (Forêt de montagne)	Biankouma
Parc national de Taï 508 186	508 186 (Forêt sempervirente)	Soubre
Réserve de Faune du N'Zo	27 830 (Forêt sempervirente)	Guiglo
Réserve de Faune d'Abokouamékro	20 430 (Forêts sèches)	Yamoussoukro
Réserve de Dalhia Fleur	148 (Forêt claire)	Abidjan
Réserve de Faune du Haut Bandama	122 162 (Savane guinéenne)	Katiola
Réserve Scientifique de Lamto	2 617 (Transition forêt – savane)	Toumodi
Réserve Intégrale du Mont Nimba	5 092 (Forêt de montagne)	Danané
Réserve naturelle Mabi-Yaya	61 282 (Zone de forêt)	Adzopé, Yakassé-Attobrou et Alépé

Source : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Contrairement aux forêts classées qui existent dans toutes les régions, les parcs et réserves sont circonscrits dans 22 régions et districts. Certains parcs sont à cheval sur plusieurs régions (Cf Tableau 1 et Carte 14)



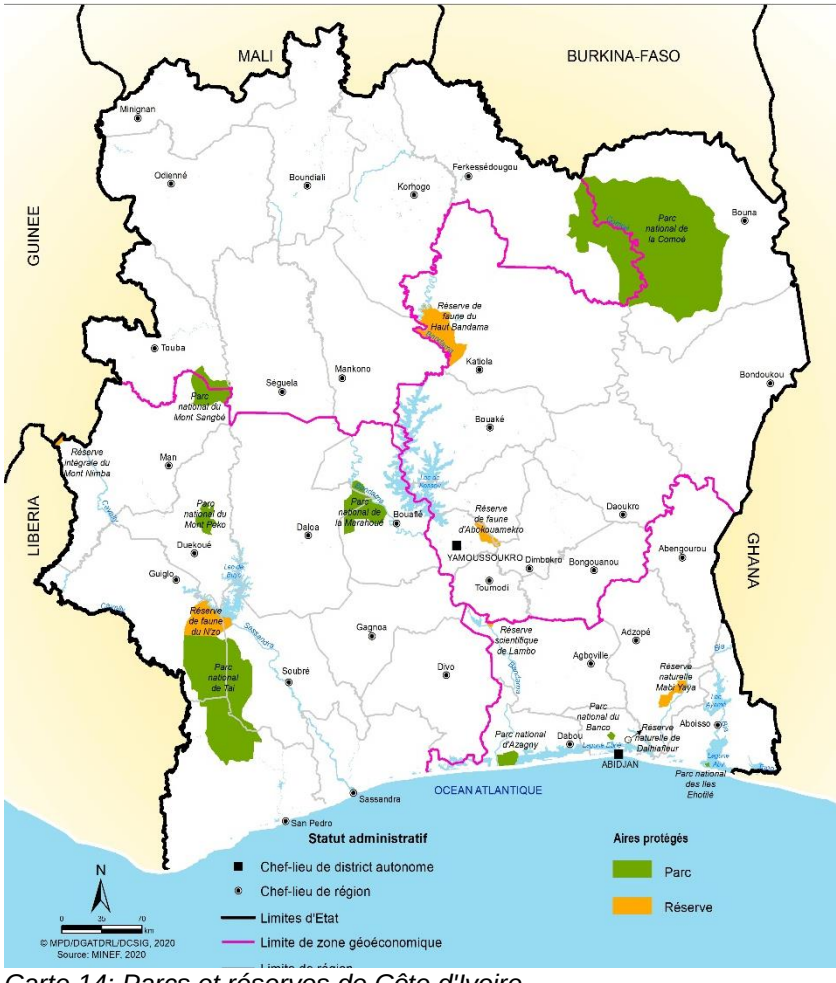
Photo 17: Parc national de la Comoé



Photo 18: Parc national de la Comoé



Photo 19: Reserve partielle de DALIHA FLEURS



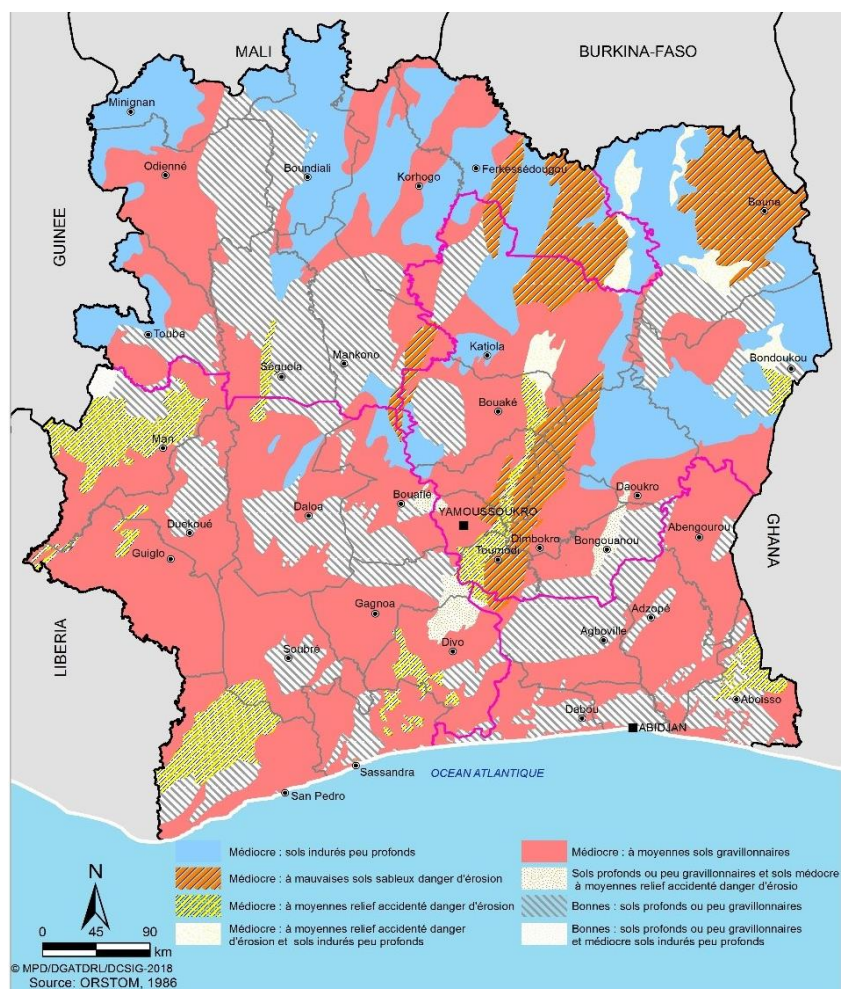
Carte 14: Parcs et réserves de Côte d'Ivoire

5- Pédologie et aptitudes culturales



Carte 15: Pédologie

Les sols sont des formations superficielles provenant de la décomposition des roches. La connaissance des sols et des aptitudes culturales de ces sols permet de localiser les terres les plus intéressantes pour la culture, de les protéger de l'urbanisation ou d'autres actions humaines et facilite les prises de décision. C'est pour ça que lors de la mise en place de grands projets de développement (cultures pluviales annuelles mécanisées en assolement intensif), en même temps que la production de la carte des sols, des critères a été définis pour l'identification des aptitudes culturales des terres ivoiriennes. Ce sont la profondeur du sol, la texture, la teneur en éléments grossiers, l'hydromorphie. En Côte d'Ivoire, les sols sont de façon générale de types ferrallitiques fortement désaturés. La combinaison de la température, des pluies abondantes et de la végétation (forêt au Sud et savane au Nord), a produit des sols avec des aptitudes bonnes, favorables à l'agriculture partout sur l'étendue du territoire. En effet, les aptitudes des sols du territoire ivoirien sont en général peu profondes ou profondes, riches en matière organique et en éléments minéraux. Cette réalité a guidé les différents choix agricoles des autorités ivoiriennes. Les cultures de rentes (café, cacao, palmier, hévéa, etc.) au sud sur les sols profonds et le coton et l'anacarde au Nord (Cf Carte15,16 et Photo 20,21).



Carte 16: Aptitudes culturales

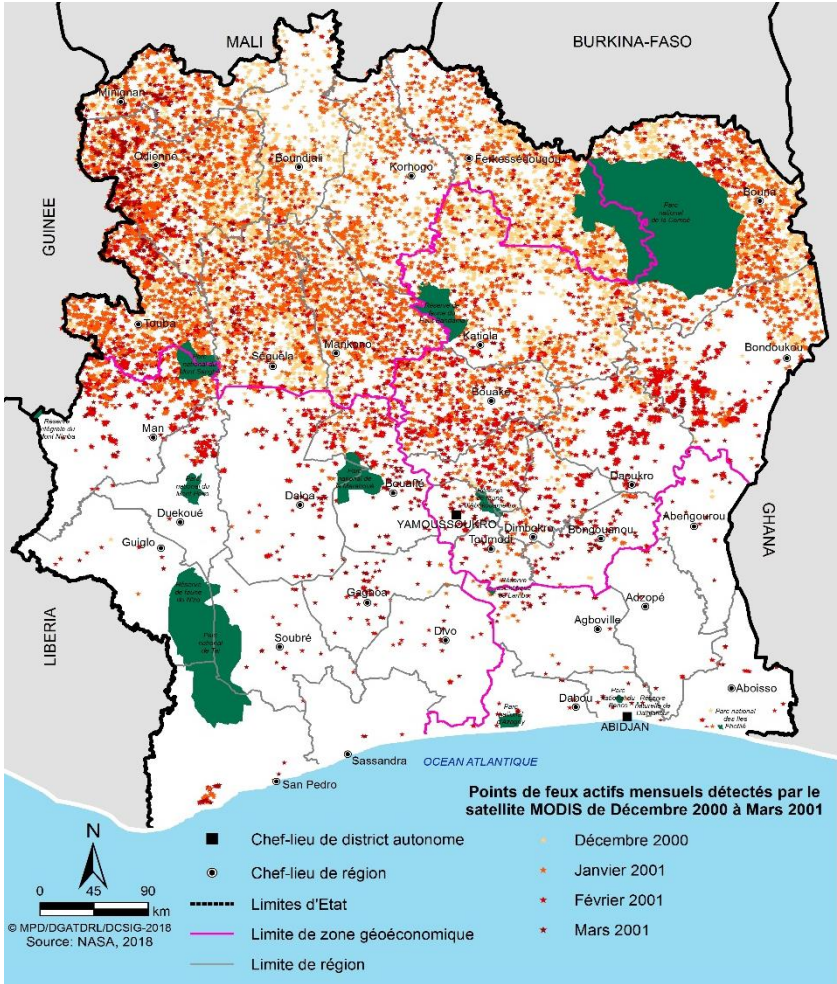


Photo 20: Plantation de cacao



Photo 21: Plantation de coton

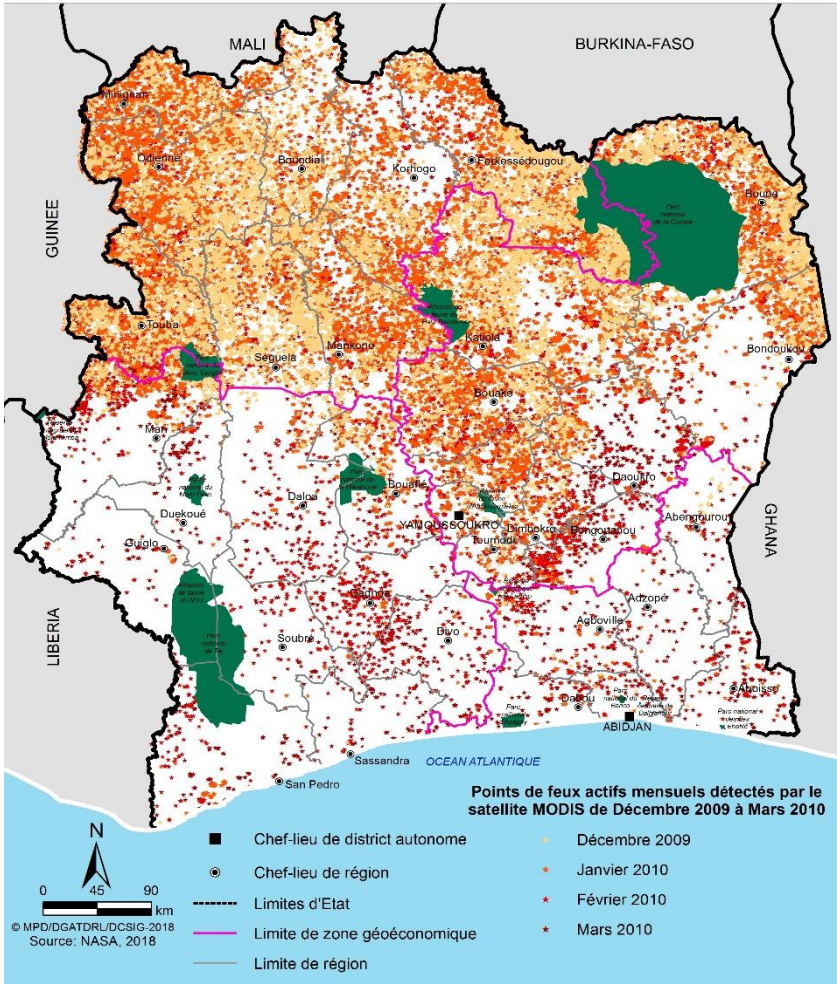
6- Feux de brousse



Carte 17: Point de feux actifs de décembre 2000 à Mars 2001

Les feux de brousse sont des feux qui se déclarent en période sèche en dehors des zones agricoles et d'habitation.

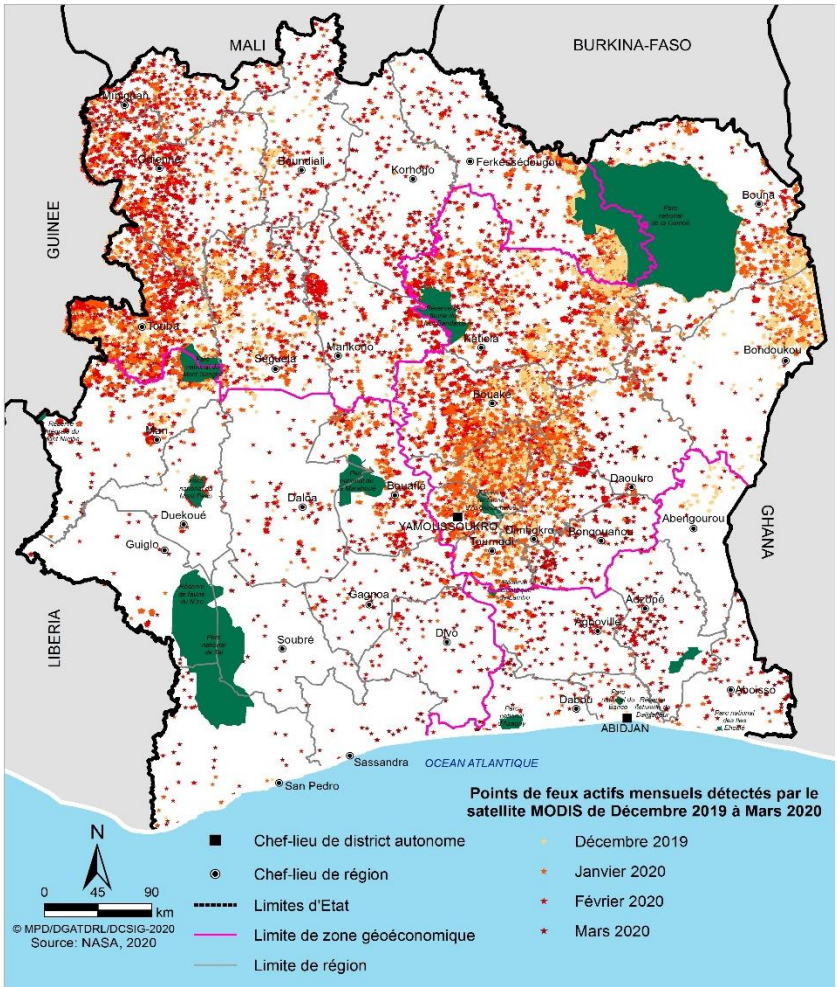
Les données de feux de brousse cartographiées et présentées, ont été prises avec le satellite MODIS dont la résolution spatiale est de 1km. Ces données sont celles des mois secs en Côte d'Ivoire, c'est-à-dire la saison sèche s'étendant sur quatre mois, allant du mois de décembre de l'année N-1 au mois de mars de l'année suivante. Pendant cette période, les populations préparent les parcelles de cultures en y mettant le feu pour réduire les



Carte 18: Point de feux actifs de décembre 2009 à Mars 2010

charges de travail. L'utilisation du feu par les populations est une pratique traditionnelle pour préparer les terres agricoles, la chasse et les pâturages. Les populations mettent donc volontairement le feu à la brousse, puis elles n'arrivent pas à en contrôler les limites.

L'observation des cartes des trois périodes (2000-2001, 2009-2010, 2019-2020), identifiées pour l'analyse du phénomène, révèlent que la densité des feux est plus marquée dans le Nord que dans le Sud, quelle que soit la période. En effet, dans le Nord, zone de savane, cette pratique agricole est fortement ancrée dans les mœurs ancestrales et réalisée pour la préparation des terres



Carte 19: Point de feux actifs de décembre 2019 à Mars 2020

agricoles, la chasse, les pâturages et surtout pour éloigner les serpents, très nombreux sous cette formation végétale, des activités humaines (agricoles et pastorales). Les feux sont plus nombreux au mois de janvier et couvrent tout le Nord du pays sur les deux cartes les plus anciennes. Les rares feux de brousse dans le Sud ont lieu au mois de février. En 2019-2020, les feux de brousse se sont fortement réduits et ont été plus tardifs. Cela peut s'expliquer par la politique de sensibilisation du gouvernement qui encourage « à zéro feu de brousse »

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

En Côte d'Ivoire, les variables démographiques occupent une place centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents politiques et programmes de développement. C'est pourquoi, il est important de disposer d'une connaissance précise de la distribution spatiale de la population, de son état, de sa structure, de l'ampleur et de la tendance des phénomènes démographiques qui sont à l'origine de la dynamique de peuplement.

L'identification à moyen et long terme des besoins en matière d'infrastructures et d'équipements en dépend fortement, pour assurer un accès minimum à tous en évitant les disparités spatiales.

Ce chapitre aborde dans ses grands traits, la situation démographique de la Côte d'Ivoire telle que présentée par les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2014.

Pour mettre en évidence les dynamiques de certains phénomènes, des comparaisons seront menées avec les recensements précédents (1975, 1988 et 1998).

DONNEES DE REFERENCES

Tableau 2: Données démographiques

THEMES ET INDICATEURS		1975	1988	1998	2014
SEXE	Total	6 709 600	10 815 694	15 366 672	22 671 331
	Masculin	3 474 750	5 527 343	7 844 623	11 708 244
	Féminin	3 234 850	5 288 351	7 522 049	10 963 087
	Rapport de masculinité (%)	107,4	104,5	104,3	106,8
MILIEU DE RESIDENCE	Population rurale	4 563 307	6 595 159	8 837 534	11 262 918
	Population urbaine dont Abidjan	2 146 293	4 220 535	6 529 138	11 408 413
	Population urbaine d'Abidjan	951216	1 929 079	2 877 948	4 395 243
	Taux d'urbanisation(%)	32	39	42,5	50
	Densité de population (Hab/Km²)	20,7	33,5	47,7	70
NATIONALITE	Proportion des Ivoiriens (%)	78	71,9	74	75,8
	Proportion des non ivoiriens(%)	22	28,1	26	24,2
GRANDS GROUPE D'AGE	0 -14 ans (%)	44,5	46,8	42,6	41,8
	15 - 59 ans (%)	52	49,8	53,5	54,2
	60 ans et plus (%)	3,5	3,4	3,9	4
Rapport de dépendance		93,2	100,9	88,3	84,7
EVOLUTION DES 12 VILLES DE PLUS DE 100 000 HABITANTS en 2014	Abidjan	951216	1 929 079	2 877 948	4 395 243
	Bouaké	175264	326 910	461618	536719
	Daloa	60 837	121842	173107	245360
	Yamoussoukro	37 253	106659	155803	212670
	Korhogo	45 250	109 439	142039	243048
	San-Pedro	27616	70 590	131800	164944
	Gagnoa	42 285	85501	107124	160 465
	Man	50288	89575	116657	148 945
	Divo	35 610	72 329	86 569	113 810
	Anyama	26406	56690	79548	103 297
	Soubéré	7016	32817	58136	101 196
	Abengourou	30 028	59 106	71 462	100910

Source : (RGP 1975, RGPH 1988, RGPH 1998, RGPH 2014)

I- Evolution et caractéristiques de la population

La population totale recensée de la Côte d'Ivoire en 2014 est de 22 671 331 habitants, composée de 17 175 457 ivoiriens, soit 75,8% de la population totale contre 5 490 222 d'individus non ivoiriens, soit 24,2%. Selon les grands groupes d'âge, elle se compose d'enfants âgés de moins 15 ans, estimée à 9 481 351 soit 41,8% de la population totale, les personnes en âge de travailler (15-59 ans) valent 12 271 852 (54,1%) et seulement 913 668 (4%) ont 60 ans et plus.

Ainsi la population en Côte d'Ivoire demeure majoritairement jeune.

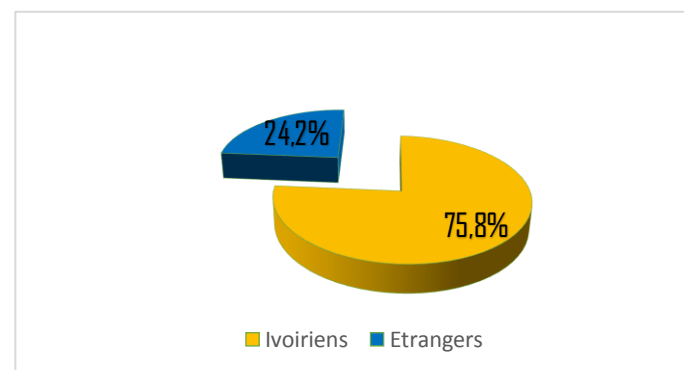
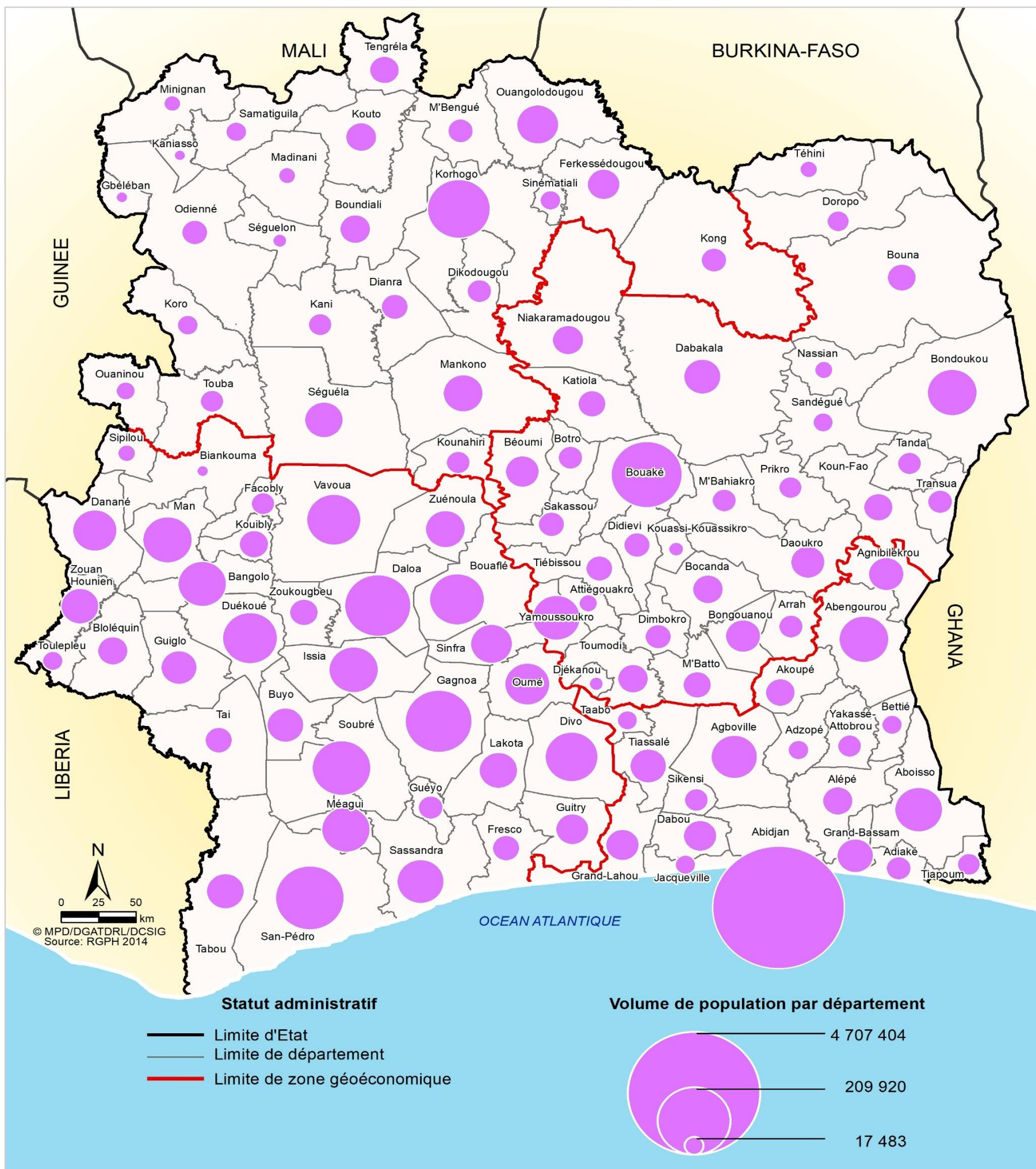


Figure 2: Population selon la nationalité ; Source : RGPH 2014

1- Taille de la population



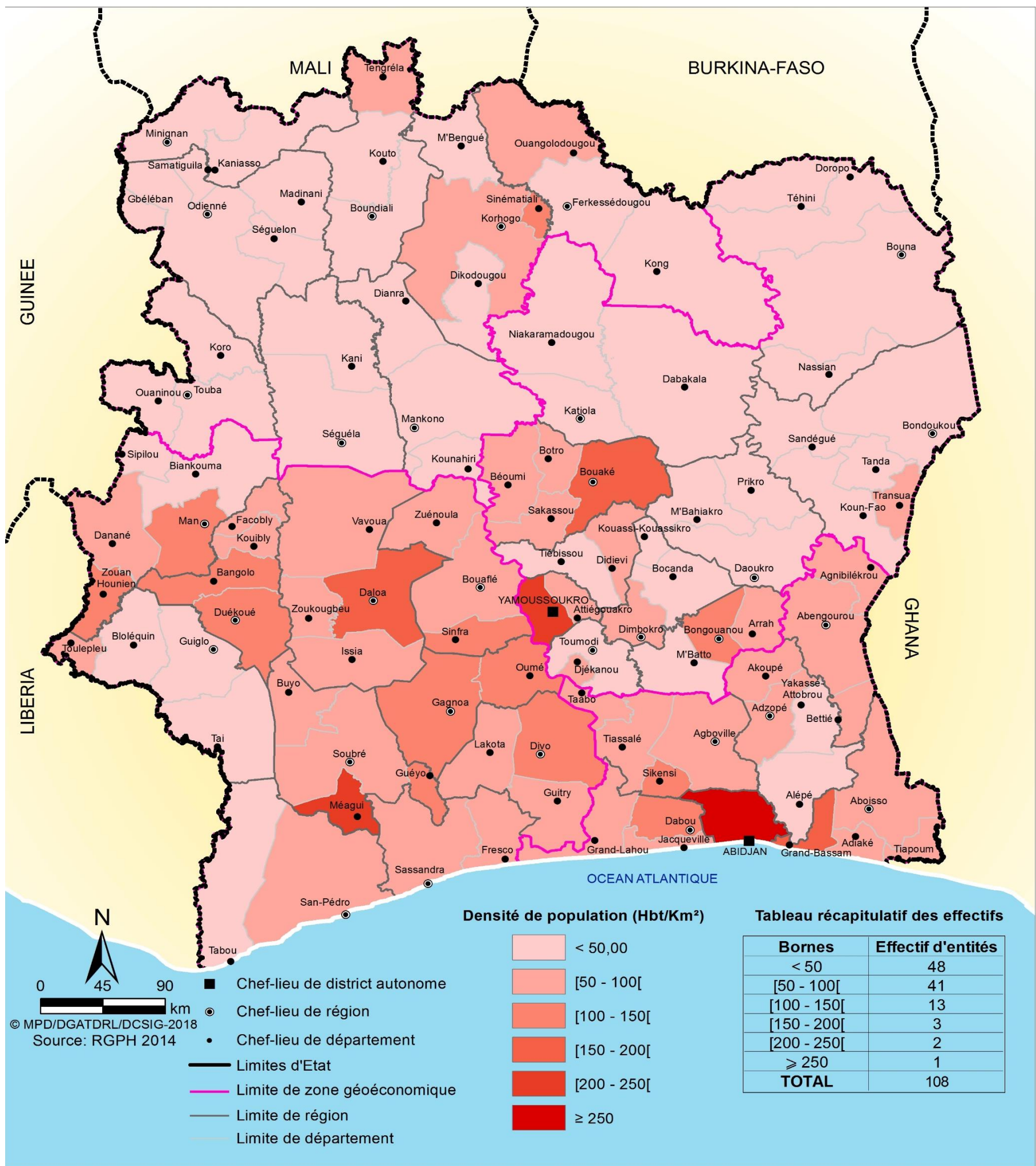
Carte 20: Volume de population

La taille de la population représente le nombre d'individu dans un espace donné. En Côte d'Ivoire, cette population est passée de 15 366 672 habitants en 1998 à 22 671 331 habitants en 2014. La carte 20 porte sur la répartition de cette population selon les départements.

Elle révèle une disparité de la répartition de la population par département. En effet, la population varie de 17 483 habitants à 4 707 404. Les départements à grand volume (plus de 100 000 habitants) de population sont majoritairement situés dans la zone forestière (Abidjan,

San-Pedro, Gagnoa, Daloa, Man, Soubré, Duekoué etc.). En zone de savane, les départements les plus peuplés sont Bouaké, Korhogo, Bondoukou, Séguéla, Mankono, Tengrela, Ouangolodougou, Kouto, Dabakala. La population de la majorité des départements est inférieure à un million d'habitants à l'exception d'Abidjan qui a une population de plus de quatre millions d'habitants.

2- Densité brute



Carte 21: Densité de population

La densité de population mesure le nombre d'individus ou d'habitants occupant une surface donnée. Elle est exprimée en individus par unité de surface (habitants/km²).

En Côte d'Ivoire, la densité de la population est passée de 48 hab./km² en 1998 à 70 hab./km² en 2014. Une densité qui s'est fortement accrue en 16 ans.

En 2014, la densité varie des zones faiblement peuplées, de 50 hab./km² à 250 hab./km² dans les zones fortement

peuplées. La distribution spatiale de la densité par département révèle que les zones de fortes densités couvrent la moitié sud du pays.

Les départements les plus denses sont : Bouaké, Grand-Bassam, Meagui, Yamoussoukro et Abidjan dont la densité est supérieure à 250 hab./km².

En dehors de cette enclave, les densités sont superposables aux principales zones écologiques et économiques.

Dans la moitié nord faiblement dense, Sinématiali fait l'exception avec une densité dépassant la moyenne nationale (100 hab./Km²).

3- Structure de la population

La structure de la population c'est la composition de la population selon diverses caractéristiques démographiques (sexe, âge, nationalité, état civil...), considéré isolément ou en association.

3.1- Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est le rapport dans une population ou un groupe d'âge, de l'effectif masculin à l'effectif féminin exprimé, en nombre d'hommes pour 100 femmes.

En Côte d'Ivoire en 2014, il y a 106,8 hommes pour 100 femmes. La carte 20 présente une prédominance des hommes dans les zones du Sud-Ouest et du Sud dites zones de production des cultures d'exportation.

En effet, les régions du Cavally, du Hautassandra, de San-Pedro, du Guemon et du Gbôklé ont un rapport de masculinité très élevé (112 hommes pour 100 femmes).

Ces zones de production de café, cacao, palmier à huile et hévéa ont connu un mouvement important d'actifs agricoles non ivoiriens majoritairement constitué d'hommes. Ce phénomène migratoire explique l'importance des rapports de masculinité constatée dans ces zones.

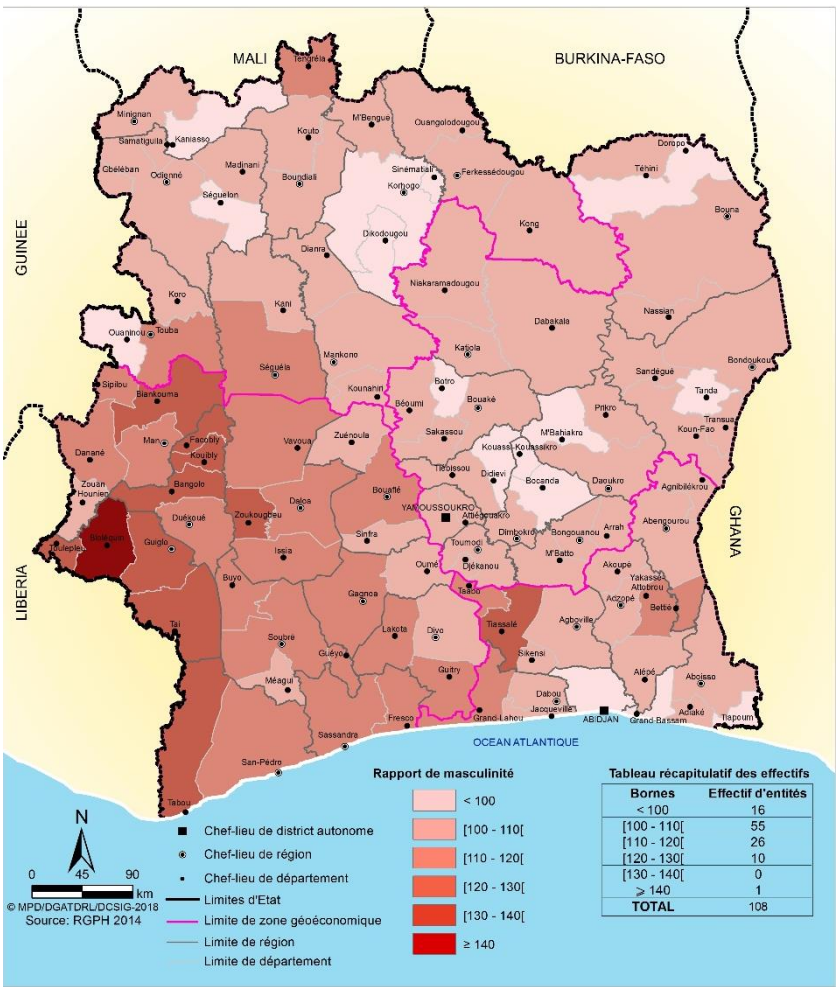
Les zones à prédominance féminine sont les régions du Bélier, du N'zi, du Poro et le district autonome d'Abidjan où le rapport de masculinité est inférieur à la moyenne nationale (99,3 hommes pour 100 femmes).

Ces zones sont réputées comme des zones de départ des hommes vers les zones de production agricole. Quant au district autonome d'Abidjan, il représente une zone d'emploi d'aide familiale et de commerce pour les jeunes filles et les femmes. Il est aussi une zone d'hébergement et de sécurité des familles des fonctionnaires en service dans les autres départements de la Côte d'Ivoire.

3.2- Répartition de la population selon le sexe et l'âge (pyramide des âges)

La pyramide des âges est la représentation graphique de la structure par âge et par sexe d'une population.

Les figures 3 et 4 représentent respectivement les pyramides des âges de la population Ivoirienne en 1998 et



Carte 22: Rapport de masculinité

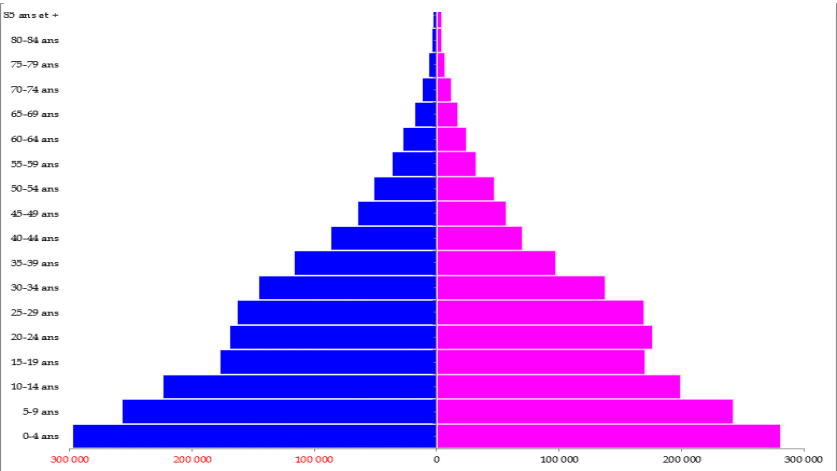


Figure 3: Pyramide des âges en 2014

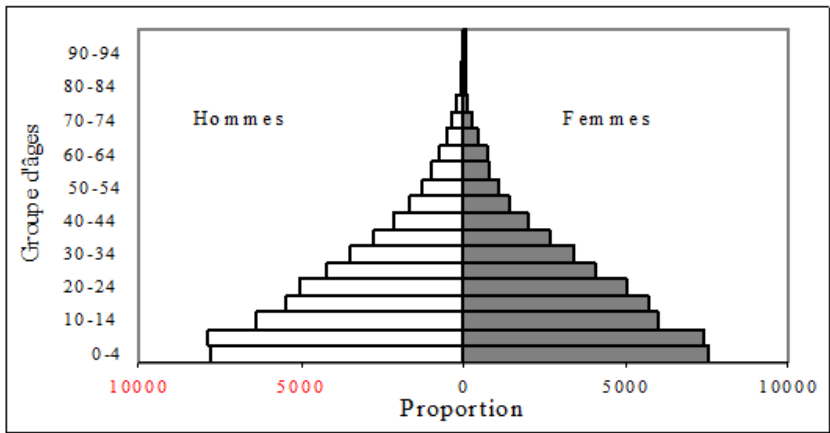


Figure 4: Pyramide des âges en 1998

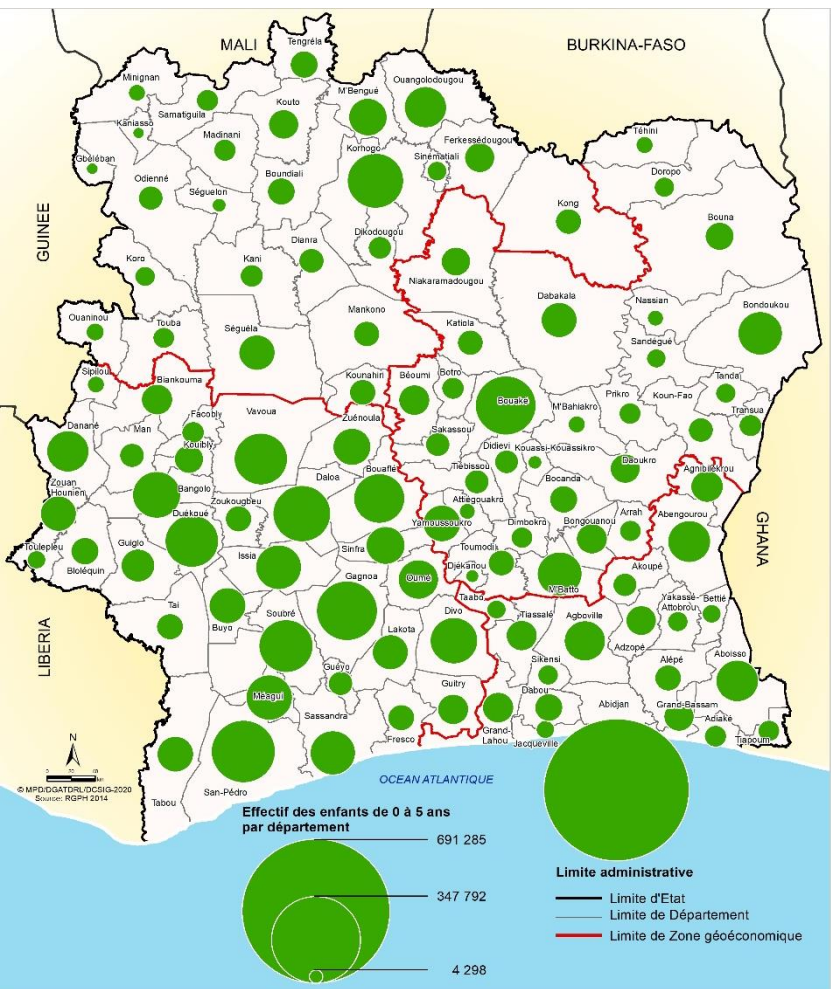
2014. Ces pyramides présentent des bases assez larges et des sommets effilés, caractérisant la situation démographique typique des pays en pleine transition démographique (fécondité élevée et mortalité en baisse). De plus, elles sont dissymétriques, ce qui témoigne de la différence dans la durée de vie moyenne des femmes et celle des hommes (les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes). Les bases qui s'agrandissent illustrent une forte proportion d'adolescents et de jeunes adultes (41,8% de la population totale ont moins de 14 ans

et 54,2% ont 15-59 ans), laquelle situation caractérise une fécondité encore élevée.

3.3- Analyse des groupes d'âges fonctionnels

Les groupes d'âges fonctionnels se composent de : la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans), la population Jeune (15-34 ans), les femmes en âge de procréer (15-49 ans) et la population des personnes âgées (60 ans ou plus). L'intérêt de l'analyse de ces groupes d'âges spécifiques provient du fait qu'à chacun d'eux correspond, dans la vie économique, sociale et culturelle, des besoins fondamentaux qu'une société doit s'employer à satisfaire constamment et durablement, pour assurer leur mieux être.

- Analyse de la population vaccinale et préscolaire (0-5 ans)

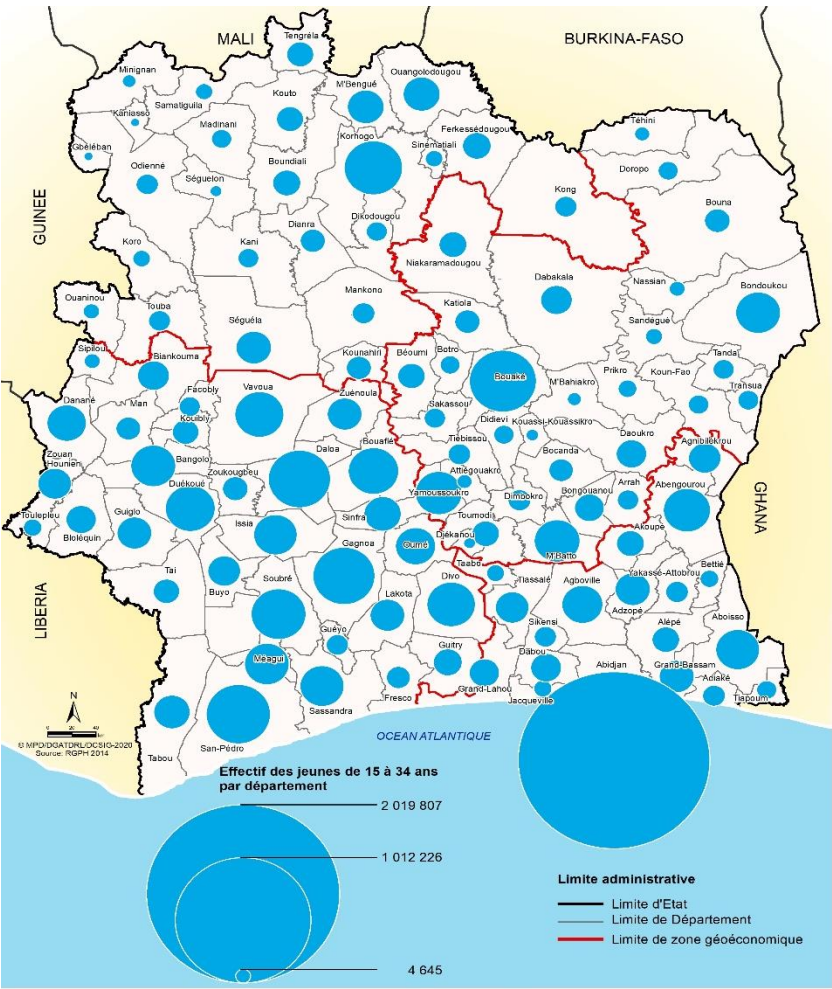


Carte 23: Enfants de 0-5 ans par départements

Le Programme Elargi de Vaccination (PEV) dans les pays en développement entre dans le cadre des programmes sociaux qui ont pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité des enfants âgés de 0 à 5 ans. Il s'agit de protéger l'enfant contre le tétanos néonatal (enfant de 0-11 mois), le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques (0-59 mois) et les maladies paralysantes comme la poliomyélite. On a dénombré en 2014 4 389 399 enfants âgés de 0-5 ans. Cette population encore appelée population vaccinale représente 19,4 % de la population totale. L'analyse de la carte ci-dessus montre une inégale répartition de la population d'âge vaccinale dans les départements en Côte

d'Ivoire. On note une prédominance dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN et dans les départements du HAUT –SASSANDRA.

- Analyse de la population Jeune (15-34 ans)

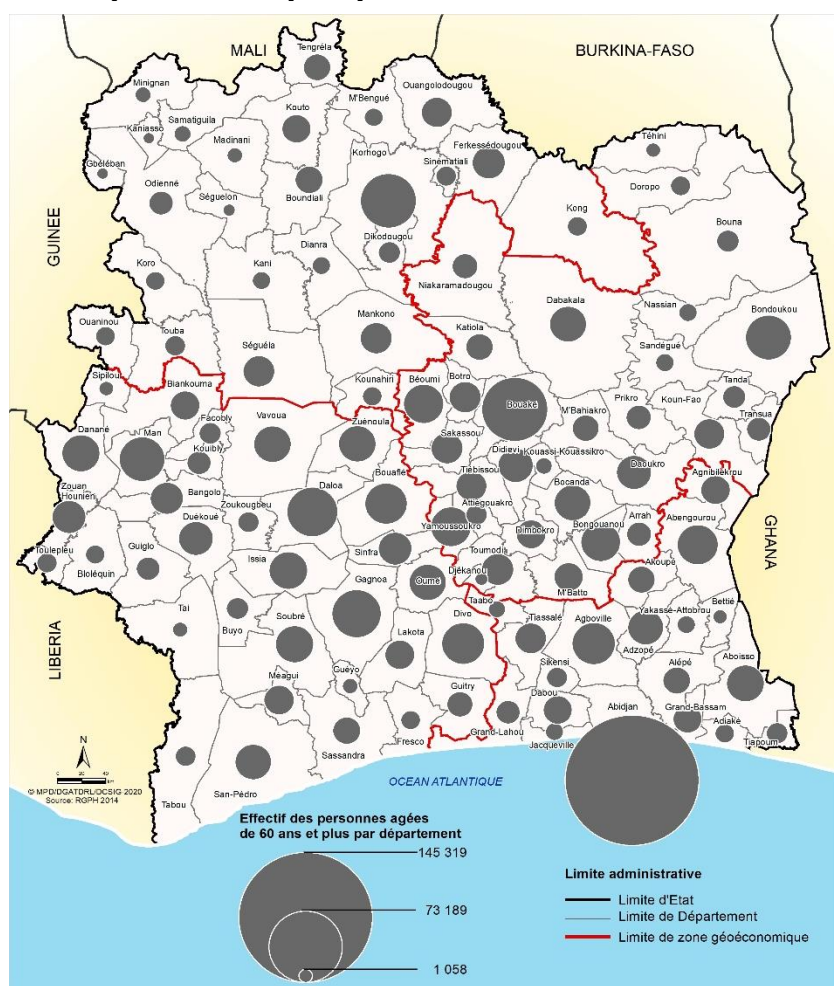


Carte 24: Jeunes de 15 à 34 par département

La jeunesse est considérée comme le passage de l'enfance à l'âge adulte. Au cours de cette période, l'individu négocie une interaction complexe de changements personnels et socio-économiques selon ses capacités, qui lui permettront de gérer convenablement le passage de la dépendance à une relative indépendance.

Les Jeune de (15-34ans) sont au nombre de 8 041 341 et représente plus de 35% de la population totale. Sa répartition spatiale révèle qu'elle est majoritairement localisée dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN et dans l'Ouest du pays. (Cf carte 24)

- **Analyse de la population des personnes âgées (60 ans ou plus)**



Carte 25: Personnes âgées de 60 ans et plus par département

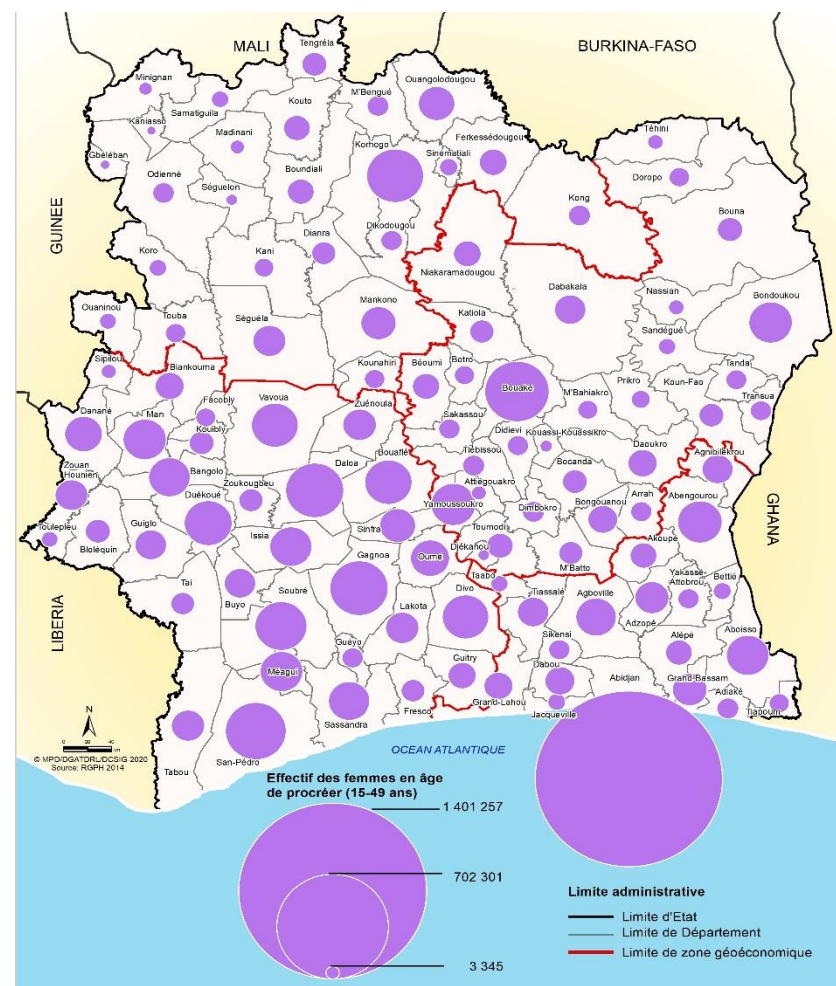
Les "personnes âgées" constituent l'ensemble des hommes et femmes qui ont atteint ou dépassé l'âge de 60 ans.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont 913 668 et représentent 4% de la population totale. La répartition de la population âgée de 60 ans ou plus varie d'une région à une autre mais de façon générale, on observe une concentration des personnes âgées de 60 ans et plus dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (15,9%) et dans le GBEKE (7,1%). Les autres régions ont des représentativités inférieures à 5% (Cf Carte 25).

- **Analyse de la population des femmes en âge de procréer (15-49 ans)**

La promotion des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie font partie des éléments essentiels du développement durable. La proportion de femmes en âge de procréer ainsi que le niveau de la fécondité d'une population déterminent le volume d'enfants qui seront attendus et permettent ainsi de formuler des politiques en matière de la Santé de la Reproduction, surtout la santé des mères et des enfants. Les femmes en âge de procréer (15-49 ans) sont au nombre de 5 460 798, elles représentent 24,1% de la population totale.

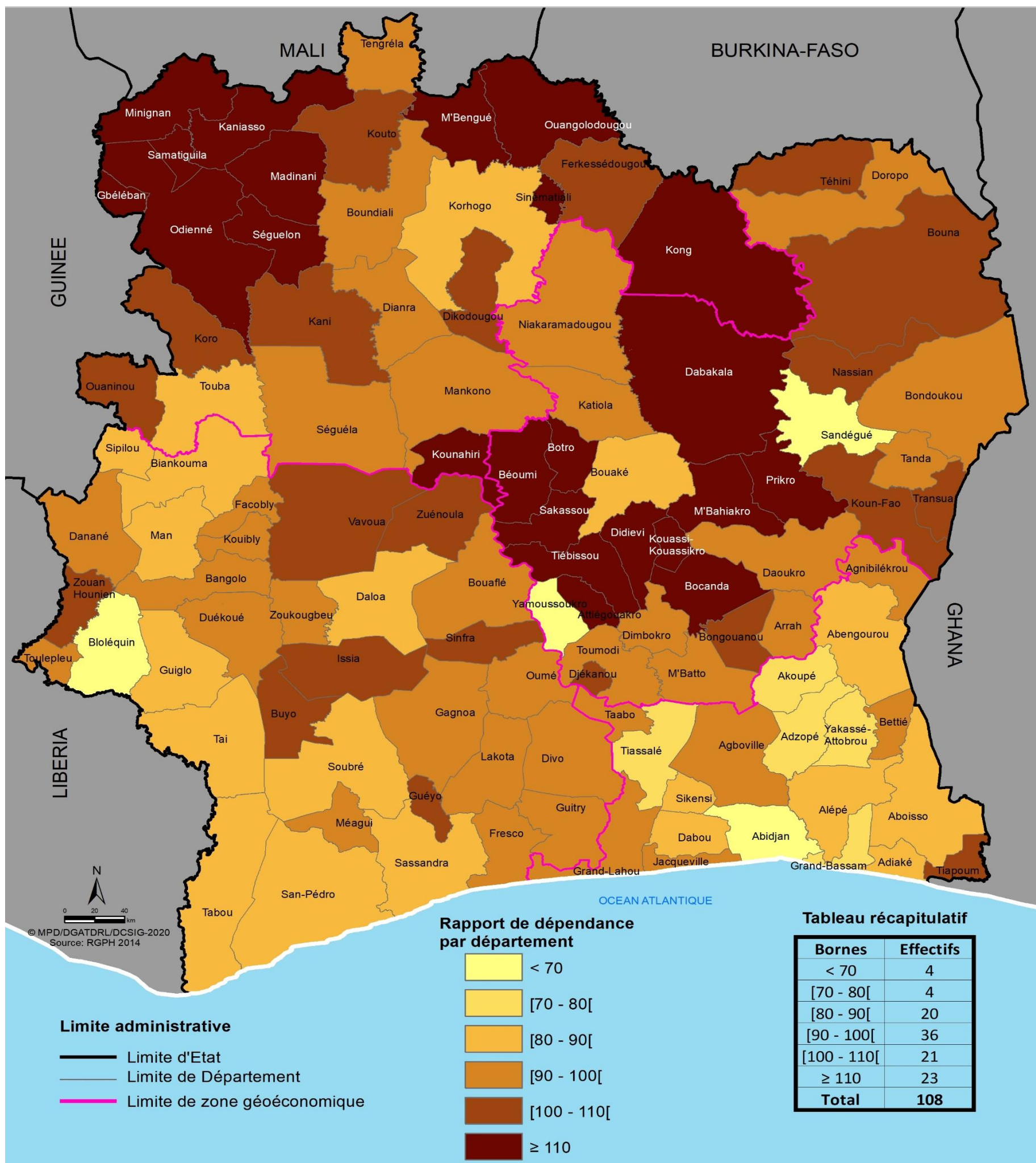
Au plan régional, on constate une forte concentration de cette population dans le DISTRICT AUTONOME



Carte 26: Femmes en âge de procréer (15-49 ans) par département

D'ABIDJAN (25%) par rapport aux autres régions dont les proportions n'atteignent pas 10% (Cf Carte 26).

• Rapport de dépendance



Carte 27: Rapport de dépendance

Le rapport de dépendance qui traduit le rapport entre population à charge (moins de 15 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15–64 ans) indique qu'en 2014, quasiment cent personnes (100) personnes d'âge actif pourraient soutenir quatre-vingt-cinq (85) personnes à charge.

Une distribution spatiale par département montre que le rapport de dépendance est plus élevé (supérieur à 100) dépassant la moyenne nationale dans les départements

de Bocanda, M'bahiakro, Sakassou, Attiegouakro, Beoumi, Dabakala, Odienné, Kong etc.

Les rapports de dépendance les plus faibles s'observent dans le District autonome d'Abidjan et dans les grands centres urbains (Korhogo, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Man etc. (Cf Carte 27).

4- Identification et état civil

Tableau 3: Répartition des centres d'état civil par région

REGION	NBRE DE SP	NBRE DE COMMUNES	NBRE DE LOCALITES	CENTRES PRINCIPAUX	CENTRES SECONDAIRES	TOTAL CENTRE D'ETAT CIVIL
AGNEBY-TIASSA	19	7	174	26	39	65
BAFING	15	7	315	19	9	28
BAGOUE	14	7	211	20	35	55
BELIER	15	6	295	21	31	52
BERE	9	6	214	15	13	28
BOUNKANI	16	4	603	16	34	50
CAVALLY	17	4	137	16	22	38
D. A. ABIDJAN	5	13	82	17	19	36
D. A. YAMOOUSSOUKRO	4	2	68	6	7	13
FOLON	7	4	82	11	5	16
GBEKE	20	8	627	25	73	98
GBOKLE	9	2	112	11	13	24
GÔH	16	5	211	19	45	64
GONTOUGO	29	7	683	36	69	105
GRANDS-PONTS	10	3	136	12	50	62
GUEMON	23	4	217	25	26	51
HAMBOL	19	11	300	27	37	64
HAUT-SASSANDRA	23	7	341	26	81	107
IFFOU	15	5	225	16	26	42
INDENIE-DJABLIN	14	4	137	18	18	36
KABADOUGOU	15	9	163	23	28	51
LA ME	17	6	111	21	29	50
LOH-DJIBOUA	17	5	254	20	45	65
MARAHOUÉ	18	5	292	23	37	60
MORONOU	11	5	113	16	12	28
NAWA	11	6	194	15	53	68
N'ZI	10	3	207	13	16	29
PORO	27	10	419	38	29	67
SAN-PEDRO	11	4	257	13	40	53
SUD-COMOE	17	8	190	24	34	58
TCHOLOGO	12	7	201	18	24	42
TONKPI	33	9	611	39	62	101
WORODOUGOU	11	8	209	20	7	27

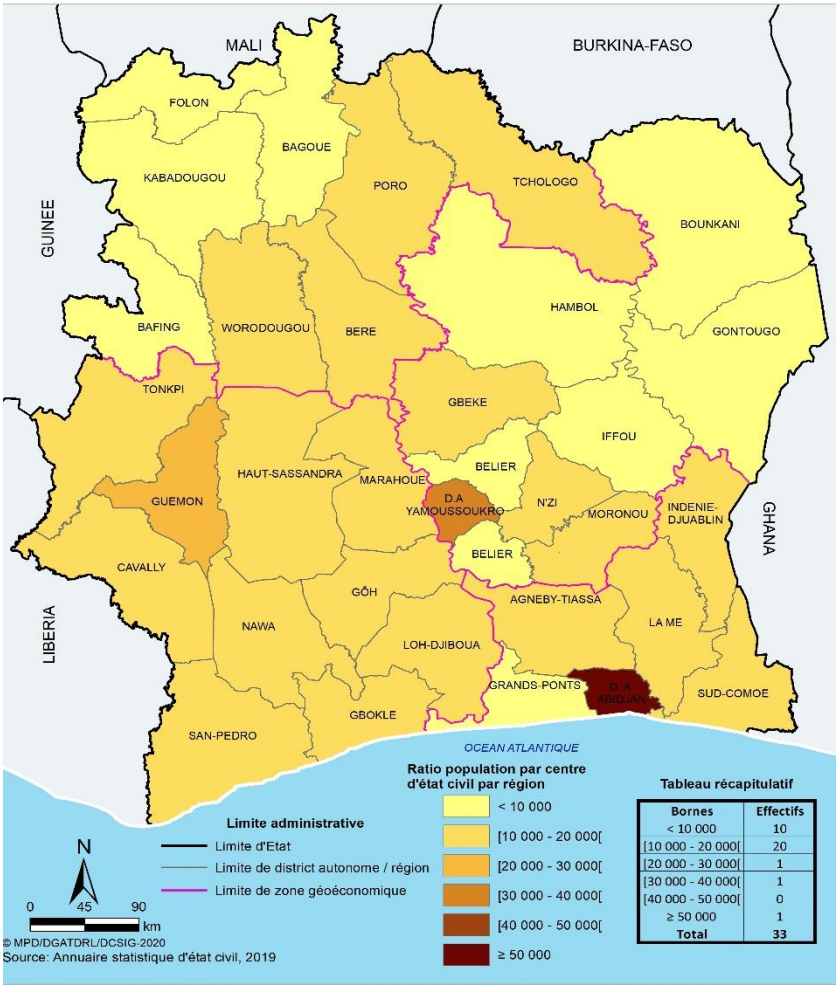
Source : Ministère chargé de l'Administration du Territoire, 2019

L'état civil est la situation de la personne dans la famille et la société. De ce fait l'état civil désigne le service public chargé de dresser des actes constatant ces faits notamment les actes de naissances, de mariages et de décès.

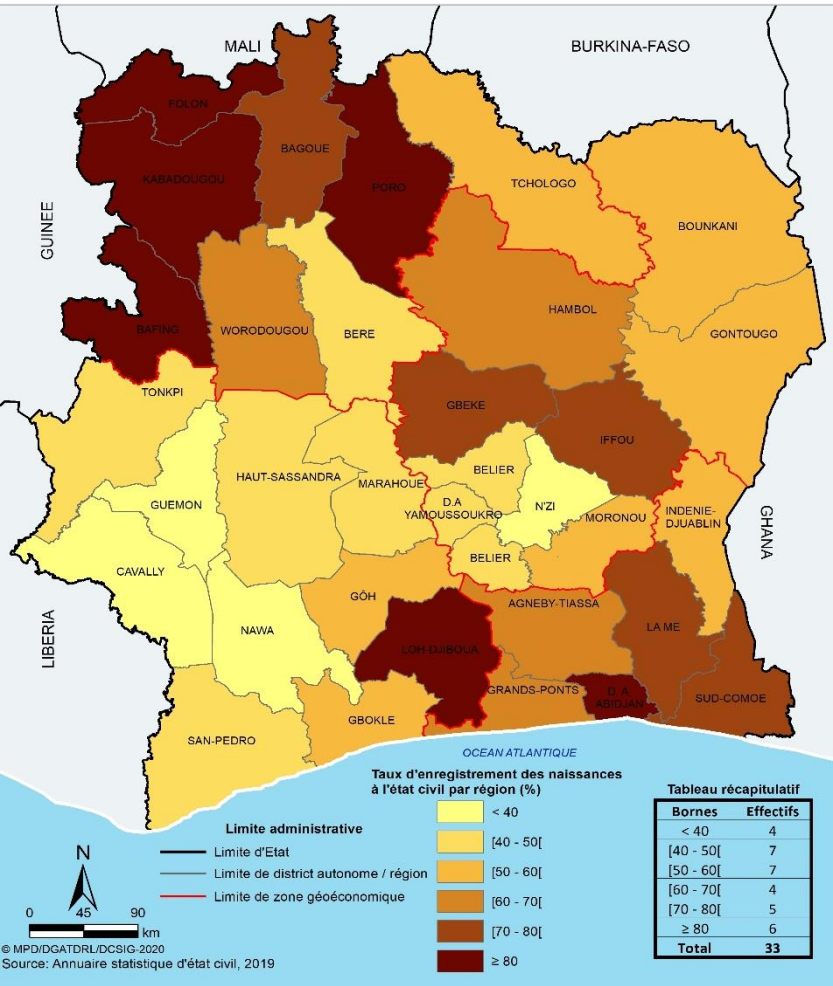
En Côte d'Ivoire, l'état civil est placé sous la tutelle du Ministère de l'Administration du Territoire qui a pour mission de réorganiser, de gérer et de concevoir des procédures d'établissement et de délivrance des actes de l'état civil au travers de l'Office National de l'Etat Civil et l'Identification (ONECI). Cependant, les compétences en matière de gestion quotidienne du système d'état civil sont assurées par les structures décentralisées telles que les communes et les structures déconcentrées que sont les sous-préfectures. Tous les chefs-lieux de communes et de sous-préfectures sont des centres principaux. Il existe des centres d'état civil secondaires dans certaines localités rurales de tous les Districts Autonomes et Régions de la Côte d'Ivoire. Ainsi la Côte d'Ivoire dispose de 1733

centres d'état civil dont 665 principaux (Cf tableau contre 1680 centres d'état civil en 1998 dont 203 centres principaux

Bien qu'ayant déjà consenti d'énormes sacrifices en la matière, vu l'augmentation de centres principaux ces statistiques actuelles ne sont pas très satisfaisantes dans le sens de la démocratisation de l'état civil. En effet, actuellement la Côte d'Ivoire compte 8576 localités (villes et villages). C'est dire environ 80% des localités ne bénéficie pas d'un centre d'état civil. La politique de décentralisation en cours favorisera davantage le rapprochement de l'état civil des populations. La carte 26 montre la prédominance des régions à faible ratio (moins de 50 000 habitants par centre d'état civil). Elles sont inégalement réparties à la surface du territoire aussi bien au Nord, au Sud, à l'Ouest qu'à l'Est. Cela montre un relatif équilibre entre régions dans la dotation en centres d'état civil.



Carte 28: Ratio population/ centre d'état civil



Carte 29: Enregistrement des naissances par centre d'état civil

L'analyse de la carte 29 révèle que sur la quasi-totalité du territoire national, le taux de naissances enregistrées par centre d'état civil est faible. Du Nord au Sud, onze (11) régions enregistrent les taux les plus faibles où les déclarations de naissances sont inférieures à 50 pour 100 naissances et cela malgré les nouvelles méthodes de déclaration de naissance à travers les services de maternité. Ce sont les régions du N'ZI, de la NAWA, du GUEMON et du CAVALLY qui enregistrent des taux inférieurs à 40% et les régions du BERE, TONKPI, SAN-PEDRO, DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO, etc., avec des taux de 40% à 50% (Cf carte 29). En outre, le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, les régions du LOH DJIBOUA, du BAFING, du KABADOUGOU, du FOLON et du PORO enregistrent les plus forts taux avec plus de 80 déclarations pour cent naissances vivantes.

L'ONECI recommande que l'enregistrement des naissances se fasse dans un délai de 3 mois. Au regard de l'histogramme, la plupart des déclarations se fait au-delà des 3 mois.

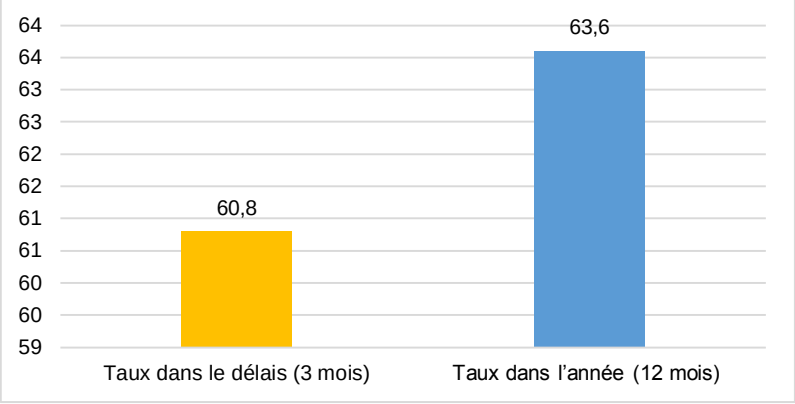
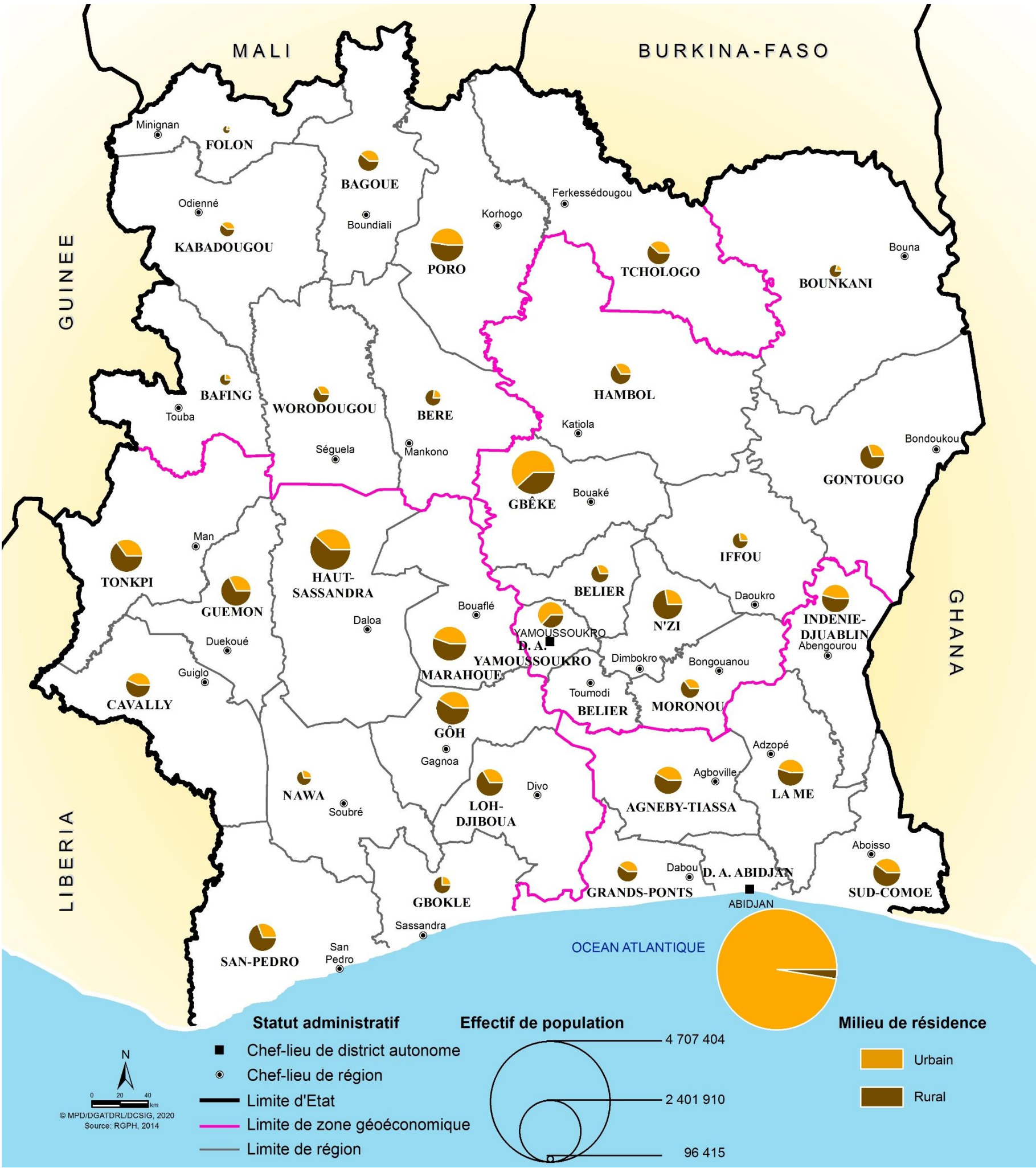


Figure 5: Déclarations de naissances pour trois mois et pour douze mois

Cependant, les DISTRICTS AUTONOMES D'ABIDJAN et de YAMOUSSOUKRO se démarquent véritablement des autres avec un ratio de plus de 90 000 habitants par Centre d'Etat Civil (CEC).

En Côte d'Ivoire, Le taux global d'enregistrement de naissance sur l'ensemble du territoire en 2019 est de 63,6%.

5- Répartition de la population selon le milieu de résidence

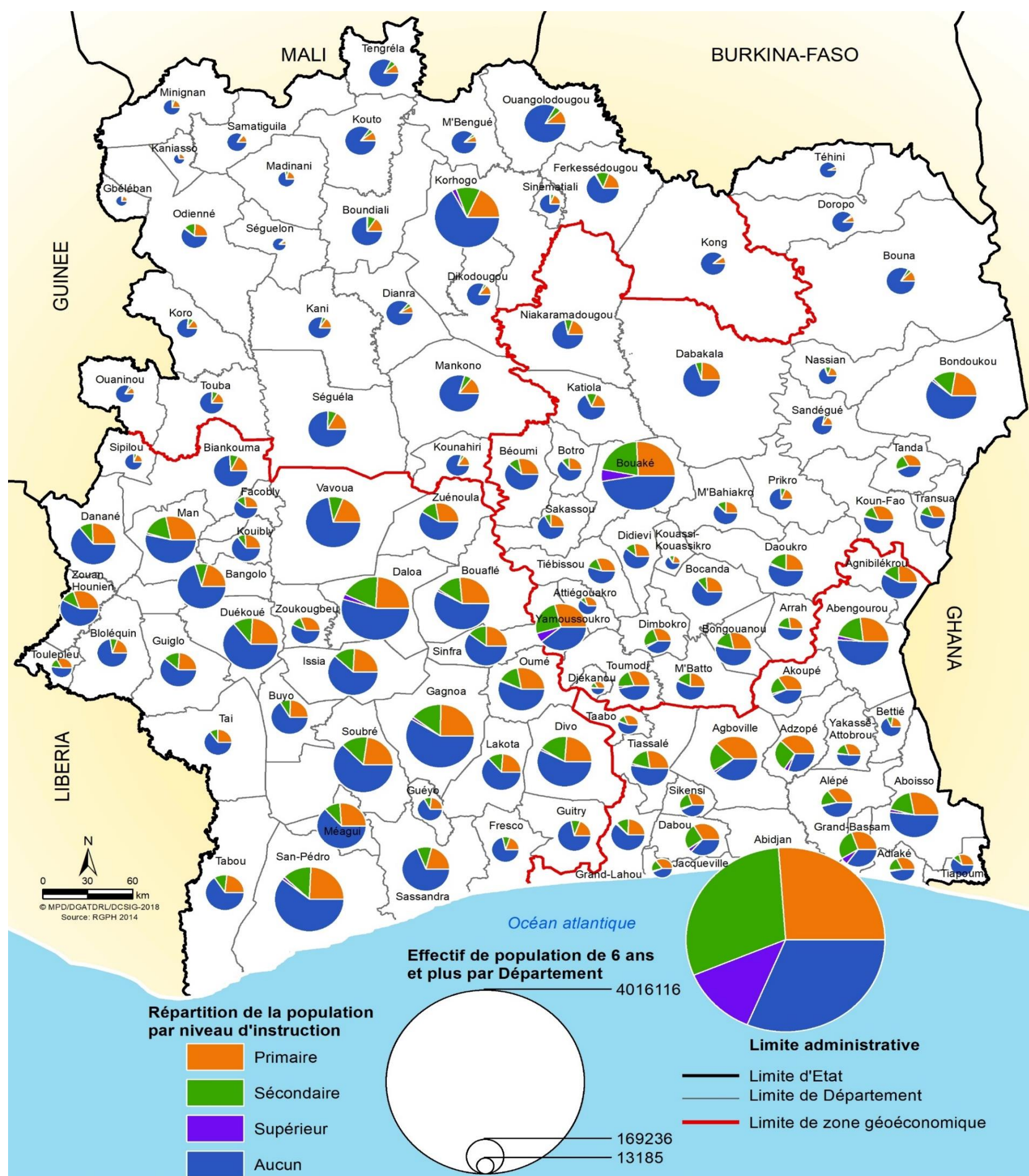


Carte 30: Population selon le milieu de résidence

La structure de la population selon le milieu de résidence renvoie la répartition de la population résidente en milieu rural ou en milieu urbain. Le milieu rural concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés. La population ivoirienne se répartit entre les centres urbanisés et les zones rurales dans toutes les régions et les districts.

Cependant, l’observation de la carte 30 met en évidence qu’à l’exception des DISTRICTS AUTONOME d’ABIDJAN, de YAMO USSOUKRO et de la REGION de GBEKE où la population est majoritairement urbaine, toutes les autres régions sont dominées par une population encore rurale.

6- Niveau d'instruction de la population



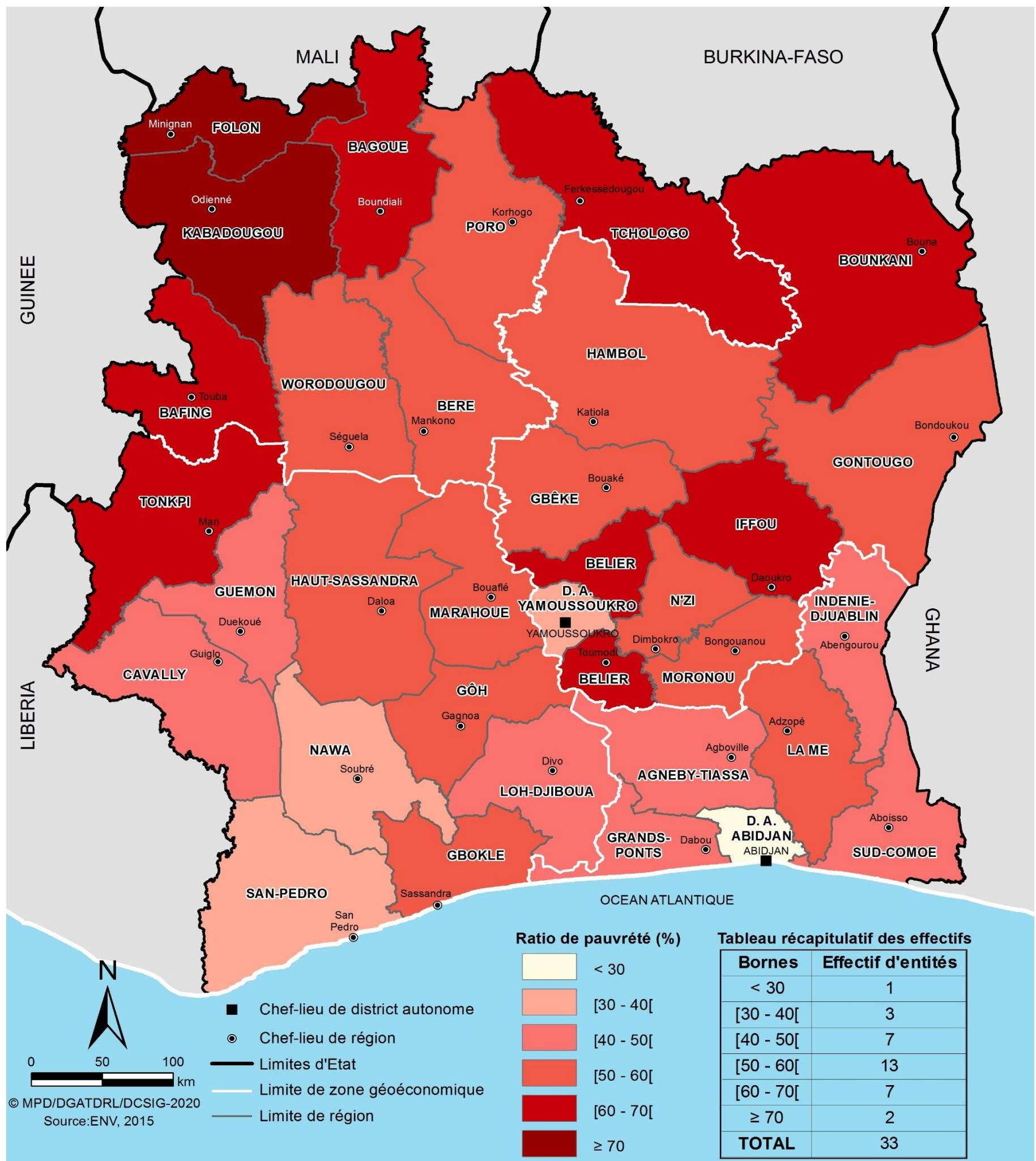
Carte 31: Population selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction d'un individu correspond à la dernière année d'études accomplie, ou en cours d'accomplissement, dans le cycle d'études le plus élevé auquel il est parvenu, en référence au système d'enseignement. En effet, il fournit des indications sur la qualité des ressources humaines disponibles dans le pays. L'analyse de la carte 31 révèle que malgré les efforts consentis par le gouvernement en matière d'éducation, beaucoup d'enfants restent non scolarisés et parmi ceux qui sont scolarisés, peu atteignent le niveau supérieur. Les proportions du niveau supérieur sont enregistrées dans les villes abritant les plus importants établissements

d'enseignement supérieur du pays. Ce sont : Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro.

Dans l'ensemble, la proportion des personnes de niveau supérieur est faible. Cela s'explique par les nombreux problèmes auxquels le système éducatif est confronté, notamment sa trop grande sélectivité.

7- Pauvreté par région

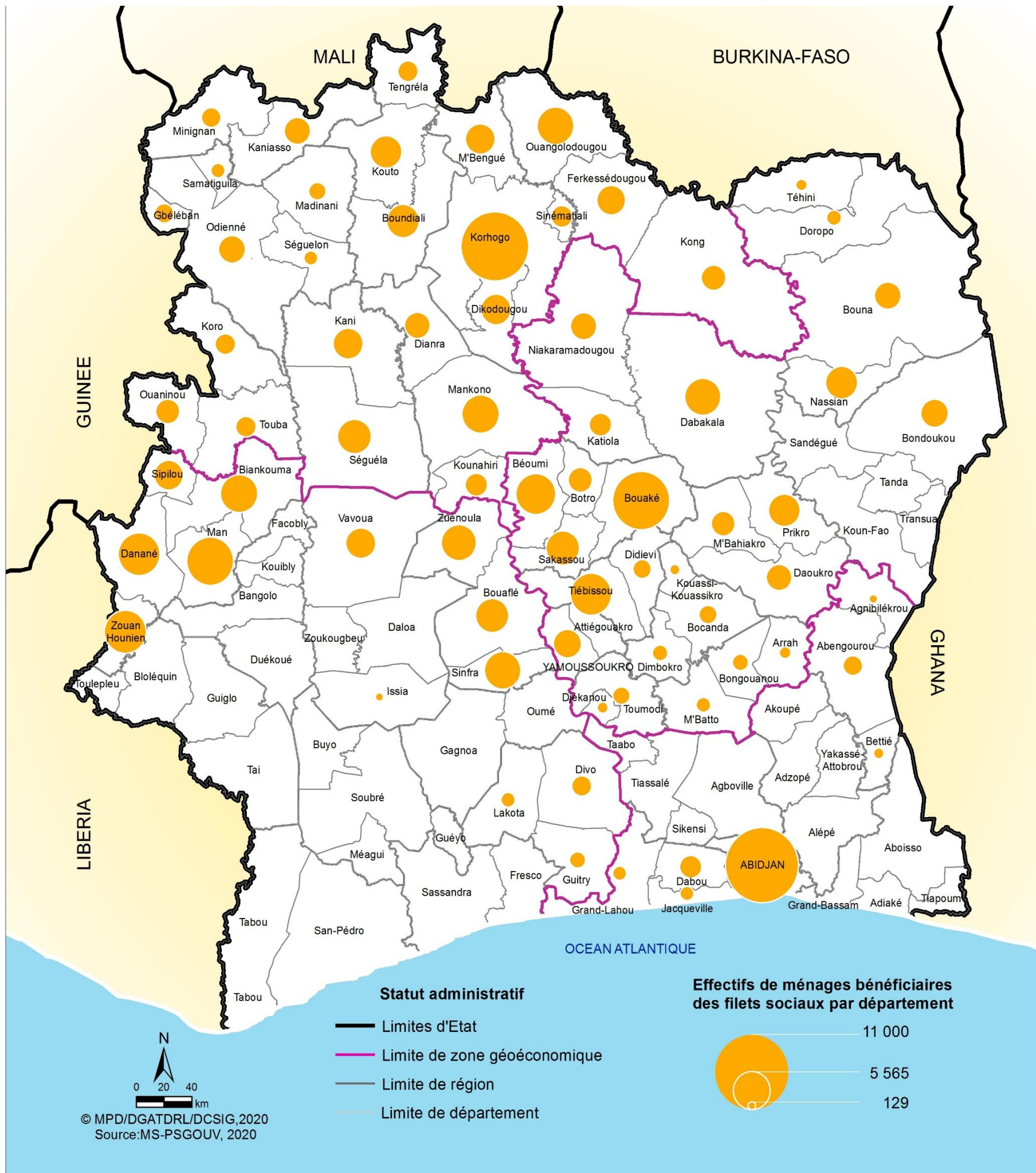


Carte 32: Pauvreté par région

La pauvreté est un terme caractérisant la situation d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement. En Côte d'Ivoire, est considérée comme pauvre, toute personne vivant en deçà de 737 F CFA par jour (INS, 2015). La situation de pauvreté nationale est passée de 51% en 2011 à 46,3% en 2015. Ainsi sur 100 personnes 46,3 vivaient avec moins de 737 F CFA par jour (ENV, 2015).

Dans le détail, la carte 32 révèle une inégale répartition de la pauvreté entre les régions. En effet, elle est plus accentuée dans les deux (02) régions de l'extrême Nord-Ouest (KABADOUGOU, FOLON) et moins prononcée dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN qui par ailleurs est en dessous du seuil de pauvreté. Il en est de même pour les régions de SAN-PEDRO (35,4%), de la NAWA (37,4%) et du DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO (39,4%).

8- Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux

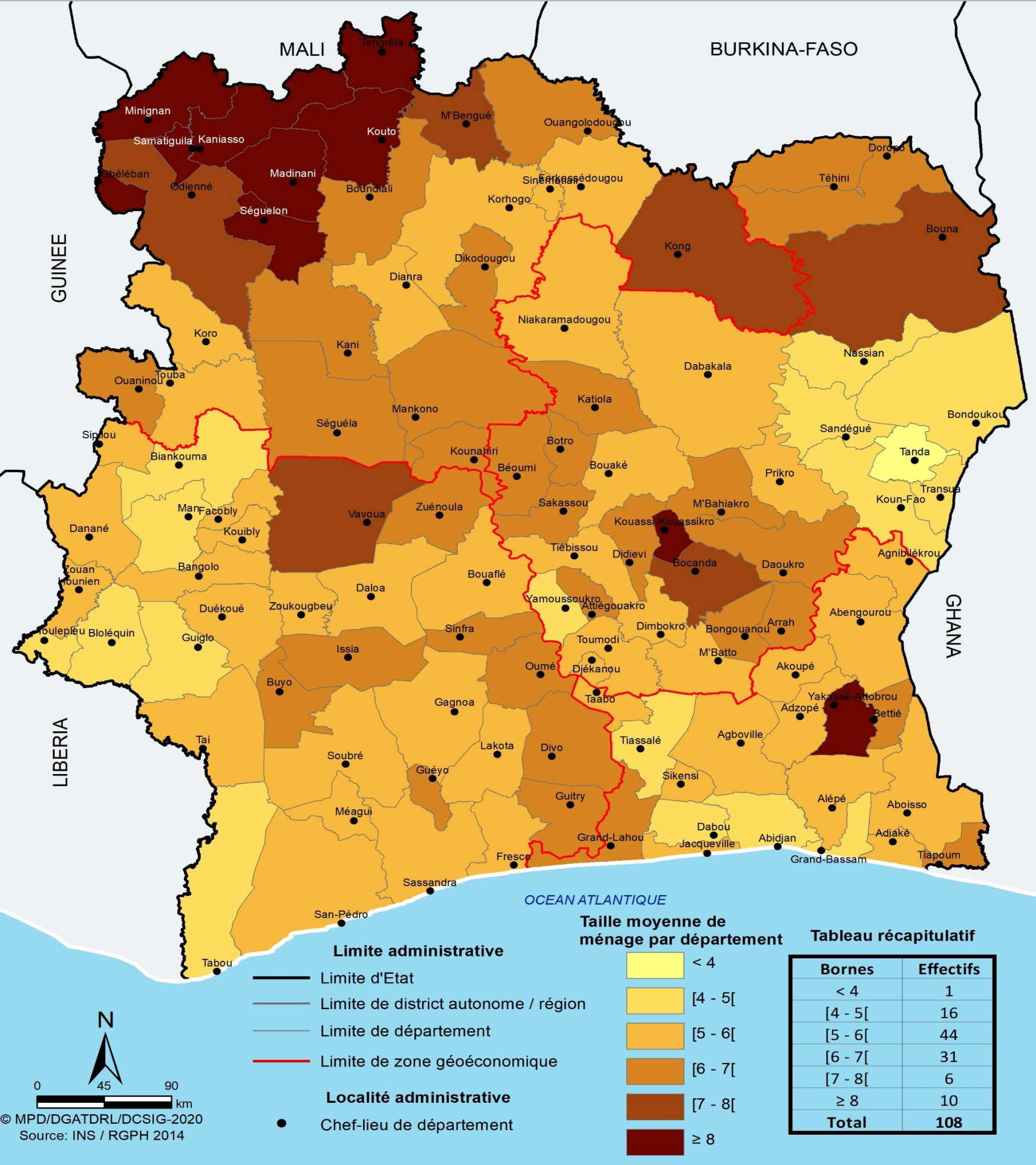


Carte 33: Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux

Le projet de filets sociaux a été mis en place par le Gouvernement pour matérialiser la solidarité nationale au bénéfice des populations, notamment les couches les plus vulnérables (défavorisées). Il consiste principalement à octroyer des transferts monétaires directs de 144 000 FCFA/an à des ménages pauvres sur l'étendue du territoire. Il permet également d'accompagner les ménages bénéficiaires dans le cadre de la mise en place d'activités génératrices de revenus. On dénombre au total 125 000 ménages qui bénéficient des actions du projet. Au

regard de la carte 33 qui décrit la répartition spatiale des ménages ayant bénéficié du projet des filets sociaux montre qu'en 2019 la majorité des ménages en Côte d'Ivoire bénéficient des filets sociaux à l'exception de ceux des régions du CAVALLY, GBOKLE, GUEMON, SAN-PEDRO et NAWA qui ne sont pas encore touché par le projet.

9- Taille moyenne des ménages



Carte 34: Taille moyenne des ménages

Le ménage ordinaire est constitué par un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », vivant sous le même toit ou dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun ou en partie (RGPH 2014).

En Côte d'Ivoire, la taille moyenne des ménages ordinaires est de 5,4. La carte 34 révèle que dans la partie Nord-Ouest du pays, les tailles de ménages sont les plus

élevées (supérieures à 8 personnes). Les départements concernés sont : Tengrela, Gbeleban et Kouto.

L'importance de la taille des ménages dans ces zones est un phénomène ethnoculturel lié à la polygamie. Les départements de Tanda, de Guiglo, de Man et le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN enregistrent les plus faibles tailles de ménages (inférieure à 5 personnes).

II- Etat et dynamique de la population

La population de la Côte d'Ivoire a été multipliée par 3,4 entre 1975 et 2014. Le facteur multiplicateur le plus élevé, soit 5,3 est observé pour la population urbaine, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 32% en 1975 à pratiquement 50% en 2014, soit une augmentation de 18%. En ce qui concerne le taux d'accroissement annuel moyen de la population, son fléchissement se poursuit selon la tendance suivante : 4,4% avant 1975 ; 3,8% entre 1975 et 1988 ; 3,3% entre 1988 et 1998 et 2,6% entre 1998 et 2014. (Cf. Figure 6 et 7)

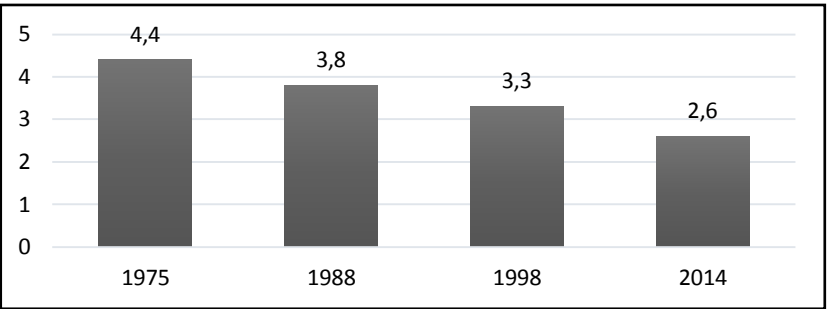


Figure 6: Variation du taux d'accroissement moyen annuel de 1975 à 2014 ; Source : RGPH

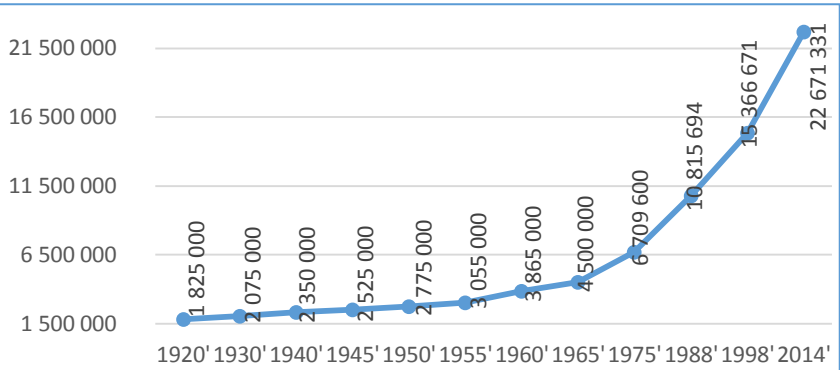
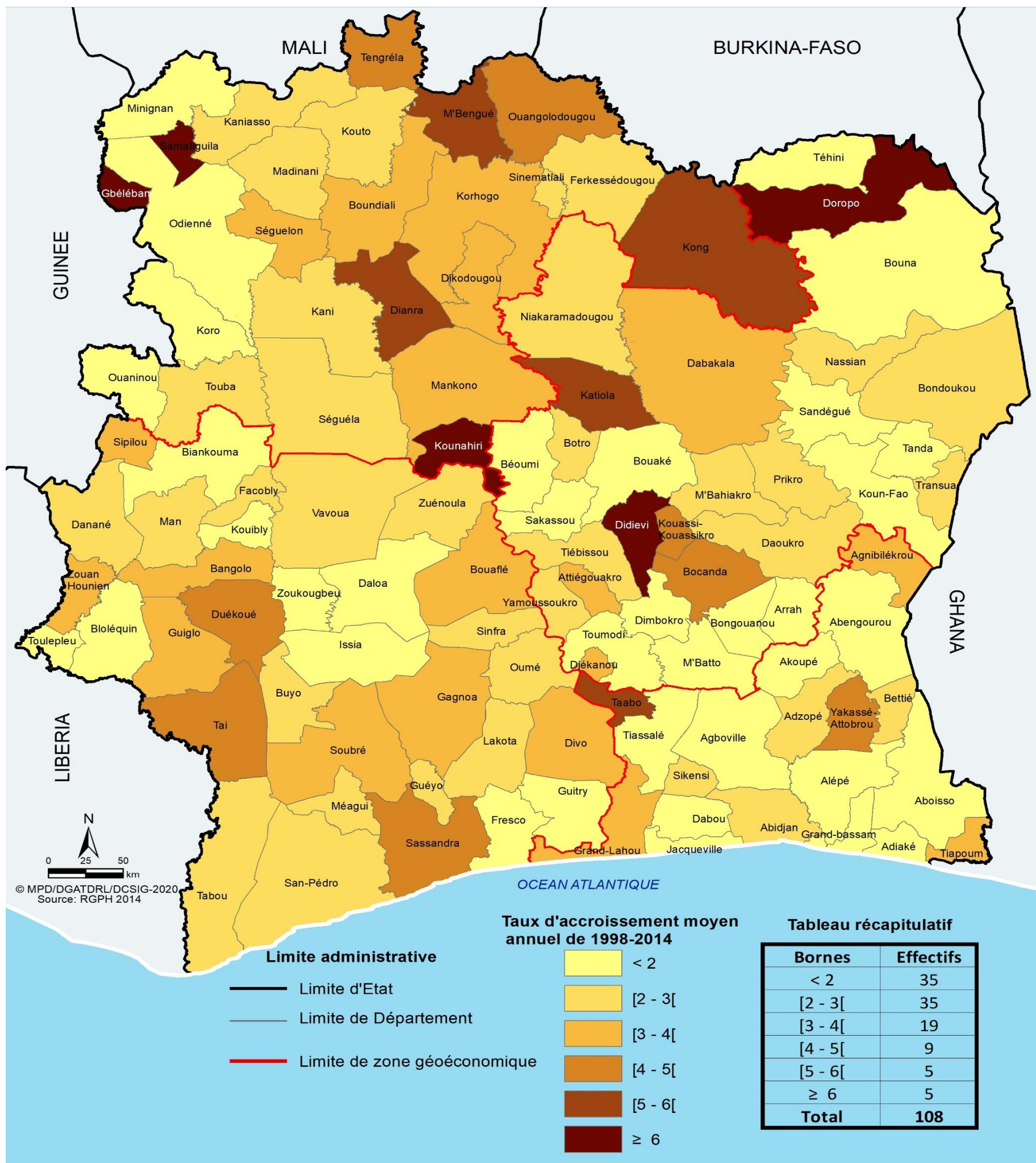


Figure 7: Evolution de la population en Côte d'Ivoire 1920-2014

1-Taux de croissance intercensitaire



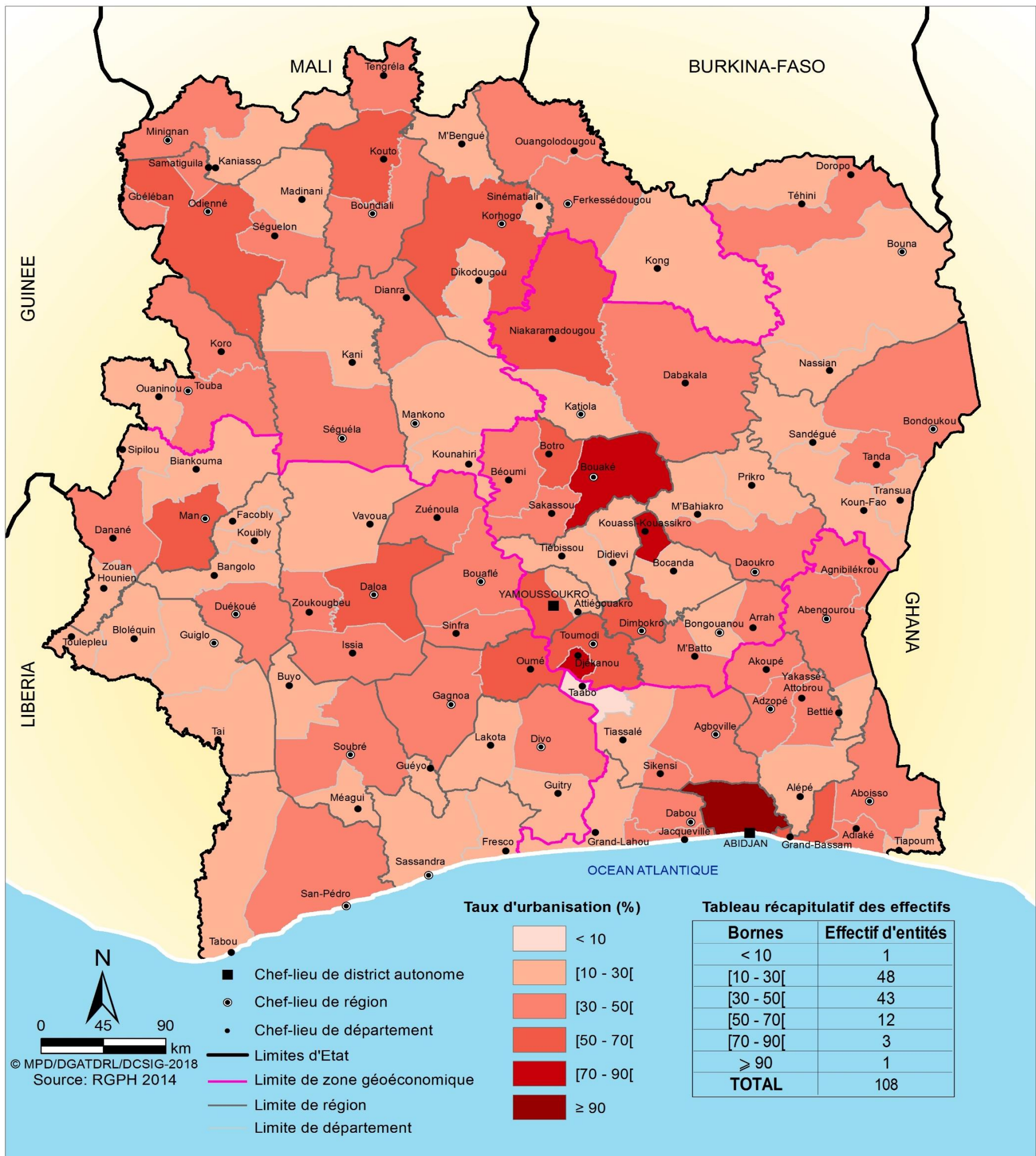
Carte 35: Taux d'accroissement moyen annuel

Le taux de croissance intercensitaire est défini comme l'accroissement de la population entre deux (02) recensements. En d'autres termes, c'est la somme du taux d'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre l'immigration et l'émigration), sur une période donnée. En Côte d'Ivoire, le taux d'accroissement moyen annuel est de 2,6% entre 1998 et 2014. L'analyse de la carte 35 révèle des inégalités de croissance de la population sur l'ensemble du territoire national. Les départements de : Sandegué, Koun-fao, Kouibly, Tiassalé, Guitry, Fresco,

Jacquville, Adiaké, M'Batto, Toulepleu, Odienné et Dimbokro ont un taux d'accroissement inférieur à moyenne nationale.

Dans les zones Nord-Est et Nord-Ouest, les départements de Doropo, Ouangolodougou, Samatiguila, Didievi, Kounahiri et Gbéléban, présentent un taux d'accroissement supérieur à 6 %, soit une augmentation de six personnes pour une population de 100 habitants. Pour le reste du territoire, le taux d'accroissement est relativement homogène avec des taux variant de 1,79% à 4,11%.

2-Taux d'urbanisation



Carte 36: Taux d'urbanisation

La ville selon le RGPH 2014 est « une localité d'au moins 3000 habitants agglomérés, dotée d'une fonction politique et administrative, qui se différencie du village par le niveau de ses équipements collectifs, et au sein de laquelle la population active non agricole est supérieure ou égale à 50% de la population active totale ». En quelques années, la Côte-d'Ivoire est passée d'une situation d'urbanisation embryonnaire à une situation d'urbanisation explosive et remarquable. L'augmentation du nombre de villes ainsi que leur croissance démographique sont les deux facteurs essentiels de cette expansion rapide. L'économie

ivoirienne étant basée sur l'agriculture, la population reste agricole et rurale. L'observation de la carte 36 montre que très peu de départements ont un taux d'urbanisation supérieur à 50%. Parmi ceux-ci, certains départements ont un taux d'urbanisation qui varie entre 50 et 70%. Ce sont : les départements de Gbéléban, Odienné, Kouto, Korhogo, Niakaramadougou, Botro, Daloa, Man, Yamoussoukro, Oumé, Toumodi, Dimbokro et de Grand-Bassam, au-delà de 70%, nous avons les départements de Kouassi-Kouassikro, Djekanou et de Bouaké. Quant au département d'Abidjan, il se démarque avec un taux

d'urbanisation supérieur à 90%. Les infrastructures, les équipements et les industries que compte ce département font de lui, le principal pôle économique attractif de la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE III : CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN-ETRE SOCIAL

Le capital humain est l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres.

Quant au bien-être, c'est l'ensemble des facteurs dont une personne a besoin pour profiter d'une bonne qualité de vie. Ces facteurs l'aident à jouir d'une existence tranquille et d'un état de satisfaction.

Le bien-être social englobe donc les choses qui incitent de manière positive sur la qualité de vie : un emploi digne, des ressources économiques pour satisfaire les besoins, une maison, l'accès à l'éducation et à la santé, du temps pour les loisirs, etc.

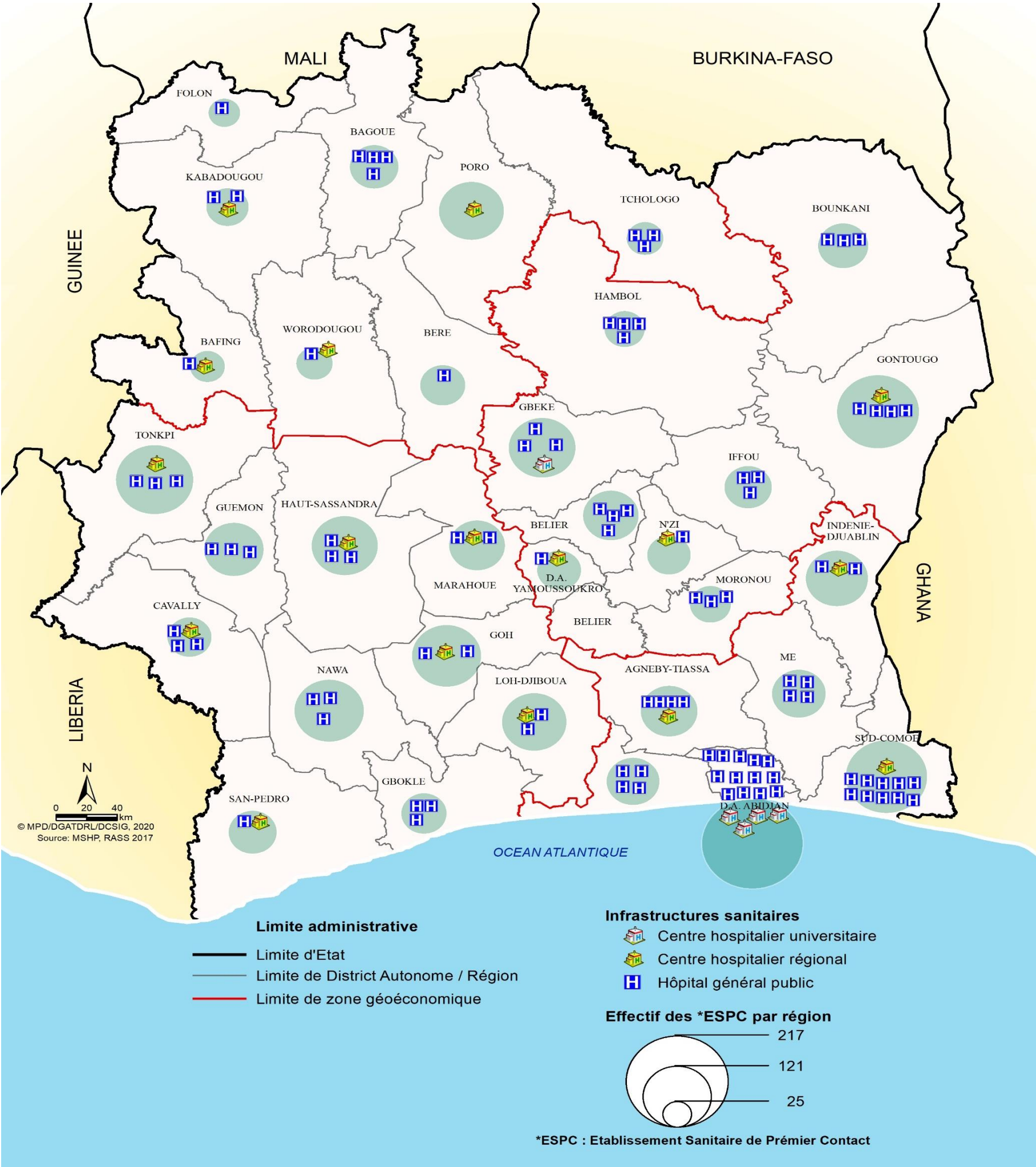
Ce chapitre présente dans ses grands traits, les résultats des efforts réalisés par l'Etat pour doter les régions et leurs populations en structures et équipements, contribuant à octroyer aux populations de la capacité et des compétences (capital humain) de production et des déterminants d'une bonne qualité de vie.

Ces actions de l'état se réalisent au travers de missions assignées à des secteurs ou au travers de projets des secteurs en vue du développement humain. Les aspects du développement humain présentés ici sont les secteurs de la santé, l'éducation et la formation, l'employabilité, l'eau potable, l'électricité et les commodités révélant le niveau de bien-être atteint par les populations.

I- Santé

1- Offre sanitaire

1.1 Infrastructures sanitaires/ Centres de santé spécialisés



Carte 37: Infrastructures sanitaires et centres de santé spécialisés

Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique, a élaboré la Politique Nationale de Santé (PNS) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016- 2020, qui visent l'amélioration de l'état de santé et le bien-être des populations. En effet, l'un des défis à relever par la Côte d'Ivoire en matière de santé, et dans la perspective de

l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), est de rendre disponible une offre de service de qualité, d'en voir son utilisation augmentée significativement, de constater l'amélioration de la santé des populations et la réduction de la mortalité.

L'offre de soins comprend trois niveaux :

Le niveau primaire est le point d'entrée dans le système de santé, et fait intervenir des techniques de soins simples. Il comprend tous les établissements sanitaires publics qui assurent une fonction de premier contact avec les usagers pour dispenser des prestations de type curatif, préventif, éducatif et promotionnel.

Le niveau primaire comprend les Centres de Santé Ruraux (CSR), les Centres de Santé Urbains (CSU), les Centres de Santé Urbains Spécialisés (CSUS) et les Formations Sanitaires Urbaines (FSU). Ce niveau comporte aussi, les activités des programmes de santé.

Le niveau secondaire est le point de référence immédiat ou de premier recours du niveau primaire. Il comprend tous les établissements de soins publics qui assurent une fonction de premier recours pour les usagers, et qui possèdent une capacité technique de diagnostic et de traitement, pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau primaire.

Le niveau secondaire comprend : les Hôpitaux Généraux (HG), les Centres Hospitaliers Régionaux (CHR) et les Centres Hospitaliers Spécialisés (CHS) qui n'ont pas de statut d'Etablissement Public National (EPN).

Le niveau tertiaire est constitué de toutes les structures sanitaires publiques qui assurent une fonction de second recours pour les usagers, et qui possèdent une capacité technique de diagnostic et de traitement pour les cas ne pouvant pas être pris en charge par le niveau secondaire. Il comprend les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA), l'Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire (IRFCI), l'Institut National d'Hygiène Publique (INHP), l'Institut National de la Santé Publique de Côte d'Ivoire (INSP), l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI) et le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

L'offre de soins comprend en plus, le secteur sanitaire privé qui s'est fortement développé avec l'émergence d'établissements sanitaires privés de toutes catégories (primaire, secondaire et tertiaire).

Le secteur privé confessionnel, les associations et les organisations à base communautaire, participent également à l'offre de soins, surtout au niveau primaire.

D'autres ministères participent également à l'offre de soins à travers leurs infrastructures sanitaires (Ministères en charge de : la Défense, l'Economie et des Finances, la Fonction Publique, l'Emploi, la Solidarité, les Affaires Sociales, l'Education Nationale, etc.).

Etablissements sanitaires de premier contact (ESPC)

Le ratio population par ESPC est un indicateur qui permet d'apprécier la capacité d'un système de santé à offrir des soins de santé primaire. La norme OMS est d'un (1) établissement pour 10 000 habitants. En 2018, la Côte d'Ivoire comptait 2 479 ESPC contre 2 252 en 2017, soit une hausse de 227 ESPC (10,08%). Malgré cela, le ratio national de 1 ESPC pour 10 164 habitants reste toujours en deçà de la norme OMS de 1 ESPC pour 10 000 habitants.



Photo 22: CHU de Bouaké ; Source : DGATDRL 2019

Niveau secondaire et tertiaire

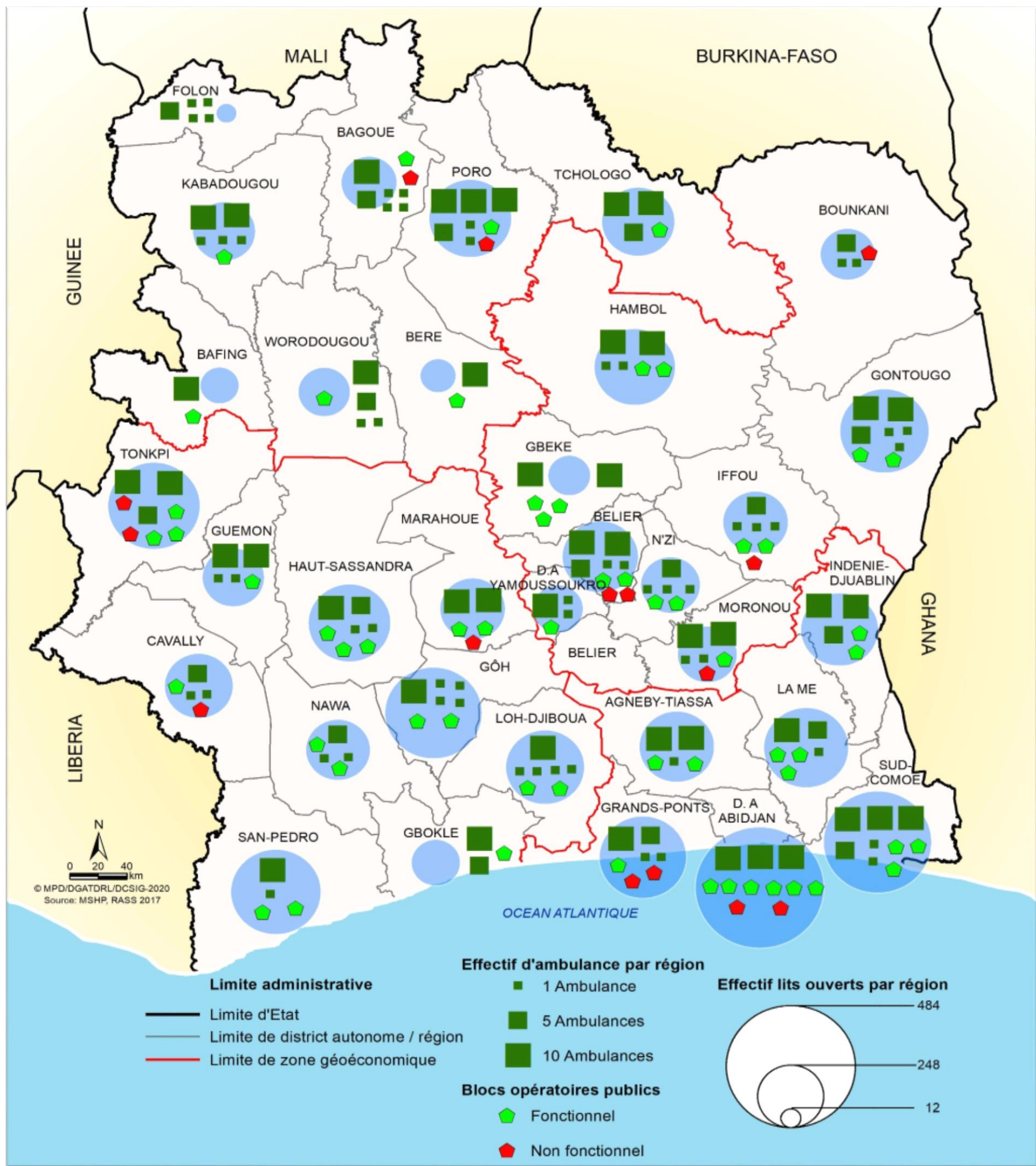
La carte 37 comprend les établissements de niveau secondaire et tertiaire. Elle révèle que ces établissements sont très peu nombreux, et sont inégalement répartis sur le territoire national.

En effet, bien que les établissements de niveau secondaire existent dans tous les départements, certains sont plus dotés que d'autres, en particulier les départements au Sud de la Côte d'Ivoire, qui ont les meilleurs effectifs. Quant aux établissements du niveau tertiaire, non seulement leur effectif est très faible, (au total cinq (05) en Côte d'Ivoire) ; mais, sur les cinq (05) CHU, un seul est situé en dehors de la capitale économique, celui de Bouaké, au centre du territoire National (Cf Photo 22).

Ces infrastructures sont dotées de plateaux techniques qui sont constitués d'équipements et de services.

En effet l'Etat fait l'effort de fournir les équipements essentiels (lits ouverts, blocs opératoires, ambulances) pour le fonctionnement minimal des centres de santé (Cf Carte 37). Ainsi, le bloc opératoire permet d'offrir des interventions chirurgicales électives ou d'urgence et programmées ; les lits ouverts permettent de faire un suivi de l'évolution de l'état de santé des patients ; quant aux ambulances, elles permettent de faire aisément entre autres les références et contre références, ainsi que des supervisions et des stratégies avancées et mobiles.

1.2 Ambulances et blocs opératoires par région



Carte 38: Ambulances et blocs opératoires par région

La carte ci-dessus révèle que les lits ouverts et ambulances sont répartis dans tous les centres de santé sur le territoire national avec une forte concentration dans les centres de santé de la moitié sud du territoire. Quant aux blocs opératoires fonctionnels, la carte montre que toutes les régions possèdent au moins un bloc opératoire à l'exception des régions du Folon et du Bounkani. Pour plus de précision, en ce qui concerne les lits, sur le plan national, le nombre de lits ouverts aux niveaux secondaire et tertiaire est passé de

6 944 en 2017 à 6 732 en 2018. Ce nombre est en régression de 3%.

Le nombre de lits ouverts est passé de 5 386 en 2017 à 5 237 en 2018 pour l'ensemble des hôpitaux généraux et des Centres Hospitaliers Régionaux. Ce nombre est en régression de 2,8%.

Quant aux quatre (04) Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA), le nombre de lits ouverts est passé de

1 558 en 2017 à 1 495 en 2018.

1.3 Nombre d’habitants par type de personnel soignant

Les estimations des effectifs et de la densité du personnel de santé se rapportent à la main-d’œuvre active (prestataires de soins), c’est-à-dire aux personnes actuellement présentes sur le marché du travail, dans le secteur de la santé. La densité du personnel traduit la qualité de l’encadrement sanitaire offerte à la population dans le domaine de la santé. Trois types de personnels soignants sont analysés ici.

Médecin

La norme OMS est d’un (1) médecin pour 10 000 habitants. En 2018, dans le secteur public du MSHP, le nombre de Médecin exerçant est de 4 045 contre 3 886 en 2017, soit une hausse de 159 (4,09%). L’effectif des médecins prestataires de soins est de 3 426 en 2018 contre 3 325 en 2017, soit une hausse de 101 (3,04%).

Le ratio national est d’un (01) médecin prestataire de soins pour 7 354 habitants (1,4 médecin pour 10 000 habitants).

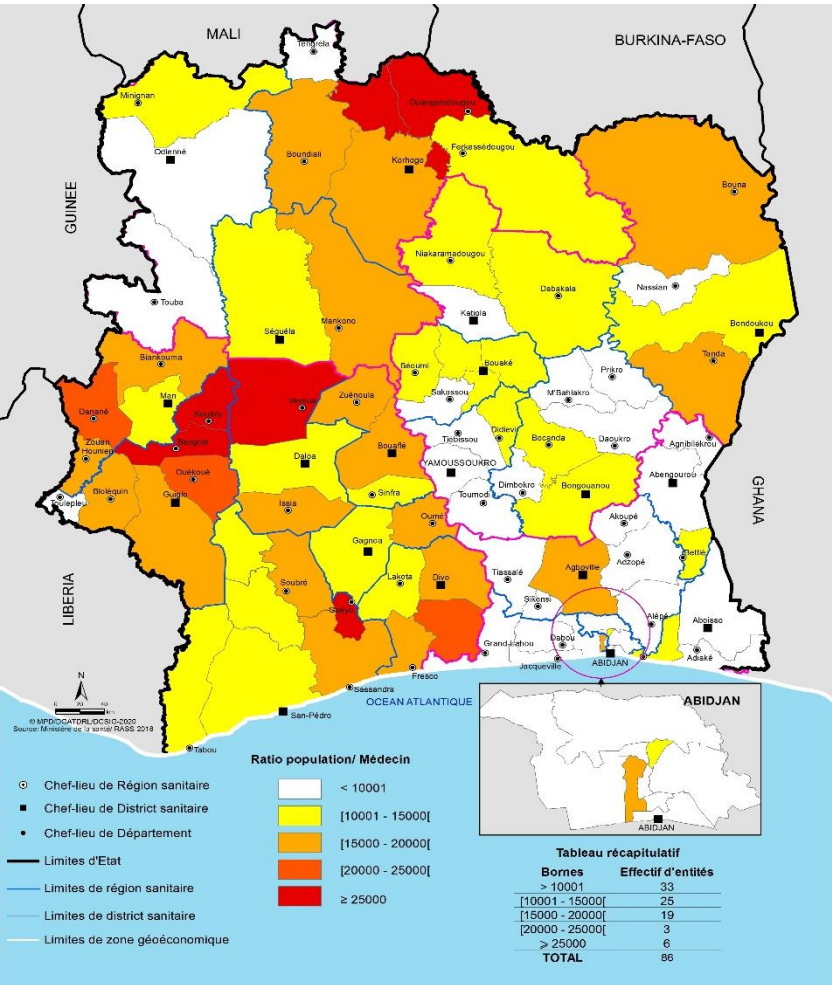
Régions sanitaires

Huit (08) régions sanitaires, soit 40%, ont atteint, la norme OMS de 1 médecin pour 10 000 habitants en 2018. Les régions sanitaires d’Abidjan 2 (2,1 médecins pour 10 000 habitants), du Sud Comoé (1,8 médecins pour 10 000 habitants) et du Béliér (1,6 médecins pour 10 000 habitants) enregistrent les meilleurs ratios sur les deux années consécutives.

Les régions sanitaires du CAVALLY-GUEMON, du GBOKLE-NAWA SAN-PEDRO (0,5 médecin pour 10 000 habitants) et PORO-TCHOLOGO-BAGOUE (0,6 médecin pour 10 000 habitants) ont les plus faibles ratios.

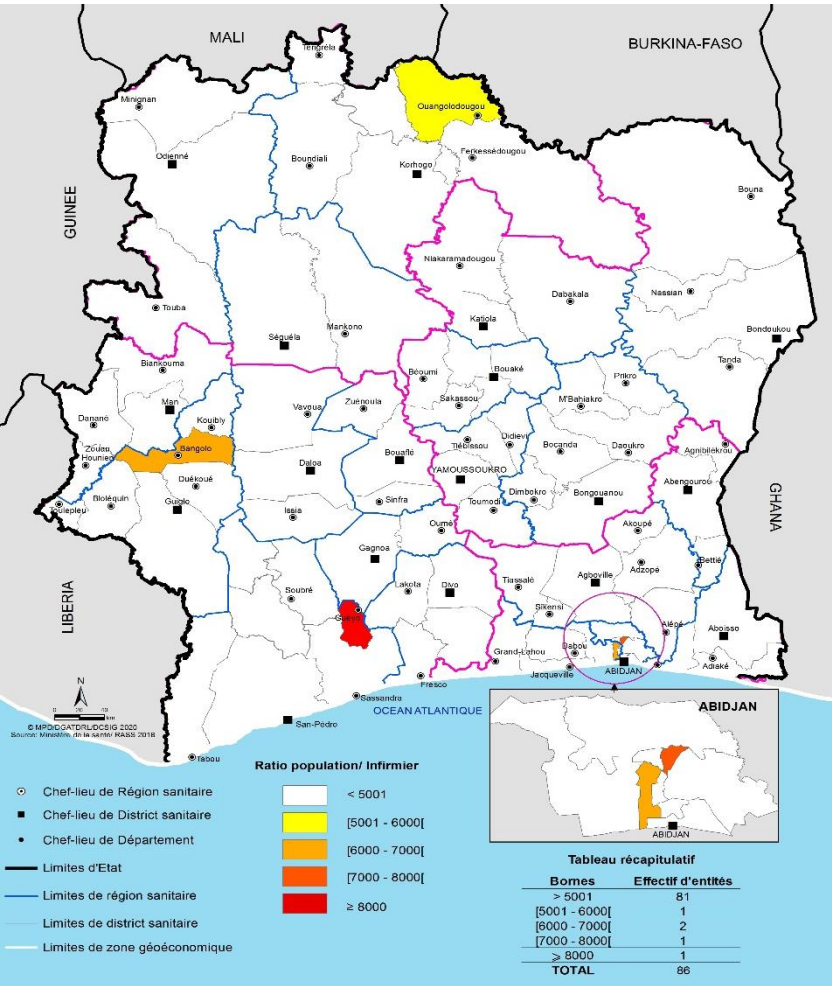
Districts sanitaires

Trente-sept (37) districts sanitaires sur 86 ont atteint la norme OMS en 2018, soit 43 %. Les districts sanitaires de Cocody Bingerville (3,9 médecins pour 10 000 habitants), de Marcory Treichville (3,0 médecins pour 10 000 habitants) et de Jacqueville (2,9 médecins pour 10 000 habitants) ont les ratios les plus élevés tandis que les districts sanitaires de Bangolo, de Korhogo 2 (0,3 médecin pour 10 000 habitants) et Guitry (0,4 médecin pour 10 000 habitants) enregistrent les plus faibles ratios.



Carte 39: Ratio Population-médecin

Infirmier



Carte 40: Ratio population- infirmiers

norme OMS est d’un (01) infirmier pour 5 000 habitants. En 2018, quatre-vingt (80) districts sur les quatre-vingt-six (86) ont atteint la norme OMS, soit 93%.

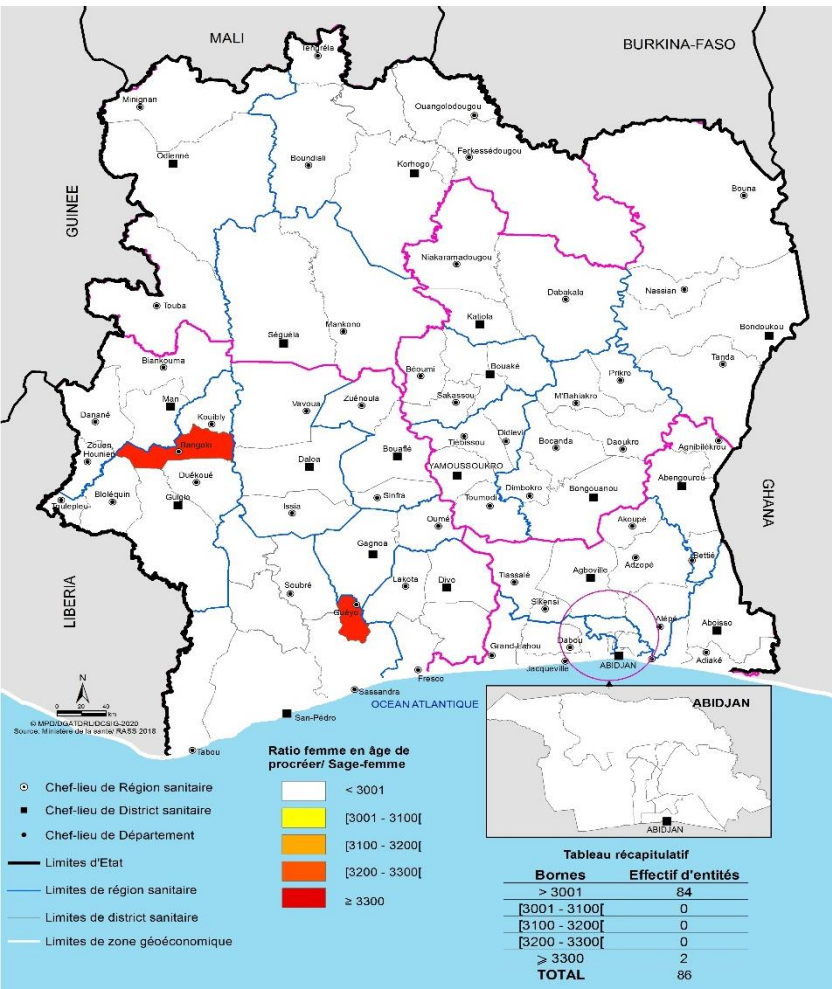
Les ratios les plus élevés sont enregistrés dans les districts sanitaires de Jacqueville (6,3 infirmiers pour 5 000 habitants), de Dabou, de Toumodi et de Grand-Bassam (4,2 infirmiers pour 5 000 habitants)

La

Les Districts sanitaires de Gueyo (0,1 infirmier pour 5 000), de Bangolo, de Yopougon-Est, d’Abobo-Est (0,7 infirmiers pour 5 000) ont les plus faibles ratios.

Sages-femmes

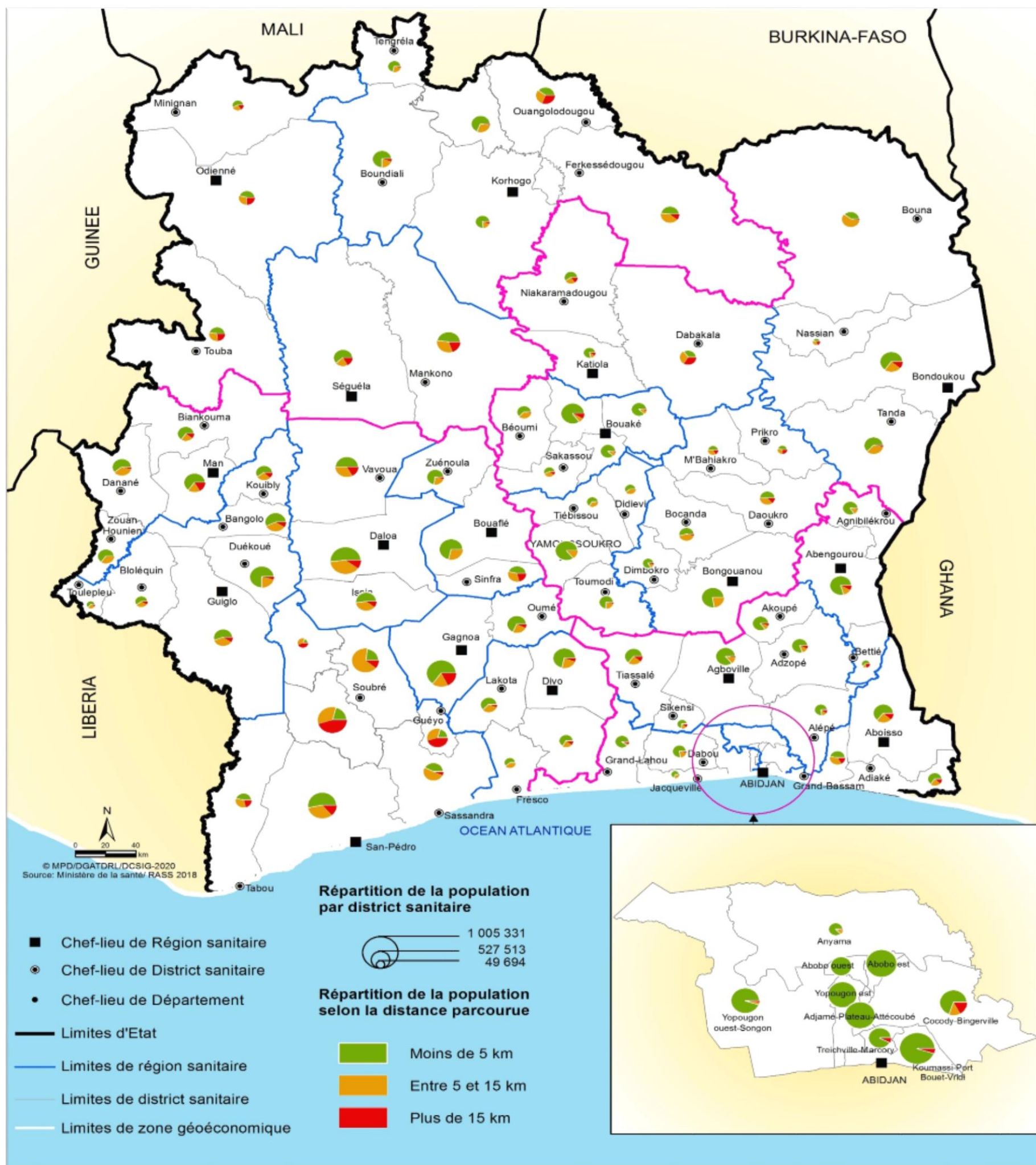
La norme OMS est d’une (1) sage-femme pour 3 000 Femmes en Age de Procréer (FAP). Le ratio national en 2018 est de 2,7 sages-femmes pour 3 000 FAP, soit une (01) sage-femme pour 1 104 FAP. La norme OMS a été atteinte dans toutes les régions sanitaires. Les régions sanitaires du BELIER (3,6 sages-femmes pour 3 000 FAP), du SUD-COMOE (3,5 sages-femmes pour 3 000 FAP) et de l’AGNEBY-TIASSA-ME (3,0 sages-femmes pour 3 000 FAP) ont les ratios les plus élevés. Les plus faibles ratios ont été enregistrés dans les régions sanitaires du CAVALLY-GUEMON (1,4 sages-femmes pour 3 000 FAP), du GBOKLE-NAWA-SAN PEDRO, du PORO-TCHOLOGO-BAGOUÉ et du TONKPI (1,6 sage-femme pour 3 000 FAP). Cependant, deux districts sanitaires demeurent en dessous de la norme OMS ce sont les districts sanitaires de Bangolo (0,8sages-femmes pour 3 000 FAP) et Gueyo (0,8 sages-femmes pour 3 000 FAP).



Carte 41: Ratio femme en âge de procréer-sage-femme

2- Etat des lieux de l'utilisation des services de santé

2.1 Distance parcourue pour se rendre dans un ESPC



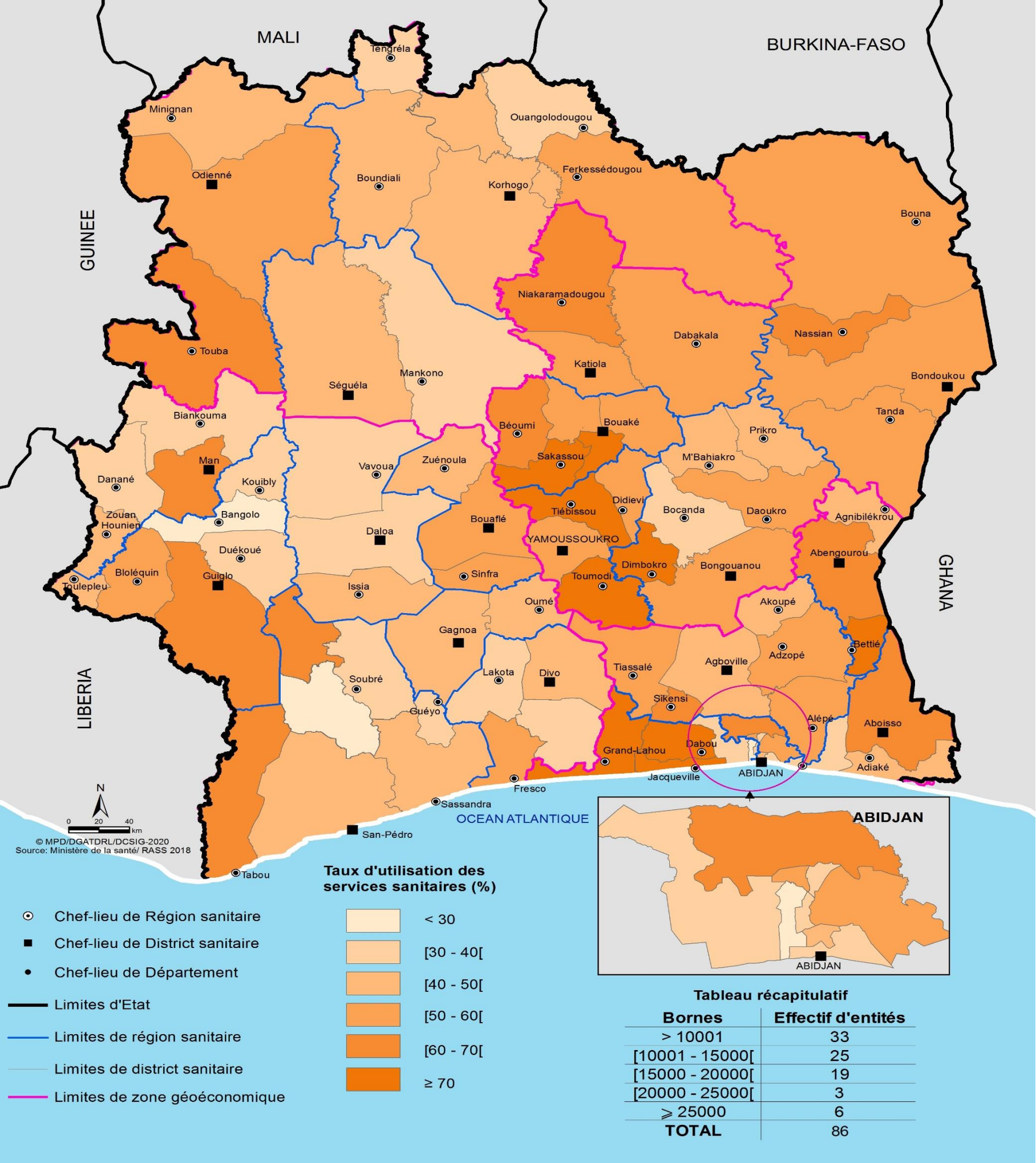
Carte 42: Accessibilité aux centres de santé

Selon l'OMS, un malade ne doit pas parcourir plus de 5 km pour se rendre dans un centre de santé en milieu rural. En 2018, au niveau national, 69% des populations vivaient à moins de 5 Km d'un centre de santé, 31% des populations parcouraient encore plus de 5 km pour se faire soigner (dont 9% étaient à plus de 15 Km des centres de santé).

districts sanitaires ayant des proportions élevées des populations vivant à moins de 5 Km d'un centre de santé public sont : Abobo Ouest, Abobo Est et Adjamé-Plateau-Attecoubé (100%). Les plus faibles proportions sont observées dans les districts sanitaires de Buyo, Gueyo et Méagui (21%) (Cf Carte 42).

Les

2.2 Taux d'utilisation des services de santé



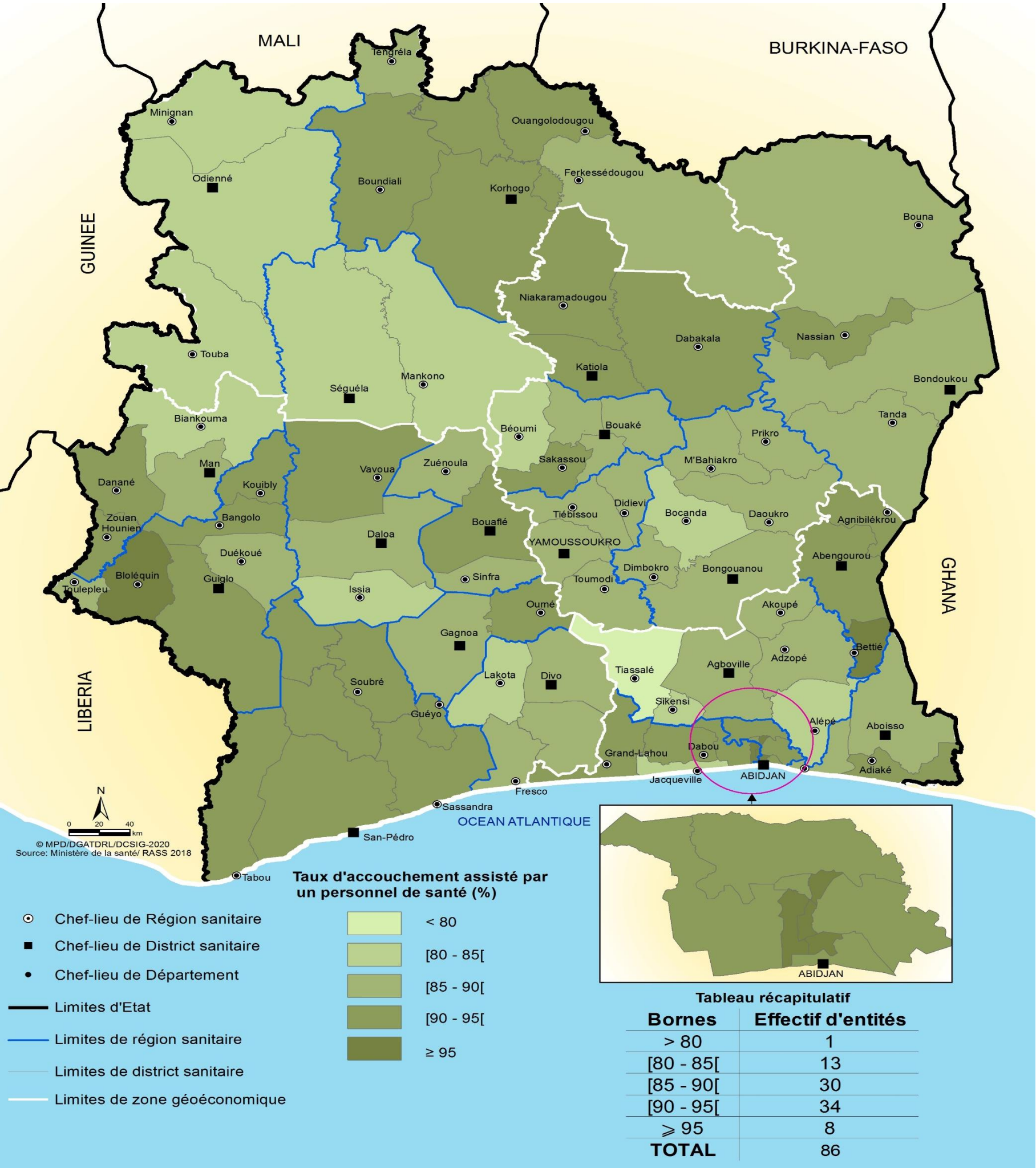
Carte 43: Taux d'utilisation des centres de santé

Le taux d'utilisation des services est le nombre de consultants rapportés à la population totale. Au niveau national, ce taux est passé de 47,7% en 2017 à 47,5% en 2018. Ce taux est en baisse de 0,4%. Dans le détail, il est de 38,4% pour les ESPC et 9,2% dans les hôpitaux de référence. Les régions sanitaires du SUD-COMOE (15,9%), ABIDJAN 2 (13%) et AGNEBY-TIASSA-ME (12,5%) ont enregistré les plus forts taux d'utilisation des services au niveau des hôpitaux de référence. Les régions sanitaires du GBEKE (2,8%), WORODOUGOU-BERE (4,9%) et

GBOKLE-NAWA-SAN-PEDRO (5,5%) ont enregistré les taux d'utilisation des services les plus bas. La Durée Moyenne de Séjour (DMS) des Hôpitaux de référence (Hôpitaux généraux et Centres Hospitaliers Régionaux) est passée de 2,5 jours en 2017 à 2,8 jours en 2018. Elle est en hausse de 12%. La DMS des EPN (CHU et ICA) est passée de 4,9 jours en 2017 à 3,2 jours en 2018. Elle est en régression de 34,7%. Le CHU de Treichville a connu la DMS la plus élevée avec 4,1 jours, l'ICA la DMS la plus faible avec 1,1 jour.

3- Etat de l'amélioration de la santé et de la mortalité

3.1 Accouchement assisté par un personnel qualifié



Carte 44: Accouchement assisté par un personnel qualifié

L'accouchement assisté par un personnel qualifié, notamment par des sages-femmes professionnelles, est la norme recommandée par l'OMS à tous les pays. Plus le taux est bon, plus cela révèle que les services mis en place sont utilisés par la population et plus cela améliore la santé de la mère et de l'enfant. L'accouchement assisté, comprend tous les soins appropriés qu'une femme et son nouveau-né peuvent bénéficier au cours de la grossesse, pendant l'accouchement et la période post-natale. Pour cela, il faut

un personnel soignant qui doit avoir la compétence requise et travailler dans un cadre de santé porteur, c'est-à-dire, un cadre qui respecte la réglementation et les lithiques en la matière, qui dispose des médicaments et autres produits, des équipements et infrastructures, un système de transport, de transfert, de communication pour pouvoir assurer à la mère et au nourrisson, les différents soins requis. En Côte d'Ivoire, bien que les infrastructures et personnels qualifiés existent dans tous les départements,

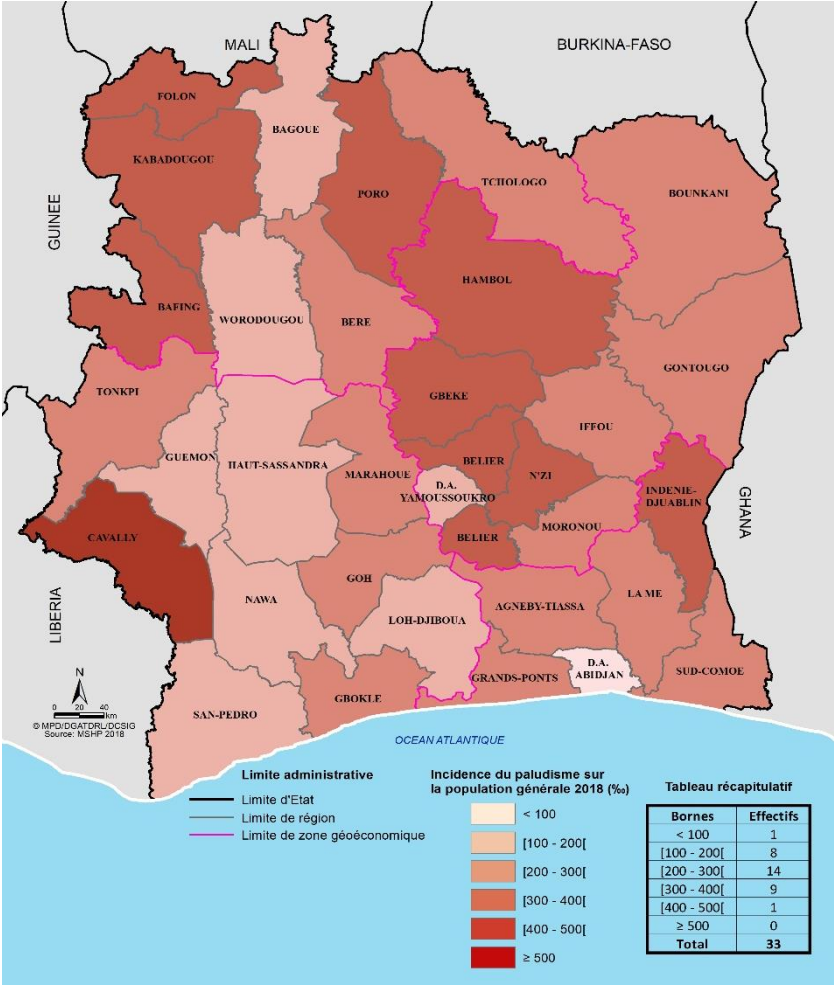
environ, 15% des femmes accouchent encore à domicile. Cependant, cinq (05) départements ont atteint un taux d'accouchement assisté supérieur à 79% (Katiola, Akoupé, Bédié, Sikensi et Grand-Bassam) (Cf. carte 44). Le taux national d'accouchement assisté (routine) est passé de 64,6% en 2017 à 64,1% en 2018, soit une baisse de 0.77%. Ce taux reste cependant inférieur à la cible nationale pour l'année 2018 (68,8%).

Quarante-trois (43) districts sur 86, soit 50%, ont un taux d'accouchement assisté supérieur à la cible nationale en 2018 (68, 8%).Les taux les plus élevés ont été enregistrés à Korhogo 2 (299,0%), Guitry (121,8%) et Bloléquin (120,6%). Les districts sanitaires de Gueyo (18,2%), Yopougon-Est (24,9%) et Treichville-Marcory (27,9%) ont enregistré les taux les plus bas (Cf Carte 44).

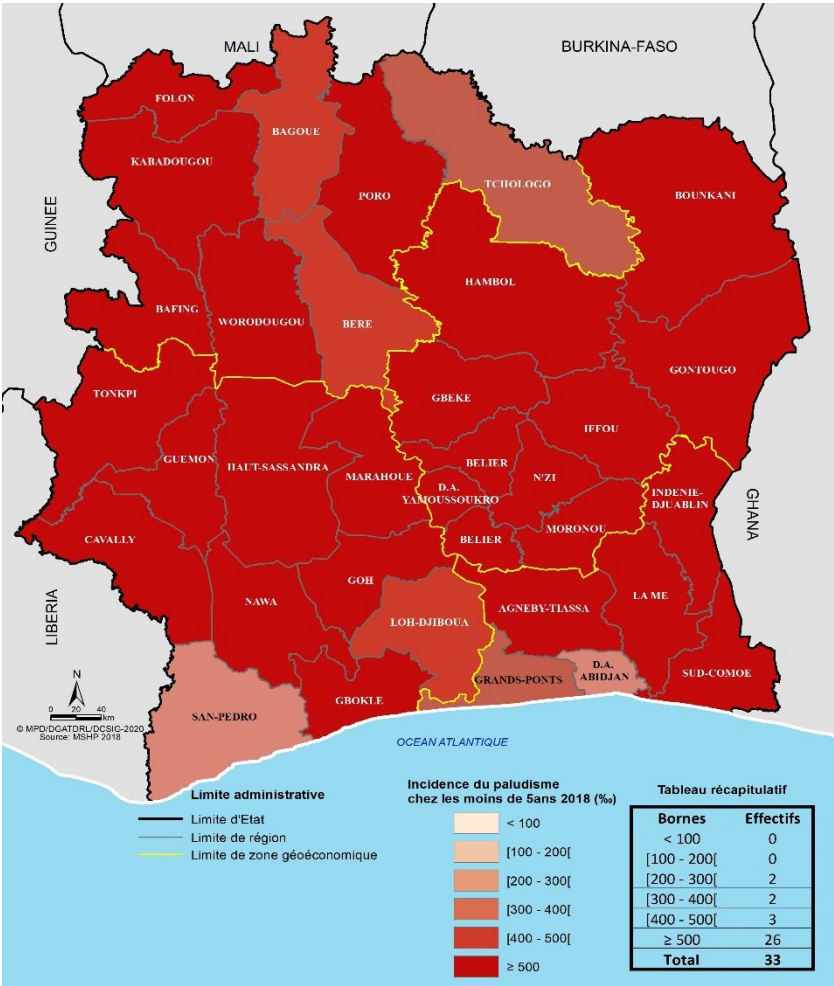
3.2 Incidence du paludisme sur la population globale et sur les enfants de moins de 5 ans

Des soins préventifs sont administrés aux enfants de moins de cinq ans. En général, ces soins préventifs sont réalisés en termes de vaccins. Ainsi, les couvertures vaccinales sont de : 94,65% en BCG, 100,83% en DTC-HepB-Hib3, 91,64% en VAR, de 83,65% en VAA, 94,16% en VPO3, 64,47% en VPI, 98,89% en PCV 13-3 et de 102,57% en vitamine A. En ce qui concerne le Paludisme, en l'absence de vaccin, c'est l'accès palustre qui est mesuré. En outre de nombreuses actions sont menées en plus de l'existence des structures de santé pour contrer le paludisme. Il s'agit notamment des campagnes de distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action (en 2011 et 2014), la gratuité de la prise en charge des cas de paludisme et du développement de la prise en charge communautaire du paludisme se sont manifestés. Ce sont les départements de San-Pédro, Aboisso, Kong, Ferkéssédougou, Touba, Nassian Zouan-Hounien, Guiglo, Bongouanou, Sinfra, Dabakala, Tanda, Abengourou, Abidjan et Jacqueville (Cf Carte 45).

En ce qui concerne les enfants de moins de cinq (05) ans, plus de 20% d'entre eux ont fait le paludisme sur tout le territoire en 2016. Les zones les plus touchées sont M'Bahiakro et Sakassou, où, plus de 75 % de cas ont été relevé parmi les enfants de moins de cinq (05) ans (Cf Carte 46).



Carte 45: Incidence du paludisme sur la population globale



Carte 46: Incidence du paludisme sur les enfants de moins de 5 ans

II- Education/formation

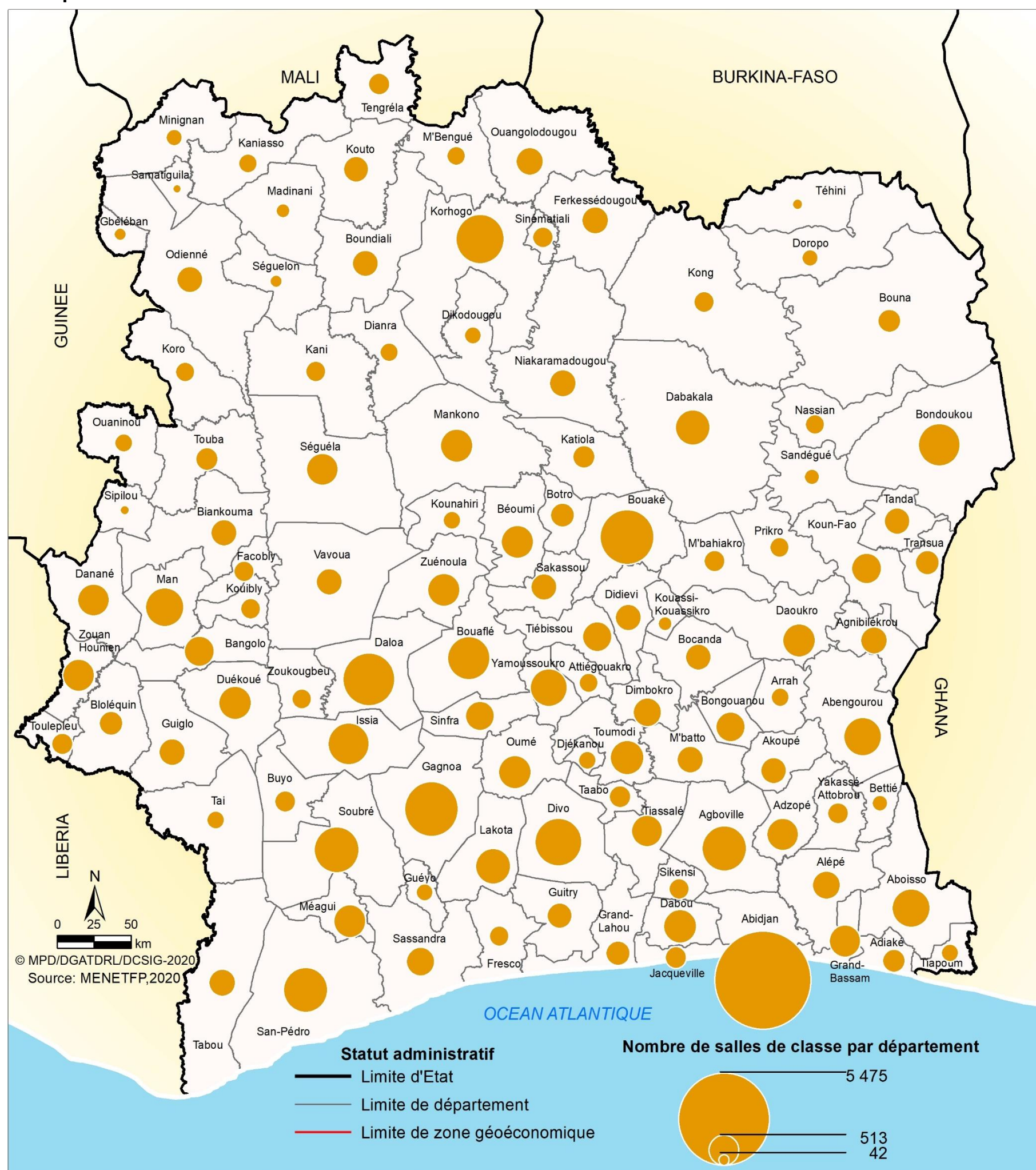
L'ambition du gouvernement est de construire un système éducatif performant, en vue de voir des élèves très bien formés, avec des valeurs de civisme, de culture du travail bien fait et développant l'esprit entrepreneurial.

Pour y arriver des actions ont été menées pour l'assainissement de l'environnement scolaire, la réhabilitation et la construction d'infrastructures afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves.

Ainsi, une politique de scolarisation obligatoire et gratuite de qualité des enfants de 6 à 16 ans a été lancée en 2014 et allant de la période 2015 à 2025.

1- Education de base

1.1 Couverture et capacité d'accueil au primaire public

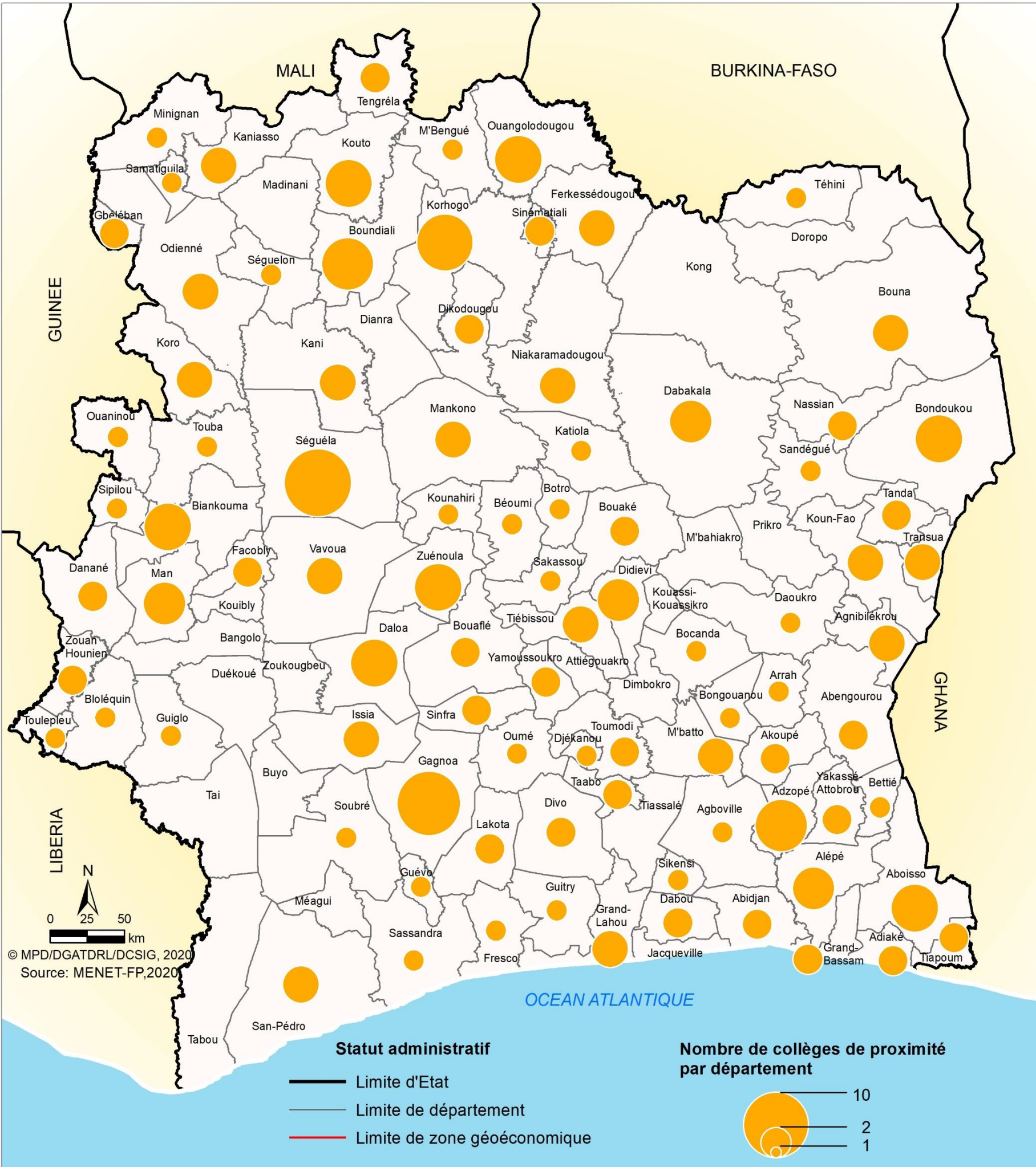


Carte 47: Salles de classe au primaire par département

Pour satisfaire la vision de la scolarisation obligatoire, il est nécessaire de disposer d'établissements scolaires, de salles de classe en nombre suffisant pour répondre aux différentes sollicitations d'inscription. La distribution de l'effectif du nombre de salles de classe révèle que les régions les plus dotées sont les régions du Sud de la Côte d'Ivoire, en particulier, le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, les départements de Gagnoa, San-Pedro, Daloa, Bouaflé,

Vavoua, Soubré, Divo, puis au Centre le département de Bouaké, à l'Est, le département de Bondoukou et au nord celui de Korhogo.

1.2 Couverture et capacité d'accueil au Secondaire public

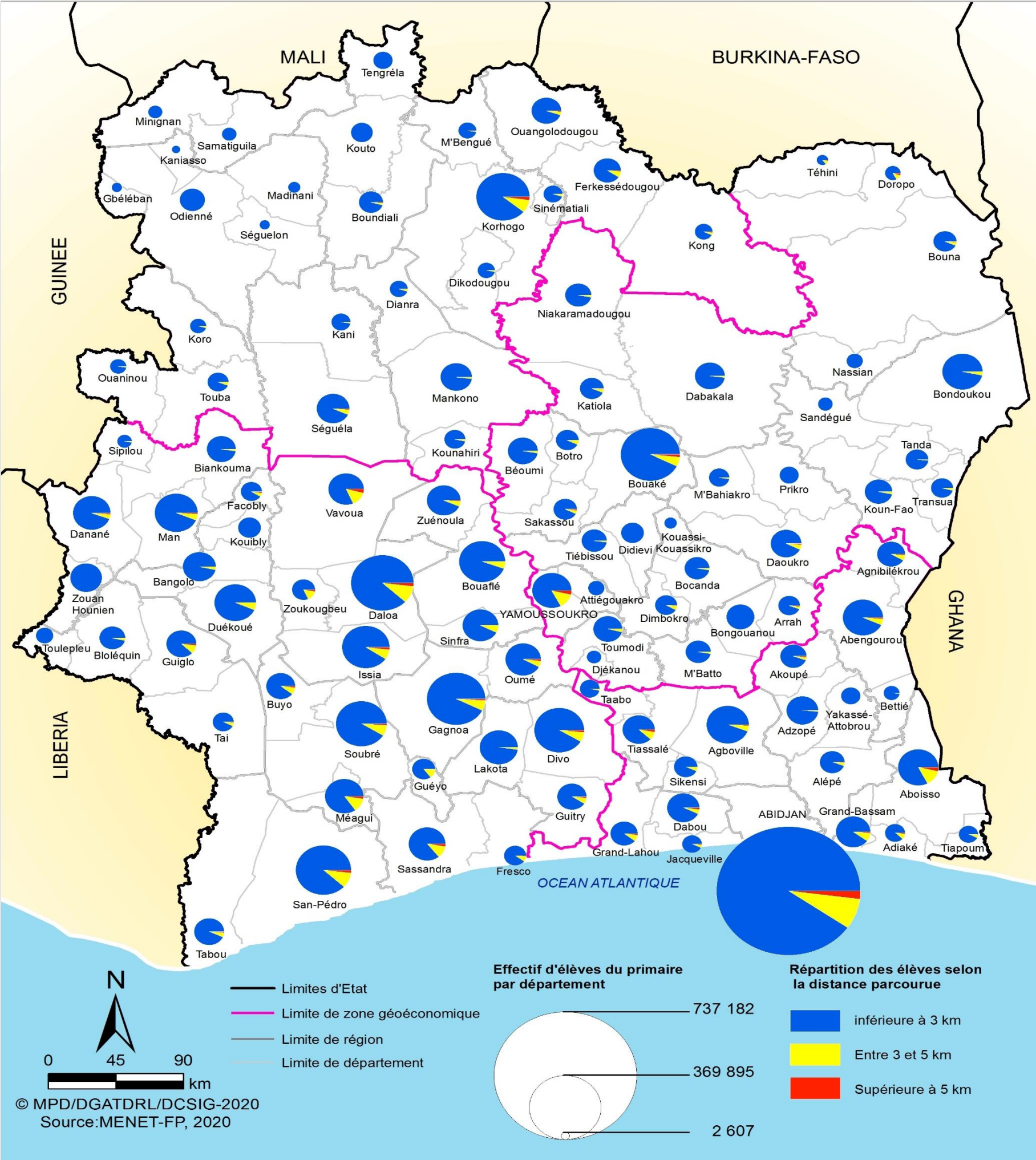


Carte 48: Collèges de proximité par département

L'amélioration des conditions d'études et d'encadrement des élèves constitue un axe majeur de la politique sociale du Gouvernement. Le Gouvernement a entrepris de renforcer les conditions d'accès et de maintien des enfants de 6 à 16 ans à l'école, réduire les disparités scolaires entre les villes et les villages par la construction de collèges de proximité en zones rurales. Les collèges de proximité sont des établissements de petite taille situés en zone rurale. Ces collèges dispensent le même Enseignement général, sauf que les professeurs, spécialement formés à cet effet, sont

bivalents c'est-à-dire qu'ils enseignent deux matières. De 2014 à 2020, 221 collèges de proximité ont été construits sur toute l'étendue du territoire. Au regard de la carte ci-dessus, tous les départements ont été pourvus en collèges de proximité, cependant, la majorité de ces collèges est localisée dans le Nord du pays.

1.3 Distance parcourue par les élèves



Carte 49: Proportion d'élèves selon la distance parcourue

La distance qui sépare l'école du lieu d'habitation des élèves est déterminante car la situation géographique de l'école peut impacter la couverture scolaire dans la mesure où plus l'école est éloignée, plus les risques d'abandon pourraient être accrus. En Côte d'Ivoire, les normes de la carte scolaire recommandent qu'aucun écolier ne parcoure plus de 3 Km pour arriver à l'école et cette mesure oriente la décision d'implantation des écoles dans une zone donnée.

La carte ci-dessus met en évidence les effectifs d'élèves selon les distances parcourues pour se rendre à l'école. L'analyse révèle que partout en Côte d'Ivoire, 85% des élèves du primaire parcourent moins de 3 km pour aller à l'école, 10 % parcourent entre 3 et 5 km et 5 % plus de 5 km. Ainsi, une proportion non négligeable parcourt encore une longue distance pour accéder à l'école, plus en zone rurale, qu'en zone urbaine. En plus, dans le cadre de la scolarisation obligatoire, l'Etat a décidé de mettre à

disposition des kits scolaires contenant un ensemble de matériel, permettant aux élèves de prendre les cours.

Pour l'année scolaire 2016-2017, le nombre de kits distribués dans les écoles primaires a été de 2 731 423 pour 3 772 136 élèves dans ce cycle. La répartition par milieu fait apparaître pour la zone rurale, 6 kits sur 10. Ces efforts ont permis d'améliorer le Taux Net d'Admission (TNA) et le Taux Brut de scolarisation.

1.4 Accès et scolarisation

Les indicateurs sur la scolarisation permettent de mesurer le degré d'adhésion ou de participation du groupe concerné. Il met en exergue, le degré d'acceptation de la politique mise en œuvre pour promouvoir la scolarisation.

Le Taux Net d'Admission (TNA), porte sur le nombre de nouveaux inscrits dans le primaire, exprimé en pourcentage de la population du même âge.

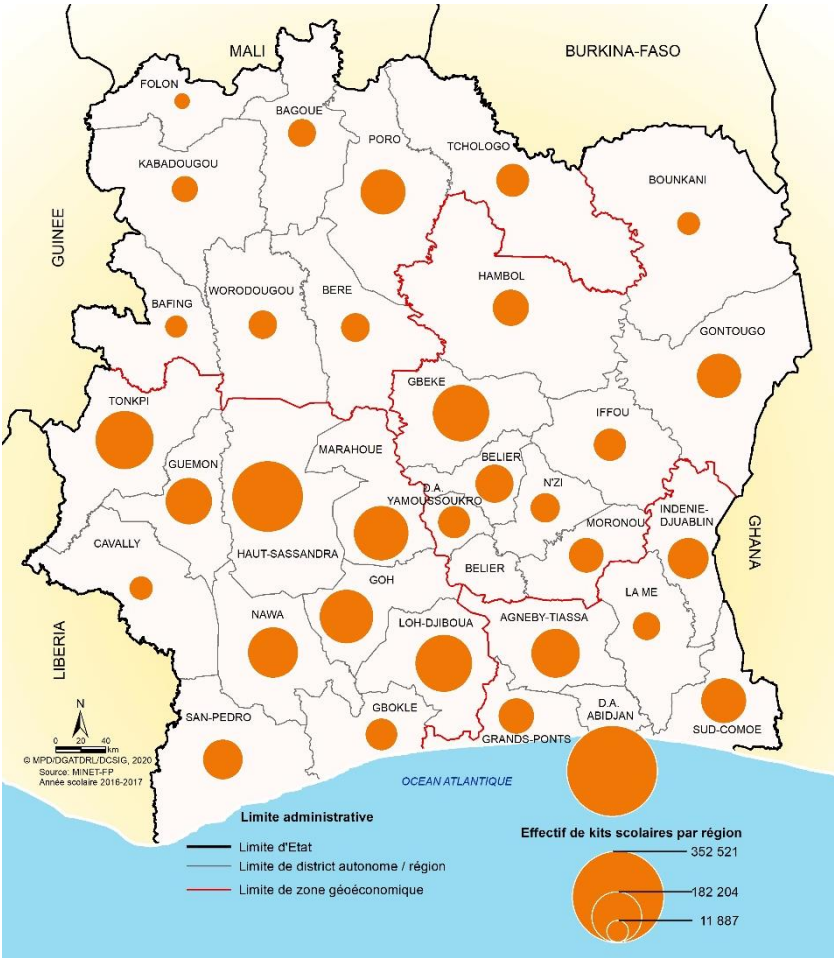
En Côte d'Ivoire, le taux net d'admission est passé de 71,4% en 2015–2016 à 71,8% en 2016-2017 puis à 71,10% en 2017-2018 pour atteindre 73,54% en 2019-2020 au niveau national. (Cf Tableau 4)

Bien que le taux d'accès à l'école soit en nette progression, certaines régions ont des TNA faibles (TCHOLOGO, FOLON, BAGOUE, etc.) tandis que dans d'autres régions les performances sont significatives et encourageantes (GRANDS-PONTS, MARAHOUE, DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO, etc.) selon l'année scolaire 2019-2020. Ainsi, l'accès à l'enseignement primaire n'est toujours pas équitable pour tous les enfants de 6 ans sur toute l'étendue du territoire, car de nombreux enfants n'ont pas accès à l'école, si l'on s'en tient au TNA par région (Cf Carte 51).

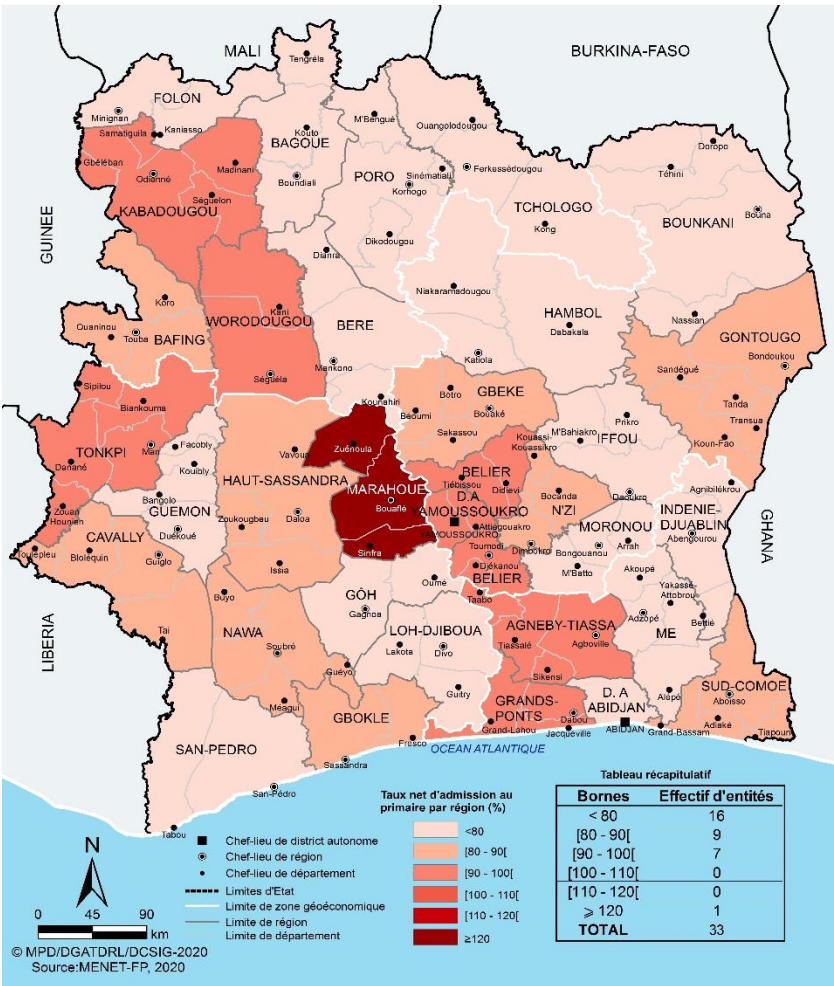
Tableau 4: Evolution du taux net d'admission par sexe de 2014 à 2020

Année		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Taux Net d'Admission (TNA)	Ensemble	71,40%	71,80%	71,10%	73,20%	73,54%
	Filles	69,50%	69,80%	70,50%	71,90%	73,24%
	Garçons	70,30%	72,90%	73,10%	74,40%	73,96%

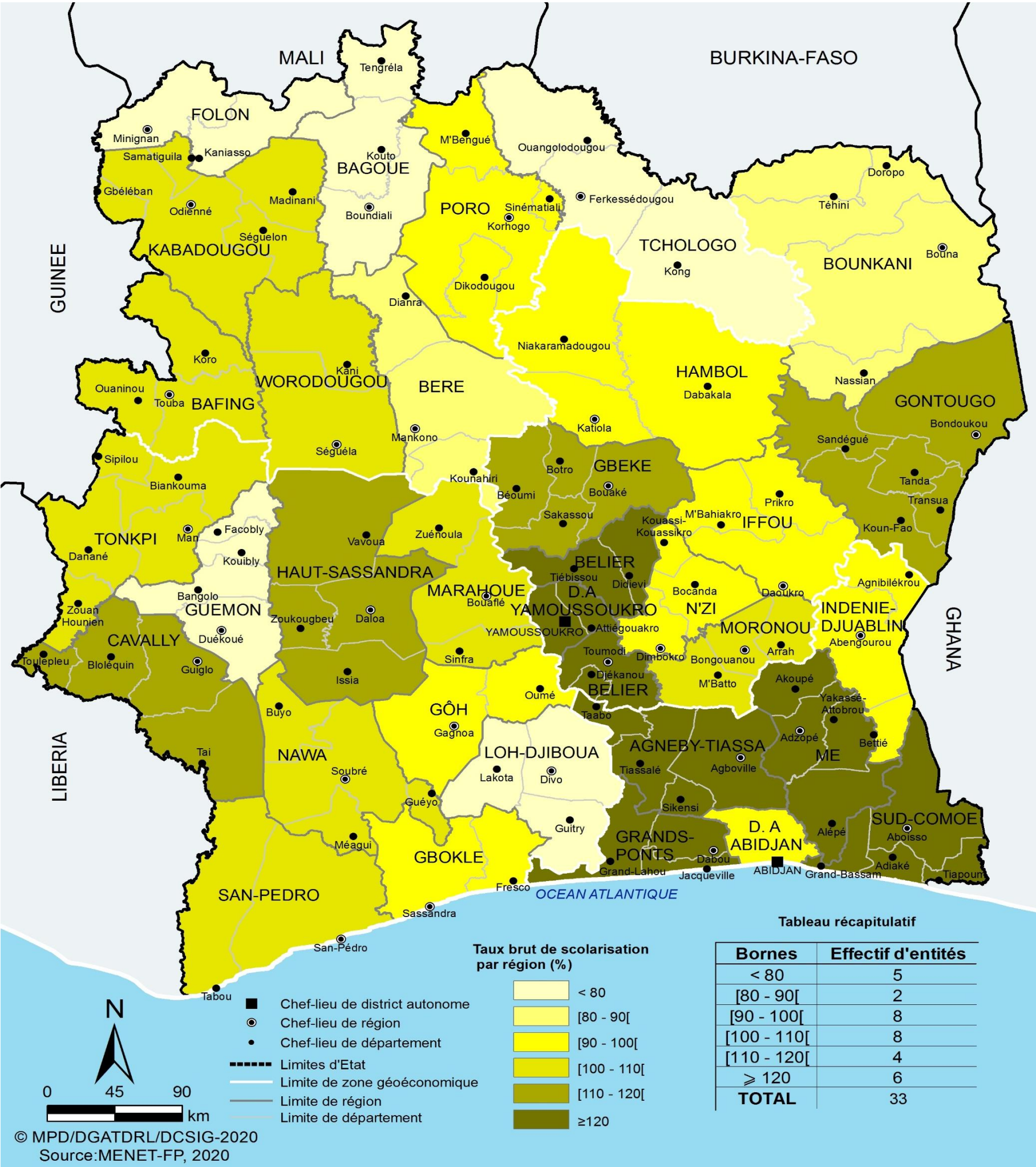
Source : DSPS, 2020



Carte 50: Kits scolaires disponibles par région



Carte 51: Taux net d'admission dans le primaire



Carte 52: Taux brut de scolarisation au primaire

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est le rapport entre le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire quel que soit l'âge et le nombre d'enfants d'âge scolaire (6 à 11 ans).

Au plan national, le taux brut de scolarisation est passé de 101,3% en 2015-2016 à 104,61% en 2016-2017 avant de redescendre à 100,30% en 2019-2020 (Cf Tableau 5).

Cependant, la réalité de la couverture scolaire dans les régions et districts révèle que dans dix-huit (18) régions et districts, les taux Bruts de scolarisation oscillent entre 110,35% dans le GONTOUGO et 127,4% dans l'AGNEBY-TIASSA ; alors que dans seize (16) autres régions, non

seulement ils sont inférieurs à la moyenne nationale, mais ils n'atteignent pas le seuil des 100%, recommandé.

Tableau 5: Evolution du TBS de 2015-2016 à 2019-2020

Année		2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	Ensemble	101,30%	104,61%	100,60%	100,50%	100,30%
	Filles	99,10%	103,13%	99,90%	100,40%	100,27%
	Garçons	103,50%	106,00%	101,20%	100,50%	100,34%

Source : DSPS, 2020

1.5 Qualité de l’encadrement

La qualité de l’enseignement est liée non seulement au contenu des cours, à la compétence des enseignants, mais aussi et surtout à l’ensemble des conditions dans lesquelles les enseignements sont dispensés. La taille des classes est donc un facteur essentiel dans la transmission du savoir. En effet, il est reconnu qu’un effectif réduit du nombre d’élèves dans une classe contribue efficacement à la qualité de l’enseignement.

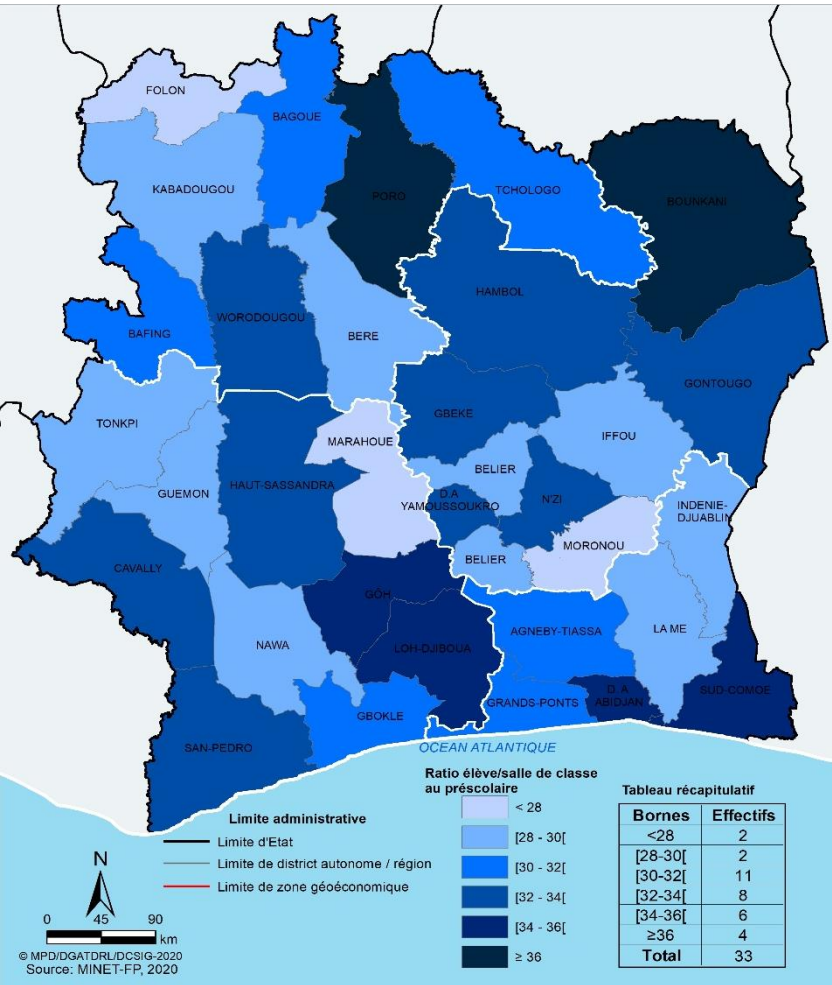
Au préscolaire

Au niveau préscolaire le ratio national élève/salle de classe a évolué en dents de scie. En effet, il est passé de 34 élèves par salle en 2013-2014 à 31 élèves par salle en 2014-2015 puis à 26 élèves par salle en 2015-2016 et a atteint 41 élèves par salle en 2016-2017 pour atteindre 34 en 2019-2020.

Au niveau régional, l’analyse de la carte 53 montre que 23 régions ont des effectifs d’élèves par salle de classe meilleurs à la moyenne nationale (moins de 34 élèves par salle de classe).

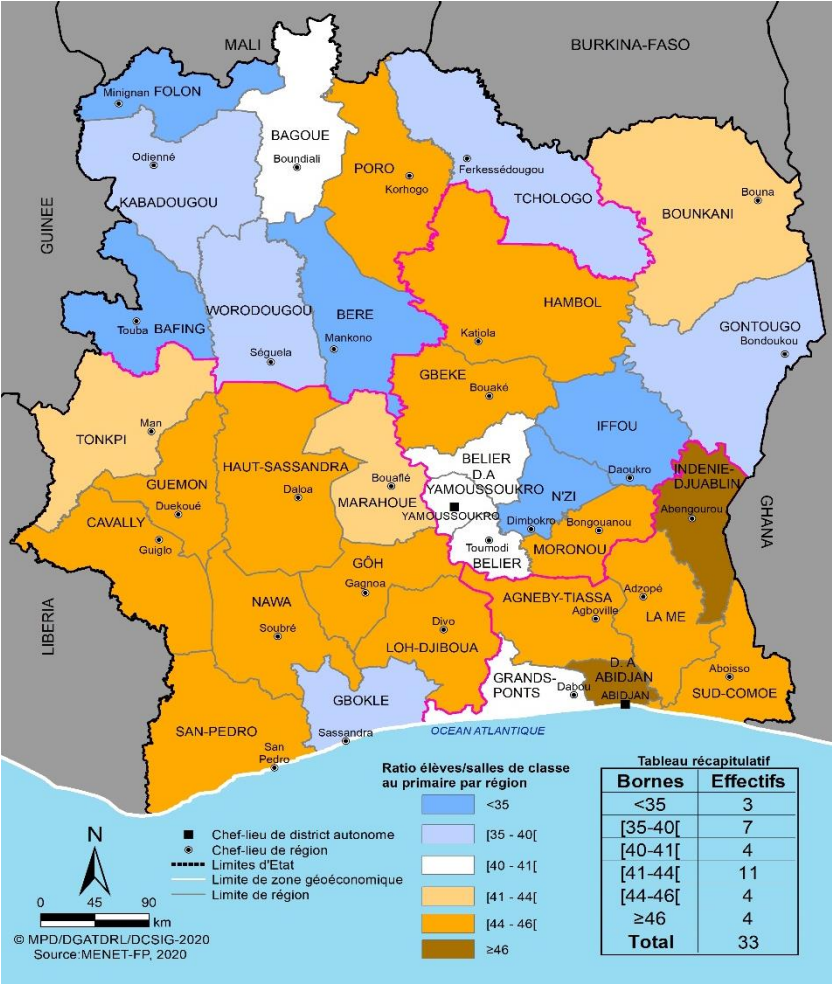


Photo 23: Elèves au préscolaire



Carte 53: Ratio élèves/Salle de classe au préscolaire

Au primaire



Carte 54: Ratio élèves/salle de classe au primaire

Dans le primaire, le ratio national élève/salle de classe a connu une évolution en dents de scie. En effet, le ratio est passé de 43 élèves par salle de classe en 2013-2014 à 44 élèves par salle de classe 2014-2015 ; puis de 2015-2016, il est passé à 43 élèves par salle de classe pour atteindre un effectif de 41 élèves par salle de classe en 2016-2017 avant de s'élever à 43 élèves par salle de classe en 2019-2020.

La norme UNESCO qui est de 40 élèves par classe est atteinte dans quatre régions (BAGOUE, BELIER, GRANDS PONTS et le D. A. YAMOOUSSOUKRO) (Cf carte 54). De part et d'autre de cette norme, dix (10) régions ont des taux meilleurs (moins de 40 élèves par salle de classe) et dix-neuf (19) ont des effectifs de plus de 40 élèves par salle de classe malgré les efforts consentis par l'Etat pour la construction des salles de classe.

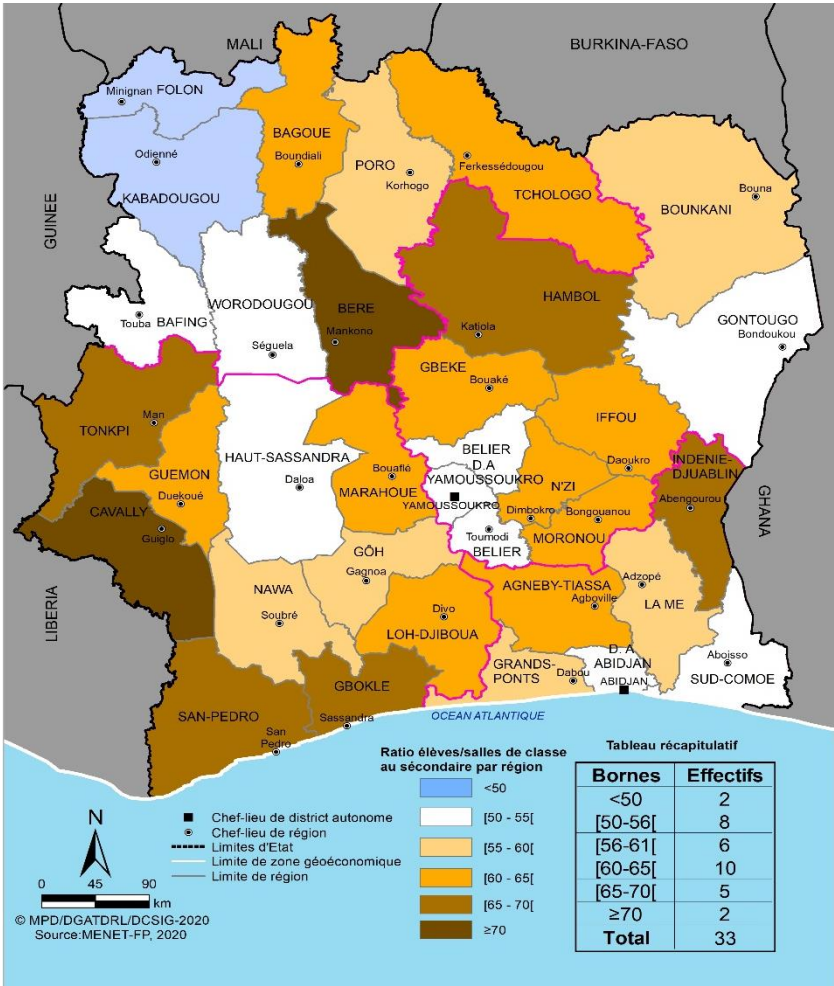
Au secondaire

La norme UNESCO est de 55 élèves par salle de classe au premier cycle et de 50 élèves par salle de classe au second cycle ; cependant l'analyse portera sur le secondaire dans son ensemble (1er et 2nde cycle).

L'analyse de la carte 55 montre que huit (08) régions ont des effectifs de 50 à 55 élèves par salle de classe dans le secondaire conformément à la norme UNESCO, deux régions ont des effectifs meilleurs (moins de 50 élèves par salle de classe) et 23 régions ont des effectifs de plus de 55 élèves par salle de classe.



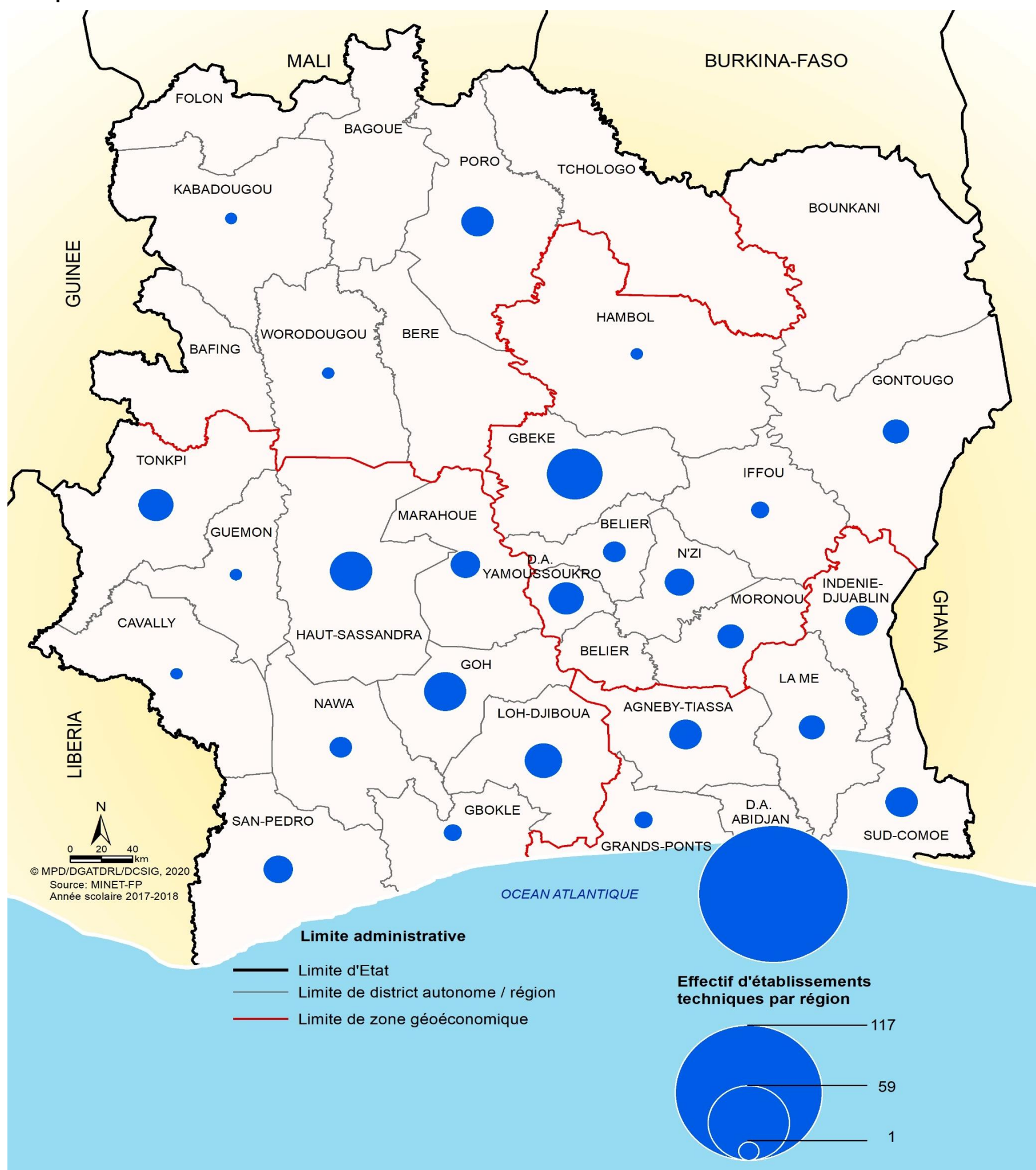
Photo 24: Elèves au primaire



Carte 55: Ratio élèves/ salles de classe au secondaire

2- Enseignement technique et formation professionnelle

2.1 Accès à l'enseignement technique et professionnel



Carte 56: Etablissements d'enseignement technique

L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, permettent de former des professionnels et des cadres dirigeants qualifiés pour servir dans le secteur privé en vue du succès des entreprises. Ainsi, les structures concernées, ont pour missions principales de satisfaire de manière efficace les attentes des populations en matière de Formation Professionnelle et d'également satisfaire les besoins en personnels qualifiés des entreprises en vue d'améliorer leur performance et leur compétitivité. Ces

établissements de formation sont très peu nombreux en Côte d'Ivoire et sont inexistant dans certaines régions.

En effet, sur les trente-trois (33) régions et districts, quatre (04) régions ne disposent pas d'établissements d'enseignements Technique et professionnel à savoir le FOLON, le BOUNKANI, le TCHOLOGO et le BAFING.

L'analyse de la carte 56 révèle aussi, que la plupart des établissements techniques sont situés dans le DISTRICT

AUTONOME D’ABIDJAN, suivi du GBEKE, du GOH, du HAUT- SASSANDRA et du TONKPI.

Scolarisation

Les effectifs d’élèves dans le domaine de l’Enseignement Technique et Professionnel ne sont pas élevés comme dans l’enseignement général. Plus de 50% des élèves de ce secteur fréquentent des établissements privés (Cf figure 8). Cela induit que, ce secteur est majoritairement développé par le privé, en soutien de l’Etat qui y est presque absent.

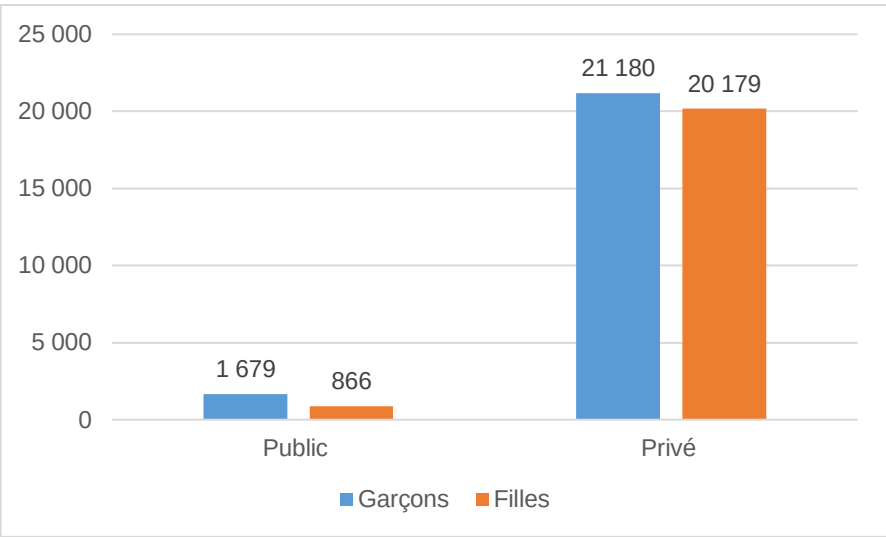
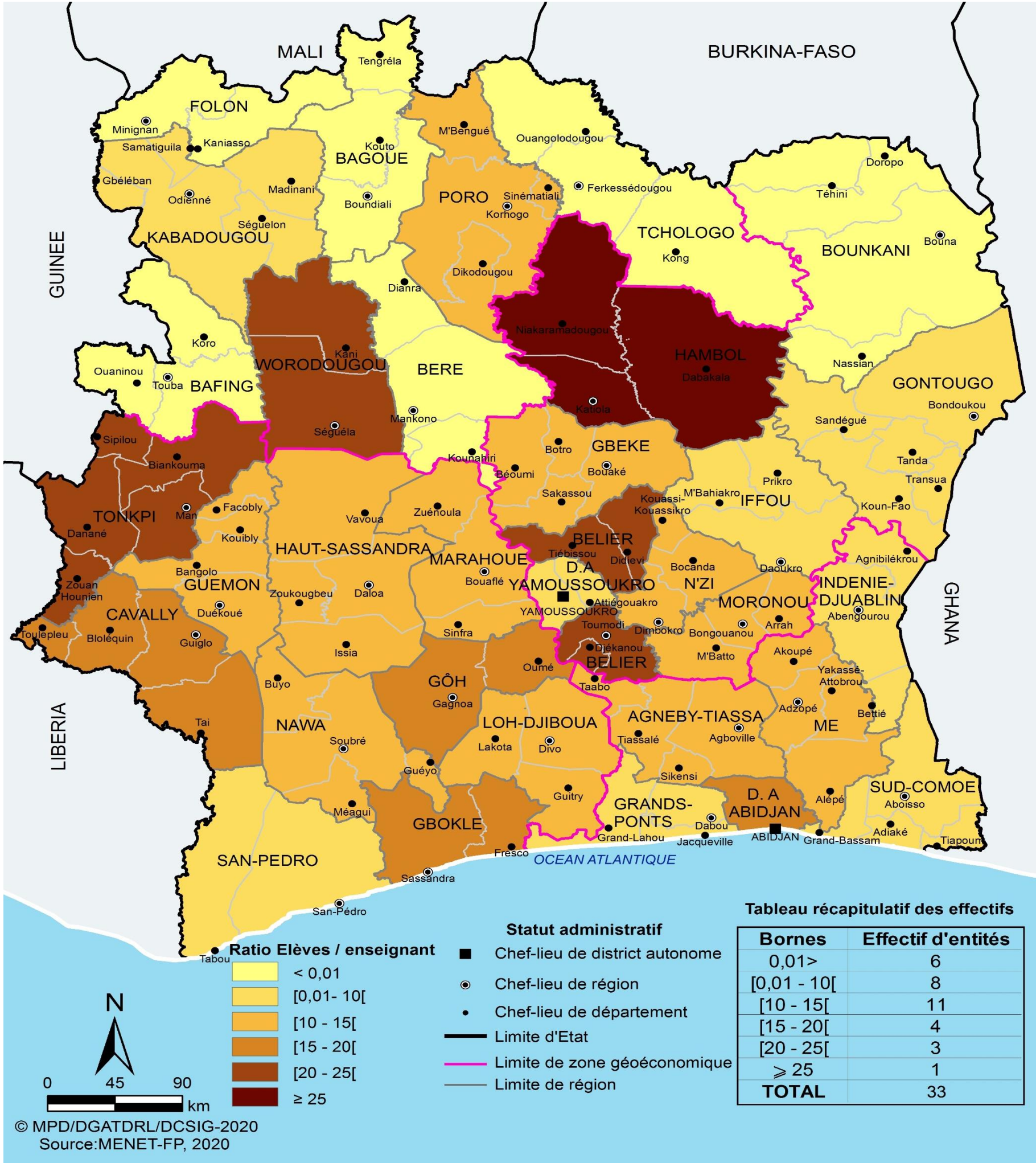


Figure 8: Effectifs d'élèves selon le sexe et le statut de l'école, Source : DSPS, 2018

2.2 Qualité de l’enseignement technique



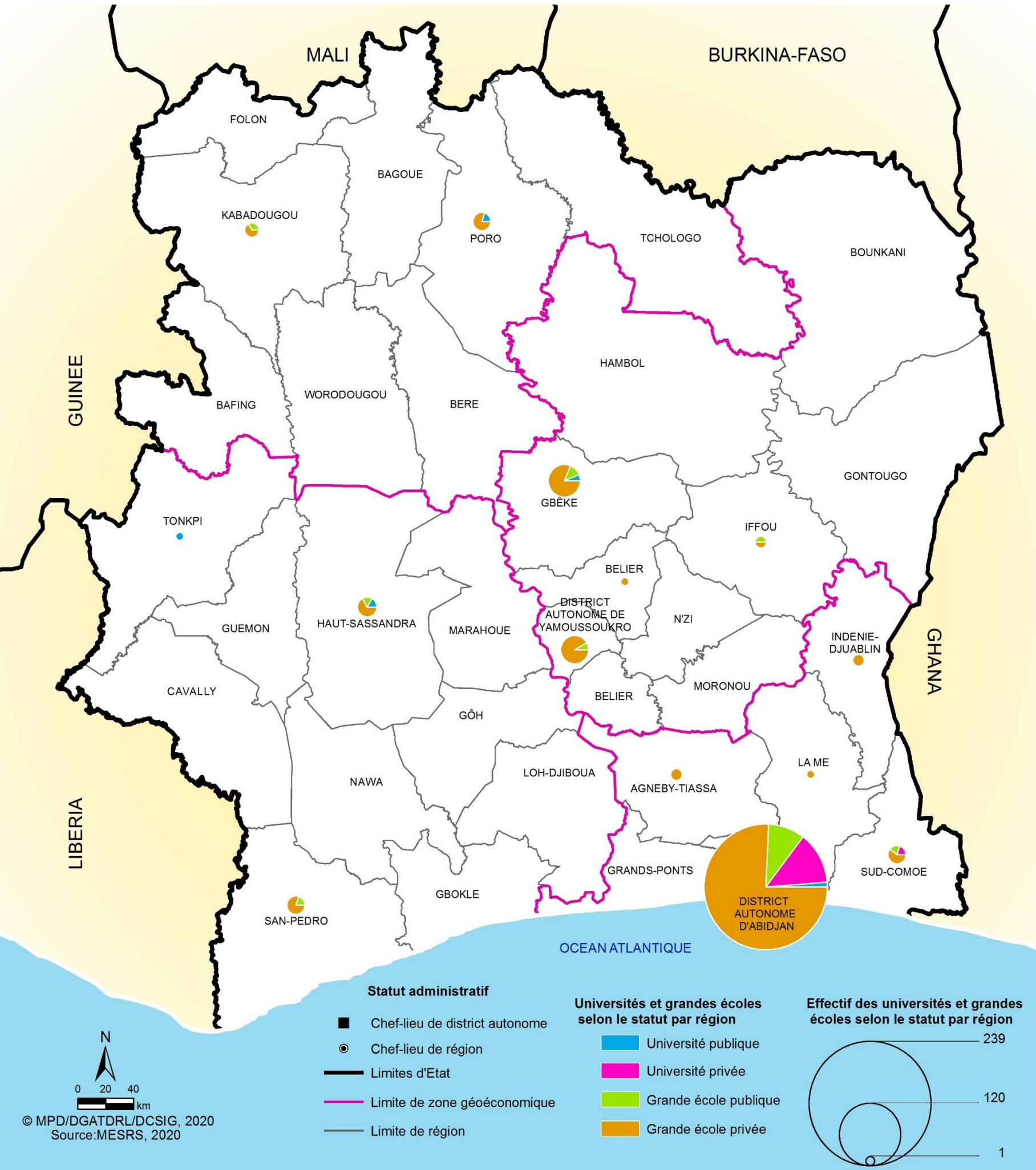
Carte 57: Ratio élèves/ Enseignants de l'enseignement technique

Dans l’enseignement technique, comme dans l’enseignement général, la qualité de l’enseignement est liée non seulement au contenu des cours, à la compétence des enseignants, mais aussi et surtout à l’ensemble des conditions dans lesquelles les enseignements sont dispensés. L’effectif des élèves par enseignant est donc un facteur essentiel dans la transmission du savoir. Ici, aussi, un effectif réduit du nombre d’élèves dans une classe contribue efficacement à la qualité de l’enseignement technique.

L’analyse de la carte 57 révèle que la plupart des classes ont un effectif inférieur à 25 élèves.

3- Enseignement supérieur et recherche scientifique

3.1- Enseignement supérieur

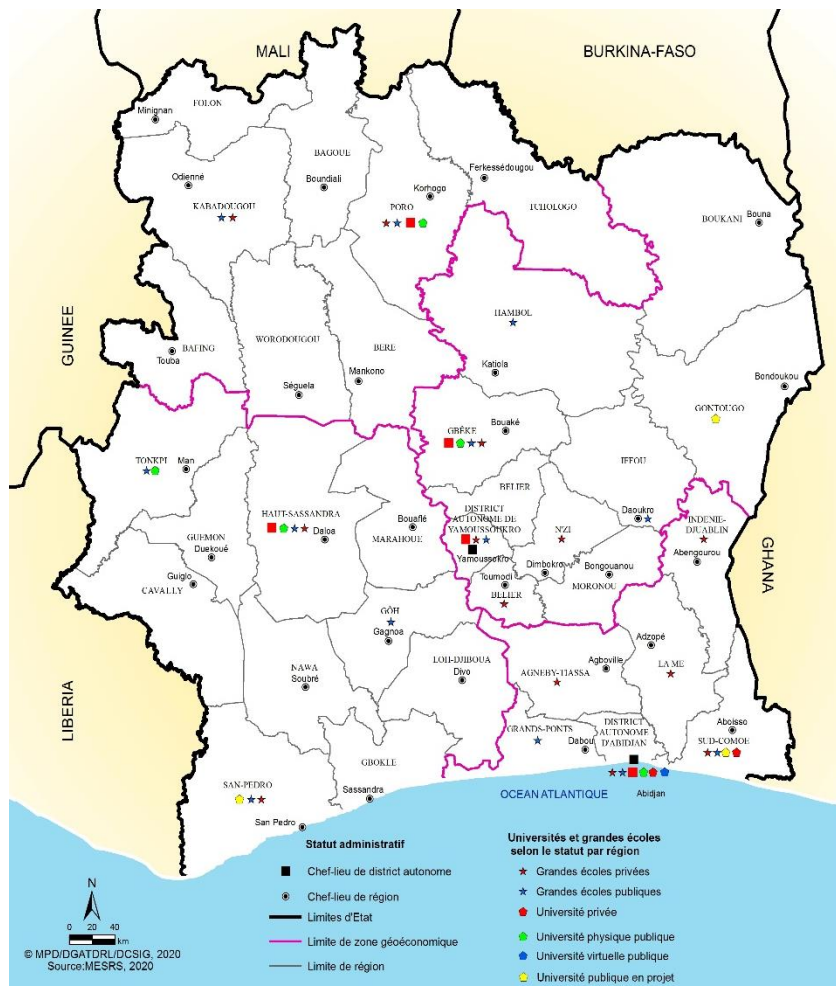


Carte 58: Etablissements d'enseignement supérieur

Selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la France (INSEE), l'enseignement supérieur regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieure ou égale au baccalauréat ou à son équivalent.

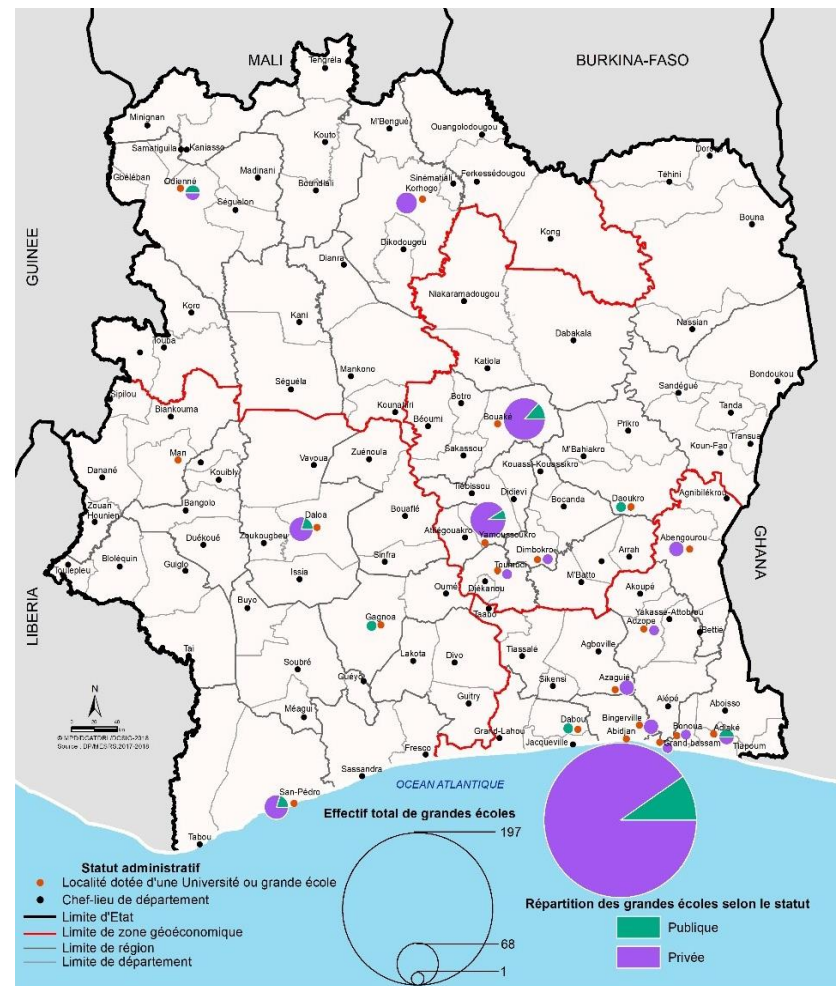
En Côte d'Ivoire, depuis cette dernière décennie, l'infrastructure d'enseignement supérieur s'est étoffée. Outre les universités et les grandes écoles publiques, on

dénombre plusieurs établissements d'enseignements supérieurs privés.



Carte 59: Universités et grandes écoles selon le statut

L'analyse de la carte 59 montre que la Côte d'Ivoire compte sept (7) universités publiques dont trois (03) sont localisées à Abidjan (deux universités physiques et une université virtuelle), quatre (04) dans les villes de l'intérieur (Bouaké, Man, Daloa et Korhogo). Quant aux universités et grandes écoles privées, elles sont en grande partie localisées à Abidjan. Les Grandes écoles publiques et privées sont implantées au Sud (Abidjan, Grand-Bassam, etc.), au Centre (Yamoussoukro, Bouaké, etc.), au Nord (Korhogo), au Centre-Ouest (Daloa), à l'Est (Abengourou) et à l'Ouest (Man).



Carte 60: Grandes écoles selon le statut



Photo 26: Université Péléforo Gon Coulibaly



Photo 25: Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ; Source : MESRS

2.3 Recherche scientifique : centres et instituts de recherche

Plusieurs centres et instituts de recherches aussi bien publics que privés existent en Côte d'Ivoire. Les centres et instituts de recherches publics sont implantés dans les grandes villes suivantes : Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Toumodi, Daloa et Korhogo. Par contre, les centres de recherches privés se retrouvent uniquement à Abidjan.

Il y a une vingtaine d'années, dans un souci de décentralisation, l'Etat a créé les Universités d'Abobo-Adjamé, Bouaké, puis les Universités de Korhogo et à Daloa. Plus récemment, l'Université de Man a ouvert ses portes. Parallèlement, de nombreuses universités privées et grandes écoles ont vu le jour. Leur nombre ne cesse de croître. Depuis, une dizaine d'années, l'Etat procède à l'orientation d'un grand nombre d'étudiants vers les universités et grandes écoles privées.

Les coûts de scolarité dans le secteur privé sont généralement hors de portée de la plupart des étudiants et de leur famille. En plus, l'Etat ne supporte qu'une partie de la scolarité des étudiants orientés dans ces établissements privés et cela jusqu'à l'obtention de la licence.

Quant aux universités publiques, l'Etat prend en charge la scolarité jusqu'au troisième cycle. La plupart de ces universités et grandes écoles privées sont implantées à Abidjan, ce qui entraîne une forte concentration d'étudiants à Abidjan et ses environs.



Photo 27: Institut Pasteur de CI – Laboratoire P4-1 ; Source : MESRS (maquette)

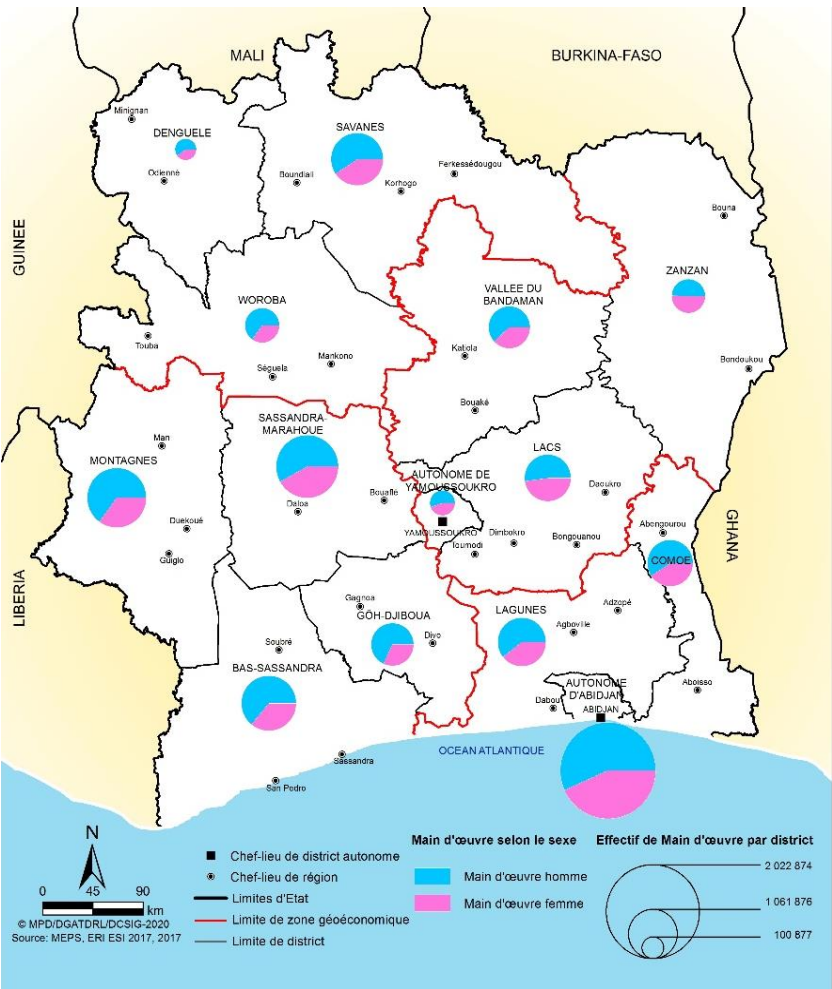


Photo 28: INP-HB-CI ; Source : MESRS

III- Employabilité

L’employabilité est l’aptitude de chacun à trouver et conserver un emploi, à progresser au travail et à s’adapter au changement tout au long de la vie professionnelle. Elle dépend des connaissances, des qualifications et des comportements qu’on a, de la façon dont on s’en sert et dont on les présente à l’employeur. Elle s’applique à un groupe de populations communément appelées population active.

1- Main d’œuvre et sous-utilisation de la main d’œuvre



Carte 61: Main d’œuvre selon le sexe

La population en âge de travailler est constituée en Côte d’Ivoire des personnes âgées de 16 ans ou plus depuis l’adoption de la nouvelle constitution de 2016, instituant l’école obligatoire jusqu’à 16 ans. Elle est estimée à 13 629 692 personnes, et est majoritairement jeune : 61,4% sont âgés de 16 à 35 ans (ERI ESI 2017).

La population en âge de travailler comprend la main-d’œuvre et la population hors de la main-d’œuvre. La main d’œuvre se définit comme l’ensemble des personnes en âge de travailler, en emploi (main d’œuvre occupée) ou au chômage. En Côte d’Ivoire, selon l’ERI ESI 2017, la main d’œuvre est estimée à 7 905 105 personnes en 2017, soit 58% des personnes en âge de travailler. Celle-ci est inégalement répartie sur le territoire national. Dans le détail, ces données sont disponibles pour le découpage administratif du territoire (2011-2014) en 14 districts et proviennent de l’enquête ERI ESI 2017.

L’analyse de la population active par district et selon le sexe, révèle que la population active est très élevée dans le DISTRICT AUTONOME d’ABIDJAN, et relativement importante dans les districts de SASSANDRA-MARAHOUÉ, MONTAGNES, BAS SASSANDRA et SAVANES. Elle est très faible dans le District Autonome de Yamoussoukro et le District du DENGUELE et moyennement faible dans les DISTRICTS du ZANZAN et du WORODOUGOU. De façon générale dans tous les Districts, on note une prédominance de la population active de sexe masculin.

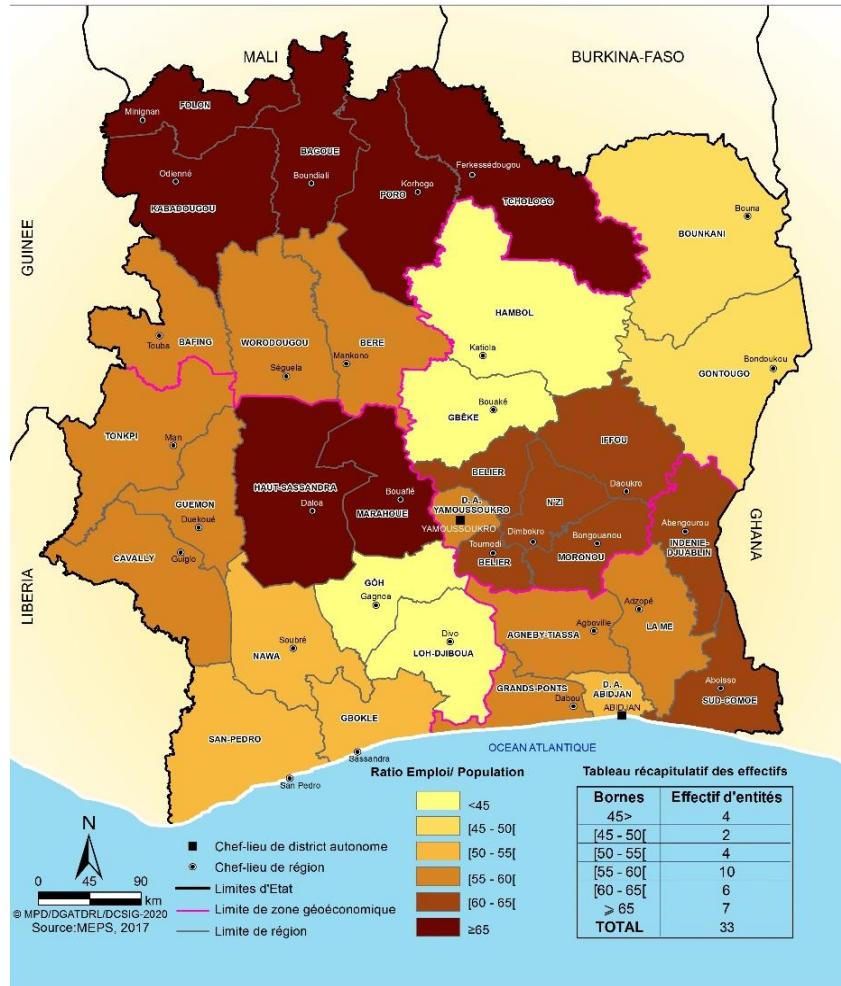
2- Situation de l’emploi de la population active

Tableau 6: Population active par sexe et le chômage par sexe

Caractéristique sociodémographique	Emploi	Chômage
Sexe		
Homme	97,1%	2,9%
Femme	96,1%	3,9%
Milieu de résidence		
Abidjan	91,5%	8,5%
Urbain autre	97,2%	2,8%
Rural	99,4%	0,6%
Groupe d’âges		
16-35	95,4%	4,6%
36 ans et +	98,2%	1,8%

Source : ERI ESI 2017

Au niveau national, en 2017, la population en emploi est relativement importante en milieu rural (99,4%), plus significative chez les hommes (97,1%) et aussi au niveau des tranches d’âge 16-35 (95,4%) et 36 et plus (98,2%) (Cf Tableau 6).



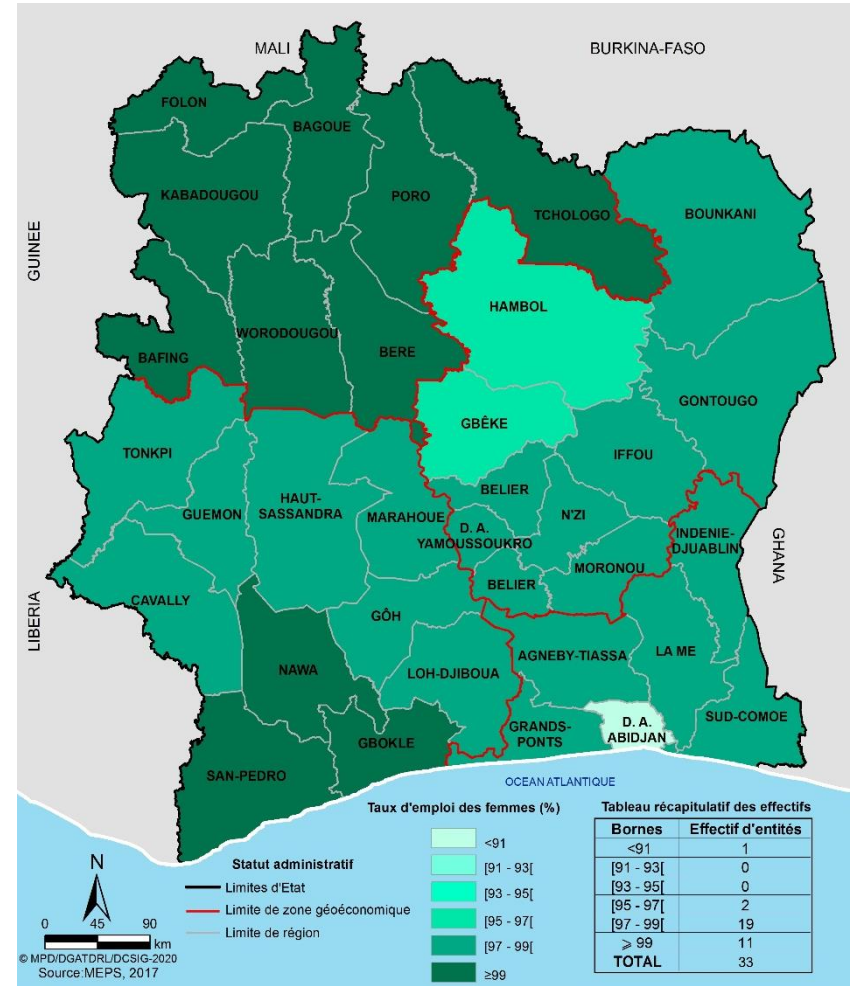
Carte 62: Ration emploi/population

Quant au chômage, en 2017, il est plus important à Abidjan (8,5%), dans la tranche d’âge des 16-35 ans (4,6%), chez

les femmes (3,9%) et très faible en milieu rural (0,6%) (Cf Tableau 6).

Au niveau national, selon l’ERI ESI 2017, sur cent (100) personnes actives, cinquante-sept (56) sont en emploi. Dans le détail, la carte ci-dessus montre que dans sept (07) régions (MARAHOUÉ, FOLON, BAGOUE, KABADOUGOU, PORO, TCHOLOGO, HAUT-SASSANDRA), sur cent (100) personnes, soixante-cinq (65) sont en emploi. Cependant, les ratios les plus faibles concernent quatre (04) régions (GOH, LOH-DJIBOUA, GBEKE, HAMBOL) ou sur cent (100) personnes actives, seulement quarante-cinq (45) sont en emploi.

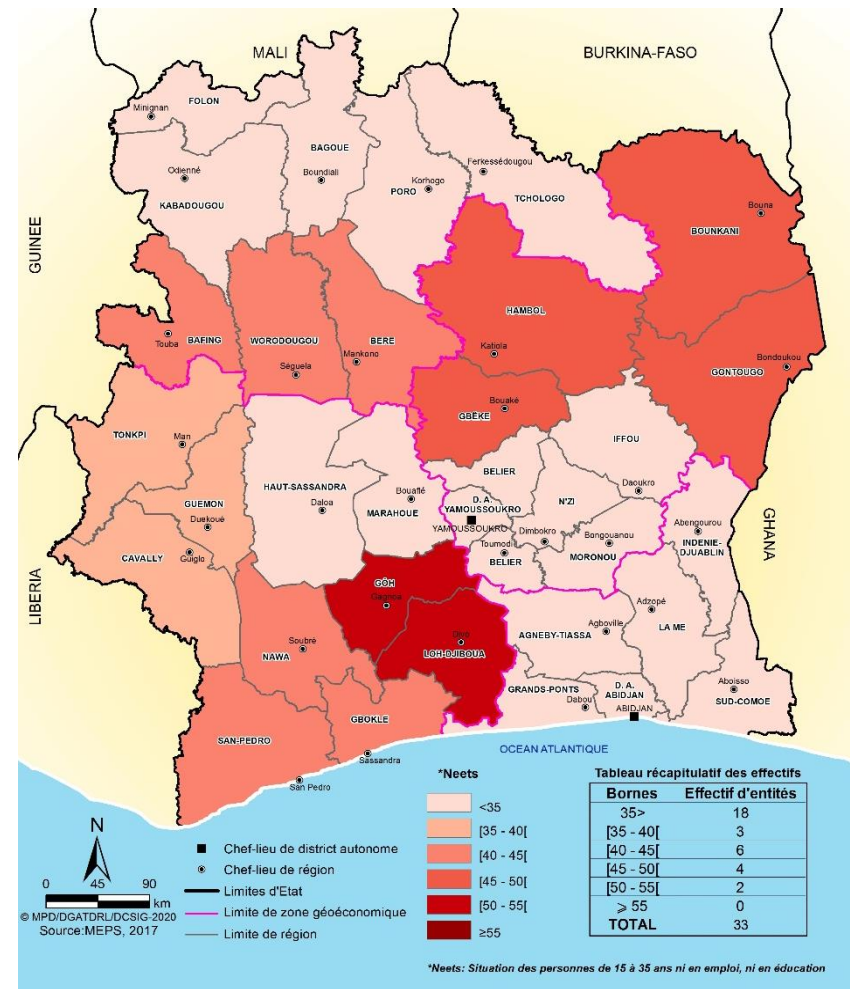
3- Situation des femmes sur le marché de l’emploi



Carte 63: Taux d'emploi des femmes

En ce qui concerne les femmes, plus de quatre-vingt-quinze (95) femmes actives sur cent (100) sont en emploi dans le DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO et dans trente-et-une (31) régions. Ainsi, seul le DISTRICT AUTONOME D’ABIDJAN compte moins de quatre-vingt-onze (91) femmes actives en emploi. Ce qui corrobore la forte participation des femmes à l’activité économique.

4- Situation des Jeunes sur le marché de l’emploi et Jeunes à risques



Carte 64: Jeunes ni en emploi, ni à l’école ou en formation (Neets)

Selon le Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l’Emploi des Jeunes, la situation des jeunes sur le marché du travail est largement défavorable, en particulier chez les femmes et dans le milieu rural lié à la qualité des emplois. En 2012, plus d’un jeune sur trois (34.1%) n’est ni en emploi, ni à l’école ou en formation (Neets), et leur nombre a légèrement augmenté en 2013 (35.7%). En 2017, selon l’ERI ESI, ce taux est passé à 46,4%.

La carte ci-dessus met en exergue la proportion des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par région. Il ressort que les régions les plus touchées sont le LOH-DJIBOUA et le GÔH avec des taux supérieurs à 50% suivies des régions du BOUNKANI, du HAMBOL, du GBEKE et du GONTOUGO avec des taux compris entre 45 et 50%. Dix-huit (18) régions ont les taux les plus faibles (inférieur à 35%).

IV- Accès à l'eau potable et à l'électricité

Cette section est consacrée à l'hydraulique humaine et à l'électrification. L'eau et l'électricité constituent des services de base. Ces secteurs ont été gérés par l'Etat au lendemain de l'indépendance. Mais celui-ci s'est progressivement désengagé au profit du secteur privé, à la faveur des crises socio-économiques qui sont apparues depuis les années 80.

La politique générale du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine et d'électrification est d'assurer un accès de toutes les franges de la population à l'eau potable et à l'électricité. Dans ce cadre, des programmes d'hydraulique urbaine, d'hydraulique villageoise, d'électrification urbaine et rurale ont été mis en place. L'analyse de la dotation des ménages en ces commodités renseigne sur leur niveau de vie et permet de mesurer le résultat des politiques de développement.

1- Accès à l’eau potable

L'accès à l’eau potable s’exprime par la mise à disposition de sources d’eau potable améliorées à moins d’un kilomètre de l’endroit de son utilisation. Ces sources d’eau potable améliorées sont le raccordement à domicile, les bornes-fontaines publiques (Hydraulique Villageoise (HV) et Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA)), les trous de sondage, les forages, les puits protégés, les sources protégées.

La Côte d’Ivoire dispose d’importantes ressources en eau mobilisables, 77 milliards de m³ dont 39 milliards de m³ d’eau de surface et 38 milliards de m³ d’eau souterraine. La réserve du bassin sédimentaire est estimée à 13 milliards de m³ d’eau souterraine. Cette importante ressource en eau mobilisable est très inégalement répartie sur le territoire national. La nappe d’Abidjan fournit à elle seule 70% de la production d’eau potable du pays.

La production d'eau potable nationale est de 263 568 Km³ et sa consommation est de 191 235 Km³ à fin 2018 (bilan gouvernementale 2011-2019).

En Côte d’Ivoire, le secteur de l’eau potable est divisé en deux grands sous- secteurs :

- L'hydraulique urbaine
- L'hydraulique rurale

A travers les différents programmes de développement amorcés depuis 1973 et des reformes initiés par l’Etat de Côte d’Ivoire, avec la signature du contrat d’affermage avec la SODECI depuis plus de 60 ans, la création de l’Office National d’Eau Potable (ONEP) en 2006, et surtout la création du Ministère de l’Hydraulique en 2018 pour mettre en œuvre la politique Gouvernementale d’accès à l’eau à tous, le secteur de l’eau potable a connu des performances diverses.

Tableau 7: Evolution du Nombre de localités, d’abonnées et de la production en HU

Rubriques	1973	1999	2009	2019
Nombre de localités équipées en HU	38	618	730	1204
Nombre d’abonnés HU	40 100	465 599	635 775	1 255 030
Production HU (million de m³)	44	137	181	285

Source : Ministère de l’hydraulique

1.1 Hydraulique urbaine



Carte 65: Etat des équipements hydrauliques en milieu urbain par départements hydrauliques

Tableau 8: Dimensionnement et critère d’éligibilité du domaine de l’hydraulique urbaine

SOUS-SECTEUR	CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE DIMENSIONNEMENT
Hydraulique Urbaine (HU)	P ≥ 4000 habitants Invest. ≤ 380 000 FCFA/ hbt Toute S/P Localité lotie + électrifiée

Source : Ministère de l’hydraulique

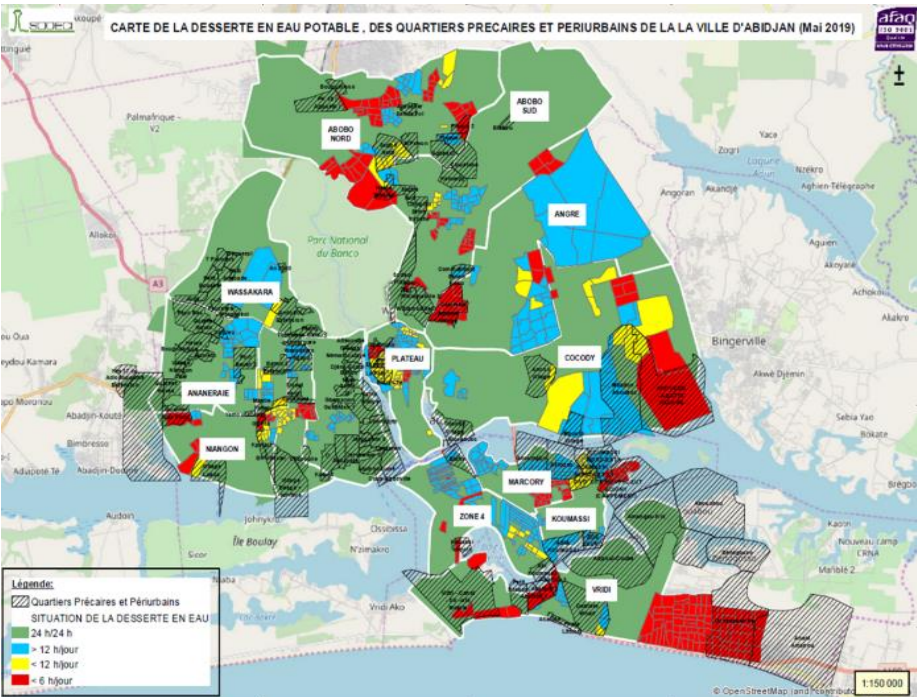
En milieu urbain, l’approvisionnement en eau potable des populations par des systèmes de production et de distribution permettant d’avoir accès à l’eau par des branchements à domicile ; le taux de couverture HU actuel est de 82% pour 1 488 localités éligibles soit 1 204 localités desservies (Cf tableau ci-dessus)

Les 1 204 localités alimentées en eau potable par raccordement au réseau public de distribution d’eau potable sont faites à partir de 489 centres de production. Le secteur dispose de plus de 500 ouvrages de stockage à l’intérieur de capacité allant de 30 m³ à 5 000 m³ faisant passer le linéaire de réseau à 10 millions de mètres.

La carte 65 met en exergue l’état de fonctionnement des équipements hydrauliques en milieu urbain, il ressort que certains équipements sont déficitaires c’est-à-dire n’arrivent pas à satisfaire entièrement les besoins des populations en eau potable. Ainsi il s’avère que 255 unités de traitement HU sur 573, soit 44%, ont atteint leur niveau de saturation. Les 318 autres unités sont à la limite de la surexploitation. Aussi, pour plusieurs localités desservies, de nombreux quartiers

lotis sont dépourvus de réseaux de distribution. En outre, un déficit de production d'environ 250 000m³/jour est relevé dont 100 000m³/jour pour la seule ville d'Abidjan qui représente 70% de la consommation nationale.

En effet, malgré l'augmentation de la production d'eau potable dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN



Carte 66: Desserte en eau potable des quartiers précaires et périurbains de la ville d'Abidjan

passant de 350 000 m³/j à 750.000 m³/j de 2011 à 2019, des déficits demeurent. Ainsi, selon les statistiques de la SODECI, sur un total de 471 sous-quartiers d'Abidjan, 111 ont un accès moyen à l'eau potable entre 12 heures et 18 heures sur 24 heures et 130 ont un accès facile, 24 heures sur 24 heures et d'autres sont desservis à moins de 6h/jour (Cf Carte 66).

1.2 Hydraulique rurale

En milieu rural, l'approvisionnement des populations se fait à partir de forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) ou à motricité solaire (PMS) (hydraulique villageoise HV) ou à partir d'un mini réseau d'approvisionnement en eau potable alimentant des borne-fontaines (hydraulique villageoise améliorée HVA).

Des critères sont définis pour doter les localités en HV et HVA (Cf Tableau 9)

Tableau 9: Dimensionnement et critère d'éligibilité du domaine de l'hydraulique rurale

SOUS-SECTEUR	CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE DIMENSIONNEMENT
Hydraulique Villageoise (HV)	100 ≤ P < 2000 habitants 1 forage pour 100 à 600 habitants +1 forage par tranche de 400 habitants Engagement à la Professionnalisation
Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA)	2000 ≤ P < 4000 habitants Localité lotie + électrifiée Forage mini de 5m3/h Participation de 10% Invest. ≤ 45 000 FCFA/ hbt Engagement à la Professionnalisation

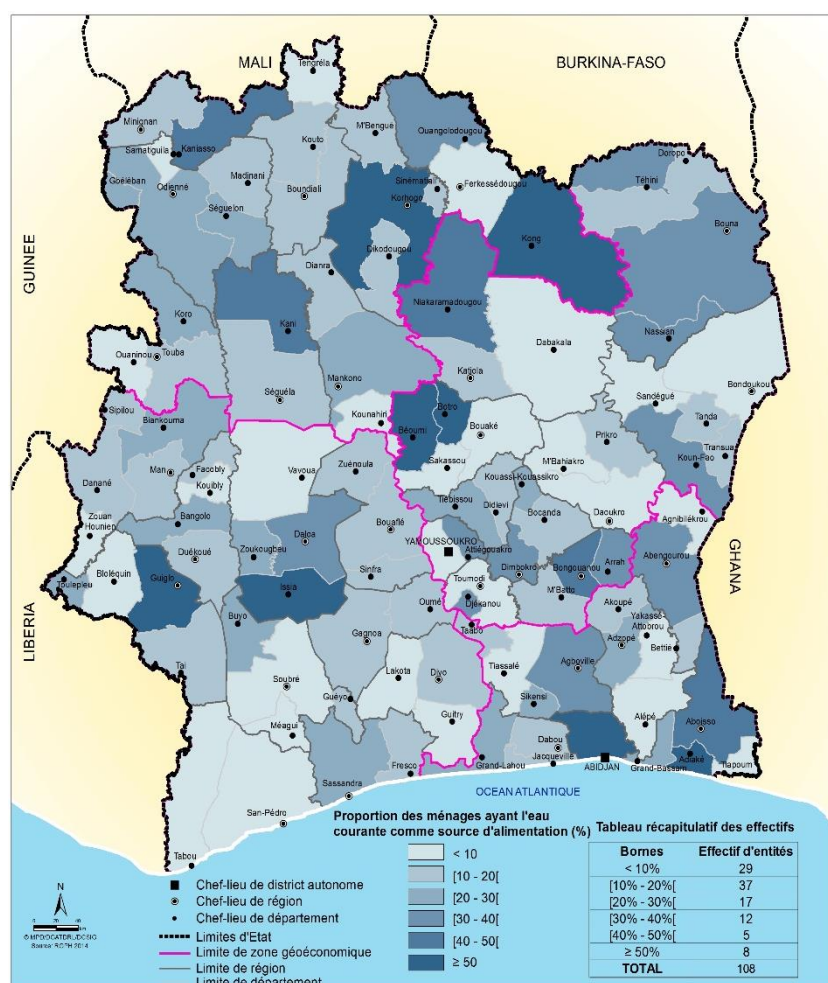
Source : Ministère de l'hydraulique

Ainsi plusieurs localités sont dotées en HVA ou HV (Cf Carte 67) :10 518 localités sont bénéficiaires de système HV et 407 localités équipées en HVA en fin 2019. En effet, le besoin en Hydraulique Villageoise (HV) qui s'élevait à 27 421 points d'eau, a été réduit à 9 918, soit une réalisation de 17 503 ouvrages HV qui correspond à un taux de réalisation de 64% et un taux de besoin de 36% fin 2019. Le taux



Carte 67: Localités desservies en HVA, Châteaux d'eau et exploitation privée d'eau

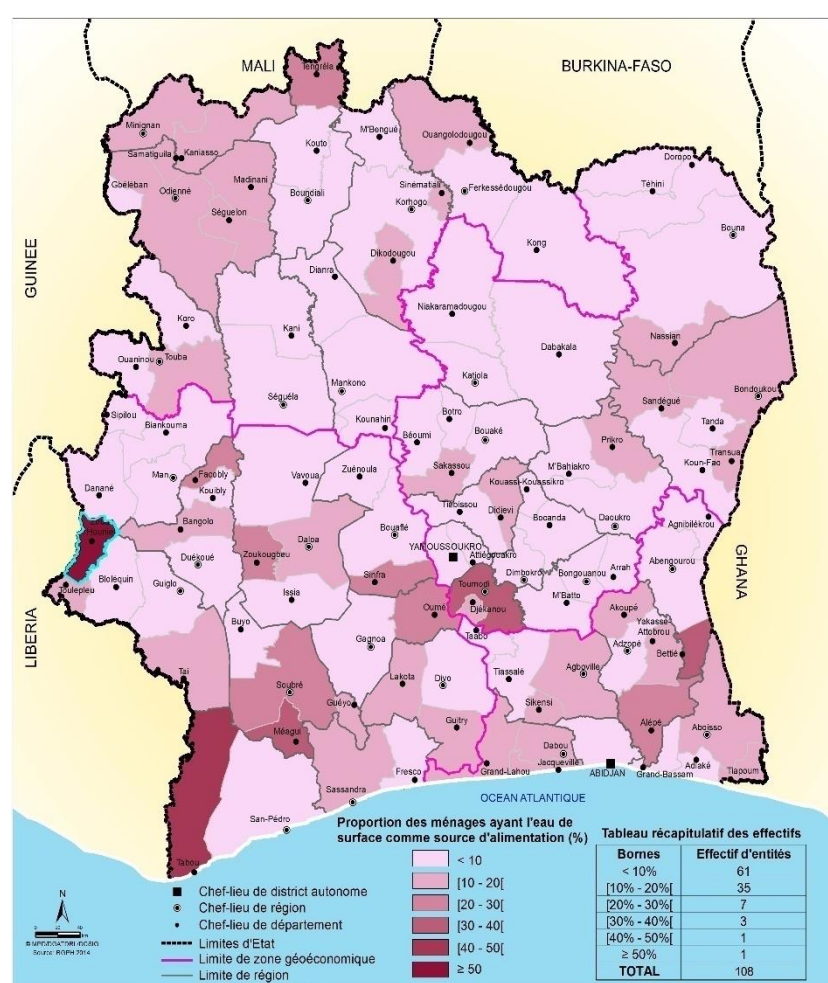
d'accès en hydraulique villageoise est de 77%. Malgré cela en milieu rural, plusieurs localités éligibles au système d'HV et HVA ne sont pas encore desservies. Pour le volet de l'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA), 407 ouvrages ont été réalisés sur un total de 1 173 localités éligibles, soit un taux de réalisation d'environ 35% et un taux de besoin de 65% couvert.



Carte 68: Ménages ayant accès à l'eau courante

L'observation des deux cartes, révèle que malgré les efforts de l'Etat pour fournir l'eau potable à la population, de nombreux ménages consomment encore de l'eau de surface hormis le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN et le département de Bouaké. En effet, l'eau courante est distribuée partout sur le territoire, en particulier dans les chefs-lieux et dans quelques villages grâce aux systèmes HVA et aux pompes villageoises. De nombreuses régions restent à couvrir en infrastructures d'hydraulique humaine ; en particulier, le milieu rural, sur toute l'étendue du territoire, et notamment au Nord et au Nord-Ouest du pays.

Des autorisations d'exploitation d'eau ont été octroyées à des entreprises d'exploitation d'eau qui sont toutes concentrées dans le Sud du pays.



Carte 69: Ménages utilisant l'eau de surface



Photo 29: Château d'eau d'Angré



Photo 30: Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA)

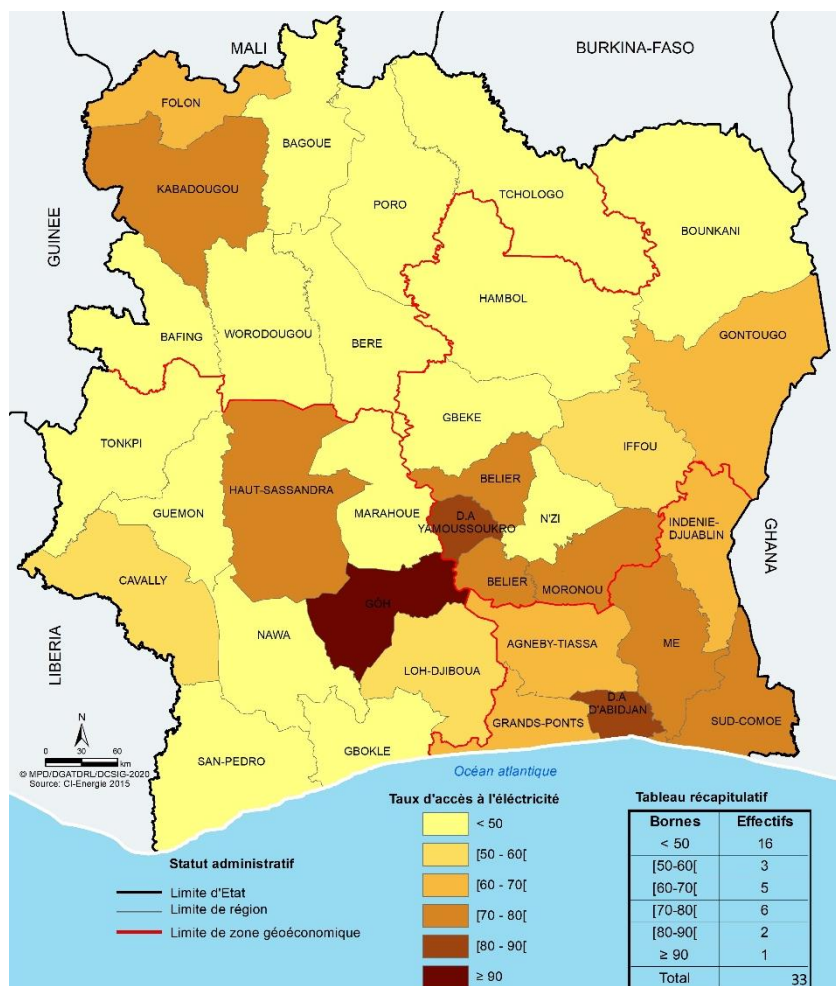
2- Accès à l'électricité



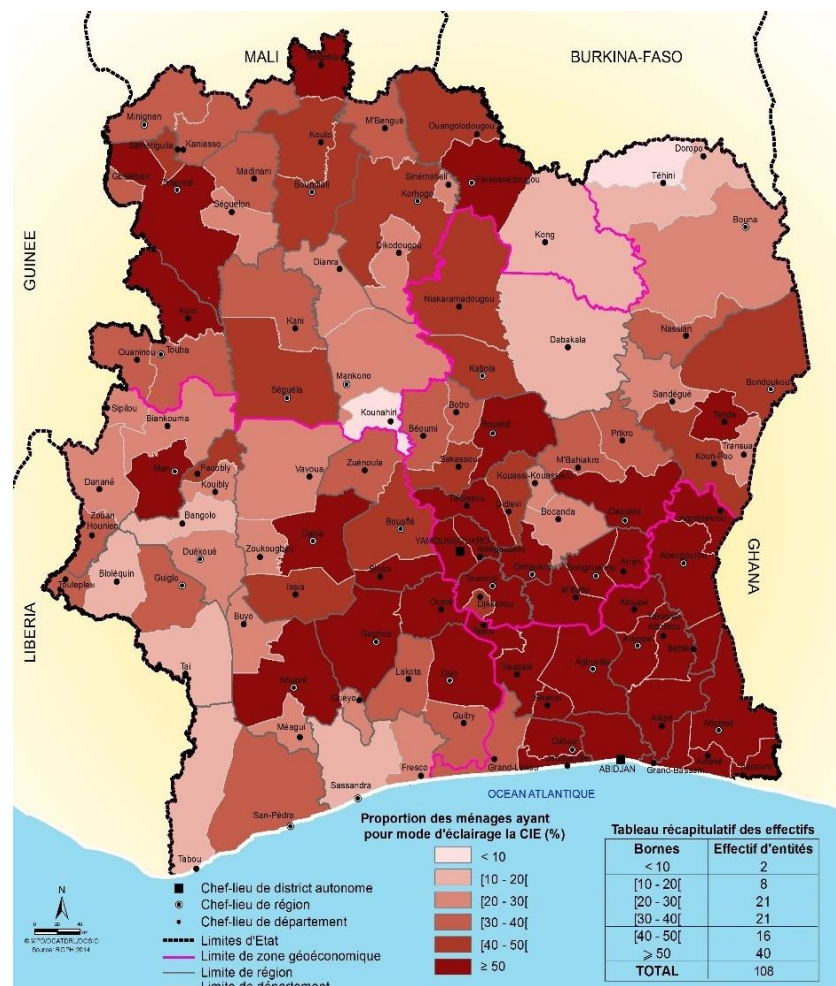
Carte 70: Réseaux de transports d'énergie électrique de la Côte d'Ivoire à fin 2019

L'accès à l'électricité s'exprime par la possibilité de disposer d'une énergie électrique de qualité et à moindre coût pour les populations vivant dans une localité donnée. L'électricité apparaît en Côte d'Ivoire vers 1910 à Grand-Bassam, ancien siège du gouvernement et à Bingerville qui devint plus tard la capitale. En 1952, est créée la société "Energie Electrique de la Côte d'Ivoire" (EECI) sous forme de société anonyme d'économie mixte. Celle-ci détenait le monopole de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique sur toute l'étendue

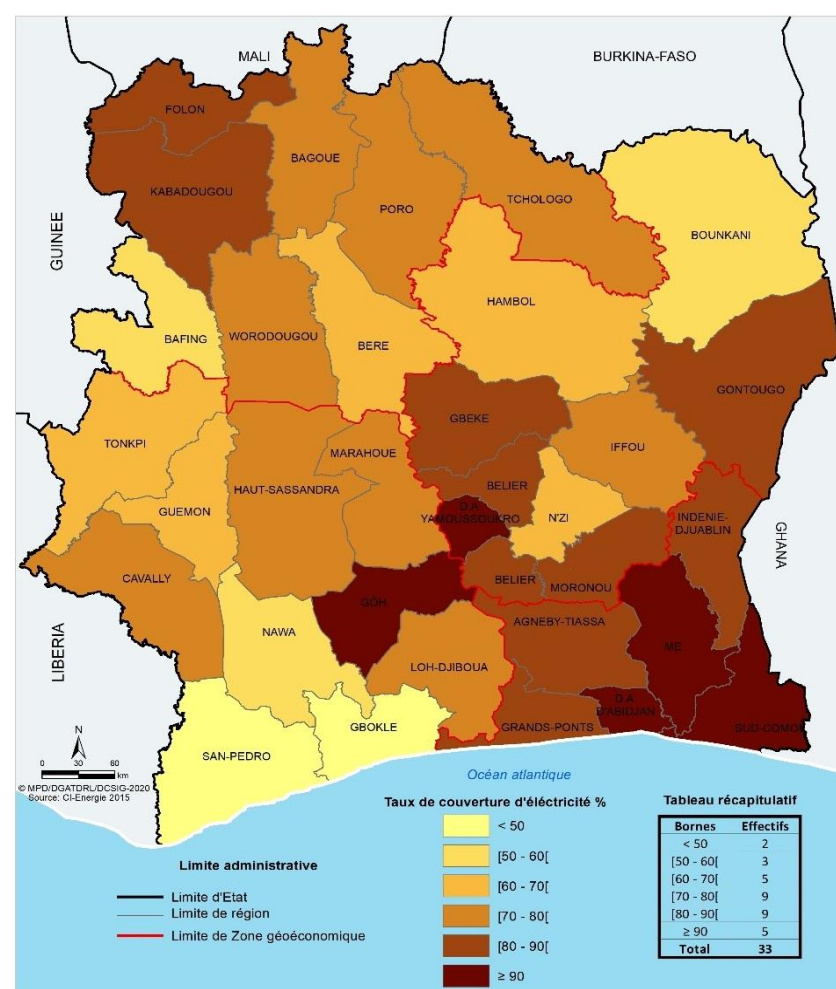
du territoire national. Elle avait également la charge de réaliser et de renouveler les ouvrages nécessaires à son activité. Ainsi de 1959 à 1983, les centrales hydroélectriques suivantes ont été créées : Ayamé1 (1959), Ayamé 2 (1965), Kossou (1972), Taabo (1979), Buyo (1980), Fayé (1983). Depuis lors plusieurs lignes et postes ont été développés pour le transport et la distribution de l'électricité (Cf Carte 70).



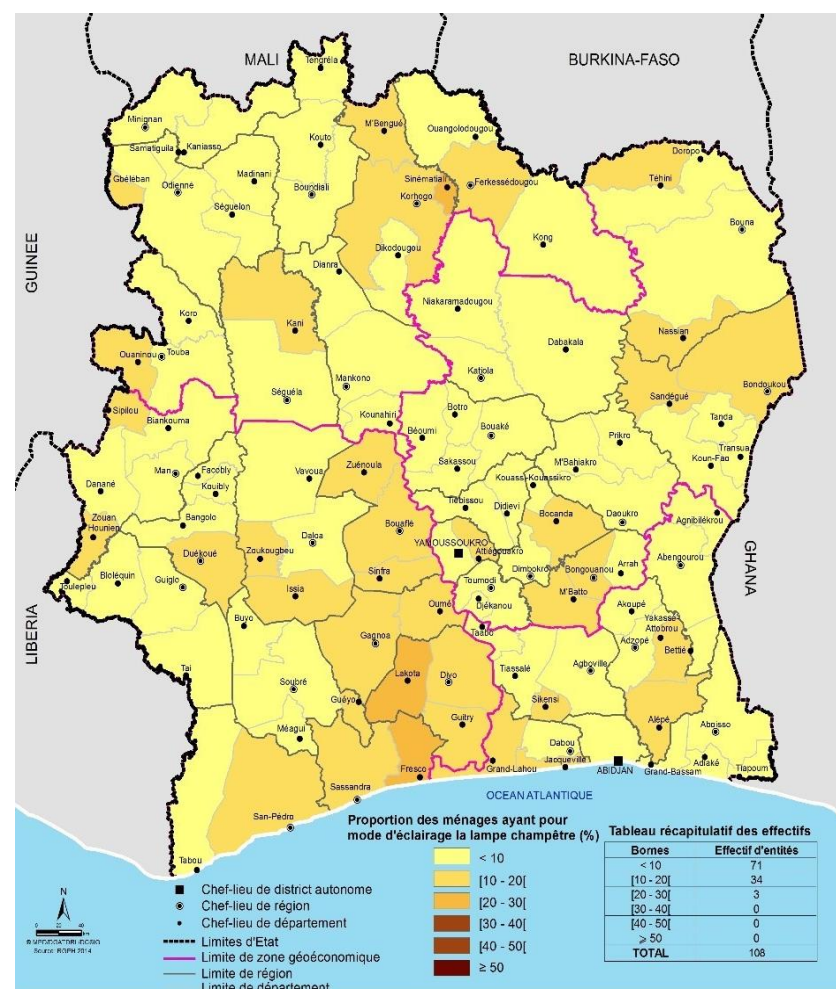
Carte 71: Accès à l'électricité



Carte 73: Ménages ayant accès à l'électricité



Carte 72: Couverture en l'électricité



Carte 74: Ménages utilisant la lampe champêtre

Entre 1990 et 2000, naissent la Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Electricité (SOGPE), la Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité (SOPIE), la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité (ANARE) pour la production et la gestion du secteur de l'électricité et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) pour la distribution de l'électricité. Depuis 2011 est né CI-ENERGIES de la fusion de la SOGPE et de la SOPIE pour assurer la planification de

l'offre et de la demande d'énergie électrique, la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'Etat en tant qu'autorité concédant, ainsi que le suivi de la gestion des mouvements d'énergie électrique.

Parallèlement à tous ces changements, de 1990 à nos jours, de nombreux ouvrages ont été réalisés dans les différents segments du secteur électrique (Production, Transport, Distribution) : les centrales thermiques de Vridi 1 et 2 mis en service en 1995, les centrales de CIPREL à partir de 1995 et d'Azito à partir de 1999 et le barrage de Soubré en 2017 (Cf Carte 68) ont permis d'augmenter la

capacité du parc de production national. Au niveau du transport et de la distribution d'électricité, de nouvelles lignes, et de nouveaux postes ont été développés afin d'améliorer l'accès à l'électricité.

La production brute d'électricité est dominée par la thermique, avec une part de 67%, fournie par les quatre centrales thermiques. La production des barrages hydroélectriques, au nombre de sept, représente 33% de la production totale. L'arrivée des cycles combinés au niveau des centrales thermiques, à partir de 2013 et la mise en eau du barrage de Soubré, le plus grand barrage hydro-électrique de Côte d'Ivoire (275 MW en 2017), ont permis d'accroître la capacité installée du pays à 2229 MW à fin 2019.

En 2019, la production brute de l'énergie électrique sur le réseau interconnecté de la Côte d'Ivoire était de 10 605 GWh (contre 9 990 GWh en 2018) fournie à 72,5% par quatre centrales thermiques et 27,5% par sept centrales hydroélectriques.

La situation du secteur de l'électricité était caractérisée en 2019 par une production brute du réseau interconnecté de 10 605 GWh, avec une puissance de pointe sur le réseau de 1 443 MW, un réseau de transport de 58 postes sources et 6 063 km de lignes Haute tension. Le nombre d'abonnés s'élevait à 2 538 154, avec 2 532 418 en basse tension et 5 736.

Le taux de couverture, désignant le nombre de localités électrifiées rapporté au nombre total de localité s'élève à 69%. Et le taux d'accès, qui donne la part de la population vivant dans les localités électrifiées dans la population totale s'élève à 93,84%. Le taux de desserte, mesurant la proportion des ménages disposant d'un abonnement d'électricité par rapport à l'ensemble des ménages, était de 49%.

Le réseau électrique ivoirien est interconnecté avec les pays voisins et permet un développement des exportations vers ses pays. Il s'agit du Burkina, du Mali, du Ghana, du Bénin, du Togo et du Libéria. Les Différents projets d'interconnexions en cours permettront d'élargir cette liste d'export à la Guinée et à la Sierra Léone.

Le réseau de transport a continué à se développer. Parallèlement, pour favoriser l'accès à l'électricité à l'ensemble des populations ivoiriennes, le gouvernement a instauré le Programme d'Electricité Pour Tous (PEPT),

en 2014. Ce programme vise à améliorer l'accès des populations à l'électricité, en assouplissant les formalités d'accès et en facilitant les modalités de paiement. Il vise en outre, à doter tous les villages de plus 500 habitants en électricité. Ce programme devrait contribuer à réduire l'inégalité de la distribution de l'électricité entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire.

L'observation des cartes 69,70 et 72 révèle que du Sud au Nord et de l'Ouest à l'Est, le nombre de localités électrifiées s'est véritablement accru ces dernières années. Toutefois en dépit de ce développement du réseau électrique les populations dans certaines régions continuent de garder certaines habitudes d'utilisation des lampes comme moyen d'éclairage (Cf Carte 71).



Photo 31: Pylône électrique

VI- Autres commodités

Les autres commodités portent sur les logements et les informations sur les caractéristiques de l'habitation et sur le confort du ménage. Il s'agit des équipements qui rendent la vie plus agréable, plus confortable dans un logement.

1- Logements

Le logement est un local à usage d'habitation. Dès l'accession à l'indépendance, des programmes de construction de logement décent ont été mis en place en vue de la transformation de l'habitat fait en matériaux précaires à un habitat en matériaux durables. Ainsi, ont été créées la SICOI, la SOGEFHIA et plus tard l'octroi d'agréments à des opérateurs économiques pour la création de sociétés immobilières en vue de la construction de logements décents, en soutien à l'Etat en milieu urbain. Plus récemment, l'UN habitat a commencé à contribuer à l'action d'amélioration de l'habitat, cette fois-ci en milieu rural. Cependant, les besoins en milieu urbain en matière de logement en Côte d'Ivoire demeurent et sont estimés à environ 500 000 unités, avec un taux d'accroissement de 10 % chaque année. Cette pénurie en logements touche toutes les catégories sociales et est particulièrement importante pour les ménages à faibles revenus. Le cas de la ville d'Abidjan, qui regroupe 20,8% de la population totale, est patent avec un déficit moyen annuel estimé à plus de 20 000 unités d'habitation. Ainsi, la priorité récente du gouvernement porte sur la création d'un meilleur habitat pour tous et en particulier pour les catégories sociales les plus vulnérables, dans un cadre de vie assaini. Celle-ci se traduit par la mise en place d'une offre abondante et diversifiée de logement, à travers la réalisation du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques (PPLSE) par la construction de 150 000 logements sur la période 2021-2025, la mise en place d'une offre de location-vente et la facilitation de l'accès au foncier. Le concours de tous a été sollicité pour loger décentement les ivoiriens.

Ainsi, depuis 2012, de nombreux efforts ont été réalisés et ont permis d'atteindre les résultats ci-dessous. (Cf Tableau 10, 11, 12 ; Figure 9 et Carte 75)

Tableau 10: Nombre de logements construits (SICOI),

	2012	2013	2014	2015	2016
Abidjan	488	50	700	758	545
Logements sociaux	112	0	130	202	30
Logements économiques	376	0	570	556	515
Logements à moyen standing	0	28	0	0	0
Logements à haut standing	0	22	0	0	0
Intérieur	0	381	61	0	0
Logements sociaux	0	81	1	0	0
Logements économiques	0	300	50	0	0
Logements à moyen standing	0	0	10	0	0
Logements à haut standing	0	0	0	0	0
Total	488	431	761	758	545

Source : SICOI, 2016

Tableau 11: Logements réalisés, par catégorie, dans le cadre du programme des logements sociaux (fin 2016)

Localité	Socio-économique	Standing	Total
Abobo	186	0	186
Aboisso	3	0	3
Adzopé	60	0	60
Anyama	640	0	640
Bingerville et Jacqueville	1039	53	1092
Bouake	0	0	0
Cocody	200	162	362
Dabou	52	0	52
Grand-Bassam	1264	0	1264
Guéyo	1067	25	1092
Koumassi	313	0	313
Port-Bouet	348	0	348
San-Pedro	14		14
Songon	2566	0	2566
Soubre	29	0	29
Yamoussoukro	30	0	30
Yopougon	731	0	731
Total	8542	240	8782

Source : SICOI, 2016

Tableau 12: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux

Localités		Nombre de logements
ABIDJAN	Angré	566
ABIDJAN	Bingerville	2249
ABIDJAN	M'Bandon	14
ABIDJAN	M'Pouto	860
ABIDJAN	Riviera	1113
ABIDJAN	Songon	2518
ABIDJAN	Yopougon	147
INTERIEUR	Dabakala	32
INTERIEUR	Grand-Bassam	714
	Total	8213

Source : MCLU

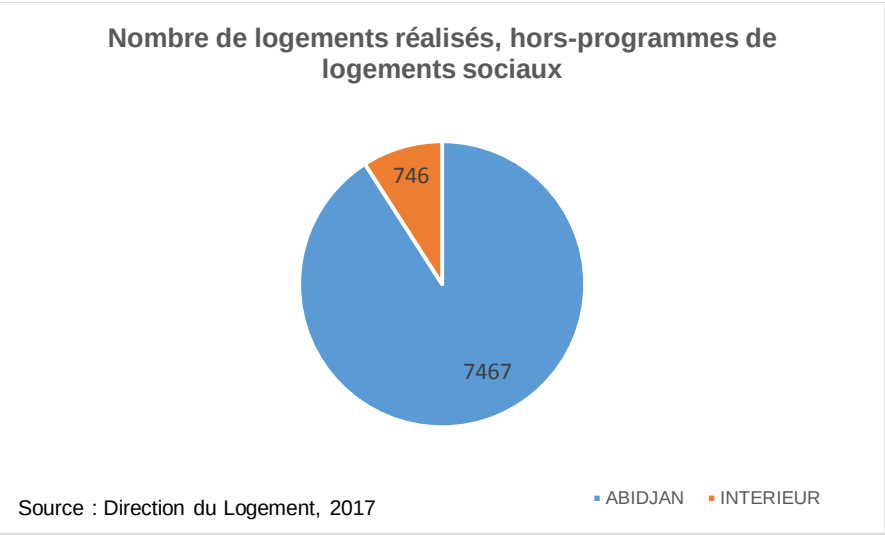


Figure 9: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux

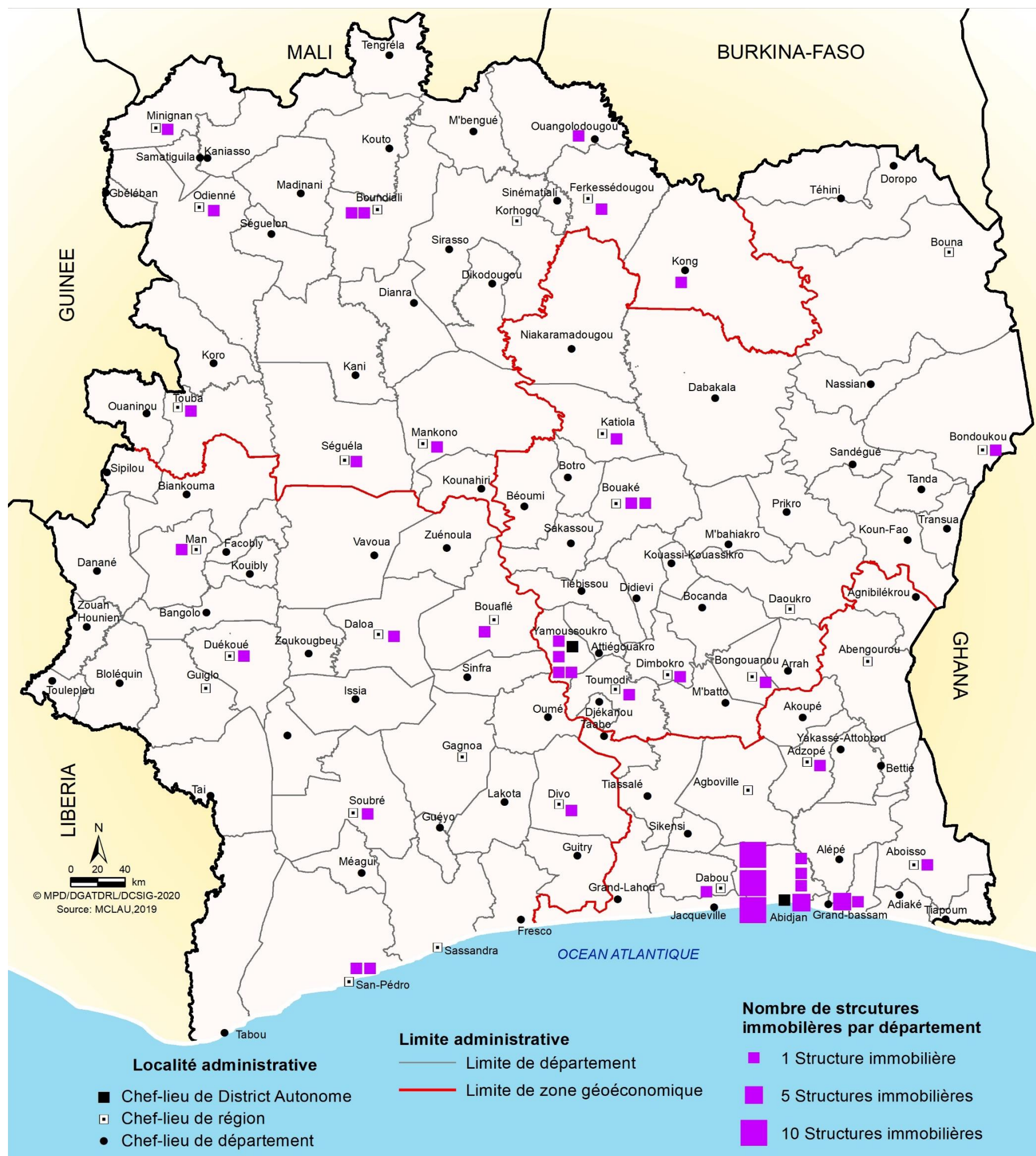
Ainsi, sur l'ensemble du territoire, 8 782 logements ont été bâtis, dans le cadre du programme de logements sociaux et 8 213 logements hors programmes.



Photo 32: Logement social à Ebimpé



Photo 33: Logement social sur la route de Grand-Bassam

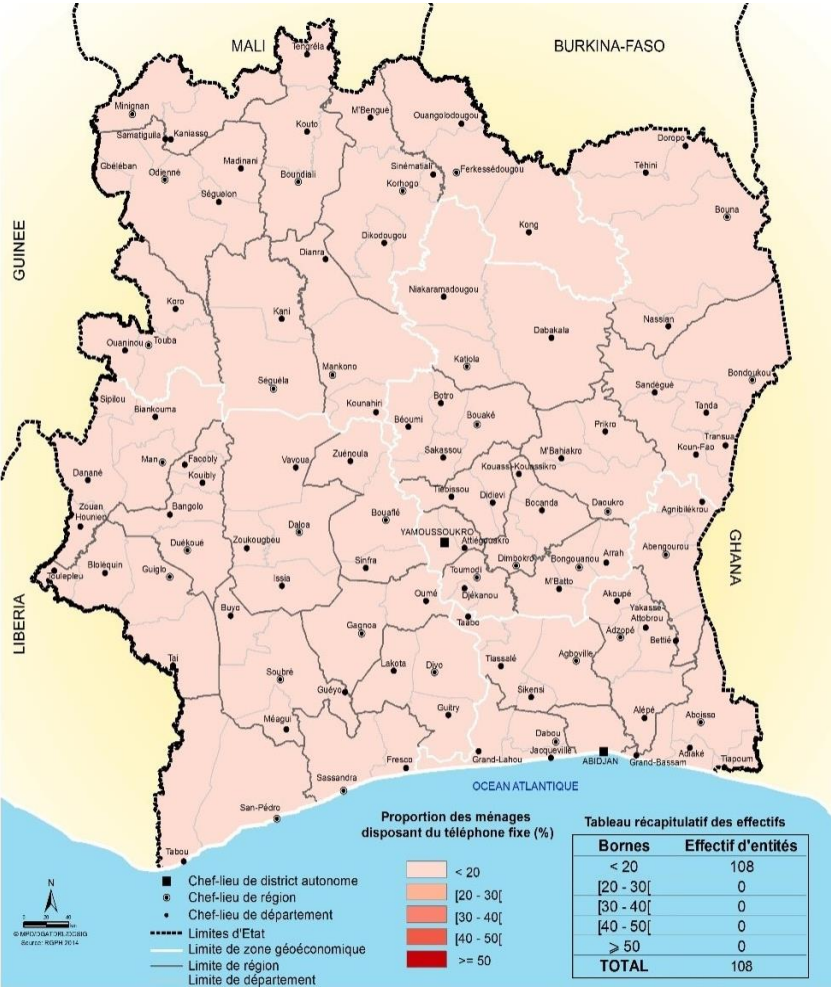


Carte 75: Structures immobilières par département



Photo 34: Siège de la SICOI, MIRADOR

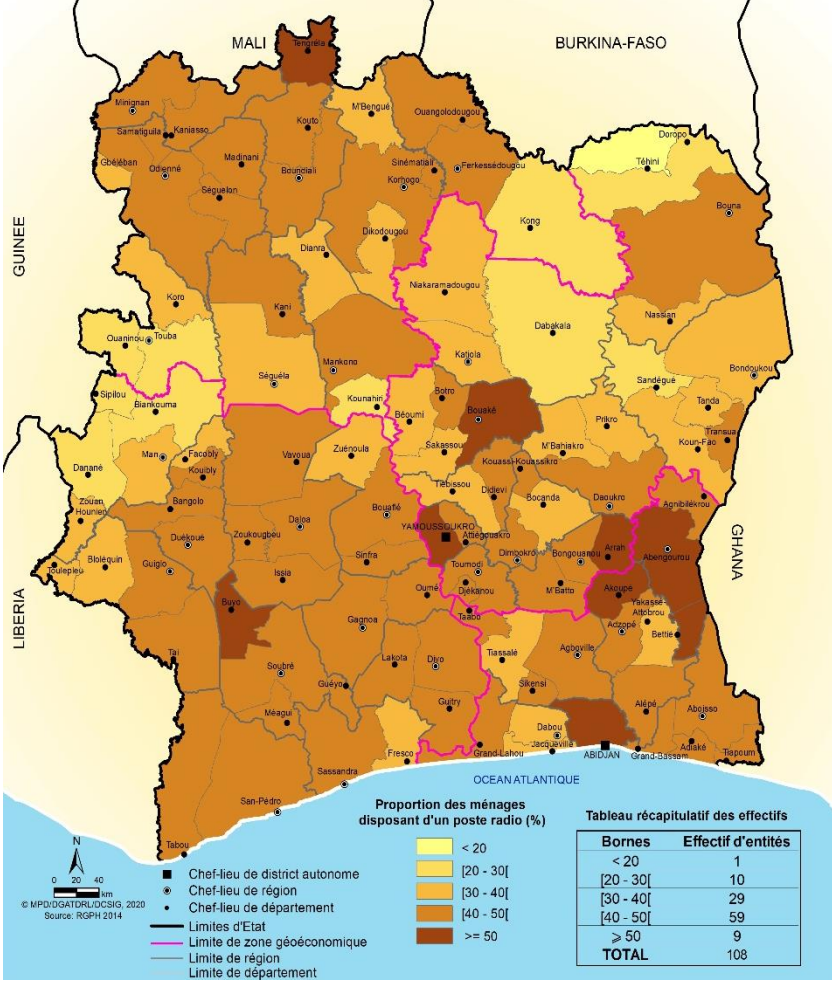
2- Equipements des ménages



Carte 76: Ménages disposant d'un téléphone fixe

Les biens d'équipement sont des biens durables destinés à équiper le foyer (meubles, électro-ménager, accessoires tels que poste radio, poste téléviseur, téléphonie mobile, ordinateur...) et révèle le niveau de bien-être atteint par les populations. La lecture des différentes cartes portant sur

qui dispose d'un poste téléviseur, 108 départements ont



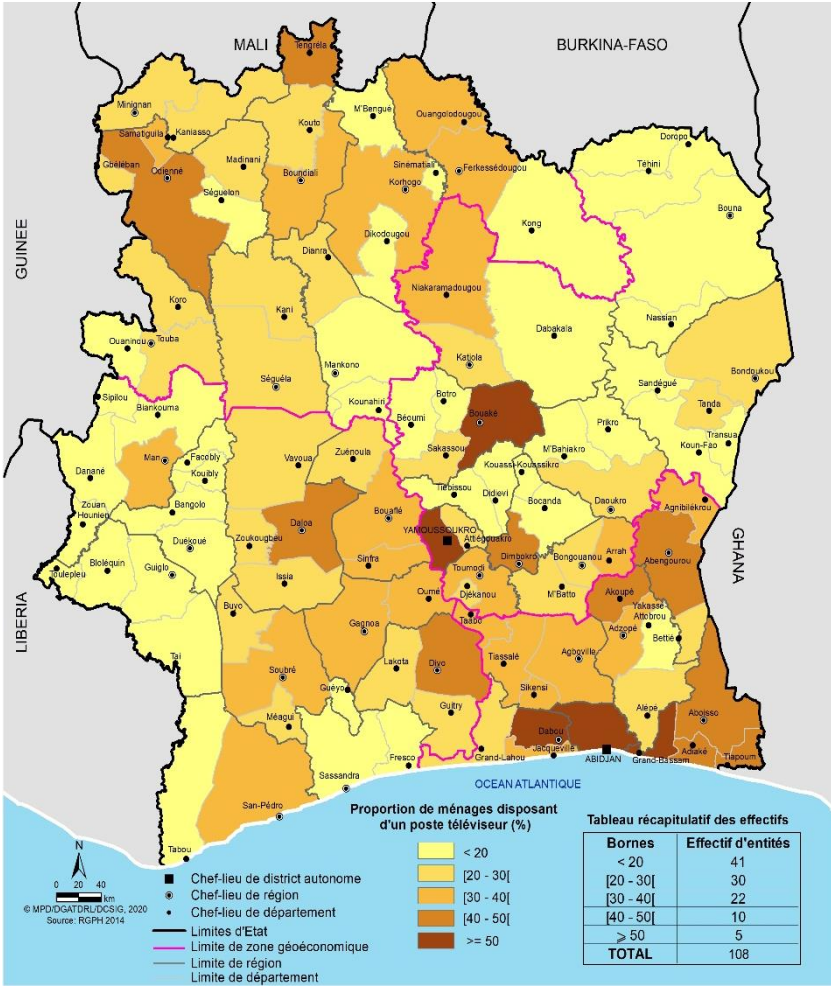
Carte 78: Ménages disposant d'un poste radio

moins de 20% déménage qui dispose d'un ordinateur et 108 départements ont moins de 20% qui dispose d'un téléphone fixe tandis que dans 107 départements ont plus de 40 % des ménages qui ont le téléphone mobile.



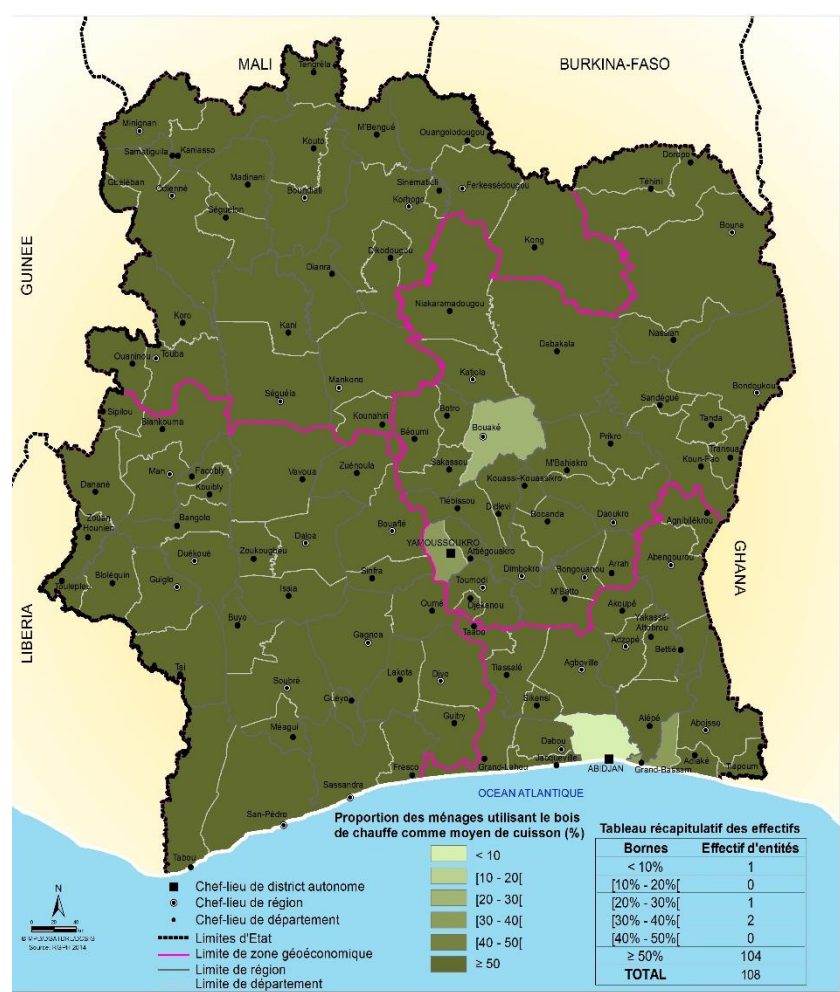
Carte 77: Ménages disposant d'un téléphone mobile

la disponibilité des équipements dans les ménages en 2014, révèle que sur les 108 départements, 64 départements ont plus de 40% de ménage qui dispose d'un poste radio, 14 départements ont 40 % de ménage



Carte 79: Ménages disposant d'un poste téléviseur

3- Moyens de cuisson



Carte 80: Ménages utilisant le bois de chauffe comme moyen de cuisson

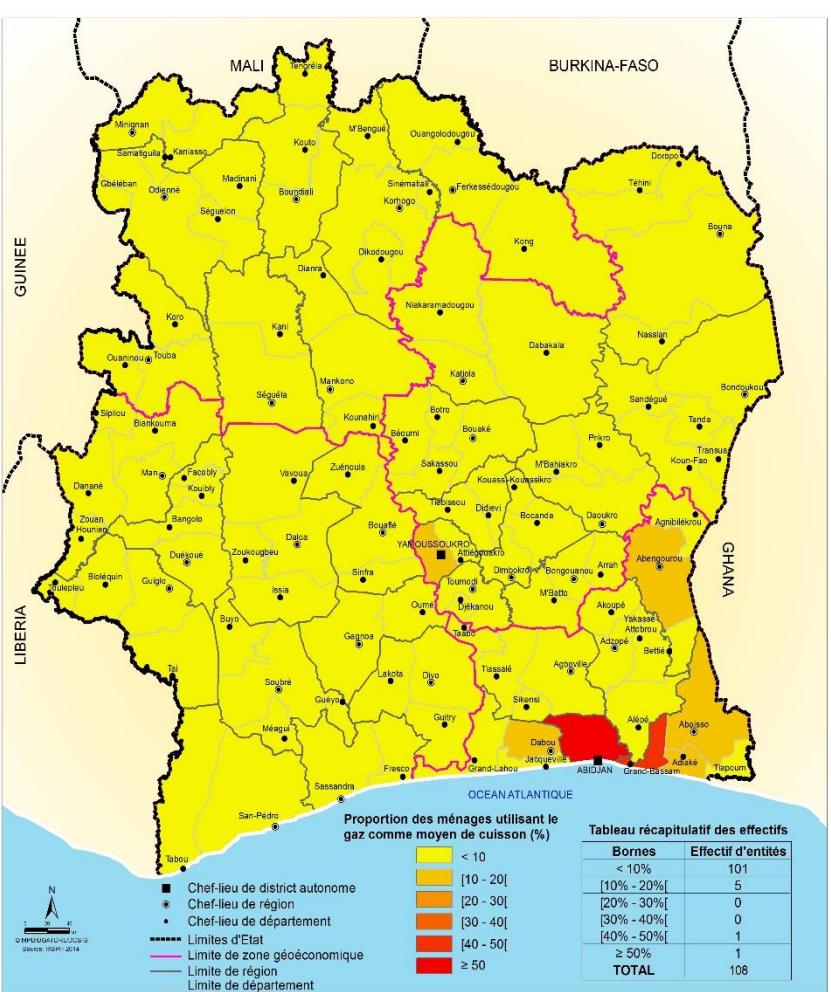
L'utilisation du bois de chauffe ou du gaz comme moyen de cuisson sont les thèmes cartographiés pour observer les commodités des ménages par rapport à la cuisson des aliments. Par sa politique de lutte contre la déforestation, l'Etat de Côte d'Ivoire a adopté une politique de butanisation à partir de 1993. Le gaz butane devient dès lors l'activité secondaire de PETROCI, et va se commercialiser sous deux formes : le butane conditionné et le butane vrac. En effet, PETROCI est le leader du marché de distribution de gaz butane en Côte d'Ivoire, avec 44 % de part de marché. Le butane conditionné, destiné à l'usage domestique, se présente sous la forme de bouteilles de gaz de 6 kg (B6); 12,5 kg (B12) ; et 28 kg (B28).

La distribution du gaz butane conditionné de PETROCI, se fait par l'intermédiaire de 8 distributeurs, 2 grossistes, 1 dépôt à l'intérieur du pays, environ 600 revendeurs à Abidjan et Banlieue et 40 stations-services PETROCI.

Ainsi, le gaz est mis à disposition pour être utilisé par les populations moyennant numéraire.

Qui l'utilise ?

L'analyse des deux cartes ci-dessus révèle que partout sur le territoire ivoirien, bien que l'utilisation du gaz soit devenue courante partout, de nombreux ménages

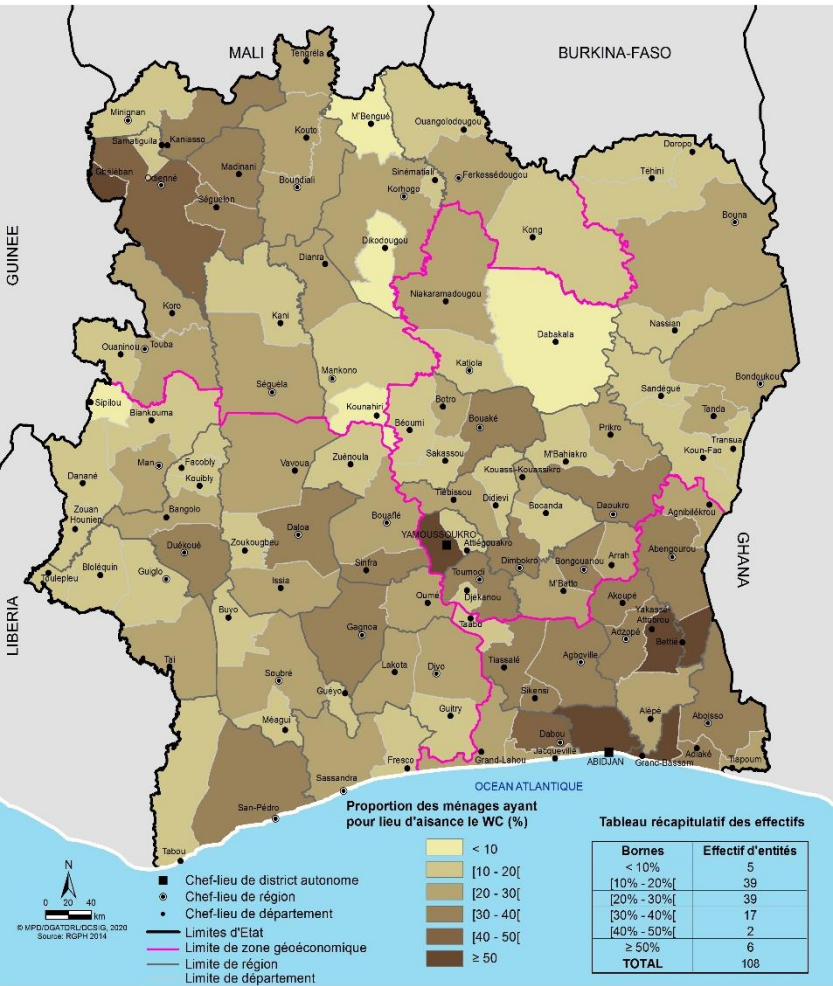


Carte 81: Ménages utilisant le gaz comme moyen de cuisson

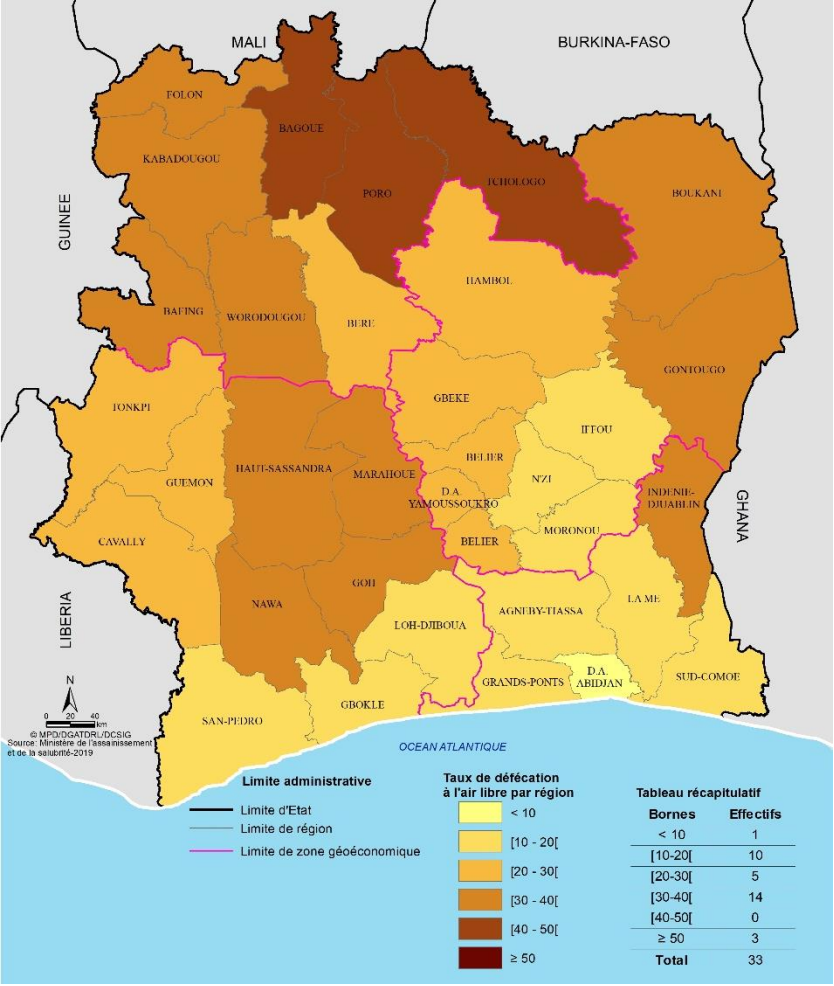
continuent d'utiliser le bois de chauffe comme moyen de cuisson. Les effectifs les plus importants de ménages utilisant le bois de chauffe pour la cuisson, se retrouvent dans les départements d'Abidjan, d'Agboville, de Bondoukou, d'Abengourou, de Korhogo, le Centre-Ouest et l'Ouest

Concernant la carte portant sur l'utilisation du gaz comme moyen de cuisson, seul Abidjan renferme le plus important effectif de ménages (de 35 000 ménages).

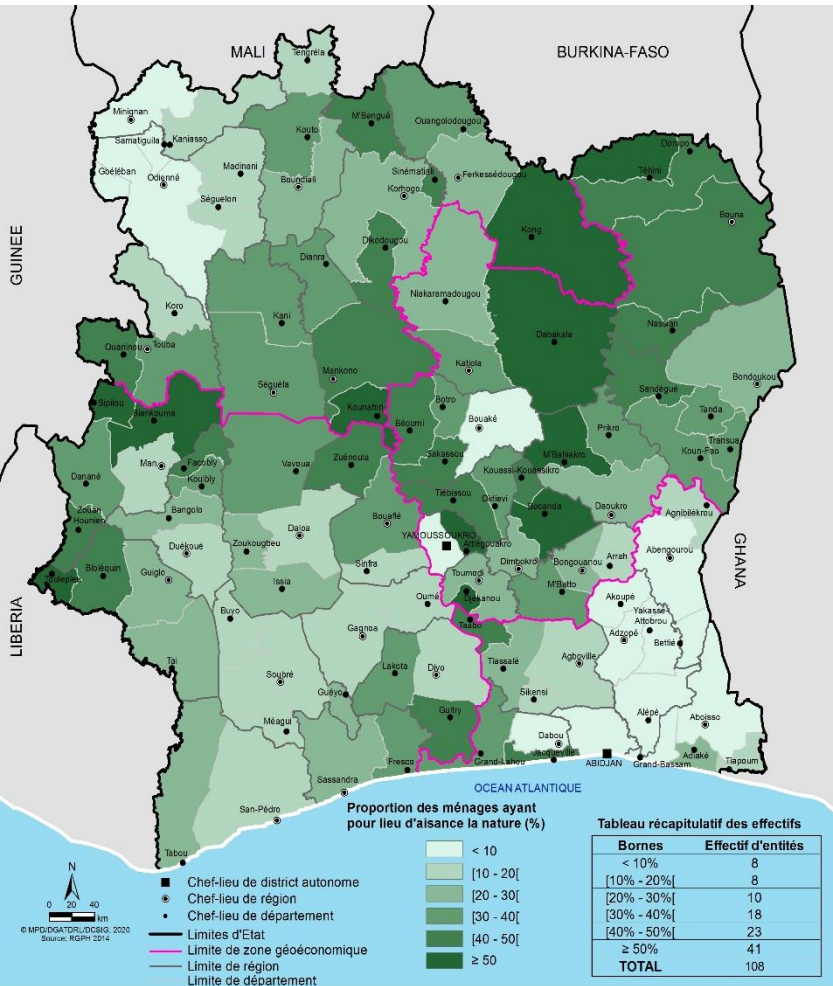
1- Lieu d'aisance



Carte 82: Le Water Closet (WC) pour lieu d'aisance



Carte 84: Taux de défécation à l'aire libre

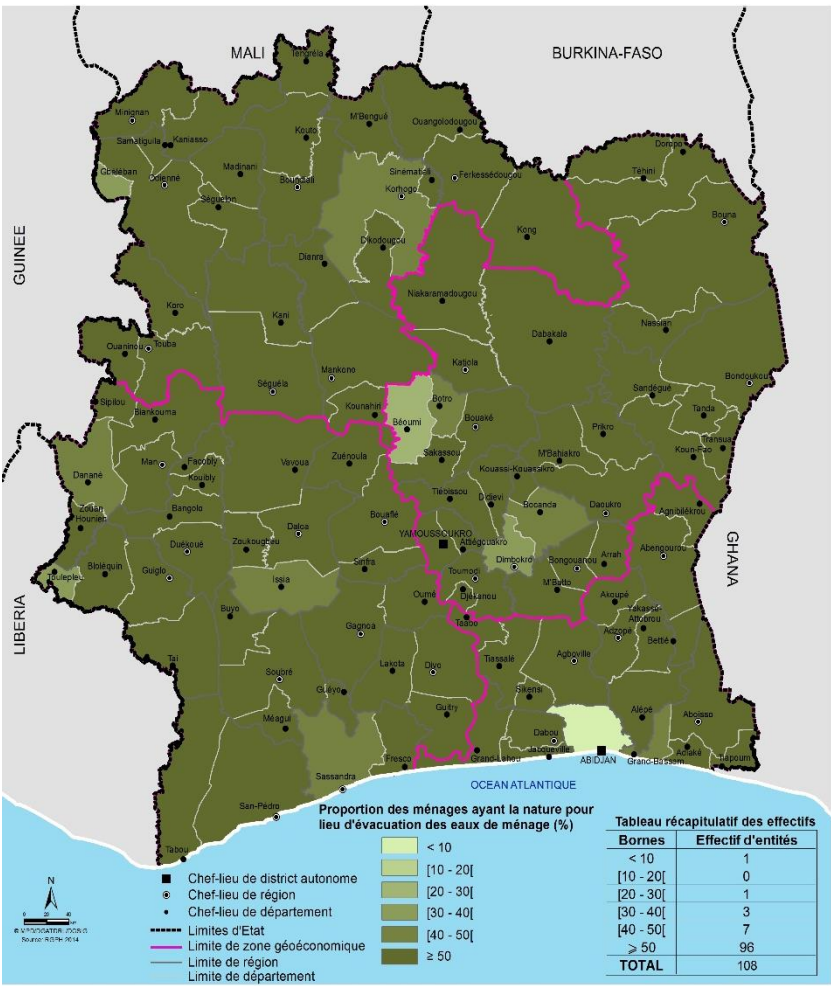


Carte 83: La nature pour lieu d'aisance

La dotation des ménages en un certain nombre de commodités telles que le gaz ou le lieu d'aisance adéquat renseigne sur leur niveau de vie et constitue par ailleurs une des finalités des politiques de développement. Ces deux types de commodités montrent tout l'effort qu'il y a lieu de consentir afin de donner un niveau de vie décent aux populations. Les lieux d'aisance de type WC et latrines sont considérés comme des moyens améliorés et présentant quelques garanties d'hygiène. Ils sont ensemble utilisés par 61,6% des ménages au plan national.

Dans le détail, on observe qu'en dehors d'Abidjan, de Yamoussouikro, d'Odienné, de Gbelegban et de quelques grands centres urbains, très peu de ménages utilisent les WC comme lieu d'aisance. En effet, la plupart des ménages défèquent dans la nature et à l'air libre (Cf Carte 82,83 et 84).

2- Evacuation des eaux usées des ménages



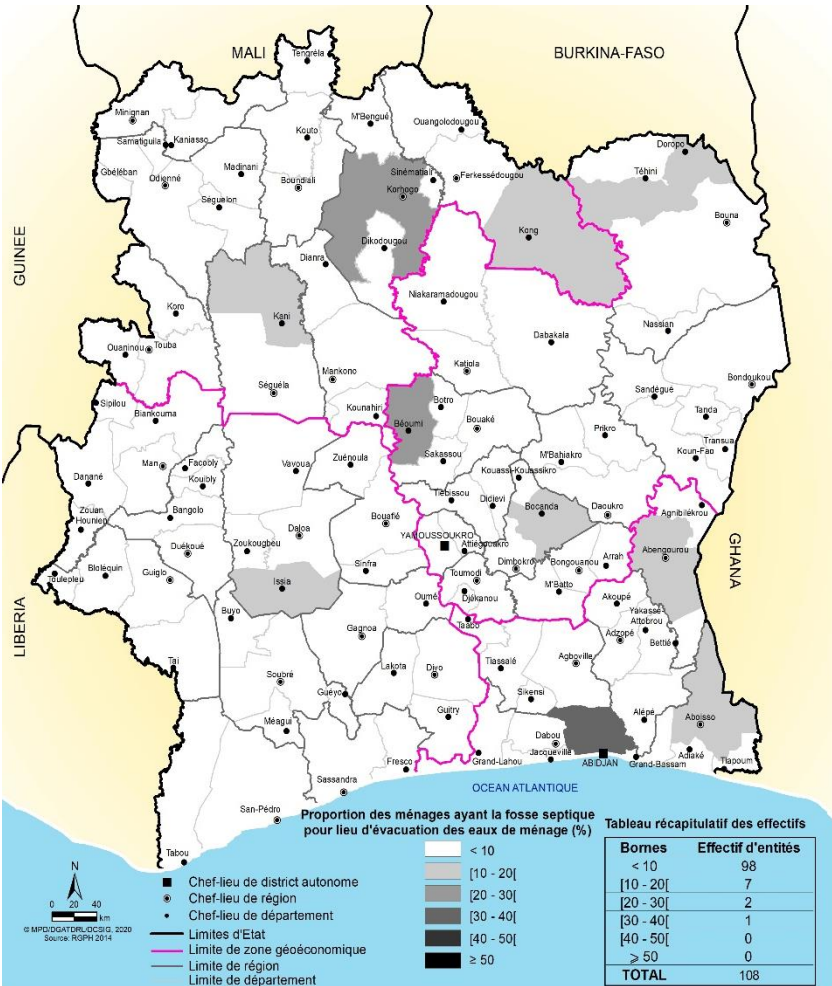
Carte 85: Evacuation des eaux usées dans la nature

L'activité humaine domestique ou industrielle engendre des eaux usées qu'il faut traiter et collecter afin d'éviter de polluer l'environnement.

En effet, après usage, l'eau polluée se doit d'être évacuée. L'évacuation consiste à transporter l'eau souillée provenant de la cuisine, les salles de bain etc. par des systèmes ou installations mis en place.

En Côte d'Ivoire, plusieurs modes d'évacuation sont utilisés. Les plus courants sont : la nature et les fosses septiques.

L'analyse comparée des cartes 84 et 85 portant sur les modes d'évacuation des eaux usées utilisés par les ménages révèle que dans la quasi-totalité des régions, moins de 10% des ménages disposent de fosses septiques à l'exception de la région du GBEKE et du DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN où respectivement plus de 30% et 50% des ménages disposent d'une fosse septique.



Carte 86: Evacuation des eaux usées dans les fosses septiques

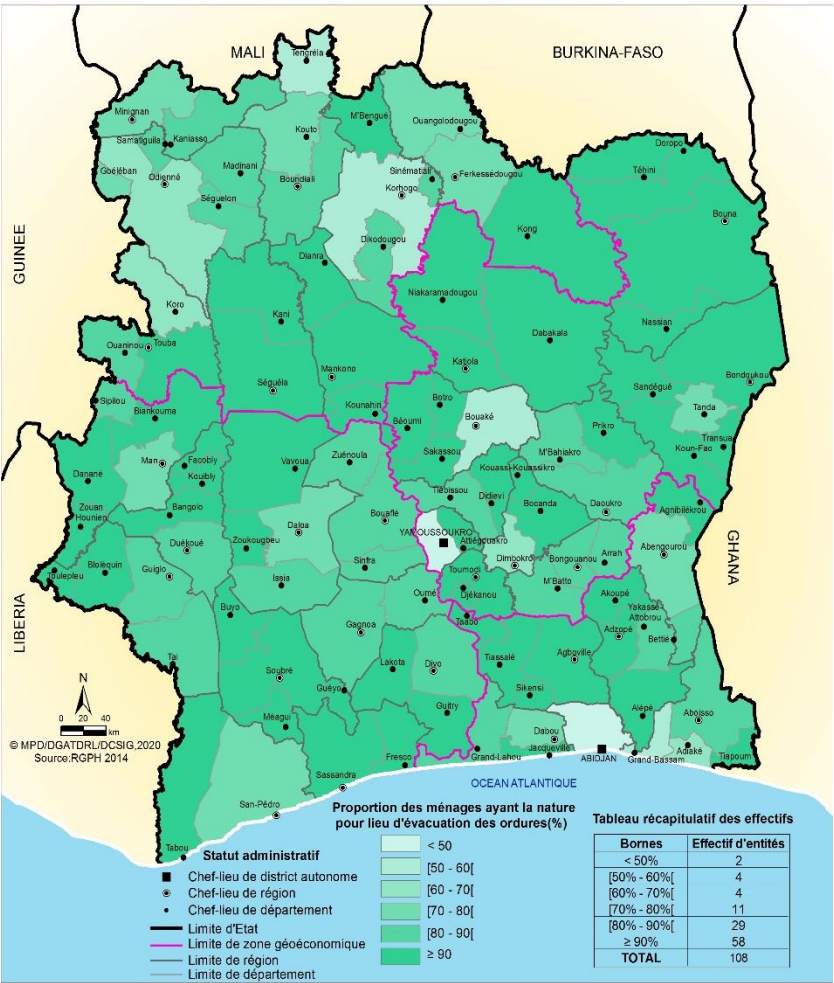
3- Evacuation des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA)

En Côte d’Ivoire près de 70% des ménages se débarrassent de leurs ordures ménagères dans la nature. La carte 87 montre que dans la majorité des sous-préfectures, plus de 90% des ménages déversent leurs ordures dans la nature. Seules les villes d’Abidjan, de Yamoussoukro et quelques grands centres urbains bénéficient d’un système de collecte des ordures ménagères.

Le traitement des Déchets Solides Ménagers et Assimilés (DSMA) à Abidjan a connu une amélioration avec la construction du Centre d’Enfouissement Technique (CET) de Kossihouen en lieu et place de la décharge d’Akouédo fermée (Cf Carte 87 et Photo 35).



Photo 35: Centre d’Enfouissement Technique (CET) de Kossihouen



Carte 87: Evacuation des ordures dans la nature

CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES

L'activité économique désigne des activités «de production, de distribution et de services » impliquant des échanges marchands et parfois non marchands, elle représente aussi l'ensemble des actions que doit accomplir la population afin de satisfaire ses besoins grâce à la production de biens et de services.

L'économie ivoirienne est fondée sur trois secteurs d'activités : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Cette économie est dominée par le secteur primaire, précisément par l'agriculture mais bénéficie également de l'apport des autres secteurs. Ainsi présenter les activités économiques en Côte d'Ivoire nous donne l'opportunité de mettre en exergue le secteur clés de l'économie ivoirienne : le secteur agricole, ressources animales et halieutiques, les hydrocarbures, les mines, le tissu industriel, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), le commerce, les Banques et microfinances, l'économie numérique et les Technologies de l'Information et de la Communication(TIC).

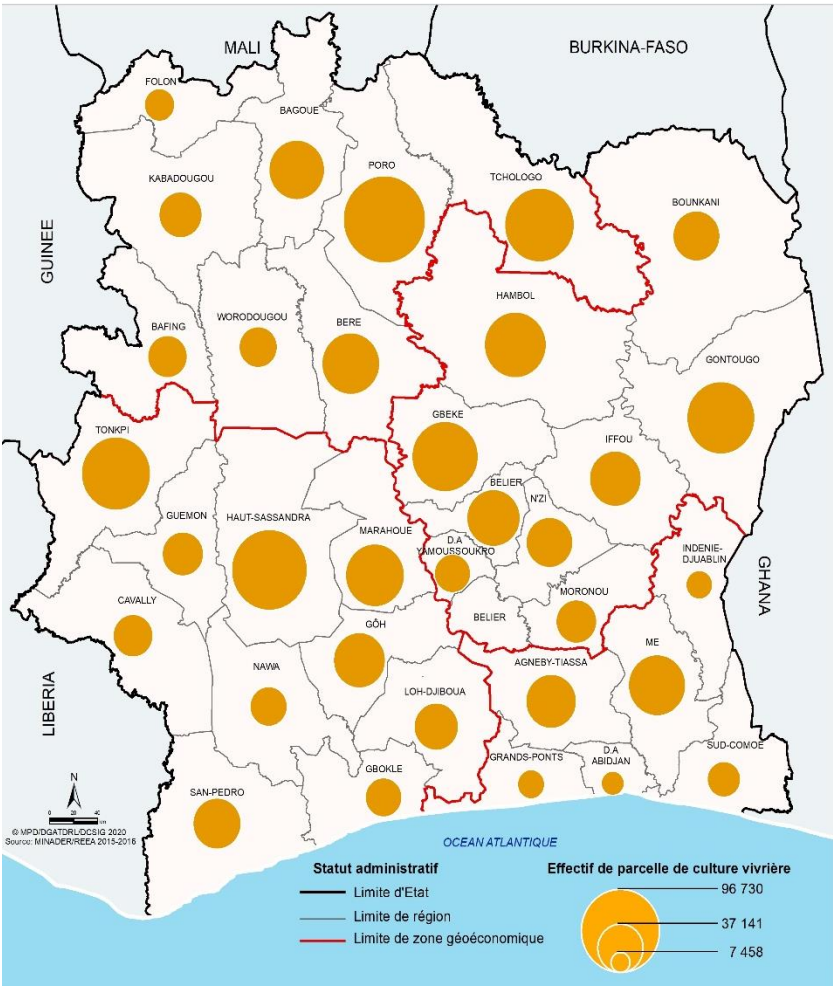
1- Secteur agricole

L'agriculture est un secteur moteur important de l'économie en Côte d'Ivoire. Elle représente un pilier économique porteur de revenus, d'emplois, de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations. Le secteur agricole joue ainsi un rôle important dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire des Ivoiriens.

En 2017, la Côte d'Ivoire a continué d'être une des économies les plus dynamiques d'Afrique, avec un taux de croissance qui devrait se maintenir autour de 7,6% (Banque Mondiale, communiqué de presse du 12 juillet 2018, Perspectives économiques). Cette bonne performance s'explique par le rebond de l'agriculture. Le taux de croissance du PIB devrait atteindre 7% en 2018 et 2019. Toutefois, l'économie ivoirienne reste vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles, les conditions climatiques, les risques sécuritaires mondiaux et régionaux ainsi qu'un resserrement des marchés financiers régionaux et internationaux.

En Côte d'Ivoire, l'agriculture est par conséquent à la fois un patrimoine et l'avenir du pays. C'est le poids lourd de l'économie. Grâce au Programme National d'Investissement Agricole 1 (PNIA1) (2012-2016), le secteur agricole a connu une croissance de 6%, sur la période 2010-2014 ; ce qui a favorisé un accroissement du revenu des agriculteurs, réduisant ainsi la pauvreté en milieu rural, selon l'Enquête Niveau de Vie (ENV 2015), on est passé d'un taux de pauvreté de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015. Ce secteur repose sur deux sous-secteur, l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation.

1.1- Agriculture vivrière

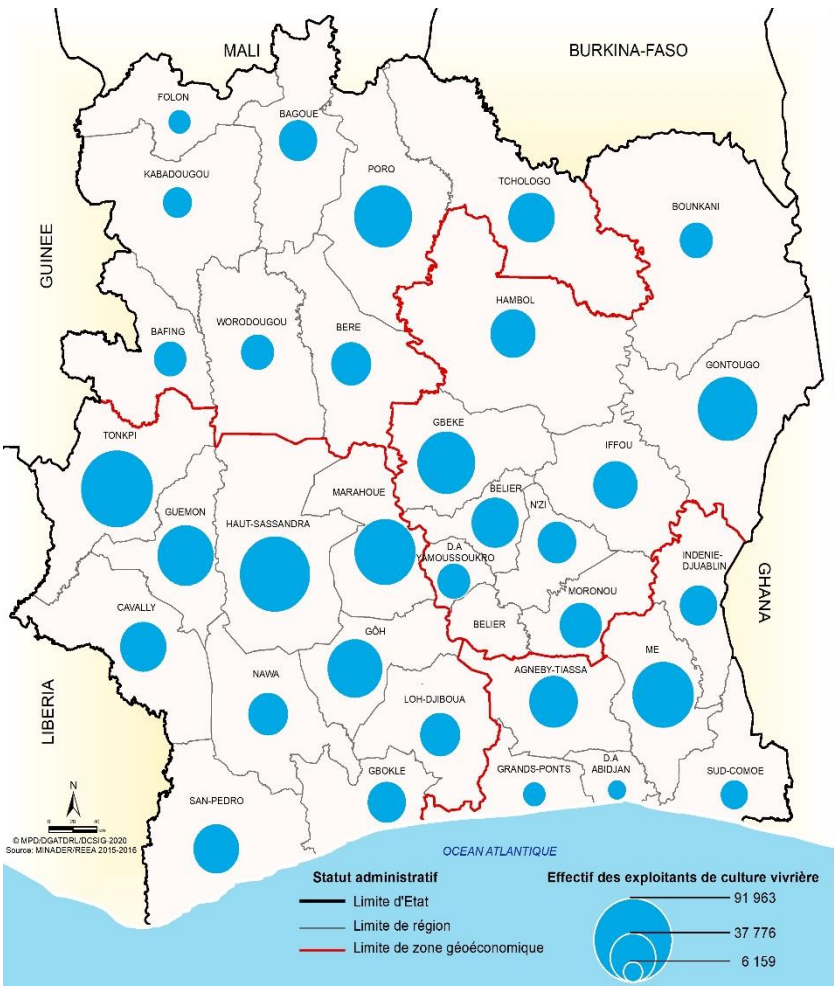


Carte 88: Effectif de parcelles de cultures vivrières

Les cultures vivrières représentent une importance capitale pour les populations aussi bien humaines que pour le bétail, car elles entrent directement dans leur alimentation et leur assurent la vie, d'où leur appellation de « produits vivriers ». Abondantes et diverses en Côte d'Ivoire, elles sont représentées par le riz, le maïs, le mil, le sorgho, le fonio, l'igname, la banane plantain, le manioc, la patate douce, le tarot, les légumes et les produits maraîchers. Produites par les populations rurales, essentiellement des femmes, elles sont destinées d'une part à l'autoconsommation et d'autre part la commercialisation.

A l'observation des cartes 88 et 89, il ressort que les cultures vivrières occupent une place prépondérante dans toutes les régions du pays. Les exploitants de cette spéculation sont disséminés sur le territoire national avec des effectifs élevés dans les régions du PORO, du HAUT-SASSANDRA, du TONKPI, du TCHOLOGO, du GONTOUGO et du HAMBOL et de très faibles effectifs dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, les régions des GRANDS PONTS et de l'INDENIE-DJUABLIN.

En ce qui concerne les parcelles de cultures vivrières (Cf Carte 88), on retrouve les effectifs les plus élevés dans les régions du TONKPI, de LA ME, de la MARAHOUÉ, du PORO, du GBEKE, du HAUT-SASSANDRA et du GONTOUGO et les effectifs les plus faibles dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, les régions du FOLON et des GRANDS PONTS.



Carte 89: Effectif d'exploitants de cultures vivrières

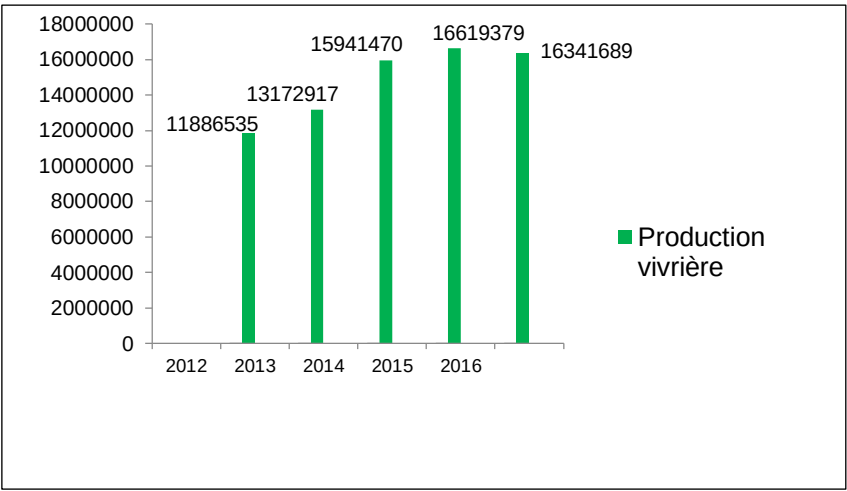
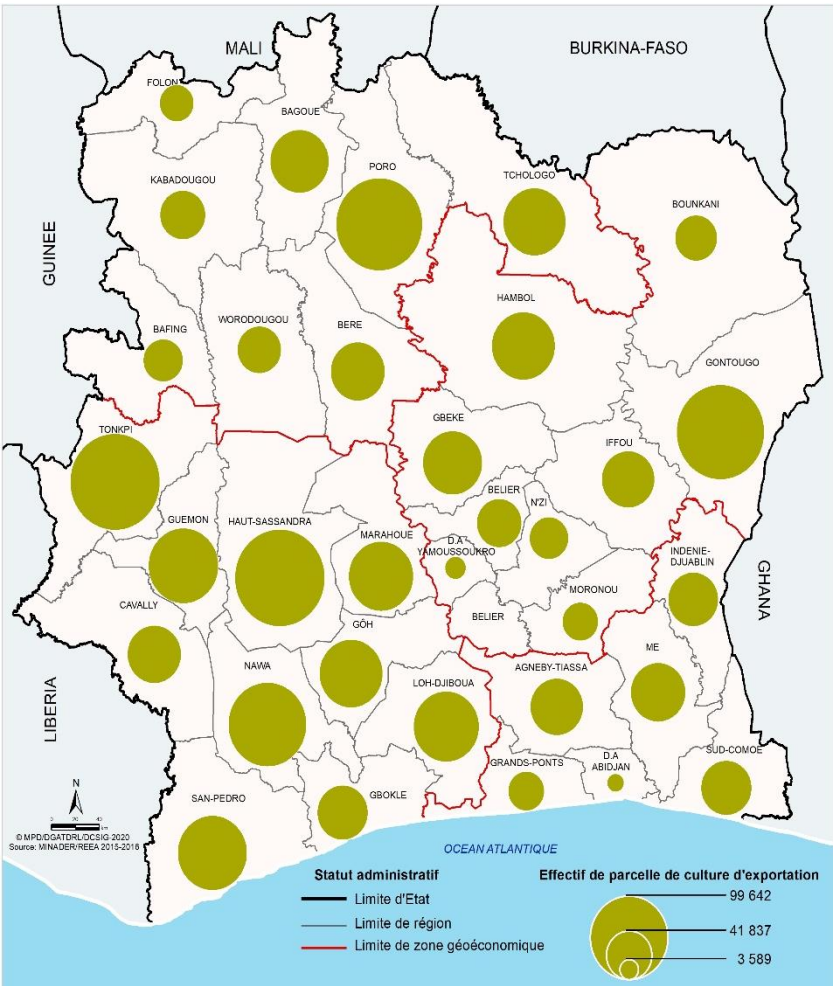


Figure 10: Tonnage des cultures vivrières ; Source: MINADER

La quantité produite de cultures vivrière est restée constante de 2012 à 2015 avec une légère baisse en 2016. (Cf Figure ci-dessus)

1.2- Agriculture d’exportation

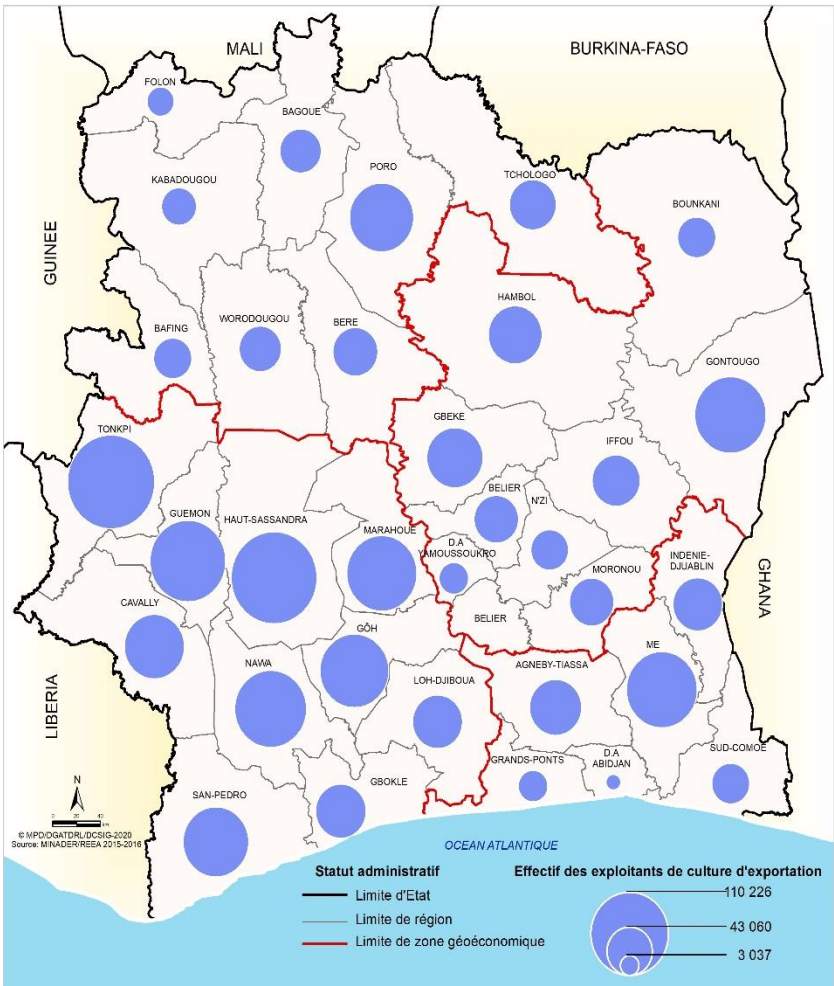


Carte 90: Effectif de parcelles de cultures d’exportation

Ces cultures sont spécialement destinées à l’exportation et se cultivent sur des espaces très vastes. Ce sont : le café, le cacao, le coton, le palmier à huile, l’hévéa, la banane dessert, la canne à sucre, les fruits, le tabac, l’anacarde, etc. Elles sont présentes dans toutes les régions du pays, avec un effectif moyen de 41 837 parcelles par région dont le plus faible est de 3 589 parcelles dans le DISTRICT AUTONOME D’ABIDJAN et le plus élevé de 99 642 parcelles dans la région du PORO. (Cf Carte 90)

Quant aux exploitants de ces parcelles, ils sont présents sur tout le territoire national avec une forte concentration dans le Sud-Ouest (Cf Carte 91).

La quantité de cultures de rente produite s’est accrue de 4 980 060 à 6 315 018 tonnes entre 2012 et 2015, et a connu une baisse en 2016 (5 148 557 tonnes) (Cf Figure 11).



Carte 91: Effectif d’exploitants de cultures de rente

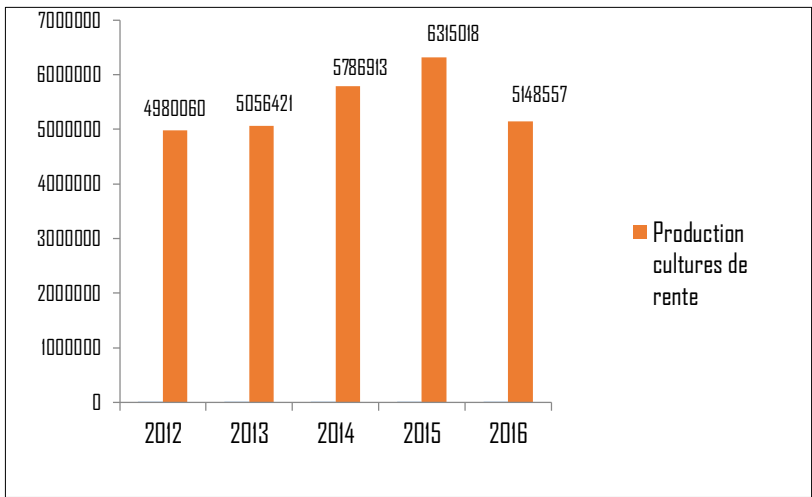


Figure 11: Tonnage de cultures de rente; Source : MINADER

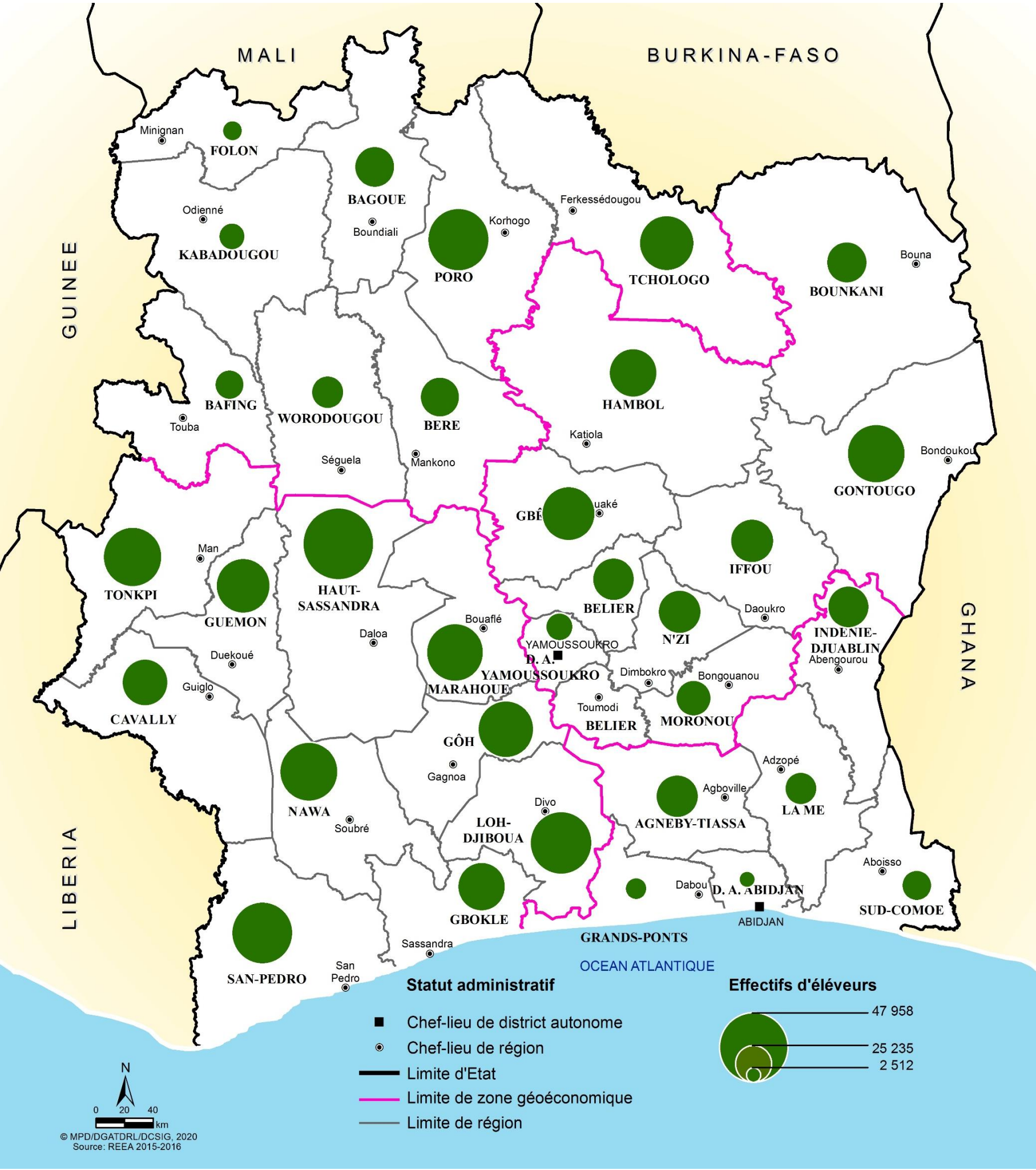
1.3- Sécurité alimentaire



L’analyse au niveau des régions montre que l’insécurité alimentaire modérée reste la forme la plus répandue en milieu rural ivoirien et touche 10,8% des ménages. Ainsi, les trois régions les plus affectées par l’insécurité alimentaire sont les régions du TONKPI (38%), du N’ZI (28%) et du IFFOU (18%). Cependant, la prévalence de l’insécurité alimentaire modérée au-dessus de la moyenne nationale a été enregistrée dans les régions suivantes : GUEMON (16%), GBOKLE (15,8%), BAFING (15,7%), BELIER (15,6%), FOLON (15,4%), LOH DJIBOUA (14%) BAGOUE (13,7%), BOUNKANI (12,5%) et HAMBOL (12%) (Cf Carte 92).

2- Ressources animales et halieutiques

2.1- Ressources animales



Carte 93: Effectif d'éleveurs

Le secteur de l'élevage est constitué essentiellement des bovins, des petits ruminants (ovins et caprins), des porcins et de la volaille traditionnelle et moderne. Ce secteur reste encore une activité économique en développement, avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total. Grace aux importants moyens mis en place par l'Etat, pour le financement des projets et programmes, de réels progrès ont été enregistrés depuis les trois dernières décennies. Mais les produits issus de ces élevages ne garantissent pas une

couverture complète des besoins en protéines animales au point où la Côte d'Ivoire reste dépendante de ses voisins pour son approvisionnement en protéines animales. Ces éleveurs sont inégalement répartis par secteur. Le secteur bovin concentre plus d'éleveurs (53 365 éleveurs) suivi du secteur ovin (25 303 éleveurs) etc. (Cf figure 12).

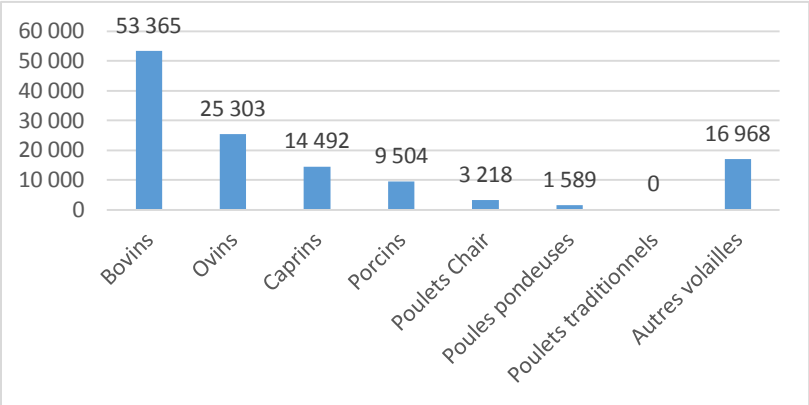


Figure 12: Répartition des éleveurs par espèce

Les propriétaires de ces différents types d'élevage sont inégalement répartis sur le territoire national. Les proportions les plus élevées se concentrent dans les régions du HAUT-SASSANDRA, MARAHOUE, PORO etc. (Cf Carte 93).

- Secteur bovin

Les bovins comptent parmi les animaux les plus nombreux à être élevés en Côte d'Ivoire. Ce cheptel était constitué de 1 639 287 têtes en 2016. On distingue, au niveau des bovins, deux systèmes d'élevage, à savoir le système traditionnel et le système moderne.

Le système traditionnel se traduit par une faible intervention des propriétaires. Ce type d'élevage peut être sédentaire ou transhumant.

Le système moderne, plutôt minoritaire se pratique dans les ranches et les stations. Il se caractérise par de multiples interventions sanitaires et un suivi de l'alimentation des animaux.

- Secteur porcin

On distingue dans cette filière deux types d'élevages à savoir l'élevage traditionnel de races locales et l'élevage moderne de races importées. Ces deux systèmes de productions comptaient respectivement, 320 209 et 114 430 têtes en 2016.

- Secteur avicole

Deux systèmes d'élevage coexistent au niveau de la filière avicole en Côte d'Ivoire. Le plus important demeure l'élevage moderne qui détient près de 70% du cheptel volaille avec 56 298 315 têtes. C'est un secteur qui est de plus en plus attractif, et de mieux en mieux structuré. Les élevages modernes se concentrent autour des grands centres urbains, et se caractérisent par une très grande intensivité en main-d'œuvre et en capitaux.

Tableau 13: Evolution du cheptel national par espèces (nombre de têtes)

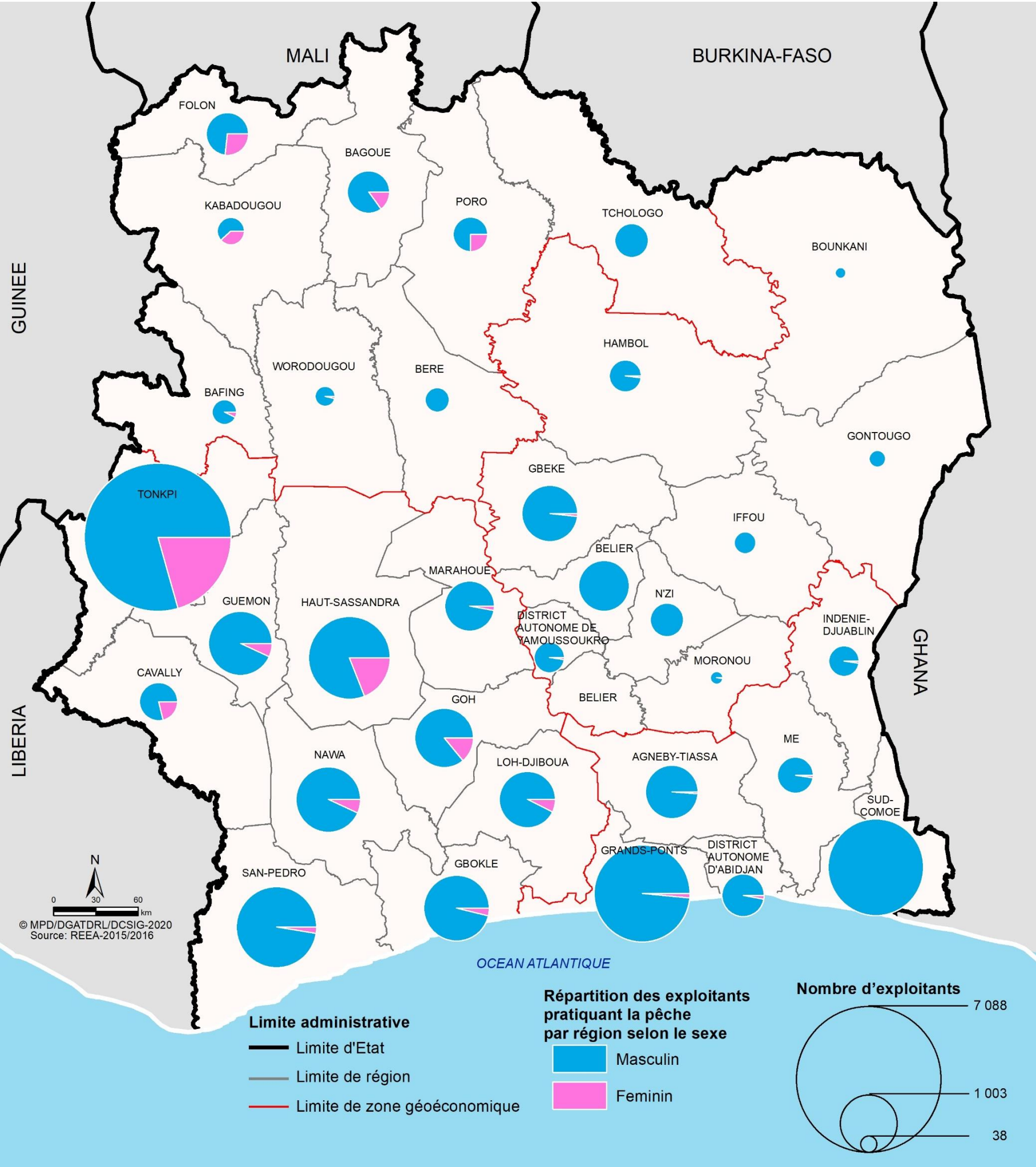
Espèces	2015	2016
Bovins	1 611 494	1 639 287
Ovins	1 858 551	2 261 671
Caprins	1 989 848	2 631 773
Porcins traditionnels	289 528	320 209
Porcins modernes	100 205	114 430
Total Porcin	389 733	434 639
Volailles traditionnelles	27 097 844	27 910 780
Chairs, mis en place	26 030 444	40 146 060
Pondeuses, mis en place	4 333 796	16 152 255
Total Volailles	57 462 084	84 209 095

Sources : MIRAH/DPSP



Photo 36: Abattoir de Port-Bouet; Source: DCSIG

2.2- Ressources halieutiques



Carte 94: Pêcheurs et exploitants aquacoles selon le sexe

La pêche occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Malheureusement, cette activité peine encore à se développer malgré les atouts naturels considérables existants. Le taux de couverture de la demande n'est que de 13,5%, ce qui rend nécessaire des importations massives de poissons congelés pour combler le déficit. En effet, la définition d'une politique visant à satisfaire la couverture des besoins en poisson devrait se concentrer sur le développement de la pêche artisanale et surtout sur l'aquaculture. La production nationale en produit de pêche reste encore très faible si bien que le pays reste fortement

dépendant des importations pour la satisfaction de sa demande intérieure en produits halieutiques. A l'observation de la carte ci-dessus, il ressort que sur l'ensemble du territoire, les exploitants pratiquant la pêche sont inégalement répartis selon le genre. L'effectif de femmes exerçant cette activité est faible dans les régions du WORODOUGOU, BAFING, HAMBOL, GBEKE, MARAHOUE, les DISTRICTS AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO et D'ABIDJAN, MORONOU, AGNEBY-TIASSA, INDENIE-DJUABLIN et les GRANDS-PONTS. Dans les régions du BERE, TCHOLOGO,

BOUNKANI, IFFOU, BELIER, N'ZI et le SUD -COMOE, La proportion des femmes pratiquant la pêche est inexistante. Par contre, dans les régions du TONKPI, FOLON, KABADOUGOU, HAUT-SASSANDRA, BAGOUÉ, PORO, CAVALLY, et du GOH l'effectif de femmes pratiquant la pêche est relativement important (Cf Carte 94).

a- La pêche industrielle

La pêche industrielle se réalise à l'aide de grands navires et requiert une infrastructure portuaire appropriée, pour débarquer et distribuer les produits halieutiques. Elle est subdivisée en pêche sardinière, thonnière et crevettière. La quantité de produits halieutiques débarquée en 2016 est de 22 476 tonnes contre 19 211 tonnes en 2015. Elle représente 21% des débarquements de la production nationale soit une hausse de 3 265 tonnes. Elle doit cette performance aux prises sardinières qui sont élevées à 14 059 tonnes en 2016 contrairement à 2015 où elles étaient de 11 312 Tonnes(T).

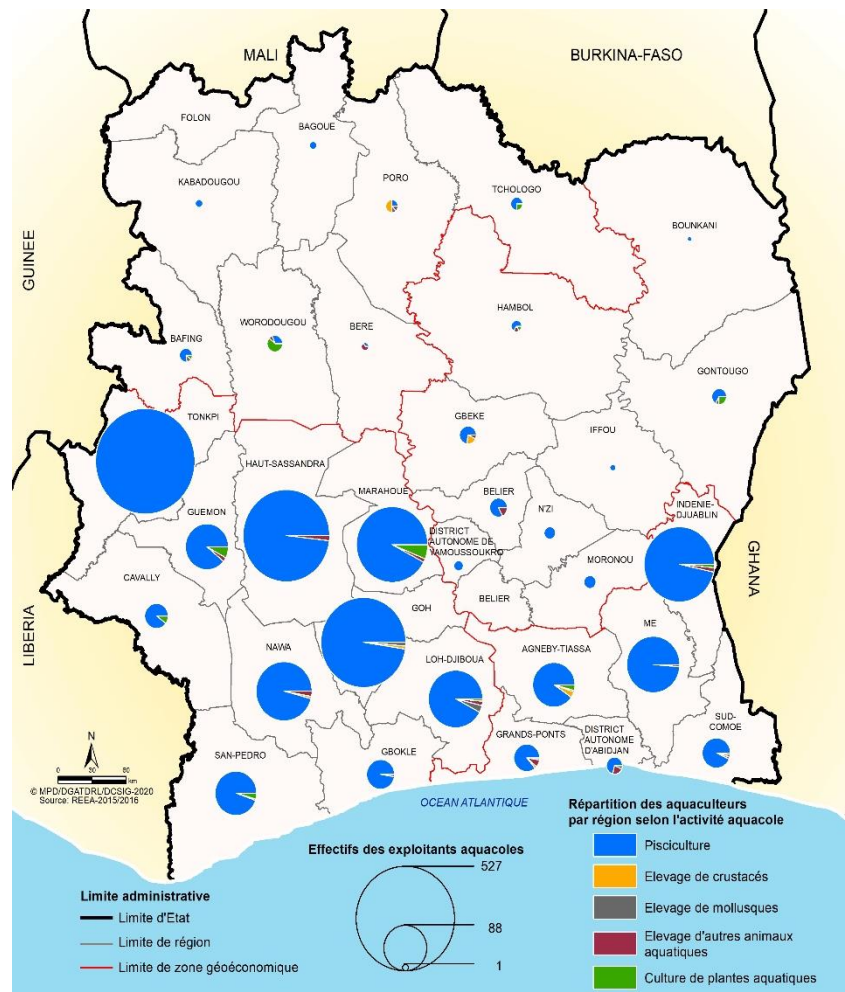
b- La pêche artisanale

La pêche artisanale fait appel à des techniques traditionnelles, sans développement technologique. Elle est destinée à l'autoconsommation bien qu'une petite partie de la pêche soit destinée à la commercialisation. Le volume des mises à terre de la pêche artisanale s'élève à 81 757 tonnes en 2016, contre 79 339 tonnes en 2015, soit une hausse de 2 418 tonnes. Ces mises à terre concernent deux types de pêches : la pêche continentale et la pêche artisanale maritime et lagunaire. Ces dernières ont produit respectivement 41 320 et 40 437 tonnes en 2016.

c- L'aquaculture

L'aquaculture désigne toutes les activités de production animales ou végétale en milieu aquatique. L'aquaculture se pratique dans des rivières ou dans les étangs, en bordure de mer et implique non seulement une intervention de l'homme dans le processus de production mais aussi la propriété du stock exploité, tout au long du cycle d'élevage par une personne juridiquement identifiée. En matière d'activité aquacole, la Côte d'Ivoire possède d'énormes atouts naturels : 150 000 ha de lagunes, 350 000 ha de lacs et de nombreux bas-fonds favorables à l'implantation d'exploitants agricoles aquacoles. L'analyse de la carte 95 montre que la pisciculture est l'activité aquacole la plus pratiquée sur toute l'étendue du territoire. Principalement dans les régions du TONKPI, HAUT- SASSANDRA, GOH, MARAHOUE, INDENIE-

DJUABLIN, ME, LOH-DJIBOUA, AGNEBY -TIASSA, NAWA et SAN PEDRO où l'on trouve les effectifs les plus élevés ; la structure hydrographique qui est un facteur déterminant dans l'aquaculture, pourrait expliquer d'une part les effectifs élevés et d'autre part, le développement de la pisciculture en Côte d'Ivoire. En outre, les autres activités aquacoles sont moins développées dans la partie nord du pays. Essentiellement, dans le Folon où aucune activité aquacole n'est pratiquée (Cf Carte 95).



Carte 95: Exploitants aquacoles et des aquaculteurs

3- Economie forestière

Pendant de nombreuses années, l'exploitation forestière et les activités du secteur bois ont joué un rôle prépondérant dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Amorcée en 1880, cette activité s'est développée en zone forestière et en zone pré-forestière durant la période coloniale et a connu un grand essor après l'indépendance avec la production de bois d'œuvre et d'ébénisterie, ainsi que les produits secondaires comprenant entre autres les cure-dents, balais, charbon de bois, tam-tams et bambous de chine.

Troisième produit d'exportation pendant plus d'une vingtaine d'années, après le cacao et le café, le secteur bois constituait un pilier essentiel du développement de la Côte d'Ivoire, au début de l'indépendance avant de connaître une nette régression ces dernières années (Cf Tableau 14).

Tableau 14: Part de l'industrie du bois dans le PIB de 2010 à 2016,

ANNEE	TOTAL PIB MARCHAND	TOTAL FILIERE FORETS BOIS	PART DE LA FILIERE BOIS
2010	9889	105	1,06
2011	9845	86	0,86
2012	11011	111	1
2013	12423	115	0,92
2014	13227	85	0,64
2015	23100	46	0,20
2016	21438	55	0,30
2017	ND	ND	ND

Source : MINEF ; février 2018

4- Ressources minières



Carte 96: Substances de mine exploitées

Au regard de cette richesse dont regorge la Côte d’Ivoire, un Ministère des Mines et de la Géologie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de géologie. De façon spécifique, il revient à ce département ministériel de réaliser l’infrastructure géologique du territoire national, d’accroître et de diversifier la production minière en vue de faire passer la contribution du secteur minier au PIB de notre pays de 2% à fin 2011, à 4% à fin 2020, conformément au Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi

plusieurs activités sont réalisées pour satisfaire cette mission : Attribution de titres miniers en vue de la production, lutte contre l’orpaillage clandestin pour la sécurisation du secteur et la création de chantiers écoles pour la formalisation et le développement de la petite mine. Ces actions sont réalisées dans les régions en fonctions des potentialités minières et des infractions réalisées par les individus.

4.1- Permis de recherche

Au 31 décembre 2019, on dénombre cent-soixante-huit (168) permis de recherche minière en cours de validité, contre cent-soixante-dix-huit (178) en 2018, et cent-soixante-quatre (164) en 2017. L'or est la substance la plus recherchée, avec cent-quarante-six (146) permis de recherche en 2019 contre cent cinquante-quatre (154) en 2018, cent trente-huit (138) en 2017 et cent-cinquante-neuf (159) en 2016. L'or représente 86,90% des demandes d'attribution de permis de recherche (Cf Tableau ci-dessous).

Tableau 15: Récapitulatif des permis de recherche délivrés et en cours de validité par substance minière 2016 à 2019

Années				
Substances minières	2016	2017	2018	2019
Or	126	138	154	146
Phosphate	33	26	24	26
Diamant				
Nickel				
Fer				
Chrome				
Bauxite				
Manganèse				
L'ilménite				
Colombo-tantalite				
Lithium				
Total	159	164	178	168

Source : CCM 2016/CCM 2017/CCM 2018/CCM 2019

4.2- Permis d'exploitation

La découverte et la mise en exploitation de nouveaux gisements miniers a permis de diversifier l'activité minière qui était focalisée sur l'or jusqu'en 2011. Ainsi au 31 décembre 2019, il est dénombré dix-huit (18) permis d'exploitation minière industrielle actifs contre seize (16) en 2018 et quatorze (14) en 2017 et seize (16) en 2016. Quinze (15) mines sont en cours d'exploitation dont sept (07) pour l'or, quatre (04) pour le manganèse, un (01) pour le nickel latéritique, et trois (03) pour l'eau minérale (Cf Tableau 16).

Tableau 16: Permis d'exploitations délivrés par substances délivrés 2016 à 2019

Années				
Substances minières	2016	2017	2018	2019
Or	8	8	8	9
Nickel	1	1	1	1
Bauxite	1	1	1	1
Manganèse	4	4	4	4
Eau minérale	2	0	2	3
Total	16	14	16	18

Source : CCM 2016/CCM 2017/CCM 2018/CCM 2019

• Autorisations semi-industrielles délivrées

Au 31 décembre 2019, on dénombre quatre-vingt-quatre (84) autorisations semi-industrielles délivrées contre soixante-dix-neuf (79) en 2018 et soixante-six (66) en 2017. Ces autorisations se répartissent comme suit :

- soixante-douze (72) autorisations d'exploitation semi-industrielle pour l'or ;
- cinq (05) autorisations d'exploitation semi-industrielle pour le diamant ;
- cinq (05) autorisations d'exploitation semi-industrielle pour la colombo-tantalite ;
- deux (02) autorisations d'exploitation semi-industrielle pour le manganèse.

• Autorisations artisanales délivrées

Vingt-neuf (29) autorisations délivrées en 2019 contre vingt-et-une (21) en 2018 et se répartissent comme suit :

- vingt-deux (22) autorisations d'exploitation artisanale pour l'or ;
- sept (7) autorisations d'exploitation artisanale pour le diamant ;

• Autorisations de substances de carrières délivrées

Cent-neuf (109) autorisations de substances de carrières ont été délivrées au 31 décembre 2019. Elles se déclinent comme suit :

- cinquante-deux (52) autorisations d'exploitation de carrière industrielle,
- treize (13) autorisations d'extraction de substances de carrière industrielle
- quarante (42) autorisations d'exploitation de substances de carrière et industrielle de sable de lagune
- deux (2) d'autorisations d'extraction de substances de carrière industrielle de matériaux meubles sont également en cours de validité.

Tableau 17: Récapitulatif des titres miniers et autorisations délivrés 2016 à 2019

	2016	2017	Situation en 2017	2018	Situation en 2018	2019	Situation en 2019
Permis de recherche	159	29	164	16	178	17	168
Permis d'exploitation	16	0	14	2	16	2	18
Autorisations d'exploitation	123	49	170	24	194	29	220

Source : CCM 2016/CCM 2017/CCM 2018/CCM 2019

4.3- Production de substances de mines et de carrières

• Production d'or

La production d'Or était de 32,568 Tonnes (T) en 2019 contre 24,488 T en 2018, 25,395 T en 2017 et 25,05 T en 2016, soit une hausse de 33% comparée à 2016.

Sept (7) mines Or contribuent à la production industrielle de l'or en Côte d'Ivoire. Ce sont les mines de Tongon ; de

Sissingué, d'Agbaou, d'Hiré, de Bonikro, de Daapleu et d'Ity.

- **Production de métaux de base**

Les principaux métaux de base produits sont le manganèse et le nickel.

Relativement à la production de Manganèse, elle a atteint 1 181 803, 635 T contre 791 911 T en 2018 ; 512 000 T en 2017, 207 043 T en 2016 soit hausse de 470,8% comparée à 2016. La production de manganèse est assurée par les mines de Lagnonkaha et celle de Mokta dans la région de Lauzoua (Grand-Lahou) de Bondoukou Manganèse SA et celle de Kaniasso.

Concernant la production du Nickel, elle était de 660 144 T en 2019 contre 889 585 T en 2018 et de 379 766 T en 2017, soit une hausse de 73,82%, comparativement à 2016.

Le nickel est produit par la mine de Foungebessou dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

- **La production des pierres précieuses**

La production de diamant est en baisse constante. Au 31 décembre 2019, la production était de 3989 carats contre 5 290,5 carats en 2018, 11 156 carats en 2017 et 21 723,98 carats en 2016. Cette baisse de production de plus de 64% depuis 2017, est essentiellement due à l'appauvrissement des sites diamantifères situés dans le département de Séguéla. La production de diamant est assurée par des artisans diamineurs regroupés en coopératives.

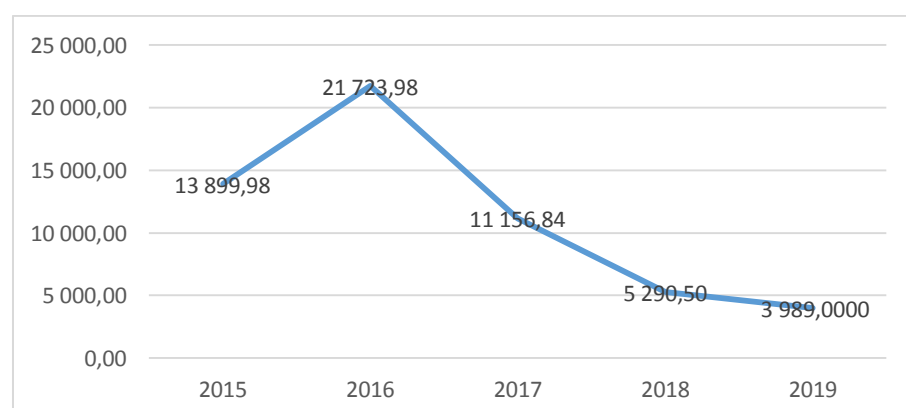


Figure 13: Evolution de la production de diamant à 2015-2019

4.4- Emplois et chiffres d'affaires générés par l'activité minière

- **Emplois**

A fin 2019, le nombre d'emplois directs enregistré dans le secteur minier est estimé à 13 993 contre 13 327 en 2018, soit une hausse de 5%.

Les emplois indirects sont estimés à 41 885 en 2019 contre 39 890 en 2018, soit une hausse de 5%.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaire des sociétés d'exploitation minière est intimement lié au prix de vente des commodités et aux quantités de substances minérales produites. En 2019, le chiffre d'affaires déclaré par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier était de 761,995 milliards de francs CFA contre 582,298 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 30,86%.

4.5- Lutte contre l'orpaillage clandestin

Démarrer en 2014, cinq (5) opérations d'assainissements de sites d'orpaillage clandestins (ORPI I, ORPI II, ORPI III, ORPI IV et ORPI V) ont été effectuées en Décembre 2018. Ces opérations ont permis la fermeture de 1083 sites d'orpaillages illicites au 31 décembre 2018.

La lutte contre l'orpaillage clandestin s'est renforcée avec la création de La Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) en octobre 2018 et l'assermentation des agents techniques des mines en qualité d'officier de police judiciaire. Au 31 décembre, elle a mené des opérations de répression dans vingt-quatre (24) départements relevant de treize (13) régions administratives. Ces opérations ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 222 sites d'orpaillage illicites ont été traités ;
- 139 personnes ont été interpellées et déférées dont les juridictions compétentes ;

Au plan judiciaire, plusieurs condamnations ont été prononcées contre les personnes interpellées, des amendes, des dommages et intérêts ont été au profit de l'Etat de Côte d'Ivoire :

Au total, le nombre de sites déguerpis depuis la mise en œuvre du PNRO (2014-2019) est de 1305 sites illégaux.

4.6- Création de Chantiers-Ecoles

Ce projet vise à assurer la formation et l'encadrement des artisans miniers. En 2019, trois (03) chantiers écoles ont été installés. Il s'agit du:

- chantier-école de Bozi, dans le Département de Bouaflé, ouvert le 28 janvier 2019 ;
- chantier-école de Katiendé, dans le département de Boundiali, ouvert le 26 juillet 2019 ;
- chantier-école de Loboville, dans le département de Buyo, ouvert le 22 novembre 2019.

Au total, soixante-quatorze artisans miniers ont été formé en 2019.

Au 04 décembre 2020, sept (07) chantiers écoles ont été ouverts au titre de l'année 2020. Il s'agit des chantiers-écoles inaugurés respectivement à:

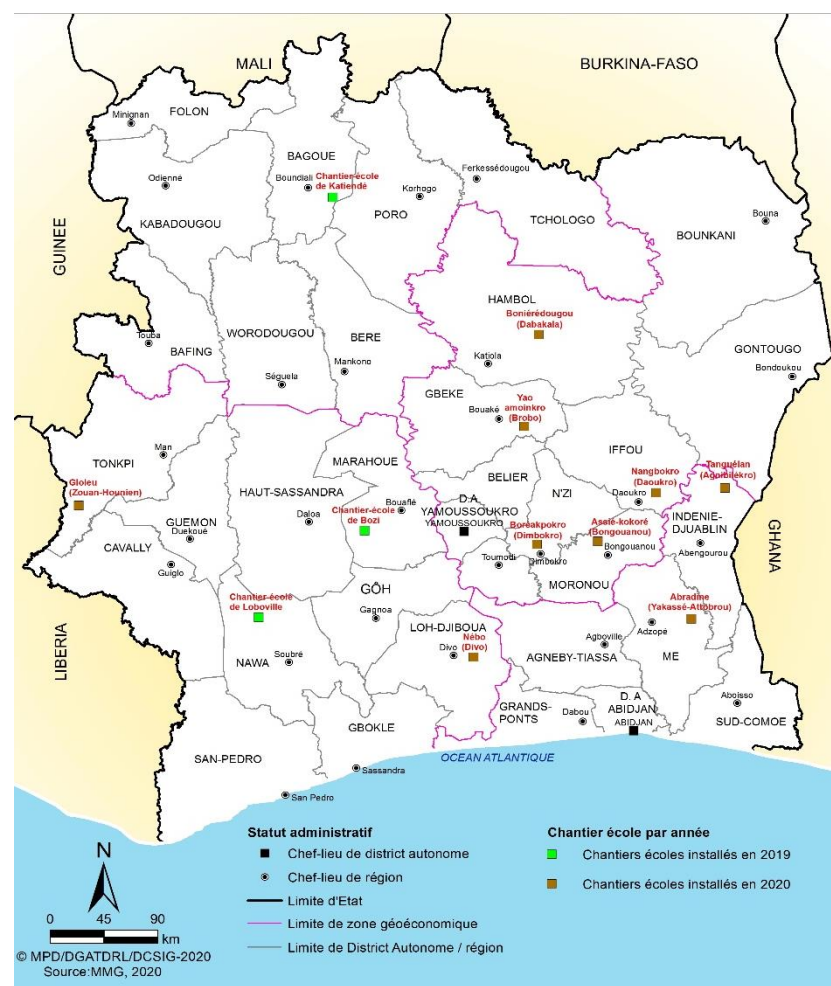
- Nangbokro (Daoukro), le 14 février 2020 ;
- Abradine (Yakassé-Attobrou), le 12 juin 2020 ;
- Tanguélan (Agnibilékro), le 13 juin 2020 ;
- Boréakpokro (Dimbokro), le 28 août 2020 ;
- Nébo (Divo), le 14 septembre 2020 ;
- Boniérédougou (Dabakala), le 16 septembre 2020.
- Gloleu (Zouan-Hounien), le 03 Décembre 2020

• Développement local

La promotion du développement local est portée par la création pour chaque mine industrielle en exploitation, d'un Comité de Développement Locaux Miniers (CDLM).

Au 31 décembre 2019, le nombre de CDLM en activité est de onze (11).

De 2015 à 2019, ce sont au total 12,227 milliards de francs CFA qui ont été investis par les CDLM pour la réalisation d'infrastructures et d'équipement de base, le développement de services sociaux de base et du cadre de vie, la promotion de l'emploi et le développement de l'économie locale.



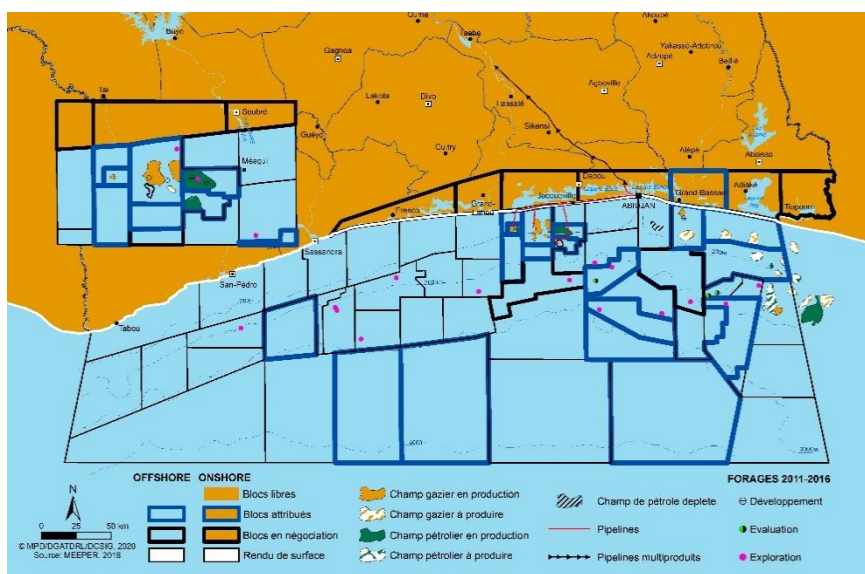
Carte 97: Chantier-école

5- Hydrocarbures

Un hydrocarbure est un composé organique contenant exclusivement des atomes de carbone (C) et d'hydrogène (H). Ce sont des énergies fossiles dont le gaz et le pétrole. Ils sont inflammables et ne se mélangent pas avec l'eau, ils servent de combustible pour alimenter certaines industries et certains secteurs professionnels dont le secteur du transport et pour la consommation domestique.

En Côte d'Ivoire, une Direction Générale des Hydrocarbures est chargée d'assurer la coordination de l'exploration et de la production des hydrocarbures, la coordination de l'approvisionnement, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers. En Côte d'Ivoire, les ressources pétrolières sont localisées aux larges d'Abidjan et de Jacqueville sur un bassin sédimentaire d'une superficie d'environ 87 000 km².

5.1 Production des hydrocarbures



Carte 98: Blocs pétroliers

Pour son exploitation, en vue de sa distribution, 61 blocs ont été créés dont 20 en activité à partir de 2016 (Cf Carte 98).

En sus, deux structures ont été créées et sont chargées du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz. Ce sont respectivement, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), et la société de Gestion de Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire (GESTOCI).

La SIR qui a été créée en Août 1965 sur une superficie 40 Ha avec une capacité de 700 000 tonnes par an est passée à une superficie de 80 Ha et une capacité de 3 800 000 tonnes par an depuis 2005. Quant à la GESTOCI, elle a été créée le 14 septembre 1983 et dispose de trois dépôts (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké) d'une capacité globale de 433 400 m³. En 2017, la

Production pétrolière (Bbls)

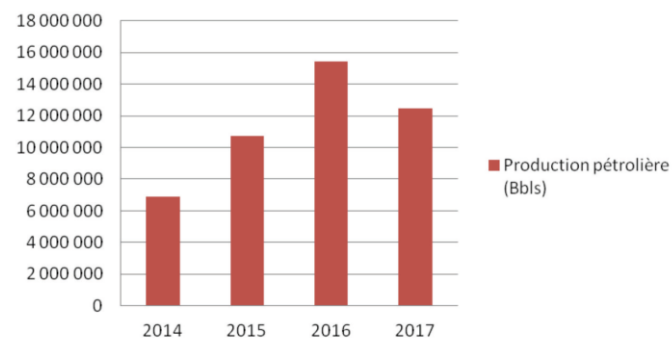


Figure 14: Production pétrolière nationale de 2014 à 2017

De 2014 à 2016, la production annuelle de pétrole brut observe une croissance annuelle.

Cependant entre 2016 et 2017, on note une baisse de la production (Cf Figure 14). Concernant la production nationale de gaz naturel, le résultat réalisé en 2017 est de 78,983 milliards pieds cubes, soit une moyenne journalière de 216,36 MMSCF/jour. (Source DGH). Ces produits d'hydrocarbure sont d'une part destinée à l'exportation et d'autre part à l'autoconsommation (Cf Figure15).

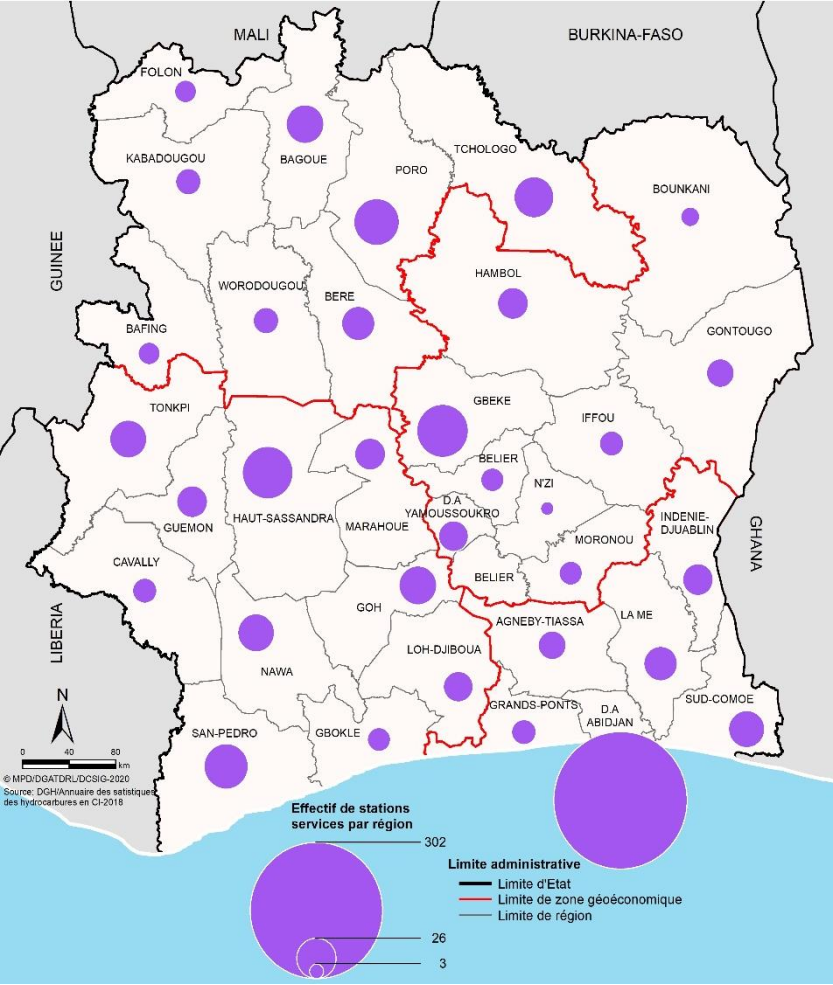


Figure 15: Vente de la SIR en 2018



Photo 37: Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)

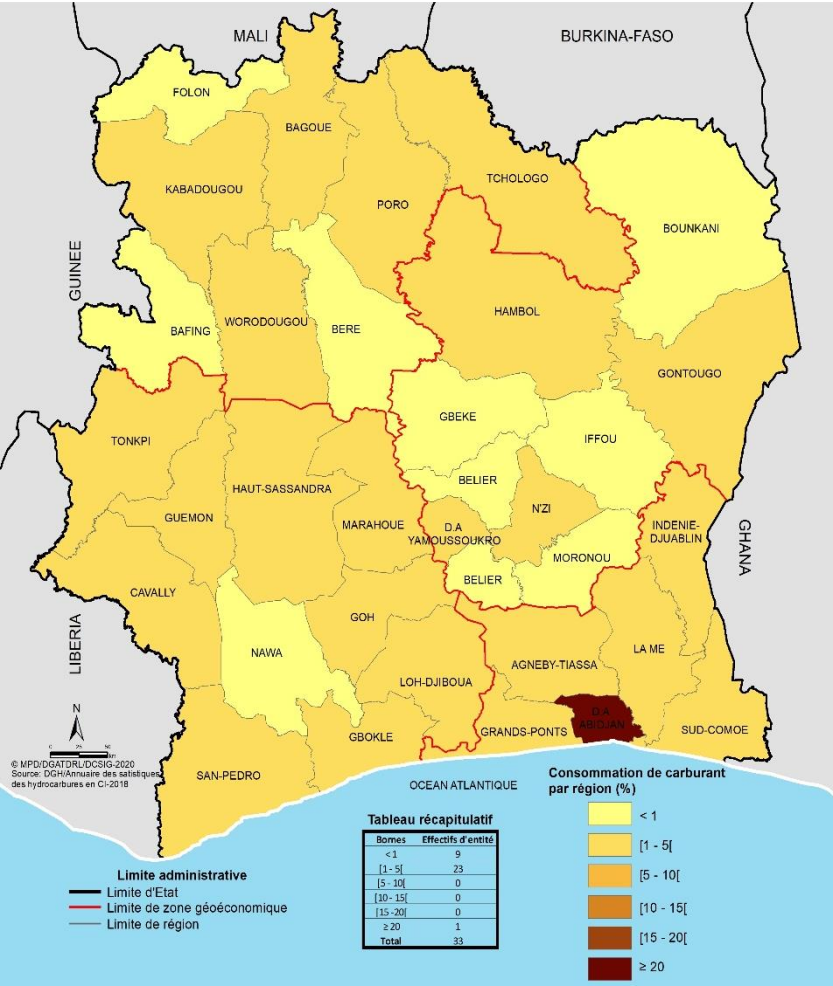
5.2 Distribution des hydrocarbures



Carte 99: Stations-services par région

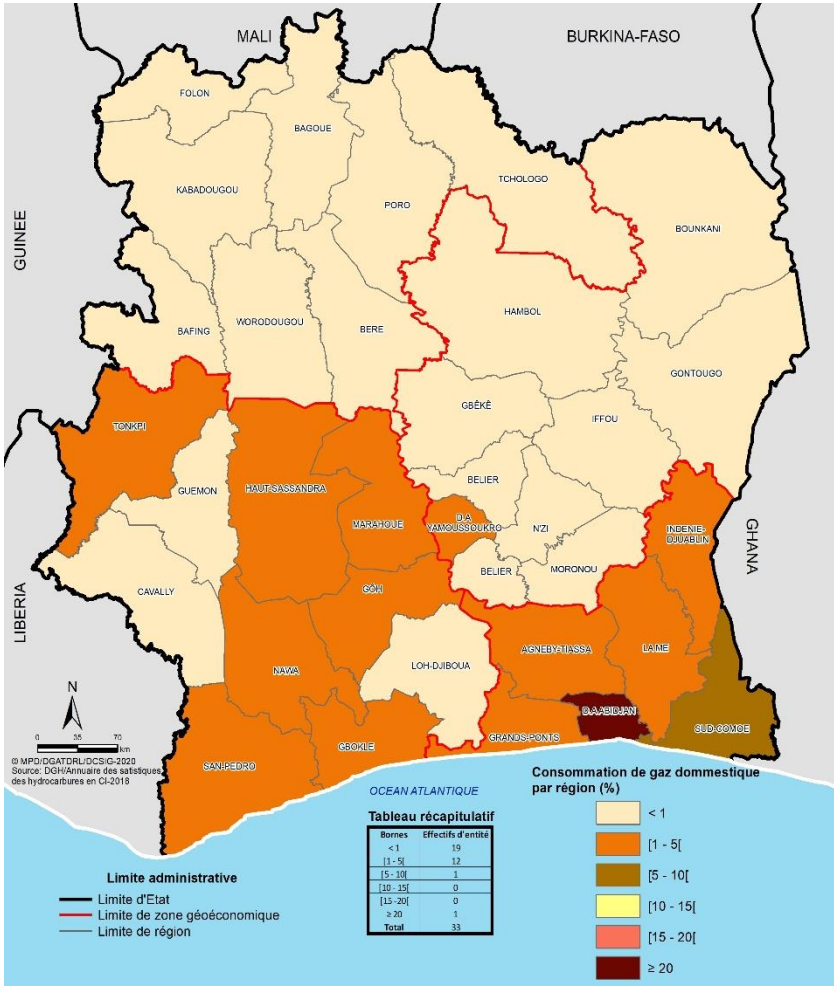
La distribution se fait par le biais d’un réseau de stations-services inégalement réparties sur le territoire national. En effet, sur un total de 864 stations-services, le DISTRICT D’ABIDJAN détient la plus forte implantation soit 302 stations-services (34,95%) suivi par la région du GBEKE, 45 (5,21%) et la région du HAUT SASSANDRA, 45 (5,09%), quant aux régions du N’ZI, du BOUNKANI, du BAFING et du FOLON, elles sont les moins pourvues avec respectivement 3, 6, 8 stations-services (Cf Carte 99).

Consommation des hydrocarbures



Carte 101: Consommation de carburant par région

La consommation des produits pétrolier et gazier en Côte d’Ivoire se fait principalement par la consommation du carburant (Gasoil, Super, Pétrole) et du gaz butane. A l’analyse des cartes ci-dessous Il apparait ainsi une forte disparité dans la consommation des produits pétroliers dans les régions. Le District d’Abidjan représente la plus forte zone de consommation de carburant avec 48,36% de la consommation totale. Les deux (02) autres régions sont celles de SAN-PEDRO et du GBEKE avec respectivement 4,26% et 3,14%. En Ce qui concerne la gaz butane, le district d’Abidjan enregistre 61,05% de la consommation nationale de gaz butane. La seconde région à forte consommation de gaz butane n’est autre que celle du SUD-COMOE avec 5,53% de la consommation totale (Cf Carte 99 et 100).



Carte 100: Consommation de gaz domestique par région



Carte 102: Zones industrielles et types d'industries par région

L'industrie est le domaine de la transformation des matières premières en produits finis. L'industrialisation constitue un élément central dans la relance économique de la Côte d'Ivoire si bien que le gouvernement a depuis toujours montré sa volonté d'aboutir à la transformation locale des matières agricoles et minières en produits finis et semi-finis.

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs zones industrielles couvrant une superficie totale de 3 136 ha dont plus de la moitié se retrouve dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (1649 ha). Cette superficie se repartie en

plusieurs zones industrielles (4 à Abidjan et 8 à l'intérieur du pays) (Cf Tableaux 18 et 19).

42,11% de la superficie des zones industrielles d'Abidjan sont occupés par 823 entreprises.

Tableau 18: Zone industrielle de l'intérieur du pays

ZONE INDUSTRIELLE de l'intérieure					
NOM	Superficie (HA)	Superficie occupée (HA)	Taux d'occupation (%)	Nombre d'entreprises	Année de créations de la zone
Bonoua	334	44,48	13,31	ND	13
Aboisso (Assouba)	50	4,5	9	ND	3
San-Pedro	140	125,8	89,85	ND	ND
Yamoussoukro	750	43,96	5,86	ND	22
Bouaké	235	44, 69	19,01	150	ND
Korhogo	5	2,5	50	33	ND
Séguéla			ND	15	ND
Bondoukou	64	14,68	22,93	15	ND
Total Superficie zone industrielles de l'intérieur	1 487	280,61	18,87	ND	ND

Source : AGEDI

Les zones industrielles de l'intérieur du pays sont localisées dans les villes suivantes : Bonoua, Aboisso, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Séguéla et Bondoukou. En dehors de ces zones industrielles, plusieurs industries se retrouvent de façon éparses sur le territoire national : COTIVO pour la transformation du coton à Agboville, SODESUCRE et SUCRIVOIRE pour la transformation de la canne en sucre à Ferké et Borotou etc (Cf carte 99).

Les différents types d'industries en Côte d'Ivoire sont : l'industrie agroalimentaire, pétrolière, minière, caoutchouc et plastique, bois, chimique, cosmétique, métallique, etc (Cf Carte 101).

Tableau 19: Zone industrielle d'Abidjan

ZONE INDUSTRIELLE D'ABIDJAN					
NOM	Superficie (HA)	Superficie occupée (HA)	Taux d'occupation (%)	Nombre d'entreprises	Année de créations de la zone
Yopougon	469	403,16	85,96	306	1980
Koumassi	120	74,76	62,3	300	
Vridi	120	120	100	132	
PK24	940	96,5	10,26	85	2014
Total superficie zone industrielles d'Abidjan	1649	694,42	42,11		

Source : AGEDI

7- Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Sont considérées comme Petites et Moyennes Entreprises (PME), toute entreprise, productrice de biens et /ou de service marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents (200) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excédant pas un milliard de francs CFA. En Côte d'Ivoire, la situation économique et sociale a engendré depuis peu, l'évolution des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi la majeure partie des citoyens en quête d'emploi, s'adonne à l'entrepreneuriat, en vue de subvenir à leur besoin. Plusieurs secteurs sont concernés : pétrolière, minière, caoutchouc et plastique, chimique, cosmétique, métallique, les huit (8) branches d'activité de l'artisanat (l'agroalimentaire, alimentation et restauration, du bois et assimilés, du mobilier et de l'ameublement, du textile, de l'habillement, du cuir et des peaux, d'hygiène et de soins corporels et de l'artisanat d'art et de décoration), etc. Depuis janvier 2012, un cadre légal a été créé en vue de la reconnaissance de la contribution des PME dans l'économie nationale et à partir juillet 2012, un ministère est en charge de la promotion des PME. Actuellement, Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion des PME. Les PME représentent 98 % du tissu économique formel, 20 % de la richesse nationale, 12 % de l'investissement et 23 % de la population active. (Ministère du Commerce et des PME, 2015). En 2019, le ministère de la Promotion des PME exhortait les acteurs à sortir de l'informel en prenant toute leur part dans le train de l'émergence économique de la Côte d'Ivoire. Et annonce la création d'un fond d'une valeur de vingt (20) milliards de FCFA aux entrepreneurs (Ministère de la Promotion des PME).

8- Commerce

8.1 Commerce intérieur

Le commerce intérieur est l'ensemble des activités et des échanges commerciaux sur le territoire national. Il regroupe les marchés, les magasins, les boutiques, les restaurants, les hôtels, le e-commerce et tous les services de la santé, de l'éducation etc. l'aspect du commerce intérieur qui sera abordé dans cette section concerne les marchés. Le marché est le lieu public où se vendent et s'achètent une certaine quantité de biens ou de services. En d'autres termes, le marché désigne le lieu où des producteurs ou des intermédiaires (paysans, artisans, commerçants) se rassemblent pour proposer leurs produits aux consommateurs.

En Côte d'Ivoire, plusieurs types de marchés coexistent : les marchés permanents, périodiques, permanents et les marchés de bétail. Ces marchés peuvent être regroupés en marchés principaux, petits marchés et traditionnels. Dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire durable, un nouveau type de marché, le marché de gros a vu le jour en 1998 en Côte d'Ivoire. Le grand avantage d'un marché de gros est qu'il rassemble dans un lieu déterminé la majorité l'offre et la demande d'un produit donné, permettant ainsi d'obtenir un prix unique d'équilibre. Le premier marché de gros en Côte d'Ivoire a été localisé à Bouaké en raison de sa position centrale, dans les échanges à l'intérieur du pays et dans la sous-région. Onze (11) autres marchés de gros sont en projet (Abidjan, Abengourou, Korhogo, Daloa, et sept (07) autres chefs-lieux de régions). Trente-neuf (39) marchés de relais sont aussi en projet, en vue d'alimenter les marchés de gros à partir des départements ou communes voisines.

L'analyse de la carte ci-dessous montre que des quatre (4) types de marché, trois (3) sont répandus sur l'ensemble du territoire national mais avec une faible proportion des petits marchés et des marchés principaux dans la partie du Nord du pays. Les régions du WORODOUGOU et du HAMBOL ne disposent pas de petits marchés. Le taux le plus élevé de petits marchés se retrouve à Abidjan.

La Côte d'Ivoire possède également des superettes où locaux et touristes peuvent acheter en libre-service l'ensemble des articles nécessaires à leur vie quotidienne. Ces superettes ne sont généralement implantées que dans les grandes villes. De grands groupes sont aussi présents en Côte d'Ivoire comme le groupe Carrefour, Cosmos, SOCOCE, CDCI, Prosuma, etc. Certain parmi

eux comme Prosuma dispose de nombreuses enseignes (Bon prix, Cash Ivoire, cash Center, Cap Sud, Cap Nord, etc). Ces groupes sont principalement situées dans la capitale ivoirienne et dans certains chefs-lieux à l'intérieur du pays.

Les restaurants sont en train de se développer de façon très importante en Côte d'Ivoire, accueillant désormais aussi bien une population ivoirienne qu'une population étrangère.

8.2 Commerce extérieur

Jusqu'à 2015, la Côte d'Ivoire a pu consolider son excédent commercial, grâce à des termes de l'échange favorables (hausse du prix du cacao et baisse de celui du pétrole). Ses exportations avaient connu jusqu'alors une progression plus forte que les importations. Si la balance commerciale ivoirienne peut être considérée comme structurellement excédentaire depuis 2010, c'est le fait que les exportations soient essentiellement composées de produits agricoles (60%) dont les cours étaient en forte hausse sur cette période.

De 2011 (année de la crise postélectorale) à 2016, le commerce extérieur a connu une embellie, les exportations étant passées de 5 232 808 à 6 404 412 milliards FCFA, et les importations de 3 173 948 à 5 088 754 milliards FCFA (Cf tableau ci-dessous).

Tableau 20: Balance commerciale Cote d'Ivoire-Reste du monde (valeur en million de FCFA)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations	5 063	5 232	5 538	6 782	6 421	7 423	6 404
	149	208	244	296	436	760	412
Importations	3 881	3 173	4 987	6 275	5 530	6 167	5 088
	169	948	064	566	917	733	754
solde Commercial	1 181	2 058	551 180	506 731	890 518	1 256	1 315
	980	260				026	658
Echanges globaux	8 944	8 406	10 525	13 057	11 952	13 591	11 493
	318	156	308	862	353	493	165
Taux de couverture (%)	130%	165%	111%	108%	116%	120%	126%
Part des exportations	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Part des importations	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Part dans les échanges globaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées par les produits agricoles (environ 60% en 2015), avec le cacao en tête.

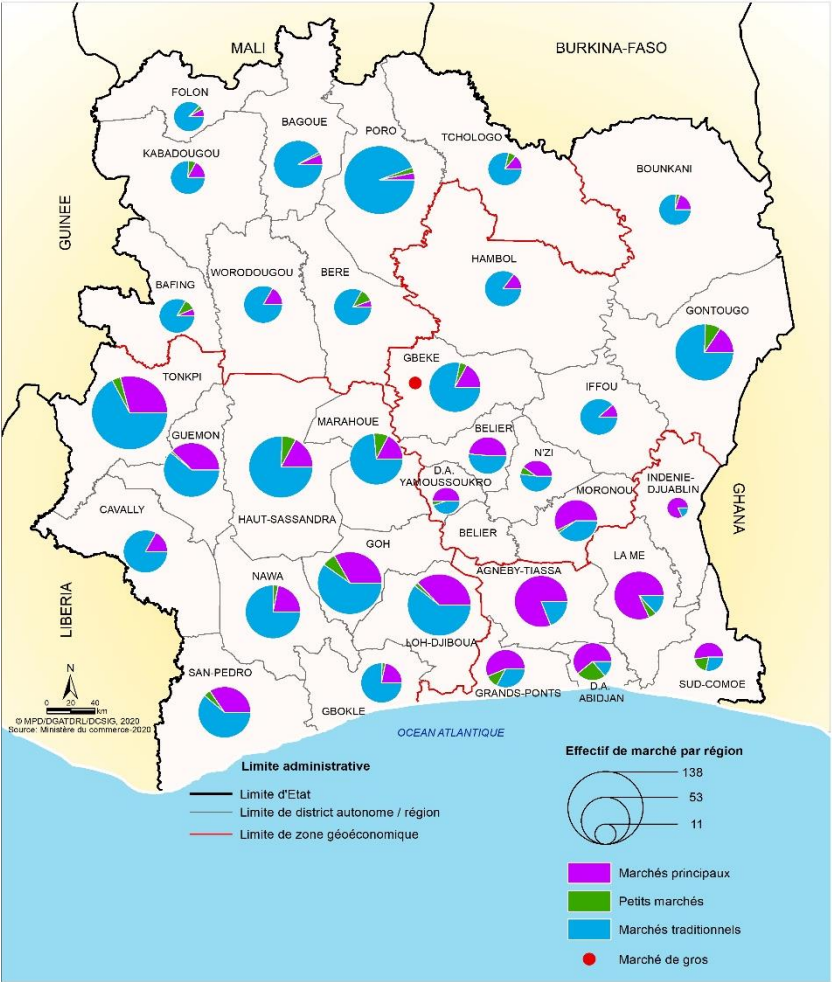
Avec une production moyenne annuelle de 1 200 000 tonnes, soit 4% de l'offre mondiale, l'économie cacaoyère

fournit environ 40% des recettes d'exportation, et contribue à hauteur de 10% au produit intérieur brut (PIB). Les importations ivoiriennes sont plutôt diversifiées : biens intermédiaires (30% du total) ; biens de consommation



Photo 38: Matière première en conditionnement pour l'exportation ;

(23%) ; produits alimentaires (21%) et biens d'équipement (26%). Le niveau des importations a enregistré une augmentation (6 167 733 milliards) en 2015 par rapport à 2014 (5 530 917 milliards). Le solde positif de la balance commerciale, résulte principalement de la performance des exportations de certains produits tels que l'anacarde, les conserves de thon, l'or, le matériel et équipements en matière plastique.



Carte 103: Répartition des marchés par région

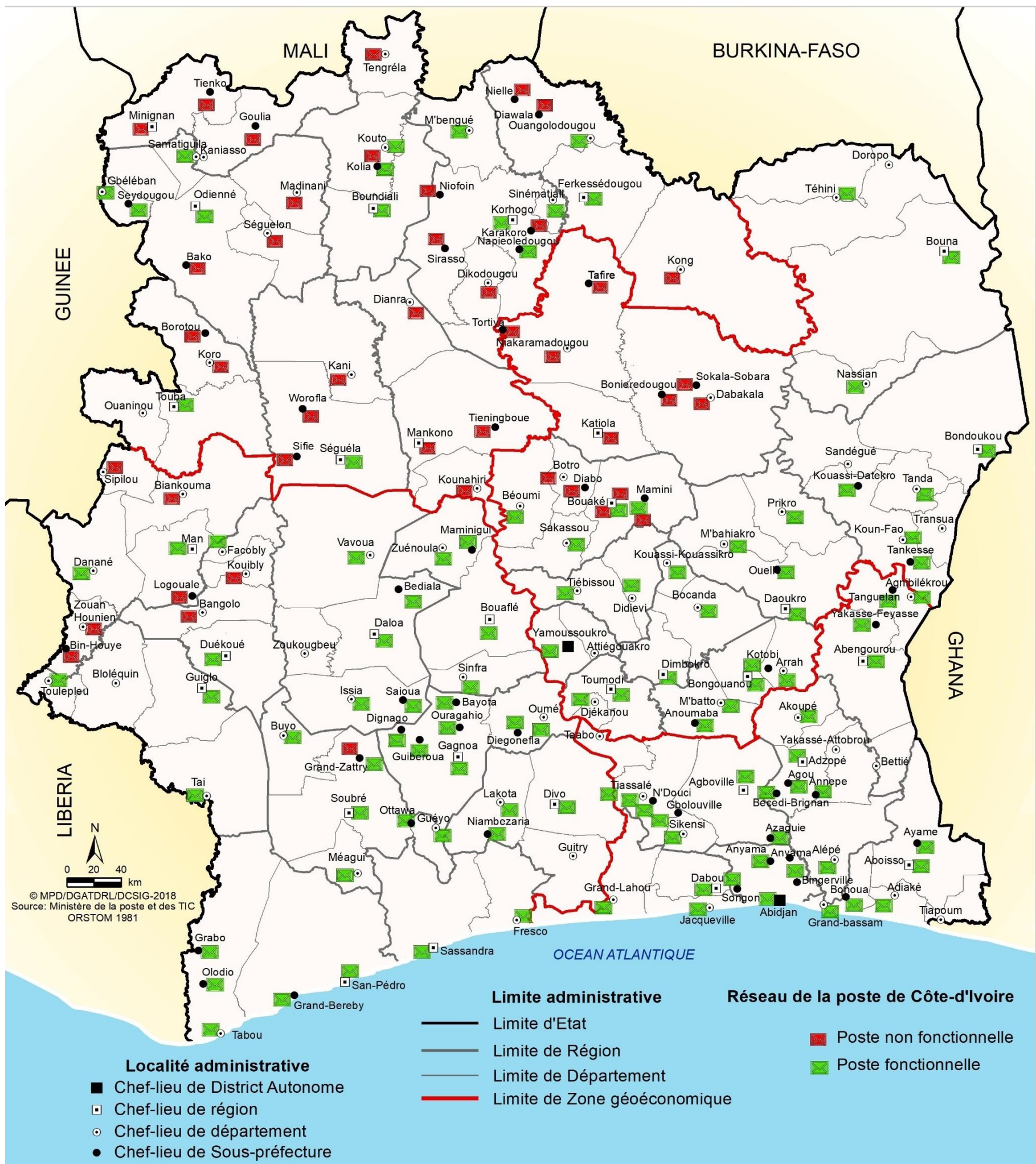
9- Economie numérique

L'économie numérique est le secteur des activités économiques liées au numérique.

Elle englobe les activités économiques et sociales qui sont basées sur l'exploitation par des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles et de capteurs, y compris le commerce électronique.

En plein essor, l'économie numérique est un secteur stratégique de l'économie et sa contribution à la croissance des Etats est non négligeable. Elle a transformé de nombreux secteurs de l'économie (commerce, assurance, santé, etc.), modifiant les modèles économiques et organisationnels. Aussi a-t-elle modifié les comportements des consommateurs.

1- Réseau de la poste



Carte 104: Réseau de la poste

En Côte d'Ivoire la poste demeure la première entreprise historique de communication par excellence si bien qu'à l'origine, toute l'étendue du territoire était dotée d'une agence de poste. On dénombre cent quatre-vingt-six sept (197) bureaux de postes sur tout le territoire national. La carte 104 révèle que les zones urbaines du Sud, notamment le DISTRICT D'ABIDJAN et ses environs, sont les zones de très grande concentration de bureaux de postes.

Par contre les zones du Nord, du Nord-Ouest et du Centre, sont les moins bien desservie en raison de la non fonctionnalité de 44 bureaux. Ces zones ont été fortement touchées par les différentes crises à répétition depuis 2002, entrainant de nombreuses pertes en termes d'infrastructures. Les zones du Centre, de l'Est et du Sud-Est, demeurent les zones de forte concentration (154 bureaux).

2- Couverture du réseau de téléphonie mobile et de la fibre optique



Carte 105: Couverture en réseau National Haut Débit

Le Gouvernement ivoirien fait de la vulgarisation des TIC un axe essentiel de la marche de notre pays vers l'émergence. La mise en œuvre effective de ce choix stratégique figure au nombre des priorités gouvernementales et passe par la construction d'un « Réseau National Haut Débit » (RNHD) ou Backbone National, pour renforcer le Hub satellitaire de

l'administration, géré par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI). La mise en œuvre de ce Réseau National Haut Débit (RNHD), constitué d'environ 7 000 km de fibres optiques, est confiée à l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications-TIC (ANSUT) et servira de support de transmission. Ce réseau comprend les sites CDMA, les points de coupure, les tronçons de fibre optique. Le RNHD

est fourni et/ou commercialisé au programme de Gouvernance électronique (eGOUV), pour la consommation des eServices (e-Commerce, e-Impôts, eAdministration, etc.), à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), à la Société Ivoirienne de Télédiffusion (SIDT), aux opérateurs privés de Télécommunications (Orange, MTN, Moov, etc.) et aux fournisseurs d'accès Internet (VIPNET, etc.).

Le RNHD achevé (5000 km) est déployé sur tout le territoire de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord et relie plusieurs localités (Abidjan, Korhogo, Man, Bouaké, etc.).

Le réseau RNHD non achevé (2000km) est localisé à l'extrême Nord-Ouest, à l'extrême Ouest, à l'extrême Sud-Ouest, à l'extrême Sud-Est et une liaison reliant Sassandra à Serihio. En outre, le réseau CDMA (téléphonie et internet sans carte SIM) développé par l'ANSUT permet la couverture en communication des structures de l'administration et de neuf-cent vingt-trois (923) localités rurales (Cf Carte 105). Ces efforts du Gouvernement ont permis le désenclavement numérique des zones rurales et des grandes localités de l'intérieur du pays. En effet, la diffusion de la télévision et de la radio qui dépendent du Gouvernement atteint pratiquement toutes les localités. Quant à l'accès des localités à la téléphonie mobile, dépendant des opérateurs privés, il est loin d'être atteint. En effet, les parcours du RNHD acquis par les différents opérateurs pour offrir les services de téléphonie mobile (Orange, MTN et Moov) ne couvrent pas entièrement le territoire (Cf Carte105 et Tableau 21).

Tableau 21:Taux de couverture du territoire en réseaux mobiles

	ORANGE	MTN	MOOV
Réseau 2G	83,35%	80,75%	67,56%
Réseau 3G	81,96%	57,71%	3,40%
Réseau 4G	22,21%	6,01%	2,77%

Source : ARTCI, 2019

La Côte d'Ivoire enregistre aujourd'hui plus de 34 millions d'abonnés. Orange CI a su conserver son leadership et est le premier opérateur de téléphonie mobile du pays avec 14 156 799 d'abonnés (41,14%), suivi de MTN, 11 521 344 d'abonnés (33,48%) puis de MOOV avec 8 733 664 d'abonnés (25,38%) (ARTCI, 2019).



Photo 39: Pilonne de télécommunication

3- Radio de proximité



Carte 106: Radios de proximité

La radio de proximité est une radio qui émet dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres autour du studio. Ces programmes s'appuient sur des émissions de services et d'interactivité.

L'avènement de la décentralisation qui s'est traduit par la mise en place des conseils régionaux et municipaux, a favorisé l'émergence de radios de proximité. En effet, les radios dites de proximité ont contribué à impulser le développement économique, social et culturel des villes et

régions. Par ailleurs, elles ont assuré un rôle d'information, de formation, d'éducation et de divertissement des populations. A travers cet important outil de communication, il s'agit d'induire à terme, l'éclosion des différentes formes d'expression culturelle et la valorisation du savoir-faire local, sans omettre les questions liées au genre. Les populations rurales ont plus facilement accès aux informations par la radio et se l'approprient à cause de son ancrage dans l'oralité et de sa proximité. De plus, l'utilisation des langues locales sur les antennes de la

radio, participe à renforcer l'intégration de toutes les composantes de la localité. La radio contribue à la cohésion sociale. Elle a une fonction fédératrice, une fonction sociale. Sur tout le territoire national, comme le montre cette carte, on dénombre 148 radios de proximité, qui se concentrent dans la moitié sud.

4- Banques et microfinances

4.1 Banques



Carte 107: Banques

Les banques sont des établissements financiers qui reçoivent des fonds de personnes physiques et morales, les emploient pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières, et sont chargées de l'offre et de la gestion des moyens de paiement.

La Côte d'Ivoire possède le paysage bancaire le plus prolifique d'Afrique de l'ouest et du centre. Vingt-six (26) banques et institutions financières d'origine locale où

étrangère y exercent une activité. En 2018, selon l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), le pays dispose de six cent vingt-six (626) agences d'établissements bancaires et financiers (dont 55% se situent à Abidjan, la capitale économique) et huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899) distributeurs automatiques de billets et guichets automatiques de banques (DAB/GAB).

La SGCI, l'Ecobank, la SIB et la BICICI étant les plus connues d'entre eux.

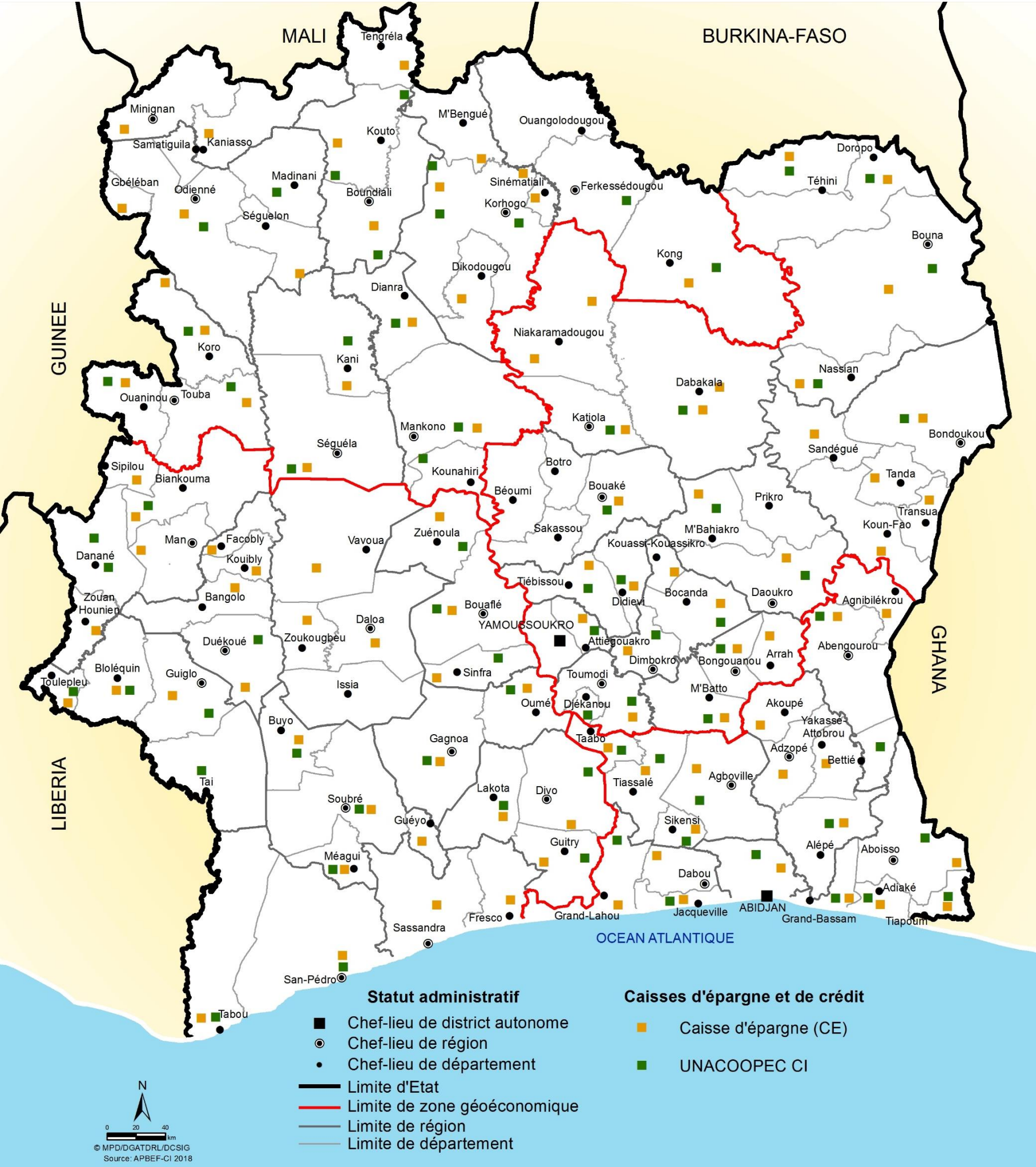
Avec plus de 60 agences, la majorité d'entre elles étant situées à Abidjan, la Société Générale de Côte d'Ivoire (SGCI) est le principal organisme financier de Côte d'Ivoire.

A cette ancienne vague, s'ajoutent des banques plus ou moins récentes, locales, régionales ou internationales. On distingue, notamment Ecobank, Banque Atlantique, Citibank, Versus Bank, Standard Chartered Bank, BNI, BHCI, orabank, Coris Bank, BDA, UBA, BSIC etc. Chacune de ces structures disposent d'un siège social et des agences à Abidjan. Quelques-unes d'entre elles sont représentées à l'intérieur du pays. Notons que la moitié sud du pays est fortement fournie en établissements bancaires. Par contre, le Nord savannicole demeure très vide à l'exception de certains chefs-lieux de région comme Bouaké et Korhogo qui possèdent plus de cinq (5) banques.

L'activité bancaire est concentrée au niveau de cinq (05) banques qui détiennent 75% de l'encours des crédits (SGCI, BICICI, BNI, SIB, NSIA Banques, etc.).

Les banques qui forment le réseau bancaire ivoirien sont placées sous le contrôle de la Banque Centrale (la BCEAO). De nouvelles agences ne cessent d'ouvrir en Côte d'Ivoire et de nouveaux produits sont proposés à des clients qui se montrent de plus en plus exigeants. Presque toutes les banques proposent désormais des cartes bancaires, véritable outil de dynamisation du système bancaire, à leurs clients et elles sont toutes équipées de terminaux de paiements électroniques.

4.2 Microfinances



Carte 108: Caisses d'épargnes

Une caisse d'épargne est un établissement ou association disposant d'un droit ou d'une autorisation de récolter l'épargne et de distribuer des crédits (encyclopédie bancaire).

La création des premières caisses d'épargnes et de crédit remonte à 1976. Les autorités ayant compris qu'elles constituent l'un des moyens les plus promoteurs dans la politique de lutte contre la pauvreté ont encouragé leur

création. Le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire compte cinquante-et-une (51) structures agréées au 31 décembre 2017 contre cinquante-quatre (54) à fin 2016 (APEBF¹-CI, 2018).

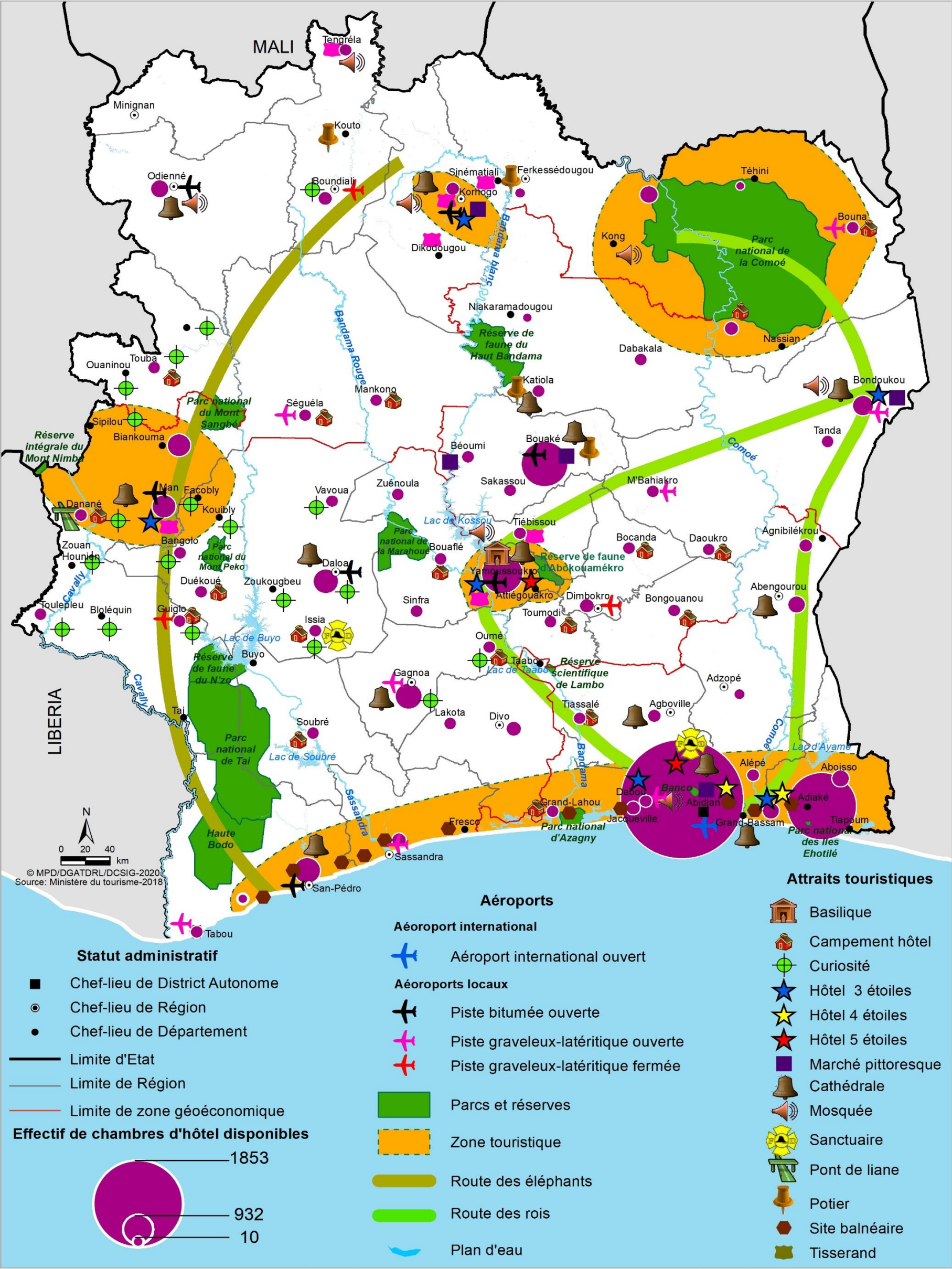
L'UNACOOPEC-CI détient le plus grand nombre de membres ou clients et reste le leader en matière de collecte de l'épargne.

1 Association des Professionnels de Banques et des Etablissements Financiers

Cette structure est la plus ancienne et la mieux implantée sur le territoire national. En 2017, elle comptait 660 932 membres contre 744 969 membres en 2016.

La distribution spatiale est rationnelle et plus ou moins équitable sur tout le territoire national. On les retrouve dans tous les chefs-lieux de département, dans la plupart des chefs-lieux de sous-préfecture et même dans les petites entités territoriales c'est-à-dire les villages. Notons que ces microfinances servent de relais aux banques commerciales où elles ont cessé leurs activités.

1- Tourisme



Carte 109: Attractions touristiques et effectif des chambres d'hôtel

Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui implique le déplacement de personnes vers des pays ou des endroits situés en dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles ou

professionnelles ou pour affaires, commerce, congrès, colloques, séminaires, visites de familles, visites d'amis, religion, spiritualité, santé, sport, vacances, loisirs, funérailles, baptêmes, mariages, etc.

Deux types de tourisme se côtoient en Côte d'Ivoire : le tourisme international récepteur et le tourisme interne.

En 2018, le nombre total de visiteurs est estimé à 4 081 944 dont 2 070 159 visiteurs internationaux et 2011 785 visiteurs internes (Cf Tableau 22).

Tableau 22: Répartition du tourisme (interne et international) par motifs

Motif de voyage	Nombre total touristes internationaux	Nombre total touristes internes
Affaires/Commerce/ Congrès /Colloques/Séminaires	885 678	701 509
Visites familles/amis	751 512	848 973
Religion/Spirituel	143534	47 076
Santé	2 334	31 987
Sport	96 856	10 260
Vacances/Loisirs	98 023	233 769
Autres	91 022	138 210
Total	2 070 159	2 011 784

Source : Mintour-Loisirs/DPAP

Plusieurs modes de déplacement sont utilisés dans le cadre du tourisme : voie aérienne, voie routière, voie ferroviaire, etc. En outre, le tourisme ivoirien est caractérisé par l'offre d'hébergement, les atouts touristiques naturels, les produits artisanaux et les circuits touristiques qui sont une offre particulière pour la découverte de la culture, des produits artisanaux et des paysages naturels de la Côte d'Ivoire.

1.1- Offre d'hébergement

En 2019, l'offre d'hébergement de la Côte d'Ivoire est de 3 320 hôtels pour douze (12) villes et pour une capacité d'accueil de 49 536 chambres et 99 072 lits. Le Taux Moyen d'Occupation (TMO) pour ces localités est de 60,27%. Le nombre total de nuitées vendues est de 18 880 234 et la Durée Moyenne de Séjour (DMS) est de 3 jours (Cf. Tableau 23). En outre, d'autres villes secondaires (Aboisso, Adiaké, Adzopé, Boundiali, Touba, Biankouma, Katiola, Issia, Toumodi, Dabou, Jacqueville, etc.) disposent des capacités d'accueil (Cf Carte 109).

Tableau 23: Répartition hôtelière par Direction Régionale du tourisme

Directions Régionales	Nombre					
	Hôtels	Chambres	Lits	T.M.O	Nombre de Nuitées	DMS
Abidjan	1 471	21 599	43 198	83	10 306 660	4
Grand Bassam	238	3 866	7 732	76	1 634 389	4
Yamoussoukro	357	5 912	11 824	60	212 443	2
Abengourou	120	1 714	3 428	65	519 853	2
Bouaké	208	3 034	6 068	65	1 472 245	3
Séguéla	44	542	1 084	72	144 160	3
Daloa	314	4 482	8 964	50	1 163 762	2
Bondoukou	54	663	1 326	52	249 902	2
Korhogo	141	2 142	4 284	56	875 742	4
Man	170	2 326	4 652	57	623 557	2
Odienné	26	443	886	36	34 321	2
San Pedro	177	2 813	5 626	47	1 643 200	3
TOTAL	3 320	49 536	99 072	60,27	18 880 234	3

Source : Mintour-Loisirs/DPAP

1.2- Atouts touristiques naturels

La Côte d'Ivoire possède huit (8) parcs nationaux, sept (07) réserves naturelles et dix-sept (17) réserves botaniques répartis sur une superficie de 21 030 km² soit 6,53 % du territoire national et plusieurs forêts classées. Parmi les différents parcs nationaux, deux (02) (Tai et Comoé) sont classés au patrimoine de l'UNESCO.

Le Parc national de la Comoé, dans le Nord-Est, couvre 1 149 000 ha et est classé depuis 1983 au patrimoine mondial de l'UNESCO, comme réserve de biosphère. C'est sans doute le plus ancien et le plus grand parc de Côte d'Ivoire.

Le Parc national de Taï situé dans le Sud-Ouest, s'étend quant à lui, le long de la frontière Ouest de la Côte d'Ivoire sur une superficie de 350 000 ha, et a comme particularité la préservation de la forêt primaire.

Outre ces parcs, on note aussi des réserves naturelles parmi lesquelles la réserve d'Abokouamekro, localisée au Nord-Est du District Autonome de Yamoussoukro, et couvrant une superficie de 20 403 ha.

La Côte d'Ivoire dispose aussi de nombreuses plages ensoleillées, sablonneuses et rectilignes dans la partie Est du littoral et rocheuse dans la partie Ouest et de vastes plans d'eau lagunaire favorable au tourisme balnéaire.

1.3- Attraites touristiques de l'artisanat

Les attraites touristiques de l'artisanat concernent les produits issus des activités de l'artisanat. Ce sont produits du bois (les masques, les chaises royales, les instruments de musique (balafon, ahoco, tam-tam, etc.) et les sculptures), les pagnes tissés par les tisserands, les forges, la poterie produite par les potières, les produits alimentaires de l'artisanat tels que le miel, le soumbara, l'huile rouge, l'attieké, l'atoukou, le beurre de karité, etc.

Ces produits sont généralement vendus dans les marchés pittoresques tels que la Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan (CAVA), le marché des arts de Cocody et de Marcory.



Photo 40: Potier en Côte d'Ivoire



Photo 41: Tisserand de Yamoussoukro



Photo 42: Pagne Baoulé (Kita)

1.4- Circuits touristiques

Deux circuits touristiques par le Ministère du Tourisme et des Loisirs (Cf Carte 109) :

- **La 'Route des Eléphants'** : allant de Korhogo à San Pedro en passant par le parc national du Mont Sangbé, Man et le parc national de Taï, c'est un circuit éco-tourisme de découverte des trésors naturels à l'Ouest du pays pour les touristes

internationaux haut et milieu de gamme, d'écotourisme de safari plus immersion culturelle

- **La 'Route des Rois'** : allant de Kong à Grand-Bassam en passant par le parc national de la Comoé, Bondoukou, Abengourou, Aboisso et Assinie. C'est un circuit de découverte des trésors culturels à l'Est du pays avec une alternative de passage à Yamoussoukro, pour les touristes internationaux haut et milieu de gamme, d'immersion culturelle, de safari, de découverte des cultures et de l'artisanat local.

En outre, d'autres circuits privés sont développés par des agences privées de voyages et de tourisme.

2- Culture

La culture selon l'UNESCO est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

La Côte d'Ivoire offre d'importantes potentialités culturelles tant au niveau du patrimoine, qu'au niveau des industries culturelles et créatives.

2.1 Patrimoine culturel

La Côte d'Ivoire compte à ce jour :

- Un (1) site inscrit sur la liste **du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO** (*ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité*) à savoir la **Ville historique de Grand-Bassam** en Juin 2012



Photo 43: Bâtiment colonial de la ville historique de Gd-Bassam

Tableau 24: Liste des différents musées de Côte d'Ivoire

Nom du musée	Localité	Date de création
Musée des civilisations de Côte d'Ivoire	Plateau	1942
Musée du Costume	Grand Bassam	1981
Musée Charles Combes	Bingerville	1974
Musée Charles & Marguerite Bieth	Abengourou	1984
Musée Louis Gustave Binger	Zaranou	1969
Musée Jean Marie ADIAFI	Bétié	2014
Musée des attributs royaux	Abengourou	2008
Musée PELEFERO GBON Coulibaly	Korhogo	1989
Musée du village KIYI	Cocody	1989
Musée Binkadisso	Cocody	2000
Musée Don BOSCO	Duekoué	1990
Musée Kouame Raphael	Vavoua	1960
Musée d'art contemporain	Cocody	1993

Source : Direction de Patrimoine Culturel (DPC) et OIPC

Trois (03) éléments inscrits sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité à savoir :

- Le **Zaouli**, musique et danse populaires des communautés Gouro inscrit en 2017.



Photo 44: Masque Zaouli

- Le **Djéguélé**, pratique et expression culturelle des communautés senoufo du Burkina Faso, du Mali et de la Côte d’Ivoire inscrit en décembre 2012.



Photo 45: Orchestre de Djéguélé

- Le **Gbofé**, musique des trompes traversières de la communauté Tagbana en 2008



Photo 46: Le Gbofé d’Affoukaha

La promotion des us et coutumes du pays se fait à travers la diversité des festivals patrimoniaux et fêtes de réjouissance organisés dans les différentes régions.

Nous pouvons citer entre autres : la Semaine Nationale des Arts et de la Culture (SNAC), le Festival des Arts Sacrés des Savanes (FASSA) de Korhogo, le Festival du Zanzan à Bondoukou, le Popo-Carnaval de Bonoua, l’Abissa de Grand-Bassam.

A côté de ces derniers, plusieurs musées existent pour permettre aux visiteurs d’être en contact avec certaines valeurs traditionnelles exposées en ces lieux.

Le patrimoine culturel regorge d’énormes ressources pour le développement touristique du pays.

2.2 Industries culturelles et créatives

Les industries culturelles et créatives se définissent comme l’ensemble des secteurs d’activité ayant comme objet principal la création, le développement, la production, la reproduction, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et activités qui ont un contenu culturel, artistique et/ou patrimonial. (Cadre de l’UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009)

En Côte d’Ivoire, le dynamisme culturel se traduit par les exportations de biens culturels dominées par les produits de l’artisanat. Et les importations quant à elles, sont dominées par les livres jusqu’en 2016 avant de chuter au détriment des bijoux (Cf Figure 16 et 17).

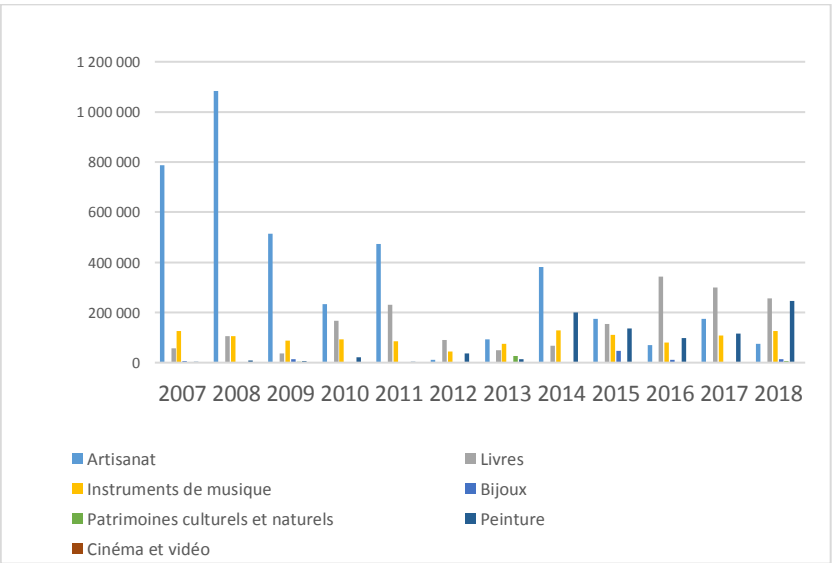


Figure 16: Valeur des exportations de biens culturels par type (milliers FCFA)
Source : Direction Générale de la Douane (DGD)/DSEE

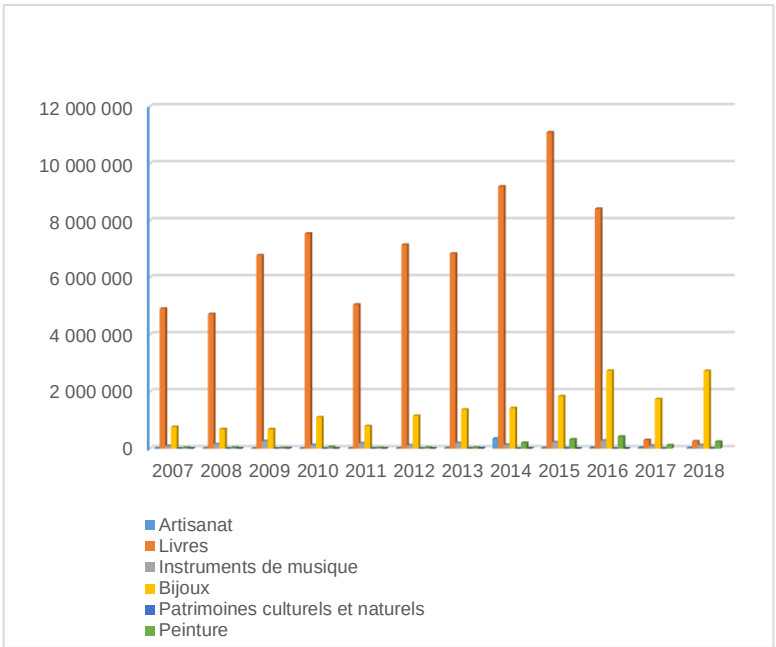


Figure 17: Valeur des importations de biens culturels par type (milliers FCFA)

Source : Direction Générale de la Douane (DGD)/DSEE

L’industrie musicale et cinématographique se développe également permettant aux différents acteurs de vivre de leur art.

Selon le Ministère de la Culture et de la Francophonie, au niveau de la musique, la créativité des musiciens est immense. Ainsi, en 2018, 486 600 spectateurs ont assisté à des concerts dans l’enceinte du Palais de la Culture Bernard DADIE à Treichville pour une recette estimée à 449 562 000 FCFA contre 452 400 en 2017 pour une recette de 423 436 820 FCFA

Au niveau du cinéma, le dynamisme cinématographique ivoirien avec l’avènement de Babiwood, faisant référence aux industries mondiales dans le domaine, a permis la sortie de plusieurs films notamment : One way ticket, Nangaman, Frontière, Et si Dieu n’existait pas 1 et 2, l’Interprète, l’invisible, Ma grande famille etc. Ainsi en 2018, la fréquentation des salles de cinéma s’élevait à 221 535 spectateurs pour une recette de 795 818 600 FCFA. Toutefois, l’humour est très apprécié des ivoiriens et de plus en plus de jeunes s’y adonnent.

Il faut noter que la Côte d’Ivoire a abrité du 17 au 23 juillet 2017 à Abidjan, les 8ème Jeux de la Francophonie avec la participation des pays francophones du monde. Ces jeux ont ainsi permis la réalisation de plusieurs infrastructures sportives et culturelles ainsi que la réhabilitation des Musées des Civilisations de Côte d’Ivoire et du Costume de Grand-Bassam.

Tableau 25: Fréquentations et recettes des salles de Cinéma

Rubrique	2018
Fréquentations	221 535
Recettes (en millier de FCFA)	795 818,600

Source : Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC-CI)

Tableau 26: Liste du patrimoine culturel immatériel

N° ordre	Désignation	Région/Province	Nom localité d'implantation
1	La Djéguélé, balafo pentatonique des sénoufo de Côte d'Ivoire	Les région du nord peuplées par les Senoufo	Les localités peuplées par les senoufo
2	Le Fakoué, fête de génération des Akan lagunaires	Régions des lagunes et de la Mé	Localités peuplées par les Akans lagunaire et ceux de la Mé
3	L'Abissa, rituel de fin d'année des N'Zima de Grand-Bassam	Région du Sud-Comoé	Village N'zima de Grand-Bassam
4	Le Dipri, fête du renouveau des Abidji	Région de l'Agnéby-Tiassa	Localités peuplées par les Abidji, Département de Sikensi
5	Le Tchologo, cérémonie initiatique des Senoufo de Côte d'Ivoire	Région du Tchologo	Le peuple senoufo de la Région du Tchologo
6	Le Blahon, société initiatique des hommes-panthères chez les Wè, les Niaboua et les Niédéboua	Régions (Guemon, Haut-sassandra)	Les localités peuplées par les Wè, les Niaboua et les niédéboua, situées entre le Haut-Sassandra et le Guemon
7	Le Djidja, fête d'igname des Abbey	Région de l'Agnéby-Tiassa	Les peuples Abbeys d'Agboville
8	Le M'gbarow m'boh, fête d'igname des Abidji	Région de l'Agnéby-Tiassa	Département de Sikensi
9	L'Ebeb, rituel de célébration de la gérontocratie chez les Adjoukrou	Région des grands ponts	Département de Dabou
10	Le Low, fête de génération des Adiokrou	Région des grands ponts	Département de Dabou
11	Le Yadéblé, fête annuelle d'igname des toura	Région du Bafing	du peuple Mahou
12	L'Elué dié, fête d'igname des Agni	Région de l'Indénié-Djuablin	Les localités peuplées par les Agni
13	Le Songôh, fête d'igname des koulango de Yézimala	Région du Gontougo	Bondoukou
14	Le Dogbo digô, fête d'igname des Koulango	Région du Gontougo	Le peuple Koulango de la Région du Gontougo
15	Le Monnonfié, grande fête d'igname des Abron	Région du Gontougo	Le peuple Abron de la Région du Gontougo
16	Le kouroubi, danse rituelle des jeunes filles malinké de Côte d'Ivoire	Région du Gontougo	Le peuple Malinké de la Région du Gontougo
17	Le Sacraboutou, danse rituelle annuelle des Malinké de Bondoukou	Région du Gontougo	Le peuple Malinké de la Région du Gontougo
18	Le Gbofé, musique des trompes traversières des Senoufo, des Tagbana et des Malinké de Côte d'Ivoire	Régions du nord Guemont, et du Tonkpi	Localité d'Afoukaha
19	L'Atoungblan, Musique des tambours parleurs des communautés akan de la Côte d'Ivoire	R'gion peuplée des Akans	Localités d'implantation du peuple Akan
20	Le Djoro, Cérémonie initiatique des lobi et des Birifor de Côte d'Ivoire	Région du Bounkani	Localité d'implantation des peuples Lobi et Birifor
21	Le N'gofé, musique des flûtes globulaires des Agni Sanwi	Région du Sud-Comoé	Localités d'implantation des agni du Sanwi
22	Le Kouéhi, musique des trompes traversières des Wobé	Région du Guémont	Localité d'implantation des Wobé
23	Le Goli, danse funéraire et de réjouissances des Ouan et des Baoulé	Région de la Marahoué et du Gbêké	Localités d'implantation des peuples Ouan et Baoulé
24	Le Tohourou, musique funéraire et de réjouissances des Niaboua et des Bété	Région du Haut Sassandra et du Gôh	Les peuples bété et niaboua des Départements de Gagnoa, Daloa et Zoukougbeu
25	Le Yaka, poème déclamé des Niaboua	Région du Haut Sassandra et du Gôh	Département de Zoukougbeu
26	Le Zaouli, musique et danse populaires des Communautés Gouro	Région de la Marahoué	Région de la Marahoué
27	Le Tématé, danse de réjouissances des	Régions du Guemont, et du Tonkpi	Les peuples yacouba et guéré des régions du Guémon et du Tonkpi
28	L'Ahoussi, musique et danse populaire des agni Morofwé	Région du Moronou	les localités peuplées des agni du Moronou
29	L'Aboma, danse royale des Abrons	Région du Gontougo	Peuples abron de la Région du Gontougo
30	Le Dafiago, fête des feux de brousse chez les Nafana de Bondoukou	Région du Gontougo	Peuples Nafana de Bondoukou
31	Le Saka-bouba, fête du riz chez les communautés bété	Région du Gôh	peuple bété de la région du Gôh (Gagnoa)
32	L'Otchendji, sacre des centaines chez les guéré de Bangolo	Région du Guémon	peuple guéré de la Région du Guémon
33	Le Lossinaga, danse funéraire et de réjouissance des Lohron de Doropo	région du Bounkani	Peuple lohron de la région du Bounkani
34	Le Boyé, danse de réjouissance chez les Kroumen	Région du Bas-sassandra	Peuple kroumen de la région
35	L'Aboussouan Bentô, danse royale des Abron	Région du Gontougo	BONDOUKOU
36	Le zawrada, danse populaire des Dida	Région du Lôh Djiboua	DIVO
37	L'Art traditionnel de la poterie des femmes mangoro de Katiola	Région du Hambol	KATIOLA
38	Les savoir-faire traditionnels liés à la peinture sur toile chez les Senoufo de Fakaha,	Région du Poro	KORHOGO
39	Les savoir-faire traditionnels des tisserands senoufo de Waraniéné	Région du Poro	KORHOGO

Source : Ministère de la Culture et de la Francophonie

CHAPITRE V : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET FLUX

Les infrastructures de Transports constituent un maillon essentiel de l'économie d'un pays, en ce sens qu'elles assurent le lien entre toutes les autres activités. Sur la base de son potentiel agricole, énergétique et minier depuis l'accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a toujours accordé une place prépondérante à la construction d'infrastructures modernes et performantes de Transport en vue de faciliter le déplacement des biens et des personnes, aussi bien à l'intérieur du pays que vers les autres Etats.

En plus du chemin de fer construit à l'époque coloniale, une forte amélioration aussi bien au niveau routier, ferroviaire, aéroportuaire que dans le domaine portuaire, a été enregistrée grâce aux efforts de modernisation entrepris par le Gouvernement à travers de nombreuses réformes administratives et institutionnelles et des programmes d'investissement.

Cette politique a permis d'accroître la compétitivité de ce secteur qui contribue à l'économie ivoirienne à hauteur de 7 à 12% du Produit intérieur brut (PIB).

Plusieurs décennies après il est impérieux de présenter l'état d'évolution de ces infrastructures de transport qui contribuent énormément au développement économique de ce pays.

1- Réseau routier et flux

Le réseau routier est l'ensemble des voies de circulation



Carte 110: Routes Bitumées et ponts

terrestre permettant le transport par véhicules routiers, et en particulier, les véhicules motorisés (automobiles, motos, autocars, poids lourds, etc.).

Dans l'effort d'équipement infrastructurel, une attention toute particulière a été accordée au réseau routier dont le rôle est fondamental pour le bon fonctionnement du système économique.

En effet, le linéaire de routes a plus que triplé en l'espace de trois décennies. Il est passé de 25 000 km dont 680 km de routes bitumées en 1960 à 82 013 km dont 6 521 km de routes bitumées en 2010. A partir de 2011, l'effort d'entretien et de construction de nouvelles routes s'est accru en permettant le renforcement de 398,5 km de voie et la construction de 345,55 km de voies neuves (Cf Tableau 26, 27 et 28).

Tableau 27: Liste des routes interurbaines renforcées de 2011-2019

Routes interurbaines renforcées (2011-2019)	Linéaire (km)	Région/District
Autoroute Singrobo-Yamoussoukro (lot 3 et plus)	44	Bélier/Yamoussoukro
Pont Comoé-Abengourou - Agnibilekrou	87,5	Indénié-Djuablin
Route Adzopé-Akoupé-Comoé	78	Mé
Route Akoupé -Kotobi - Bongouanou	58	Mé/Moronou
Route Aboisso - Noé	60	Sud-Comoé
Route N'Zikro - Aboisso	25	Sud Comoé
Route Ferké - Ouangolo	46	Tchologo
Total	398,5	

Source : PsGouv 2020

Tableau 28: Routes neuves (2011-2019)

Route neuves (2011-2019)	Linéaire (km)	Région/District
Aménagement et bitumage de l'autoroute Abidjan - Grand-Bassam	28,65	Abidjan/Sud-Comoé
Aménagement et bitumage de l'autoroute Singrobo - Yamoussoukro	85,9	Yamoussoukro
Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengréla-Frontière Mali (Boundiali - Bolona)	92,5	Bagoué
Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengréla-Frontière Mali (Bolona-Tengrela-Frontière Mali)	42,5	Bagoué
Total	345,55	

Source : PsGouv 2020

En plus de ce linéaire de routes en terre, on dénombre environ 200 000 km de pistes rurales reliant différentes localités (villages, hameaux, campements) et les plantations.

Tableau 29: Types de routes de 1960 à 2016

Année	Route en terre (km)	Route bitumée (km)	TOTAL (km)
1960	24 320	680	25 000
1970	34 000	1500	35 500
1980	42 300	3 100	45 400
1990	62 894	5 130	68 024
2000	75 492	6 514	82 006
2010	75 492	6 521	82 013
2016	75 492	6 628	82 120

Source : Ministère des infrastructures économiques, 2016

Avec l’ouverture de l’axe Singrobo-Yamoussoukro long de 86 km, les routes de classe A sont passées à 4 718 km. Ce sont les routes internationales et régionales. Les routes départementales sont de classe B (1745 km) et celles de Sous-préfectures et de village sont de classe C (256 km). A cela s'ajoutent 75 482 km de routes en terre réparties en 2 493 km de voies de classe A, 6 526 km de voies de classe B, 35 347 km de voies de classe C et 31 117 km de voies de classe D représentant des pistes rurales et agricoles (Cf Tableau 29).

Tableau 30: Réseau routier par classe

Type	Routes bitumées				Routes en terre				
Classe	A	B	C	Total	A	B	C	D	Total
Longueur (Km)	4718	1745	256	6719	2493	6526	35347	31117	75483

Source : Ministère des infrastructures économiques, 2017

Dans le cadre des travaux d’amélioration des conditions de circulation, le Gouvernement a construit vingt-deux (22) ponts et échangeurs notamment le 3^{ème} pont d’Abidjan, l’échangeur au carrefour de la Riviera 2, le pont de Bassawa, etc.

Pour ce qui concerne l’utilisation des voies de communication, quelques statistiques révèlent la fréquence du trafic sur quelque tronçons : les corridors de Dabou et Gesco sont les plus circulés avec des trafics de l’ordre de 1 100 à 1 700 bus entrants/sortants par jour ;les corridors de Grand-Bassam et Anyama présentent des circulations légèrement inférieures, de 800 à 1 100 bus entrants/sortants par jour et le corridor d’Alépé est nettement moins fréquenté avec environ 300 bus entrants/sortants par jour.



Photo 47: Autoroute Abidjan-Yamoussoukro



Photo 48: Route Boundiali-Tengrela

1.1 Les gares routières

Lieux consacrés, dans une ville, au stationnement des autocars effectuant des liaisons avec des localités éloignées, pour faire monter ou descendre des passagers.

Les gares routières représentent la principale modalité d'accès à la mobilité en Côte d'Ivoire. Ce sont des espaces incontournables de transit national et international où se nouent les business et les relations humaines. L'offre de transport collectif regroupant les véhicules particuliers « taxi de 5 à 8 passagers » est estimés en 2017 à 555 466 véhicules, des véhicules utilitaires légers « Gbaka » estimés à environ 91 915 véhicules, des autocars de plus de 50 passagers dont le nombre s'élève à 22 140 personnes et parfois des motos-taxis estimé à 498 480 sur le territoire national. Notons que le parc automobile en Côte d'Ivoire est estimé en 2017 à environ 1 240 330 véhicules selon le Comité d'Orientation pour la Recherche Automobile et Mobilité (CORAM). Les statistiques des voyageurs au niveau du transport routier interurbain est passé de 50 000 passagers/jour sur la gare en 2012 à 85 700 voyageurs/jour sur la gare en 2014.

1.2 Le transport urbain

Le transport urbain, se pratique actuellement par voies routières et lagunaires.

L'offre se définit par un périmètre de transport urbain d'une superficie de 3 585 km² couvrant tout le district d'Abidjan. Les opérateurs économiques qui opèrent dans ce sous-secteur sont la Société de Transport Abidjanaise (SOTRA) (seule société de transport public) et les opérateurs privés.

Les opérateurs privés de ce sous-secteur sont composés d'exploitants de véhicules utilitaires légers « Gbaka », de véhicules particuliers (taxis collectifs "Woro-woro", de taxis compteurs, moto-taxis, taxis communaux et de véhicules de transport privé personne). Ceux-ci exercent un transport urbain non conventionné. A la fin du mois de Décembre 2019, la SOTRA disposait d'un parc de 1099 autobus pour l'exploitation de 120 lignes urbaines et de 16 bateaux bus assurant le transport sur le flanc lagunaire. Ce qui lui a permis de transporter environ 800 000 passagers par jour. Soit 315 millions de passagers en 2019. En infrastructure, elle possède deux (02) grandes gares de régulation, neuf (09) gares moyennes et quatre (04) gares lagunaires pour fournir la mission à lui assignée par l'Etat.

1.3 Infrastructures ferroviaires et flux

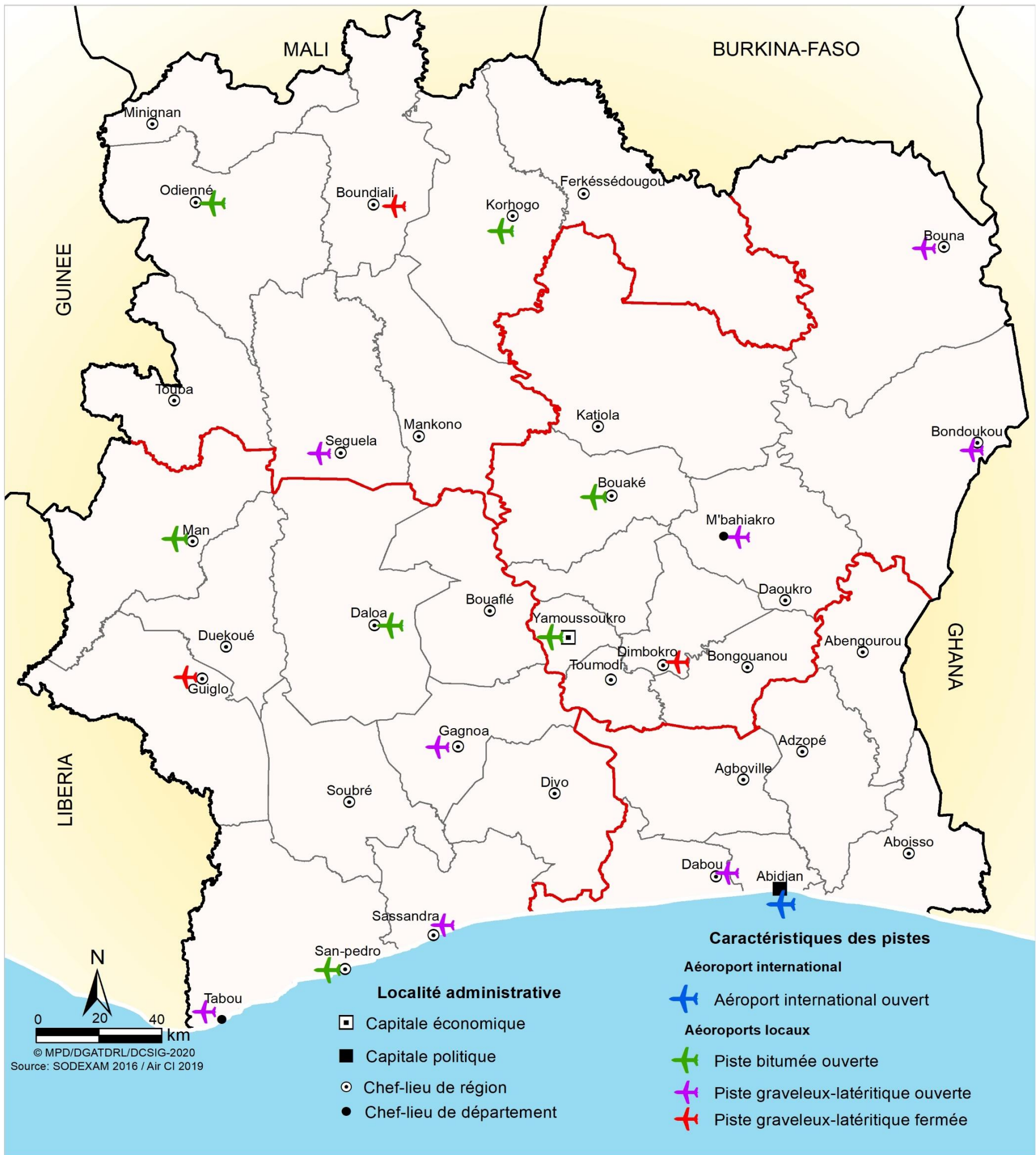
Une infrastructure ferroviaire est une installation fixe permettant la circulation de trains pour le transport des hommes et des marchandises.

Hérité de la colonisation, le chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, long de 1 260 km dont 660 km se trouvent sur le territoire ivoirien. Anciennement géré par la Régie Abidjan Niger (RAN), il est maintenant géré par la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL).

Il joue un rôle important dans le transport des marchandises (bétail notamment) et des personnes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso. Les données annuelles sur le trafic des voyageurs du transport ferroviaire de 2018 sont estimées à 124 698 passagers, quant aux marchandises transportées par voie ferroviaire en 2018, le trafic a atteint 928 243,7 tonnes. L'Etat veut renforcer ce secteur par l'apport de moyens de transport ferroviaires modernes plus adaptés au transport de masses. Les travaux de réhabilitation de l'axe ferroviaire

Abidjan-Ouagadougou-Kaya ont été officiellement lancés le 04 décembre 2017.

2- Transport aérien



Carte 111: Aéroports internationaux ouverts et locaux

Le transport aérien désigne l'activité de transport de passagers ou de fret effectuée par la voie des airs, ainsi que le secteur économique regroupant les activités principales ou annexes concernant ce mode de transport. Selon la carte 111, la Côte d'Ivoire ne possède qu'un seul aéroport international. Situé à Abidjan, ce dernier possède les infrastructures nécessaires pour accueillir tous types d'avions, et plus particulièrement les gros porteurs.

A l'intérieur du pays, on dénombre sept pistes bitumées situées à San-Pedro, Yamoussoukro, Bouaké. Odienné, Korhogo, Man et Daloa. Onze (11) pistes graveleux-latéritique (Sassandra, Dabou, Gagnoa, M'bahiakro, Bondoukou, Séguéla, Bouna et Tabou, Dimbokro, Guiglo et Boundiali).

Le transport aérien est assuré par de nombreuses compagnies qui gèrent les liaisons sous régionales et internationales. Au niveau national, c'est la compagnie Air

Côte d'Ivoire qui dessert les villes de l'intérieur à savoir Man ; Bouaké, Korhogo, Odienné et San-Pedro.

L'international est desservi par de nombreuses compagnies telles que : Air France, Turkish Airlines, Royal AirMaroc, Air Algérie, EgyptAir, Emirates, Corsair, Kenya Airways, Ethiopian Airlines. Cette dernière compagnie rallie aujourd'hui la Côte d'Ivoire aux Etats Unis par vol direct depuis officiellement le mois de mai 2018. En effet, l'aéroport International Félix Houphouët Boigny d'Abidjan est certifié TSA (Transportation Security Administration) par l'Agence nationale américaine de Sécurité dans les transports depuis le 10 avril 2015.

L'ensemble des aéroports de Côte d'Ivoire est géré par l'Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANAM).

Le nombre de passagers est passé de 1 829 049 en 2016 à 2 069 366 en 2017, soit une progression de 24,6% ; avec 29 986 mouvements et 20 607 tonnes de fret.



Photo 49: Air Côte d'Ivoire



Photo 50: Aéroport international Felix Houphouet Boigny d'Abidjan

3- Transport maritime et lagunaire

L'infrastructure portuaire constitue un élément clef dans la chaîne d'approvisionnement des marchandises liées à l'export et à l'import.

Le transport maritime consiste à déplacer des marchandises ou des personnes par voie maritime ou lagunaire.

La construction de deux ports sur la façade maritime a contribué au développement du transport maritime en Côte d'Ivoire ; il s'agit du port autonome d'Abidjan, qualifié de « poumon de l'économie ivoirienne », et de celui de San Pedro.

Le port autonome d'Abidjan est classé au premier rang de l'Afrique de l'Ouest et au deuxième en Afrique, après le port de Durban en Afrique du Sud, avec un volume de plus de 21 000 000 de marchandises de tonnes de trafic.

À fin 2018, le trafic global de marchandises du Port Autonome de San Pedro s'est établi à environ 4 081 163 tonnes.

Le transport lagunaire se fait essentiellement sur le plan d'eau lagunaire et est assuré principalement par la Société de Transports Abidjanais (SOTRA). Elle relie grâce à ses bateaux-bus, les quartiers de Treichville, de Yopougon-Abobodoumé et de Cocody-Blockaus au Plateau. A côté de la SOTRA se trouvent de petites structures informelles qui exploitent aussi la lagune ébrié avec des embarcations communément appelées pinasses.

Depuis peu, le gouvernement a jugé bon de trouver une solution à la mobilité plombée de la population abidjanaise qui s'est considérablement accrue, et qui n'arrive plus à satisfaire le système actuel de transport public. C'est ainsi qu'il favorise désormais, la concurrence avec l'arrivée de deux nouvelles entreprises.

La Société de Transport Lagunaire (STL), filiale du groupe SNEDAI et la société Compagnie Ivoirienne de transports (CITRANS). Ces nouvelles compagnies viennent ainsi apporter une bouffée d'oxygène aux populations abidjanaises avec des bateaux qui sillonnent le plan d'eau lagunaire.



Photo 53: Mise à l'eau du bateau bus de la compagnie Aqualines,



Photo 51: Bateau bus de la SOTRA



Photo 54: Bateau bus de la compagnie STL



Photo 52: Transport maritime

CHAPITRES VI : JUSTICE, DEFENSE ET SECURITE

L'aménagement du territoire, au-delà de ses aspects économiques, se présente comme un des principaux vecteurs du rapprochement des populations des services sociaux de base, à travers les projets classiques de développement qui intègrent la justice, la défense et la sécurité.

En Côte d'Ivoire, le Gouvernement s'est engagé à construire des infrastructures de justice, de défense et de sécurité en les rapprochant au mieux des populations afin de garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire national.

I. Justice



Carte 112: Les juridictions et les établissements pénitentiaires

La Justice est un principe moral de la vie sociale fondé sur la reconnaissance et le respect des droits. Elle est exercée au travers de structures de Juridiction et de structures Pénitentiaire.

1.1 Structure de Juridictions

Le terme juridiction désigne des organes institués pour rendre la justice et de régler les litiges qui lui sont différés. Son personnel est majoritairement constitué de Magistrats

et de Greffiers. L'effectif national des Magistrats et des Greffiers est respectivement 700 dont 204 femmes et 1 110 dont 265 femmes pour l'année judiciaire 2018-2019 pour une population de 25 775 899. Le ratio national de Magistrat/population est d'un (01) magistrat pour 36 823 habitants et le ratio national de Greffier/population est d'un (01) Greffier pour 23 222 habitants.

Les juridictions sont structurées en juridiction de premier et de seconds degrés.

Les juridictions du second degré sont constituées de Cour d’Appel (CA).

Elles sont au nombre de quatre (04). Ce sont les Cours d’Appel d’Abidjan, Cour d’Appel du Commerce basée à Abidjan, Cour d’Appel de Bouaké et la Cour d’Appel de Daloa (Cf Carte 112).

Tableau 31: Juridictions de second degré

Région	Cours d'Appel	Magistrats	Greffiers	Pop	Ratio Magistrat/Pop	Ratio Greffier/Pop
Abidjan	2*	244	429	9 462 570	38 781	22 057
Bouaké	1	79	148	5 630 435	71 271	38 043
Daloa	1	123	249	10 682 894	86 853	42 903

Source : Ministère de la justice

NB : *=L’effectif des magistrats et greffiers ne sont pas disponibles pour le Tribunal de Commerce d’Abidjan.

La Cour d’Appel d’Abidjan a un effectif composé de 244 Magistrats, 429 Greffiers pour une population de 9 462 570. Ce qui donne en termes de ratio, un magistrat pour 38 781 habitants et un Greffier pour 22 057 habitants.

La Cour d’Appel de Bouaké a un effectif constitué de 79 Magistrats et 148 Greffiers pour une population de 5 630 435. En termes de ratio, nous avons un magistrat pour 71 271 habitants et un Greffier pour 38 043 habitants.

La Cour d’Appel de Daloa a également un effectif composé de 123 Magistrats et 249 Greffiers pour une population de 10 682 894. Le ratio est un Magistrat pour 86 853 habitants et un Greffier pour 42 903 habitants. (Cf Tableau 30). Au travers des Cours d’Appel, la Côte d’Ivoire est structurée en trois zones avec des ratios Magistrat/population et Greffier/population différenciés. Cela induit une charge de travail plus élevés pour les Magistrats de la Cour d’Appel de Daloa.

Tableau 32: Travail des trois (03) Cours d’Appel pour la période 2018-2019

Nombre de Magistrats	131
Nombre d'affaires à traiter	17 770
Nombre à traiter en moyenne par Magistrats	136
Nombre d'affaires traitées	14 220
Nombre d'affaires traitées en moyenne par Magistrats	109

Source : Ministère de la justice

Entre 2018 et 2019 cent-neuf (109) affaires ont été traitées en moyenne par magistrat, pour les trois cours d’appels excepté les magistrats du Tribunal du Commerce d’Abidjan (Cf Tableau 31).

Les juridictions du premier degré sont constituées de Tribunaux de Première Instance (TPI) et de Sections Détachées (SD).

Les Tribunaux de Première Instance au nombre de onze (11) avec un effectif de 315 Magistrats, sont logés dans les villes d’Abidjan (Plateau et Yopougon), Abengourou, Tribunal de Commerce d’Abidjan, Bouaké, Korhogo, Daloa, Bouaflé, Gagnoa, Man et San-Pedro. Ainsi, tout le territoire est couvert du Nord au Sud de l’Est à l’Ouest. Toutefois sur les onze (11), seulement deux (02) Tribunaux de Première Instance sont dans les zones au-dessus du V-baoulé c’est-à-dire la moitié Nord du pays. Heureusement les Sections Détachées viennent combler cette désharmonie. En effet, sur les vingt -sept (27) Sections Détachées sept (07) sont implantées au-dessus du V -Baoulé et les autres au Sud du territoire (Cf Carte 112).

Tableau 33: Charge de travail des 11 TPI et 27 SD pour la période 2018-2019

Nombre de Magistrats	315
Nombre d'affaires à traiter	214 228
Nombre à traiter en moyenne par Magistrats	680
Nombre d'affaires traitées	179 643
Nombre d'affaires traitées en moyenne par Magistrats	570

Source : Ministère de la justice

Entre 2018 et 2019, le nombre d’affaires traitées en moyenne est de 570 affaires par magistrat soit plus d’une affaire par magistrat par jour.

1.2 Etablissements pénitentiaires

Le terme « Etablissement pénitentiaire » désigne les Centres de détention et de Correction.

Quel que soit le type de juridiction, un établissement pénitentiaire lui est rattaché. Ils sont au nombre de trente-neuf (39) dont 34 Maisons d’Arrêt et de Correction localisées à : Aboisso, Abengourou, Agboville, Adzopé, Grand-Bassam, Dabou, Tiassalé, Bondoukou, Abidjan, Bouna, Bouaké (Maison d’arrêt et de correction (MAC) et Maison Pénale), Bongouanou, Dimbokro (MAC et Ferme pénitentiaire), Katiola, M’Bahiakro, Toumodi, Korhogo, Boundiali, Odienné, Soubré, Bouaflé, Daloa, Gagnoa, Sassandra, Séguéla, Tabou, Divo, Oumé, Lakota, Danané, Man et Touba), trois (03) Centres d’Observation pour Mineurs (Abidjan, Bouaké et Man) et deux (02) Centres de Rééducation pour mineurs (Dabou et Bouaké). La population carcérale pour la période de 2018-2019 s’élève à 20 639 dont 20 083 majeurs (hommes (19 583), femmes (500)) et 556 mineurs (hommes (549) et femmes

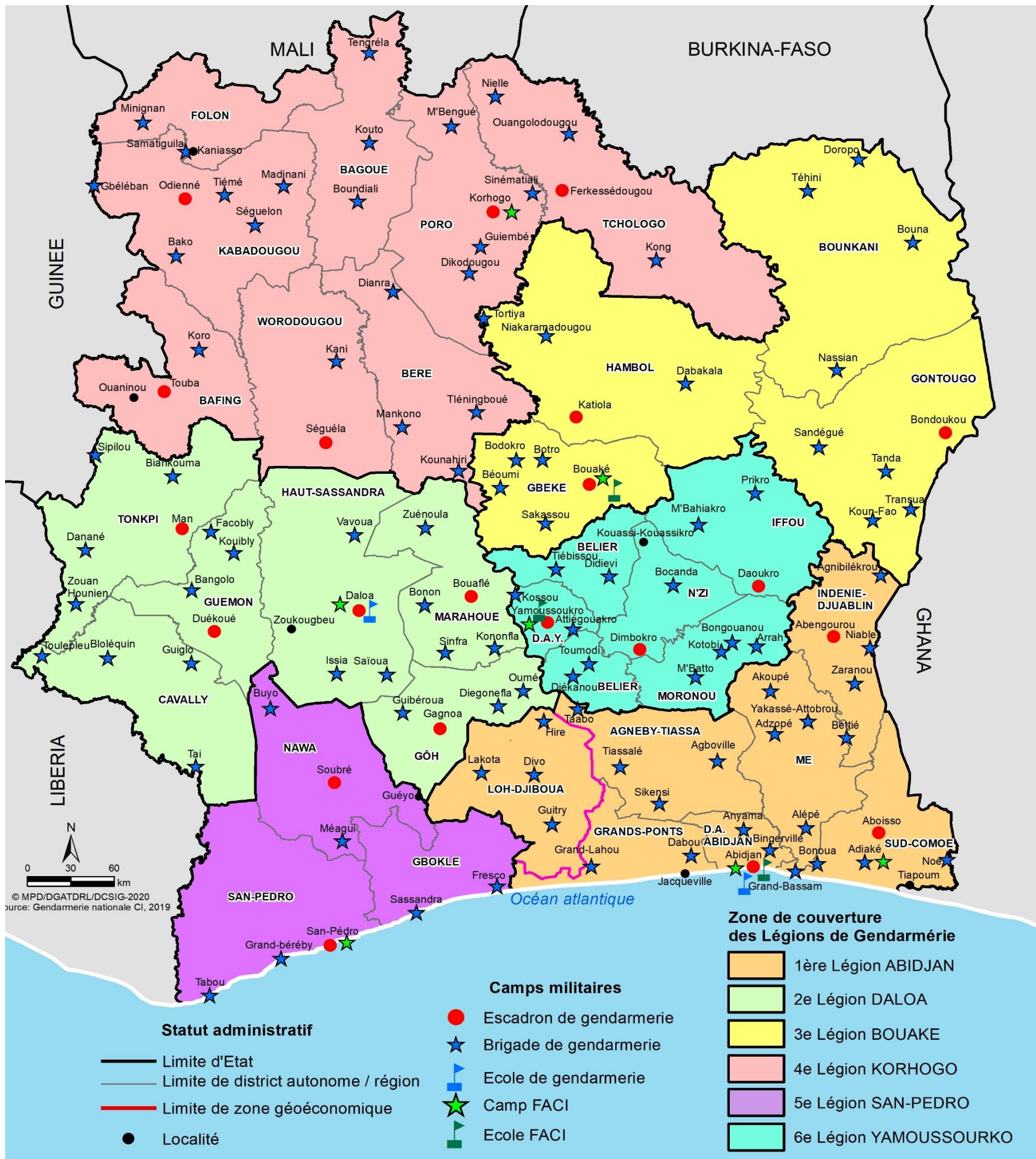
(07)). Cette population est composée de prévenus (6 403) dont 245 femmes et de détenus (14 236) dont 262 femmes.



Photo 55: Palais de justice d'Abidjan (Plateau); Source: AIP

II. Défense et sécurité

1- Défense



Carte 113: Postes de gendarmerie et armée de Côte d'Ivoire

La défense est l'ensemble des moyens et des actions mises en œuvre pour garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et de sa population.

Les postes de défense dont il s'agit dans ce document, sont ceux de la gendarmerie et de l'armée.

La gendarmerie est une force armée chargée de la sécurité dans les zones rurales et dans les zones périurbaines. Elle

est composée de la gendarmerie territoriale qui assure principalement des missions de prévention, de répression, de police judiciaire ou administrative et la gendarmerie mobile chargée de la mission spécifique en matière de sécurité, d'intervention, de protection, de recherche et de surveillance.

Cette force est regroupée par légion sur l'ensemble du territoire et aussi par statut administratif (Cf Carte 113). Elle peut être sollicitée en renfort en cas de crise nationale.

L'analyse de la carte 113 révèle que les brigades de gendarmerie sont réparties sur l'ensemble du territoire alors que les escadrons sont concentrés dans les zones de couverture de la 2^{ème} et 4^{ème} légion. Par ailleurs, très peu de départements sont dépourvus de brigades ; il s'agit des départements de Jacqueville, Tiapoum, Yakassé-Attobrou, Zoukougbeu, Kaniasso, Gueyo, Ouaninou et Kouassi-Kouassikro.

Les brigades couvrent le territoire national, car elles sont plus actives et interviennent dans la lutte contre les coupeurs de routes, la sécurisation des fêtes de fin d'année et dans la lutte contre les barrages illégaux et le racket. Il y'a lieu de préciser que l'Etat a consenti beaucoup d'efforts au lendemain de la crise post-électorale, pour doter les départements de brigades de sécurité à l'effet de réduire considérablement le taux de criminalité.

Le pays regorge de trois (3) écoles militaires localisées respectivement à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké. Quant aux Camps militaires, ils sont localisés dans les grands centres urbains du pays (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro) (Cf Carte 113).



Photo 56: Brigade de gendarmerie de Guiglo



Carte 114: Répartition des commissariats et des centres de secours d'urgence

La sécurité est l'une des missions régaliennes de l'Etat de Côte d'Ivoire qui est assurée par la police nationale. La police nationale et la protection civile sont rattachées au Ministère de la Sécurité et de la protection civile.

2.1 Police nationale

Créée en 1961, la police nationale est rattachée au Ministère de la sécurité et de la protection civile. Celui-ci emploie des policiers qui ont la qualité de fonctionnaires publics ivoiriens. La police nationale est une institution de la république qui est chargée de la sécurité des personnes

et de leurs biens, et maintenir l'ordre public en faisant appliquer la loi établie. A la suite de la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de 2010, l'Etat de Côte d'Ivoire a fait voter une loi de programmation militaire et de sécurité le 04 janvier 2016 en vue d'équiper la police en logistique et la renforcer en effectif pour lui permettre d'assurer efficacement sa mission et la rendre plus professionnelle (plan quinquennal 2016-2020).

En matière de lutte contre le terrorisme, la Côte d'Ivoire a fourni de nombreux efforts pour freiner ce phénomène depuis l'attaque de Bassam.

En outre, Sous l'égide des bailleurs plus précisément la « cellule ASIE » un projet d'installation de vidéo protection a été mis en œuvre dans la ville d'Abidjan et certaines grandes agglomérations de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Odienné, San Pedro) en vue de prévenir et réduire la criminalité. Ce projet qui a débuté le 21 octobre 2019 est en cours et prendra fin le 28 février 2021 par la couverture totale des villes sus mentionnées.

2.2 La protection civile

L'Office National de la Protection Civile (ONPC) est chargé entre autres de prévenir les risques civils, d'organiser et coordonner des activités de secours d'urgence en cas d'accidents, de sinistres, de catastrophes naturelles et technologiques.

En 2014, le décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de Pompiers civils a suscité la construction des centres de secours d'urgences à l'effet de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de protection civile. Ainsi, dans le cadre des prérogatives de l'Etat, un certain nombre d'attributions ont été cédées aux conseils régionaux et la protection civile en fait partie. Ces entités apportent donc un appui logistique et matériel à l'ONPC en vue de rendre opérationnels ces centres.

L'analyse de la carte 114 montre neuf (09) centres de secours d'urgence inaugurés et fonctionnels essentiellement localisés dans les chefs-lieux de région (Aboisso, Gagnoa, Daloa, San Pedro, Dimbokro, Bouaflé et Abengourou) avec une forte concentration dans la partie sud du pays. La politique du Gouvernement en termes de protection civile, c'est de doter progressivement toutes les trente et une (31) régions de centre de secours d'urgence afin de porter secours aux populations sur l'étendue du territoire.

En 2019, selon les statistiques la police nationale disposait d'un effectif environ 18 000 agents dont 2 521 femmes soit 13,33% de l'effectif total tous les corps confondus (commissaires, officiers, sous-officiers).

Selon les Nations Unies la norme internationale en termes de ratio est de 3,6 policiers pour mille habitants. En Côte d'Ivoire ce ratio est de 1 policier pour 680 habitants.

Au total, la Côte d'Ivoire compte douze (12) préfectures, treize (13) Districts de Police, cent vingt-cinq (125) commissariats et cinq (5) postes frontières.

La carte 114 révèle que les commissariats sont à la fois localisés dans certains chefs-lieux de région (Minignan, Bouna, Bouafle, Daoukro, Dimbokro, Sassandra, etc.) et chefs-lieux de département (Kouto, M'Bengué, Tanda, Vavoua, Lakota, etc.) tandis que les préfectures sont principalement localisées dans les chefs-lieux de région et des DISTRICTS AUTONOMES D'ABIDJAN et DE YAMOUSSOUKRO.

Dans la partie Sud du pays, il y a une forte concentration de postes de police notamment à Abidjan et dans les zones urbaines. Par contre, l'extrême Nord du pays n'enregistre que deux (02) préfectures de police (Odienné et Korhogo) et très peu de commissariats de police.



Photo 57: Commissariat du 1er arrondissement d'Abidjan (Plateau); Source AIP



Photo 58: Centre de secours d'urgence du SUD-COMOE

CHAPITRES VII : GRANDES REALISATIONS ET PERSPECTIVES

Trois grandes périodes ont marqué l'évolution et la modernisation de la Côte d'Ivoire : 1960-1980 (les décennies du miracle ivoirien), 1980-2010 (les années de crises économiques et politico-militaires) et 2011-2020 (les années de relance économique et de reconstruction post-crise). Au cours de ces périodes, en fonction des ressources disponibles, l'Etat à travers sa politique volontariste d'aménagement du territoire, a développé des stratégies et des programmes de manière à satisfaire les besoins des populations, moderniser les régions, réduire les disparités dans les différents secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'électricité, l'eau potable et les routes.

Alors, quel est le résultat de l'action volontariste de développement ? Est-ce que la politique de redistribution des revenus, en termes de réalisations, a bien structuré le territoire national et équilibré les régions ? Quelles sont les actions programmées en vue de corriger ou réduire les disparités régionales ? Est-ce que le territoire a été traité de façon équitable dans les cinq secteurs de base ? Est-ce que des distorsions subsistent en dehors des actions réalisées et/ou programmées révélant que des efforts restent à faire pour la réduction de la disparité régionale ?

Ce chapitre présente de façon succincte les résultats majeurs de la politique volontariste de construction et de redistribution des ressources, du début de la modernisation jusqu'en 2020 en termes d'actions majeures dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'électricité et de la route.

I. Bilan des réalisations

L'état des lieux et l'analyse des indicateurs sociaux jusqu'en 2020 ont permis d'identifier des disparités spatiales sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'Etat ivoirien, grâce à l'action de ses différents gouvernements et à ses fonctions régaliennes, a réussi à réaliser des investissements et des projets structurants qui font à la fois la fierté nationale et participent à l'amélioration du bien-être des populations.

1- Education

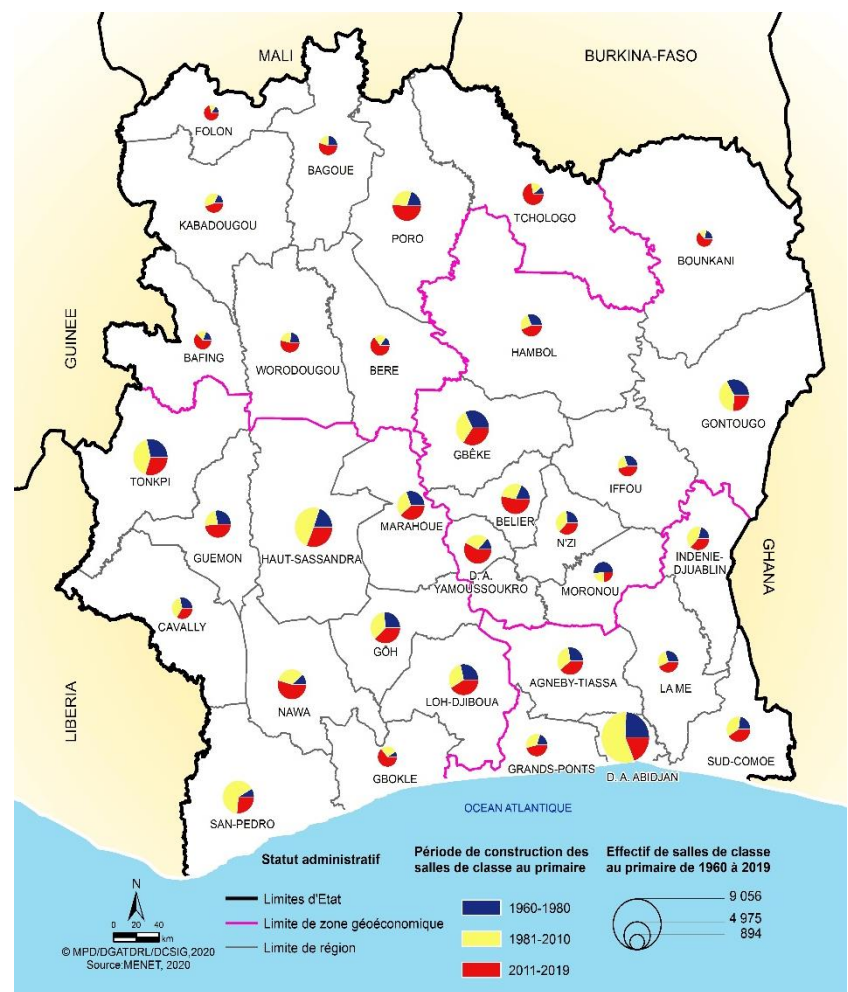
Le système éducatif doit être en mesure d'absorber, chaque année, le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école.

Tableau 34: Bilan salles de classe

Indicateurs	Périodes de réalisation						TOTAL	Perspectives
	Avant 1980		1981-2010		2011-2019			
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public		
Nombre de classes dans le préscolaire	175	136	1056	1998	817	2526	6708	1985
Nombre de classes dans le primaire	2477	25936	7290	33380	6178	18304	93565	8090
Nombre d'établissements dans le secondaire	89	116	637	180	769	228	2019	288

Source : PsGouv, 2020

L'analyse du tableau 33 révèle que pendant les trois périodes d'évolution de la Côte d'Ivoire, des salles de classes ont été bâties pour servir à la scolarisation des enfants.

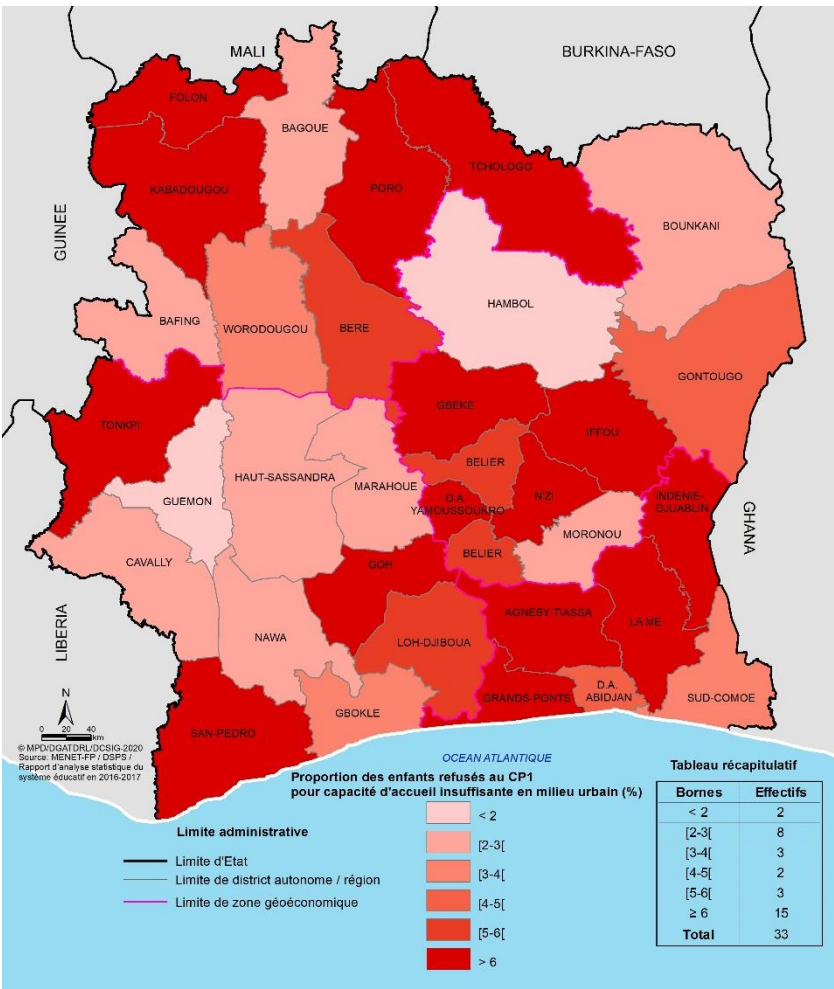


Carte 115: Bilan de construction de salles de classe au primaire de 1960 à 2019

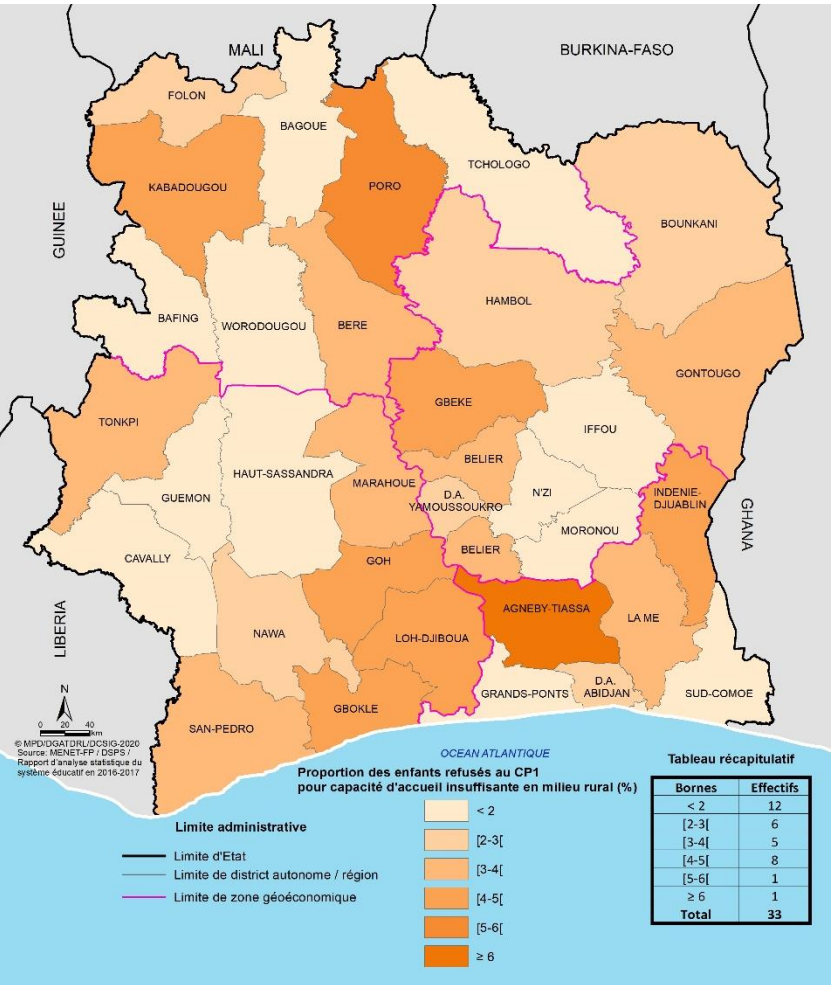
La carte 115 révèle que la dotation en salles de classe a été très différenciée par période et par région. Bien que toutes les régions aient bénéficié d'un effort d'équipements pendant les trois périodes, le DISTRICT

AUTONOME D'ABIDJAN, le GBEKE, le HAUT-SASSANDRA, la MARAHOUE, le LOH-DJIBOUA, ont été les plus dotées pendant la période du miracle ivoirien. Tandis que les régions comme le PORO, le GUEMON, le DISTRICT AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO, le TCHOLOGO ont reçu leur meilleure dotation dans la période de reconstruction post-crise (2011 à 2020). Face à la Politique de Scolarisation Obligatoire pour tous (PSO), des efforts d'investissements dans le secteur de l'éducation en vue de construire, de réhabiliter des salles de classe ou des écoles. Cependant, de nombreux enfants n'ont toujours pas accès aux écoles publiques en raison de l'insuffisance de la capacité d'accueil. En effet, Les enfants refusés pour ce motif représentaient environ 37% de l'ensemble des enfants refusés au CP1 tant en milieu urbain que rural (2016-2017) (Cf Cartes116 et 117).

Toutes les régions sont concernées, et donc beaucoup d'efforts restent à faire, face à une population qui ne cesse de croître avec un taux moyen de 2 ,6% (RGPH 2014)

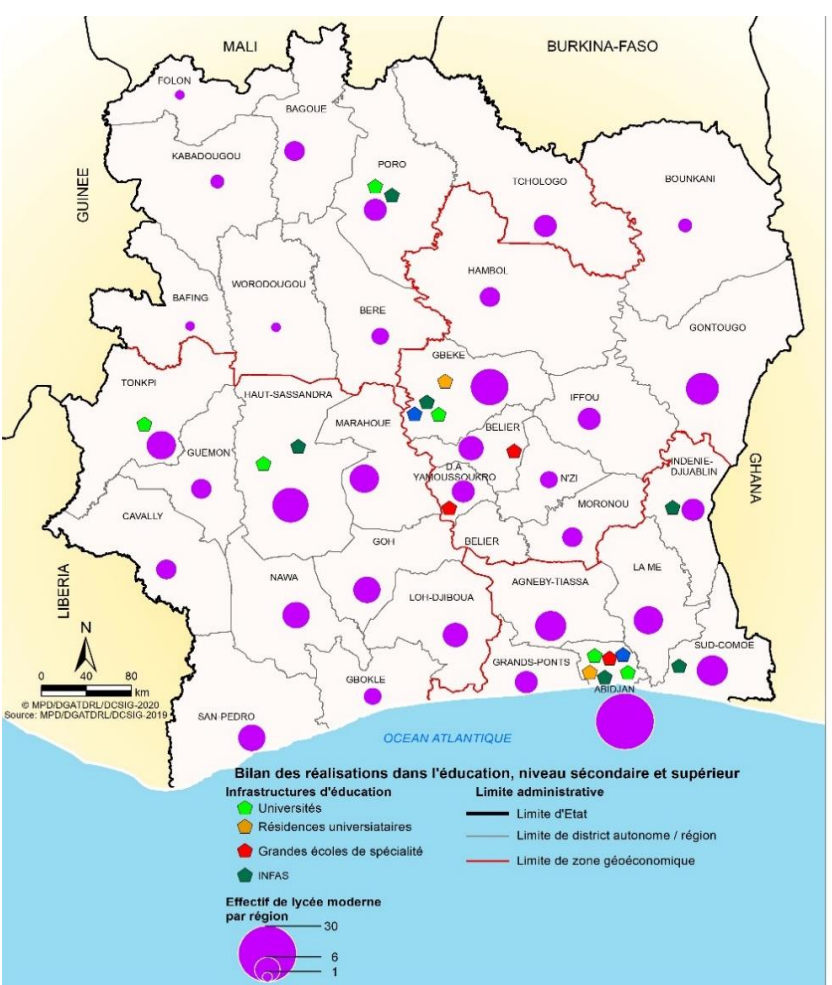


Carte 116: Enfants refusés au CP1 en milieu urbain



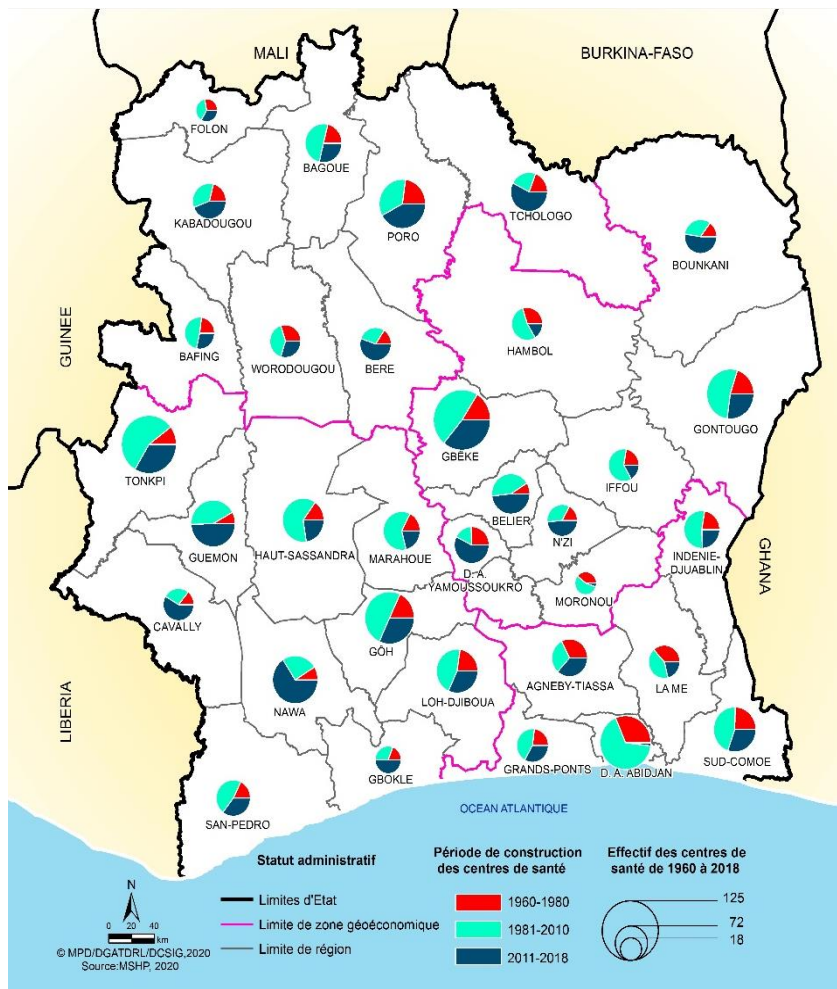
Carte 117: Enfants refusés au CP1 en milieu rural

L'équipement des régions en lycées et universités est énormément disparate. Les universités et grandes écoles (publiques et privées) se concentrent à Abidjan et Yamoussoukro, malgré les efforts réalisés par l'Etat pour créer les universités de Bouaké au centre, de Korhogo au Nord, de Man à l'ouest, de Daloa au centre-ouest, etc. Les acteurs du privé qui sont un soutien à l'état dans la formation supérieure, restent pour la plupart, à Abidjan dont la population totale ne cesse de croître avec son corolaire de population jeune.



Carte 118: Bilan des infrastructures d'éducation

2- Santé



Carte 120: Bilan de réalisation de centres de santé de 1960 à 2019

L'équipement des localités en infrastructures de santé est aussi très contrasté par région et pour les trois périodes d'évolution du pays.

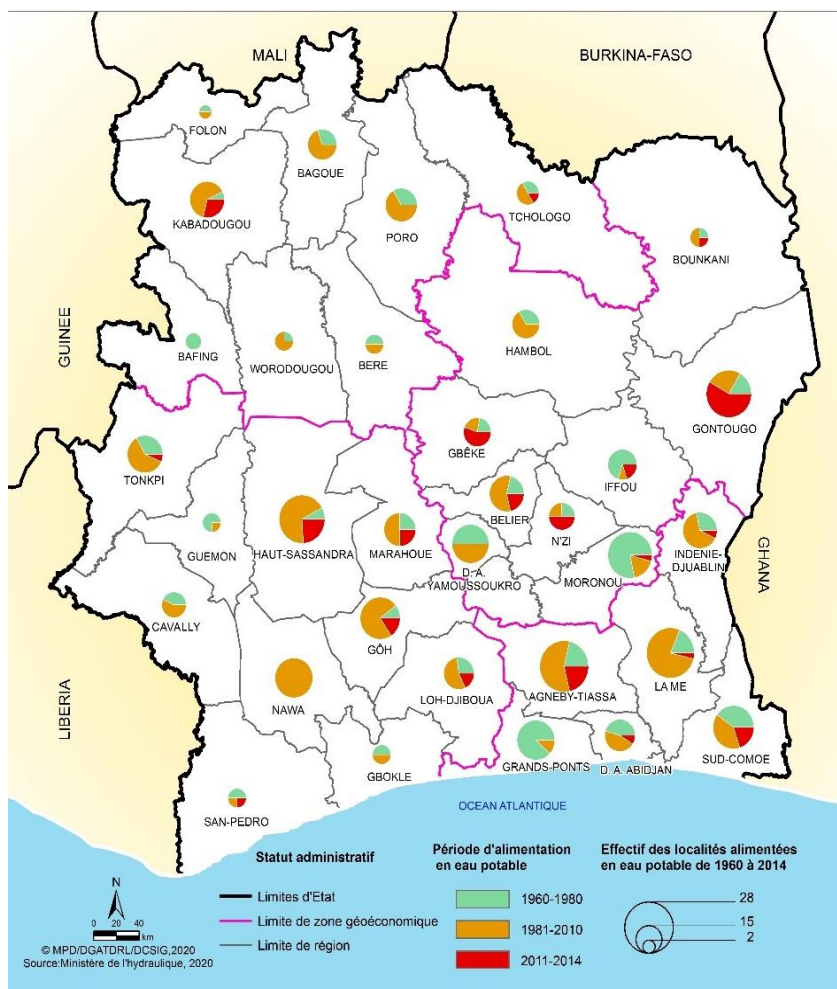
La carte 119 révèle que la plupart des structures sanitaires ont été bâties pendant la période 1980-2010. Cela pourrait s'expliquer surtout par la crise militaro-politique de 2002, qui a suscité encore plus d'action de la part des organismes humanitaires pour aider et éviter que la crise militaro-politique s'accompagne d'une crise sanitaire.



Carte 119: Bilan des infrastructures sanitaires

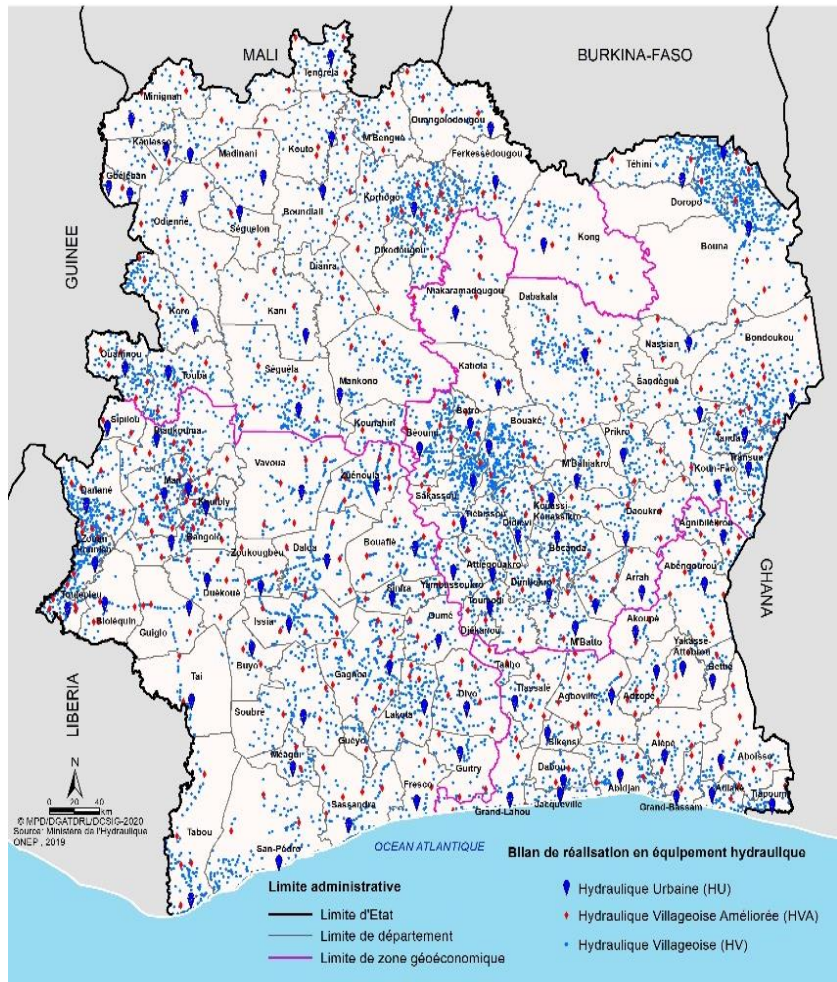
La couverture en hôpital général a atteint un niveau important, car tous les départements en sont dotés et offre ainsi à la population un plateau technique moyennement important. Quant à l'équipement des régions en structures sanitaires de niveau tertiaire, il est très faible (Cf Carte119). Toutes les régions ne sont pas encore dotées de Centre Hospitalier Régional (CHR) ; Et sur cinq (05) CHU en Côte d'Ivoire, quatre (04) sont à Abidjan du fait de la taille de sa population et un (01) à Bouaké. Ce désert en termes de structures sanitaires de niveau tertiaire est alarmant car les populations des autres régions, sont obligées de parcourir de très grandes distances pour les soins qui nécessitent d'aller au CHU et sont obligées, en plus des frais de santé, de supporter les charges d'hébergement.

3- Eau potable



Carte 121: Bilan de l'alimentation en eau potable

Les cartes 121 et 122 révèlent le résultat de l'effort de



Carte 122: Bilan de réalisation en équipements hydrauliques

l'Etat pour équiper ses populations. Plus de 10 000 localités ont accès à l'eau potable grâce à l'hydraulique villageoise ou le système de HVA. La plupart des départements et quelques sous-préfectures ont accès à l'hydraulique urbaine. Cet effort de dotation des populations en eau potable par l'Etat, est contrasté par période et par région (Cf Carte 121 et 122). En outre, la plupart des équipements existants datent des deux premières périodes (miracle ivoirien et crise) et très peu

dans la période de reconstruction. Au cours de cette dernière période, les investissements ont surtout servi à réparer et à remplacer les équipements anciens. Cela a permis au taux d'accès de passer de 60% en 2011 à 69% en 2018 (Cf Tableau 34)

Tableau 35: Evolution de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain de 2011 à 2018

Indicateurs	Unité	2011	2018	Evolution
Taux d'accès	%	60	69	15%
Taux de couverture HU	%		71	
Population desservie HU	u	11 000 000	14 469 906	32%
Nombre de localités desservies	u	789	1 081	37%
Taux de déficit de production	%	30	39	30%

Source : Ministère de l'hydraulique, 2020

Pour ce secteur, malgré les taux de couverture très importants, un défi majeur demeure : la poursuite de l'extension des réseaux dans les nouvelles zones d'extension d'habitat dans les localités déjà couvertes. Ainsi, beaucoup d'effort restent à faire en matière d'hydraulique urbaine, surtout que c'est au travers d'elle que la population participe au financement des actions de l'Etat grâce au paiement des factures d'eaux consommées.

4- Electricité

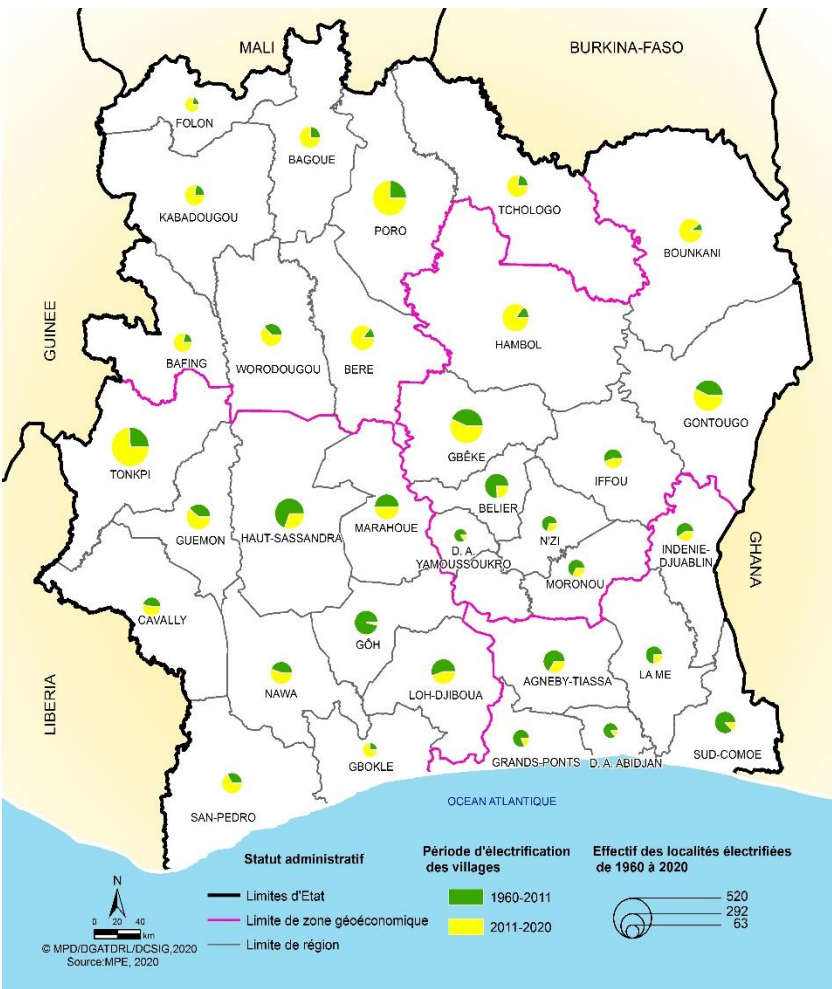


Carte 123: Bilan de réalisation en infrastructures d'électricité

Le réseau électrique de la Côte d'Ivoire est composé de barrages, de lignes électriques et d'infrastructures permettant de fournir l'électricité aux populations et au-delà des frontières du pays. Cependant, au regard des coûts élevés pour l'électrification des localités, le critère de 500 habitants aide à l'organisation de la programmation de l'électrification des villages.

Le bilan de l'électrification a été réalisé en tenant compte de deux périodes : avant 2011 et après 2011. L'analyse de la carte révèle un équipement différencié des villages en électricité par période et par région avec un important effort d'investissement après 2011. Ce sont plusieurs localités du Nord qui en ont bénéficié après 2011 en vue de réduire l'inégalité de la distribution de l'électricité entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire. Avec cet effort, le taux de couverture nationale est passé de 33,1% en 2011 à 69% en 2020 et le taux d'accès est passé de 72% à 93,84%. Quant au taux de desserte, il est de 49%. Ce qui signifie qu'un important effort de réduction des inégalités d'accès à l'électricité a été réalisé par l'Etat.

Pour ce secteur aussi, malgré les taux de couverture très importants, un défi majeur demeure : la poursuite de l'extension du réseau dans les nouvelles zones d'habitat dans les localités déjà couvertes.



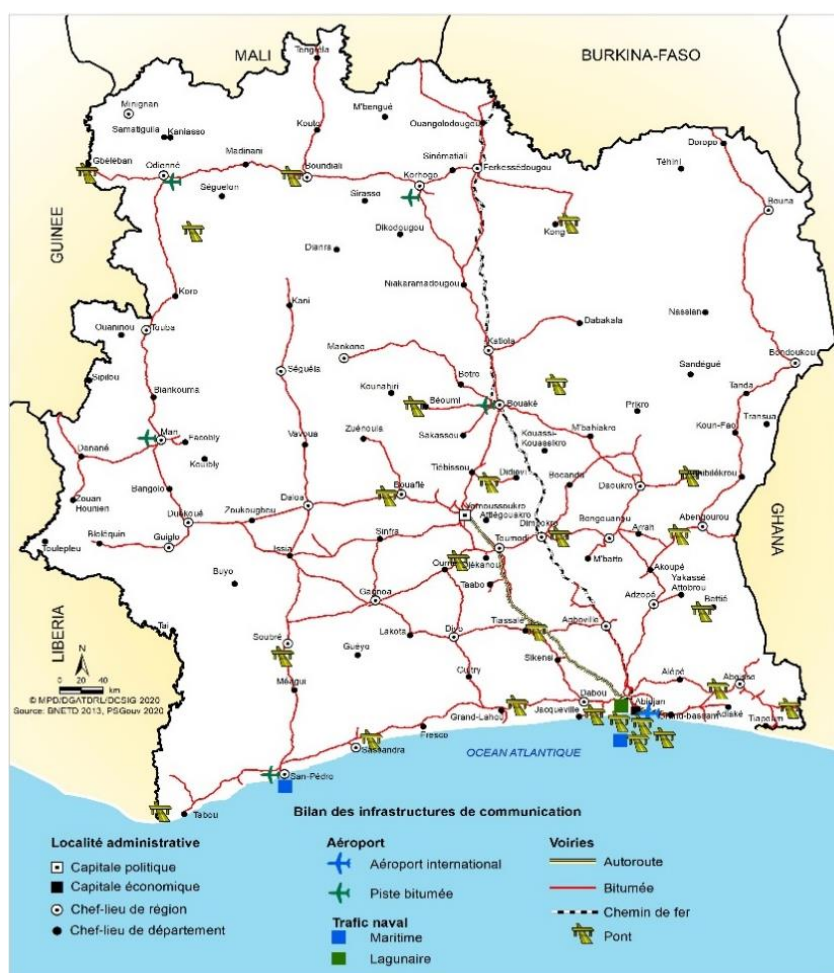
Carte 124: Bilan de l'électrification des villages de 1960 à 2020

5- Réseau de communication



Photo 59: Flotte aérienne Air Côte d'Ivoire

De 680 Km de routes bitumées en 1960, la Côte d'Ivoire est à plus de 7000 Km de routes bitumées en 2020. En outre, elle dispose de deux (02) autoroutes de multiples ponts et échangeurs. L'ensemble de ces infrastructures routières facilitent la circulation des hommes et des marchandises sur l'ensemble du territoire. Malgré l'importance de la longueur de voies bitumées, les disparités et les défis à relever dans ce secteur sont énormes. En effet, l'accès à des circonscriptions administratives de niveau 1 et 2 se font par voies de terre. Ce sont, Minignan, la capitale de la région du Folon à l'extrême Nord-Ouest du pays, des axes permettant d'accéder à de nombreux chefs-lieux de départements dans le Nord, à l'Est et au Sud-Ouest du territoire.



Carte 125: Bilan de réalisation des infrastructures de communication

Quant à la circulation aérienne, elle repose sur l'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny et des aérodromes locaux. L'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny, est actuellement l'aéroport le plus important et stratégique

de Côte d'Ivoire pour le trafic aérien. Il a été rebaptisé Aéroport international Félix Houphouët-Boigny du nom du père de l'Indépendance de Côte d'Ivoire et premier président de la République. C'est l'un des aéroports les plus dynamiques du continent africain. Il se classe en termes de nombre de passagers au premier rang des aéroports de l'espace UEMOA, au deuxième rang (après Johannesburg) des aéroports d'Afrique subsaharienne. Cinq aérodromes assurent le trafic local en relation avec l'aéroport international grâce à la nouvelle compagnie Air Côte d'Ivoire, créée en mai 2012. Elle offre des vols directs et fréquents, aux horaires avantageux, en vols domestique (Bouaké, Man, Korhogo, Odienné, San-Pedro) et régional (dix-sept (17) vols régionaux vers quatorze (14) pays).

Malgré ce résultat important, des efforts restent à faire pour la réhabilitation des pistes existantes (Bondoukou, Bouna, Daloa, etc.) et par l'ouverture de vols domestiques vers plusieurs villes de l'intérieur en particulier les capitales de région afin de les rendre plus attractives et pour réduire les disparités.

Malgré les efforts réalisés par l'Etat au travers des Gouvernements successifs dans les cinq (05) domaines de bases du développement socio-économique, des distorsions demeurent. En effet, la non maîtrise de la dynamique et des mouvements de population impacte négativement les efforts fournis par les différents acteurs dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'électricité et maintiennent de nombreux les contrastes entre les territoires. Quant au domaine du transport, de nombreux efforts d'investissement restent à faire pour désenclaver les territoires.

II. Perspectives : vision du futur

Avec l'ambition de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide, de nombreux projets et programmes ont été projetés dans le PND 2016-2020. Certains ont été réalisés, d'autres sont en cours et la troisième catégorie est encore à l'état de prévision. Les encadrés et quelques cartes ci-dessous font l'état des lieux des infrastructures en cours de réalisation ou programmées.

1- Education

Infrastructures d'éducation en projet

- l'Université de San Pedro
- l'Université de Bondoukou,
- la ville universitaire d'Adiaké
- l'Université d'Abengourou
- L'université de Dabou
- L'université de Daoukro
- Extension de l'université de Korhogo et de Daloa
- Construction de deux (02) Instituts Supérieurs de Formation Professionnelle et de Technologie (ISFPT)
- Centre d'Excellence Africain-Changement climatique/UFHB
- Construction de onze (11) établissements d'enseignement technique
- Construction et équipement de six (06) lycées de jeunes filles avec internat
- Construction et équipement de Trois (03) Lycées d'Enseignement Artistique à Yamoussoukro, Odienné et San Pedro
- Réhabilitation, extension et équipement de l'INSAAC
- Construction et équipement dix (10) Centres Techniques des Arts Appliqués (CTAA) à Taabo, Bouna, Tanda, Tiébissou, Divo, Danané, ISSIA, Grand Bassam, Sassandra et Korhogo (NAPIE)
-

2- Santé

Infrastructures de santé en projet

- CHU d'Abobo
- CHR de Man
- CHR d'Adzopé
- La construction de cinq (05) Hôpitaux militaires (Bouaké, Korhogo, etc.)

Infrastructures de santé en projet

- CHU d'Abobo
- CHR de Man
- CHR d'Adzopé
- La construction de cinq (05) Hôpitaux militaires (Bouaké, Korhogo, etc.)



Photo 60: Maquette du village universitaire d'Adiaké

3- Eau potable

Infrastructures d'eau potable

- Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est (Abengourou)
- Programme d'Hydraulique Villageoise et d'Assainissement BID-UEMOA en milieu rural dans les districts des savanes et du Denguélé
- Construction et équipement d'une station compacte amovible à Bouaké à la Station du KAN
- Travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Bouaké
- (suite voir document Projets Min. hydraulique)

Infrastructures d'eau potable

- Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est (Abengourou)
- Programme d'Hydraulique Villageoise et d'Assainissement BID-UEMOA en milieu rural dans les districts des savanes et du Denguélé
- Construction et équipement d'une station compacte amovible à Bouaké à la Station du KAN
- Travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Bouaké

4- Electricité

Infrastructures de production électrique :

- L'aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli
- Réhabilitation des groupes du barrage de Buyo
- L'aménagement hydroélectrique de SINGROBO
- La Centrale Solaire de Boundiali
- La centrale thermique à cycle combiné Azito 4
- La centrale thermique à cycle combiné Ciprel 5
- La centrale Thermique à Biomasse BOKALA à ABOISSO

Infrastructures de transport et Distribution d'électricité

- Plusieurs postes et lignes de transport à travers le pays
- Extension et réhabilitation du réseau de distribution à travers tout le pays

Electrification rurale :

- Electrification des localités restantes (2659 à fin 2019) d'ici 2022.

5- Transport

Infrastructures de transport

- L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise
- La réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny
- La construction du 4ème pont
- La construction du pont Cocody-Plateau
- L'aménagement de l'autoroute de contournement Y4
- L'aménagement de la route Bouna-Doropo-frontières Burkina Faso
- L'aménagement de la route Boundiali-Odienné
- Travaux de prolongement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké
- Construction de l'autoroute sur la côte Abidjan à San-Pedro
- La route Grand-Bassam à Aboisso
- La construction et l'exploitation du métro d'Abidjan
- La construction des 4^e et 5^e ponts



Photo 61: Maquette du métro d'Abidjan

Tableau 36: Routes neuves en construction

ROUTES NEUVES (EN CONSTRUCTION)				
N°	Projet	Linéaire (km)	Région/District	Taux d'exécution
1	Aménagement et bitumage de la route Agboville-Rubino-Cechi	61	Agneby-Tiassa	99%
2	Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Odienné	135	Bagoué/Kabadougou	99,9%
3	Aménagement et bitumage de la route Kani-Boundiali	135	Bagoué/Worodougou	59%
4	Aménagement et bitumage de la route Tiébissou-Didiévi	41	Bélier	99%
5	Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké (Section 1: Yamoussoukro-Tiébissou)	30	Bélier/Yamoussoukro	37%
6	Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké (Section 2: Tiébissou-Bouaké)	92	Bélier/Gbêkê	12%
7	Aménagement et bitumage de la route Bouna -Doropo - Frontière Burkina	91	Bounkani	97%
8	Aménagement et bitumage de la route Bloléquin - Toulepleu - Frontière du Libéria	65	Cavally	68%
9	Aménagement et bitumage de la route Zouan Hounien - Toulepleu	45	Cavally	0%
10	Aménagement et bitumage de la route Odienné-Gbéléban-Frontière Guinée	72	Kabadougou	96%
11	Aménagement et bitumage de la route Odienné - Samatiguila-Frontière du Mali et Odienné - Kimbirila Sud - Minignan - Frontière Guinée+ bretelles Tienko,Mazela,Kouban	231	Kabadougou/Folon	2%
12	Aménagement et bitumage de la route Divo-Guitry-Côtière	76	Loh-Djiboua/Gboklê	55%
13	Aménagement et bitumage de la route Tabou-Prollo	28	San-Pedro	60%
14	Aménagement et bitumage de la route Tiapoum-Carrefour route Aboisso/Noé	33	Sud-Comoé	36%
15	Bitumage Axe Ferké-Kong	121	Tchologo	91%
16	Aménagement et bitumage de la route N'Golodougou - Kong	66	Tchologo	0%
17	Aménagement et bitumage de la route Danané - Frontière Guinée	47	Tonkpi	87%
18	Aménagement et bitumage de la route Mankono-Séguéla	55	Worodougou	0%
19	Aménagement et bitumage de la route Bouaké-Satamasokoro - Satama Sokoura	81	Gbêkê/Hambol	0%
	Total	1505	Sans objet	Sans objet

Source : PsGouv, 2020

Tableau 37: Voiries urbaines en construction

N°	Projet	Linéaire (km)	Région/District	Taux d'exécution
1	Elargissement du Boulevard de Marseille	10,2	Abidjan	45%
2	Aménagement et bitumage de la route de la cité SIR	6	Abidjan	96%
3	Elargissement de la route d'Abatta	5,4	Abidjan	8%
4	Aménagement et bitumage de la route Bingerville-Eloka-Ebrah	20	Abidjan	35%
5	travaux de renforcement des artères principales et secondaires des communes du District d'Abidjan (Boulevard Mitterrand, Plateau, Voies expresses Yopougon, Abobo, etc...)	277	Abidjan	65%
6	Adzopé	5,6	Mé	37%
7	Divo	7,2	Loh-Djiboua	70%
8	Sinématiali, Gbon, Kouto et Kolia	17,2	Poro/Bagoué	45%
9	Korhogo	16,3	Poro	35%
10	Ouangolodougou	7,2	Tchologo	32%
11	Bouna	2,8	Bounkani	1%
12	Bondoukou	1,9	Gontougo	3%
13	Bouna, Bouko, Doropo	8	Bounkani	70%
14	Mankono	5,3	Béré	0%
15	Tieningoué	3,6	Béré	0%
16	Noé	4,2	Sud Comoé	74%
17	Yamoussoukro	41,6	Yamoussoukro	0%
18	Yakassé-Attobrou	3	Kabadougou	5%
19	Danané	5	Tonkpi	0%
	Total	447,5	Sans objet	Sans objet

Source : PsGouv, 2020

EQUIPE TECHNIQUE DE LA REALISATION DE L'ATLAS NATIONAL

ALLOU Saraka Koffi André : Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local,
Ingénieur des TP/ Planificateur-Aménageur, Coordonnateur du projet

OUATTARA Marie-Antoinette : Directeur de la Cartographie et de Systèmes d'Information Géographique,
Géographe/Directeur Technique

ESSAN Kodja Valentin : Géographe, Enseignant-Chercheur, Consultant

OYA née Affi Ayah Solange Edwige : Géographe

YAO Konan Simon : Géographe

ESSAN Jean-Baptiste : Géographe

ESSUI Lokossué : Géographe

KOUAME Kouamé Fulgence : Géographe

KONATE Karnon Samuel : Ingénieur Informaticien

SEU Tia Christelle : Ingénieure Informaticienne

GONDO Kouégo Blaise : Démographe-Statisticien

GUEABLE Yao Pelaon Isabelle : Chargée d'études

AHIAN Affoua Régine : Géographe

ACHI Koussoh Armande Francine : Chargée d'études

KAMENAN Bavoua Nina : Chargée d'études

KOUASSI Konan Abel : Ingénieur Informaticien

N'GORAN Nadège Akissi Christelle : Assistante comptable

ZAHUI Florida Epse FAMOYI : Secrétaire de Direction

ADOU Charlie Josiane Epse EHOUAN : Secrétaire Assistante de Direction

ADOU Brice Laurel : Agent de Maîtrise

REPRESENTANTS DES STRUCTURES SECTORIELLES AUX ATELIERS DE VALIDATION

KOYE Kouassi Alexis : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

N'GUESSAN Koffi Kan Herve : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

KONE DASSE Emilienne : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

GNAZALE G. G. Roger : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

KOUTOUAN Yapo Angelo : Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

KOYÉ T. Modeste Eloge : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

BEBO Antoine : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

KOUMAN Koffi Etienne : Ministère des Eaux et Forêts

SORO Kohounan : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

N'Guessan Touvori J. P. : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

TRE Bi Christian Omer : Ministère des Ressources Halieutique et ressources Animales

ZAWÉ Zakpa Honoré : Ministère des Transports

GNALEGA CYRILE : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

YEO Lassina Songfolo : Ministère de la promotion de la Riziculture

KPA Jean Michel : Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme

GUEYER Niama Gabriel : Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme

TRÉ Bi Irié Armand Davy : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

KONE Daouda Nablé : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

M'GBRA Konan Edouard : Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste

N'DOMAN Venceslas N'Chot Paul Richard : Ministère de des Mines et de la Géologie

ZION Aimé : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité

ZONGO Moussa : Ministère de la Culture et de la Francophonie

OUATTARA Souleymane : Ministère de la Culture et de la Francophonie

DEIN Guia C. : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier

KOUASSI Kouakou Pierre : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier

GNANZOU Roger M. : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier

BROU Koissi Louis : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)

TANOH Ghislain : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)

AMARI Edjems Stéphane : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)

KOUAKOU Konan Vénance : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

ADOU Denis Bernard : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

TOURE Lassina : Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté

KOUAKOU Aya Cécile : Ministère du Commerce et de l'Industrie

SEKA Débora M. Chantal : Ministère du Commerce et de l'Industrie

TANOH Kouamé : Ministère de l'Artisanat

BAMBA Yacouba : Ministère de la Communication et des Médias

KANGAH Armand : Ministère du Tourisme et des Loisirs

OUANHI Z. Fidel : Ministère des Sports

LOUAME Veh Casimir : Ministère de l'Hydraulique

SYLLA Issif : Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

ATTA Kouacou Jean-Marie : Université Félix Houphouët Boigny (Institut de Géographie Tropicale)

COULIBALY Naga : Université NANGUI ABROGOUA

HOUNDOGA Ahouédoké Fréjus-Féry : Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Economie Appliquée

FOFIE Koffi : Institut National de la Statistique

KOUAKOU Koffi Séverin : Institut National de la Statistique

ATTA Koua Hubert : Direction de la Promotion, du Développement Régional et Local

YAO Kouamé Daniel : Direction de la Planification Spatiale

BIBLIOGRAPHIE

Agence Emploi Jeunes, 2016. Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016) : Rapport descriptif sur la situation de l'emploi et le secteur informel, décembre 2016, 105p.

AGEROUTE, 2018-2019. Carte des projets routiers 2011-2020.

Banque mondiale, 2018. Perspectives économiques : Communiqué de presse du 12 juillet, N° : 2018/168/AFR.

BCEAO, 2011. Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA, 212 p.

BCEAO, 2017. Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA, 266 p.

BNETD, 2013. Base de données.

BNETD/CCT, 2013. Carte routière.

Cabinet du Premier Ministre, 2020. Programme Social du Gouvernement-Bilan 2019, janvier 2020, 132 p.

Côte d'Ivoire Energie, 2017. Base de données géographique.

ESRI, 2018. Base de données géographique.

Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, 2015-2016. Statistiques de la justice de Côte d'Ivoire, 109 p.

Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), 2018. Répertoire des radios autorisées en Côte d'Ivoire, juin 2018, 22 p.

Institut National de la Statistique, 2014. Les résultats globaux, Recensement général de la population et de l'habitat.

Institut National de la Statistique, 2015. Rapport : enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 6^{ème} édition, 91p.

KADET Bertin G, 2016. Les politiques d'aménagement du territoire et du développement des zones grises en Côte d'Ivoire, revue Canadienne de géographie, revue canadienne, ISSN : 2292-4108 Vol. 3 (1), pp 13-27.

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et Institut de Géographie Tropicale(IGT) de l'Université d'Abidjan, Ministère du Plan et du Développement, 1981. Atlas de côte d'ivoire, 180 p.

Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et Institut de Géographie Tropicale(IGT) de l'Université d'Abidjan, Ministère du Plan et du Développement, 1986. Atlas de côte d'ivoire, Base de données.

Ministère du Plan et du Développement, Institut National de la statistique, FED, 2007. Atlas de la Population et des Equipements, 1^{ère} édition, 85 p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Bas-Sassandra, novembre 2015, 350p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District de la Comoé, novembre 2015, 284p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District Autonome d'Abidjan, novembre 2015, 314p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District Autonome de Yamoussoukro, novembre 2015, 284p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Denguélé, novembre 2015, 268p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du GOH-Guiboua, novembre 2015, 280p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Lacs, novembre 2015, 286p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Lagunes, novembre 2015, 306p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Montagnes, novembre 2015, 328p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Sassandra-Marahoué, novembre 2015, 328p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Savanes, novembre 2015, 314p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District de la Vallée du Bandama, novembre 2015, 288p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Woroba, novembre 2015, 276p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Zanzan, novembre 2015, 276p.

Ministère chargé de l'Intérieur et de l'Administration du territoire, 2013. Découpage Administratif.

Ministère chargé de l'Intérieur et de l'Administration du territoire, 2019. Données du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité relatives à l'atlas de développement de la Côte d'Ivoire.

Ministère des Mines et de la Géologie, 2017. Base de données.

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de la Côte d'Ivoire, novembre 2015, 4148 p.

Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, 2015-2016. Recensement des exploitants et exploitations agricoles, Septembre 2017, 97 p.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2018. Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire. Rapport final, Août 2018, 92 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2017. La forêt, une priorité du gouvernement, n° 1, 40 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2018. Projet de loi portant code forestier, Septembre 2019, 25 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2018. Politique nationale de prévention de réhabilitation et d'extension des forêts, 24 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2019. Stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, Mars 2019, 72 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2019. Base de données.

Ministère des Ressources Animales et des Ressources halieutiques, 2016. Rapport d'activités des services extérieurs du MIRAH, Avril 2016, 43 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2016-2017. Base de données.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2017-2018. Statistiques scolaires de poches, Mars 2018, 115 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2019-2020. Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, mars 2020, 317 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2019-2020. Annuaire Statistique de l'Enseignement Général et Technique, mars 2020, 177 p.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2014-2015. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, Novembre 2015, 273 p.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2017-2018. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, Décembre 2018, 281 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, 2017-2018. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, décembre 2018, 259 p.

Ministère du Tourisme et des loisirs, 2017. Base de données.

Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, 2018. Annuaire des statistiques des hydrocarbures en côte d'ivoire, 56 p.

Ministère de la Culture et de la Francophonie, 2017. Base de données.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2010-2012. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Novembre 2013, 260 p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2013. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), juin 2014, 294p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2015. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2016, 316p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2016. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Mai 2017, 378p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2017. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2018, 414p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2018. Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2019, 407p.

Ministère des Infrastructures Economiques, 2017. Base de données.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, 2016. Statistiques douanières.

Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, 2017. Base de données.

NASA, 2018. Données de Feux de du Satellite MODIS.

Pierre Merlin, 2003. Aménagement du territoire, Annales de géographie, n°631, 445 P.

Société Développement et d'Exploitation Aéronautique, Aéroportuaire et Météorologique (SODEXAM), 2016.

<https://www.facebook.com/Ministère-des-Mines-et-de-la-Géologie-CI-517735632021860/>

<https://www.men-dpes.org>

<https://www.hydraulique.gouv.ci>

<https://www.psgouv.ci/>

<https://www.tourisme.gouv.ci>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGEDI : Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles

AGEROUTE : Agence de Gestion des Routes

ANAM : Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie

ANARE : Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité

ANSUT : Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications

APBEF-CI : Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire

ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest

ARTCI : Autorité de Régulation des Télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire

AVB : Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama

BACI : Banque Atlantique de Côte d'Ivoire

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BCG : Bacille de Calmette et Guérin

BDA : Banque d'Abidjan

BHCI : Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire

BICICI : Banque Internationale pour Commerce et de l'Industrie de la Côte d'Ivoire

BID : Banque Islamique de Développement

BNETD/CCT : Bureau National d'Etude Technique et de Développement/Centre de Cartographie et de Télédétection

BNI : Banque Nationale d'Investissement

BRICM : Brigade de Répression des Infractions au Code Minier

BSIC : Banque Sahelo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce

CA : Cour d'Appel

CAVA : Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan

CCM : Communication en Conseil des Ministres

CDCI : Société de Distribution de Côte d'Ivoire

CDLM : Comité de Développement Locaux Miniers

CDMA : Code division Multi Accès

CEC : Centre d'Etat Civil

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique

CET : Centre d'Enfouissement Technique

Cf : Confer

CFA : Communauté Financière Africaine

CHR : Centres Hospitaliers Régionaux

CHS : Centres Hospitaliers Spécialisés

CHU : Centres Hospitaliers Universitaires

CIDT : Compagnie Ivoirienne pour le développement du Textile

CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité

CI-Energie : Côte d'Ivoire Energie

CIPREL : Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité

CITRANS : Société Compagnie Ivoirienne de Transports

COM : Centres d'Observation pour Mineurs

CORAM : Comité d'Orientation pour la Recherche Automobile et Mobilité

COTIVO : Société Cotonnière de Côte d'Ivoire

CP1 : Cours Préparatoire première année

CRS : Centres de Santé Ruraux

CSU : Centres de Santé Urbains

CSUS : Centres de Santé Urbains Spécialisés

CTAA : Centres Techniques des Arts Appliqués

DAB/GAB : Distributeurs Automatiques de Billets/Guichets Automatiques de Banques

DCSIG : Direction de la Cartographie et des Systèmes d'Information Géographique

DGATDRL : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local

DMS : Durée Moyenne de Séjour

DMS : Durée Moyenne de Séjour

DPC : Direction de Patrimoine Culturel

DSMA : Evacuation des Déchets Solides Ménagers et Assimilés

DSPS : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

DTC-HepB-Hib3 : Vaccin Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Hépatite B, Haemophilus, Influenza b

EECI : Energie Electrique de la Côte d'Ivoire

eGOUV : Programme de Gouvernance électronique

ENV : Enquête sur le niveau de vie des ménages

EPN : Etablissement Public National

ERI ESI : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel

ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact

ESRI : Environmental Systems Research Institute

FAP : Femmes en Age de Procréer

FIAU : Fonds d'Intervention et d'Aménagement Urbain

FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

FSU : Formations Sanitaires Urbaines

GMJDH : Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

GSETOCI : Société de Gestion de Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire

GWh : Gigawatt-Heure

Hab/Km² : habitants au kilomètre carré.

HACA : Haute autorité de la communication audiovisuelle

HG : Hôpitaux Généraux

HU : Hydraulique Urbaine

HV : Hydraulique Villageoise

HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée

HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée

ICA : Institut de Cardiologie d'Abidjan

IGT : Institut de Géographie Tropicale de l'Université Félix Houphouët-Boigny

INPHB : Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny

INS : Institut National de la Statistique

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la France

INSP : Institut National de la Santé Publique

IPCI : Institut Pasteur de Côte d'Ivoire

IRA : Infections Respiratoires Aiguës

IRFCI : Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire

ISFPT : Instituts Supérieurs de Formation Professionnelle et de Technologie

INHP : Institut National d'Hygiène Publique

MAC : Maison d'Arrêt et de Correction

MATD : Ministère chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

MCF : Ministère de la Culture et de la Francophonie

MCIAPP : Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de la Promotion des PME

MCLU : Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme

MENETFP : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

MENP : Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste

MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

MH : Ministère de l'Hydraulique

MIE : Ministère des Infrastructures Economiques

MINADER : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural

MINEF : Ministère des Eaux et Forêts

MIRAH : Ministère des Ressources Animale et Halieutique

MMG : Ministère des Mines et de la Géologie

MODIS : Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer

MPD : Ministère du Plan et du développement

MPEDER : Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables

MSHP : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

MTL : Ministère du Tourisme et des loisirs

MTN: Mobile Telephone Networks

MW: Mégawatt

NASA : National Aeronautics and Space Administration

NEETS : Not in Education, Employment or Training (Jeunes ni en emploi, ni à l'école ou en formation)

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIPC : Office Ivoirien du Patrimoine Culturel

OMM : Organisation Météorologique Mondiale

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONAC-CI : Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire

ONECI : Office National de l'Etat Civil et l'Identification

ONEP : Office National d'Eau Potable

ONPC : Office National de la Protection Civile

ORPI : Programme de lutte contre l'orpaillage clandestin

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

PALMINDUSTRIE : Société des Plantations Industrielles

PAS : Programmes d'Ajustement Structurel

PCV 13 : Vaccin Conjugué Anti-pneumococcique

PEC : Zones géoéconomiques et Pôles Economiques Compétitifs

PEPT : Programme d'Electricité Pour Tous

PETROCI : Société Nationale d'Opération Pétrolière de Côte d'Ivoire

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PI2R : Projets à Impact Rapide des Régions

PIB : Produit Intérieur Brut

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PMH : Pompes à Motricité Humaine

PMS : Pompe à Motricité Solaire

PND : Plan National de Développement

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

PNIA1 : Programme National d'Investissement Agricole 1

PNLS : Programme National de Lutte contre le SIDA

PNRO : Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage

PNS : Politique Nationale de Santé

PPLSE : Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques

PPU : Programme Présidentiel d'Urgence

PROSUMA : Société Ivoirienne de Promotion de Supermarchés

PSGouv : Programme Social du Gouvernement

PSO : Politique de Scolarisation Obligatoire pour tous

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAN : Régie Abidjan Niger

RGP : Recensement Général de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RM : Rapport de masculinité

RNHD : Réseau National Haut Débit

RTI : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéa

SATMACI : Société d'Assistance Technique et de la Modernisation de l'Agriculture

SCIAM : Immeuble de la Société Civile Immobilière de l'Avenue Marchand

SD : Sections Détachées

SGCI : Société Générale de Côte d'Ivoire

SIB : Société Ivoirienne de Banque

SICOGI : Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière

SIDT : Société Ivoirienne de Télédiffusion

SIM : Subscriber Identity Module

SIR : Société Ivoirienne de Raffinage

SITARAIL : Société Internationale de Transport Africain par Rail

SNDI : Société Nationale de Développement Informatique

SOCOCE : Société Commerciale du Centre Ouest,

SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire

SODEFEL : Société pour le Développement de la Production et Légume

SODEPALM : Société pour le Développement du Palmier à Huile

SODEPRA : Société de Développement des Productions Animales

SODERIZ : Société de Développement du Riz

SODESUCRE : Société d'Etat pour le Développement de la Production de Sucre

SODEXAM : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

SOGEPE : Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Electricité

SOPIE : Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité

SOTRA : Société de Transport Abidjanaise

STL : Société de Transport Lagunaire

TBS : Taux Brut de scolarisation.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TMO : Taux Moyen d'Occupation

TNA : Taux Net d'Admission

TPI : Tribunaux de Première Instance

TSA : Transportation Security Administration

UBA : United Bank of Africa

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

UN habitat : ONU Habitat

UNACOOPEC-CI : Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

VAA: Vaccin Anti Amaril

VAR: Vaccin Anti Rougeoleux

VPI : Vaccin Antipoliomyélique Inactivé

VPO3 : Vaccin Poliomyélique Oral Troisième dose

WC: Water Closet

Woro-woro: appellation locale des taxis communaux